

Albert Thibaudet, *Réflexions sur la politique*, édition établie par Antoine Compagnon, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 2007, 1 037 p. / Albert Thibaudet, *Réflexions sur la littérature*, édition établie par Antoine Compagnon et Christophe Pradeau, Paris, Gallimard, coll. « Quarto », 2007, index, 1 755 p.

Michel Leymarie

DANS **REVUE HISTORIQUE** 2008/1 n° 645, PAGES 99ZZB À 227ZZB
ÉDITIONS **PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE**

ISSN 0035-3264

ISBN 9782130568117

DOI 10.3917/rhis.081.0099zzb

Date de mise en ligne : 21/05/2008

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-historique-2008-1-page-99zzb?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Presses Universitaires de France.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

COMPTES RENDUS

Laurent Feller (dir.), *Contrôler les agents du pouvoir. Actes du Colloque organisé par l'équipe d'accueil « Histoire comparée des pouvoirs » (EA 3350) à l'Université de Marne-la-Vallée, 30, 31 mai et 1^{er} juin 2002*, Limoges, PULIM, 2004, 405 p.

Le colloque édité par L. Feller porte un regard contemporain sur un sujet toujours d'actualité : dans l'introduction, l'éditeur évoque ainsi ce que, selon lui, le souci de contrôler les agents du « pouvoir » peut avoir de récent et quelles sont, « pour nous » (*sc.* Modernes), les préoccupations qui le motivent. L'ouvrage offre un florilège d'approches portant sur plus de deux millénaires, de l'Égypte lagide à la guerre d'Algérie ou à la Hongrie de János Kádár. Le risque, pour tout colloque de ce type, est que la dispersion des études ôte toute cohérence au sujet initial. Il était d'autant plus présent ici que la notion de « pouvoir » est des plus vagues. En réalité, le titre est trompeur et l'introduction montre que l'étude est restreinte à un champ plus délimité : il s'agit, par ce biais, de faire « l'histoire même de l'État ». On peut ainsi, selon L. Feller, écrire une page de la construction de la « modernité » des États.

Les communications sont regroupées en quatre parties : I / « Contrôles fiscaux et financiers », II / « Contrôle administratif ordinaire », III / « Les agents déviants », IV / « Résistance des contrôlés ». À la lecture de l'ensemble du volume, on peut grossièrement distinguer deux domaines sur lequel a pu porter le contrôle des agents de la puissance publique : celui des finances publiques, qui fait l'objet de la première partie du colloque, mais que d'autres articles, classés ailleurs, abordent également ; celui de l'action des « agents », c'est-à-dire, pour simplifier, la lutte contre les abus de pouvoir, qui ne peut être réduite à ce qu'on appelle un contrôle « administratif ». Employer cette expression suppose l'existence d'une administration ; bien plus, cette terminologie ne porte pas sur l'objet du contrôle,

mais plutôt sur les voies employées pour l'effectuer. Cela dit, c'est surtout à propos de la lutte contre les abus de pouvoir que les différences paraissent notables et que l'on voit se dessiner des procédures variées qui en disent long sur la nature de l'« État » qui les met en œuvre.

Le contrôle des finances publiques peut être considéré comme un souci universel. Bien qu'il soit relativement bien connu dans l'Antiquité gréco-romaine, une seule communication en traite ici, celle d'A.-E. Veisse (« Surveiller ou punir ? Le contrôle des fonctionnaires dans l'Égypte ptolémaïque »). Y est décrite la chaîne de contrôles qui pesait sur les agents de l'administration lagide : à tous les échelons, on trouve des fonctionnaires spécialisés dans le contrôle des comptes et les agents étaient tenus comme personnellement responsables de tout déficit. Il s'agit d'une sorte de contrôle « administratif », puisque c'est l'administration qui, en quelque sorte, se contrôle elle-même. Mais la raison en est particulière : les Ptolémées considéraient l'Égypte comme un patrimoine qu'il convenait de faire fructifier, il n'y avait derrière ce contrôle aucun souci d'un « bien public ». Des cités grecques, de la Rome républicaine ou impériale, il n'est pas question dans ce volume, pas plus, sur ce point, que de l'ensemble du Moyen Âge, à l'exception de l'article de X. Héлары. De fait, sur le sujet, les communications portent surtout sur la France depuis le XVIII^e siècle. M. Touzery (« Le contrôle fiscal de l'impôt royal au XVIII^e siècle. Contrôler un électeur libre : le collecteur-asséreur ») montre ainsi comment la monarchie française a essayé de s'introduire dans les paroisses pour contrôler l'activité des collecteurs-asséeurs en les flanquant d'un commissaire. Cet effort participe à la construction d'une monarchie administrative mais il ne fut pas vraiment couronné de succès, suite aux nombreuses résistances qu'il rencontra. C. Lamarre montre également à quelles résistances se heurta le contrôle par les chambres des comptes des finances des villes de Bourgogne et comment, à propos de l'octroi, à la fin du même siècle, la monarchie dut alléger le contrôle pesant sur ce prélèvement particulièrement impopulaire (« Le contrôle sur les finances urbaines à la fin du XVIII^e siècle en Bourgogne : coût, résistances et accommodements »).

En France, il faut attendre le Consulat et l'Empire pour voir se mettre en place les moyens de contrôle dont, *grosso modo*, nous bénéficions encore aujourd'hui. D'une part, un contrôle administratif, par le biais du corps des inspecteurs des finances. N. Carré de Malberg étudie son devenir dans la première moitié du siècle dernier (« Le métier d'inspecteur des finances dans la première moitié du XX^e siècle. Quels moyens ? Quelle efficacité ? »). La contribution, minutieuse, met en lumière les contradictions de cette institution, dont les effectifs sont insuffisants et dont l'efficacité du contrôle dépend en réalité des rapports de force entre les ministères. S. Kott aborde un moment dans l'histoire des tentatives d'imposer en France un contrôle politique par la voix du Parlement (« Le contrôle de la dépense publique à la fin du XIX^e siècle : contrôle administratif ou contrôle politique ? »). Ce dernier, en plus de son pouvoir en matière budgétaire, essaie de bâtir un système de contrôle direct des dépenses des ministères, avec de très modestes succès, qui ne portent (très partiellement) leurs fruits que bien plus tard, dans le cours du XX^e siècle. S'agissant de la France, les communications de ce colloque montrent que la constitution de ces contrôles ne s'est pas faite sans heurts, quelle que soit la voie choisie, politique ou administrative, entre lesquelles, du reste, un choix clair n'a pas toujours été fait.

On retrouve ces problèmes, sur une échelle plus vaste, avec le second volet du contrôle, celui de l'action des agents de l'État. Plusieurs contributions posent en effet la question des moyens que se donne tel ou tel État pour lutter contre les

abus de pouvoir ou l'excès de liberté de ses agents. Dans les monarchies antiques, un des moyens privilégiés était l'intervention personnelle du souverain ou de ses envoyés, pour faire pression sur les agents ou pour recueillir directement les plaintes des sujets. D'où les tournées des Ptolémées ou de leurs hauts fonctionnaires, évoqués par A.-E. Veïsse, mais aussi à Rome, sous le Principat, l'intervention du Prince, étudiée par M. Coltelloni-Trannoy (« Le prince et les magistrats, d'Auguste à Néron »). Sa présence physique suffit à imposer une pression écrasante dans les procès visant des magistrats. Le but de ces interventions était double : contrôler les magistrats en évitant l'indulgence des juges, mais aussi en protéger certains. Ce moyen relevait donc d'une forme d'arbitraire, en l'absence d'un véritable contrôle institutionnalisé. Dans les provinces, un exemple très précis, décortiqué par É. Guerber, permet d'évoquer un moyen inventé sous l'Empire pour remettre de l'ordre dans une communauté civique après que des troubles y ont éclaté, l'envoi de personnages appelés *correctores* (« La mission du correcteur Dion Cassius en Asie »).

Plusieurs communications évoquent aussi les sanctions et les poursuites judiciaires pouvant menacer les agents défaillants. En Égypte lagide, les textes normatifs prévoient jusqu'à la peine de mort, dont seuls les fonctionnaires sont explicitement menacés (A.-E. Veïsse). R. Telliez, dans un article consacré au contrôle des officiers en France au XIII^e et au XIV^e siècle (« Le contrôle des officiers en France à la fin du Moyen Âge : une priorité pour le pouvoir ? »), souligne les limites des efforts consentis en la matière et réfute l'idée reçue de la tolérance généralisée envers les abus, qui auraient été les nécessaires effets secondaires de la marche vers l'État moderne. En particulier, les officiers pouvaient être poursuivis devant les juridictions royales ordinaires. Les procès étaient relativement nombreux et donnaient lieu à des condamnations dans trois quarts des cas. Là encore, on note que la peine de mort, par pendaison, a parfois été infligée. Il n'y avait donc aucune indulgence royale en la matière. Les tribunaux étaient également les seuls moyens de véritablement sanctionner les gouverneurs de province sous l'Empire romain, surtout à l'initiative des provinciaux. D'après A. Bérenger, une majorité se terminait par une condamnation (« Le contrôle des gouverneurs de province sous le Haut-Empire »). On retrouve la peine de mort à propos d'un cas un peu limite : elle menaçait en effet périodiquement les délateurs que l'État romain laissait prospérer sous l'Empire. Y. Rivière (« Encouragement, contrôle, lâchage et lynchage des agents du fisc impérial (I^{er}-IV^e siècle apr. J.-C.) ») montre que ces « agents » un peu singuliers, nécessaires pour dénoncer les fraudes fiscales (en matière d'héritages), faisaient régulièrement les frais de leur impopularité, surtout lors du retour à l'ordre après un règne considéré comme tyrannique ; le nouvel empereur « lâchait » alors ces agents que ses prédécesseurs avaient encouragés ou simplement tenté d'encadrer, sans réel succès. Dans l'incapacité de véritablement les contrôler, l'État romain en aurait été réduit à les éliminer régulièrement.

Plusieurs auteurs relèvent que, du moins dans les sociétés pré-industrielles, le seul véritable moyen de « contrôle » résidait, en amont, dans le choix des agents et dans ce qu'ils appellent un « contrôle *a priori* ». Il s'agit donc moins d'un véritable contrôle que de la maîtrise générale de l'action publique. Deux exemples sont puisés dans la Rome impériale. Ainsi, C. Badel montre que l'action des généraux romains était surtout encadrée par les ordres reçus à leur départ, les *mandata* impériaux (« Le contrôle des généraux en campagne sous le Haut-Empire romain »). Le « contrôle » porte surtout sur le déclenchement des campagnes, beaucoup moins sur leur déroulement. Il en va de même pour les gouverneurs de province (qui étaient parfois les mêmes), sur lesquels ne pesait aucun véritable contrôle pen-

dant leur charge. Là encore, ce sont les *mandata* impériaux qui fixaient le cadre de leur action. Cependant, A. Bérenger suggère que, pendant leur mandat, les gouverneurs avaient intériorisé une forme d'autocontrôle en se référant en permanence aux empereurs : l'exemple de Pline le Jeune serait paradigmatique. Les poursuites judiciaires n'avaient naturellement rien de systématique. Il semble bien que, à la fin du Moyen Âge, les lieutenants du roi de France étudiés par X. Hélyary (« Délégation de pouvoir et contrôle des officiers : les lieutenants du roi sous Philippe III et sous Philippe IV »), tous des grands barons, avaient des pouvoirs considérables qui étaient simplement encadrés par les instructions reçues en début de mandat (et les comptes rendus après leur sortie de charge). Comme il s'agissait avant tout de personnes envoyées dans des provinces nouvellement conquises, encore en guerre, dans une période d'expansion du royaume, le parallèle avec les généraux et les gouverneurs romains ne paraît pas absurde.

Dans ces conditions, le choix des agents était primordial. À un niveau fort modeste, celui des messiers gardant les récoltes et le finage des villages, F. Quellier souligne l'importance de ce choix par la communauté d'habitants : comme ils étaient pris, en pays céréaliers, parmi les journaliers, l'élite des laboureurs gardait un moyen de pression sur eux, moyen redoublé lors des récoltes par le recrutement de gardes suisses (« Le contrôle des messiers par la communauté villageoise en Île-de-France au XVIII^e siècle »). Il en allait autrement en pays de vignobles, où les messiers étaient aussi des vignerons choisis par roulement, car on attendait d'eux des connaissances techniques. À une tout autre échelle, on retrouve ce problème crucial dans l'article de F. Pernot (« Don Geronimo Benavente de Quiñones, gouverneur du comté de Bourgogne [1671-1673] : le contrôle et le renvoi d'un agent du pouvoir royal espagnol »). À travers un exemple d'échec du contrôle, l'auteur montre que, malgré l'existence théorique de certains moyens de surveillance (et des instructions), c'était surtout le choix du gouverneur qui donnait au pouvoir central une emprise sur les gouverneurs : pris au sein des grandes familles castillanes, enserrées dans des liens clientélares, ils étaient alors soumis à toutes sortes de pressions et leur obéissance était assurée par une « autorégulation ». Ensermer les agents dans des liens personnels avec la monarchie, susciter leur fidélité en faisant d'eux des obligés était donc un autre moyen d'éviter les débordements. À l'autre bout de l'échelle temporelle, c'était peut-être une des raisons de la création de la hiérarchie aulique dans l'Égypte lagide, dans le courant des années 190 av. J.-C. (A.-E. Veisse). Mais le clientélisme constituait une arme à double tranchant et pouvait s'opposer au contrôle. Ainsi, P. Peveri montre que, au début du XVIII^e siècle, en voulant développer une police plus efficace, d'Argenson a créé une police parallèle, sur un modèle totalement clientélaire, où la hiérarchie, pour protéger ses clients, couvrit les abus des subordonnés, dont le contrôle devint inopérant (« L'exempt, l'archer, la mouche et le filou. Délinquance policière et contrôle des agents dans le Paris de la Régence »).

On atteint là une question qui revient dans plusieurs interventions, qui mettent en lumière les contradictions inhérentes à certains systèmes de contrôle, voire à l'ensemble des structures institutionnelles. Ainsi, dans les États où les agents sont issus d'une aristocratie, comme dans la Rome impériale, la nécessité du contrôle, donc de la suspicion, s'oppose au respect de la *libertas* des titulaires des magistratures (M. Coltelloni-Trannoy). *Mutatis mutandis*, la difficulté se posait aussi pour les gouverneurs de l'Empire espagnol (F. Pernot), mais on a vu comment le pouvoir exploitait ce recrutement, par une sorte d'échange entre la reconnaissance par la monarchie du pouvoir social et du rang des aristocrates, contre leur fidélité et l'utilisation de leur fortune personnelle pour les dépenses de leur charge. Dans l'Eu-

rope moderne, l'insertion locale, les réseaux de solidarité et le clientélisme pouvaient s'opposer à la révocation d'un agent, même au sein de l'Église, comme le montre l'étude de J. Gélis (« Sexualité des prêtres et discipline de l'Église dans l'ancien diocèse de Sens au XVIII^e siècle. L'exemple du chanoine Desforges d'Étampes »). On y voit ainsi les difficultés que l'Église et la monarchie ont eu à reléguer un chanoine, qui s'était attiré leurs foudres en prônant dans un ouvrage le mariage des prêtres. Il s'agit cependant d'un cas limite car il est difficile de concevoir un chanoine comme un agent de l'État.

Les contradictions sont éclatantes dans le domaine fiscal : la volonté de faire rentrer au mieux les impôts, universelle, bien mise en valeur ici à propos de l'Égypte lagide (A.-E. Veïsse) et du Haut-Empire romain (Y. Rivière), aboutit souvent à des abus de la part des agents qui en ont la charge ; autrement dit, cette volonté étatique provoque des excès (aux yeux des contribuables) contre lesquels l'État proclame vouloir lutter. La pression fiscale pousse des agents à faire du zèle et il est difficile pour l'État en question de faire à la fois pression sur ses agents pour que l'argent rentre et limiter leurs moyens de le faire rentrer. Il en allait peut-être de même dans la France moderne, si l'on en juge par le cas particulier des effets de la « parafiscalité » royale sur les villes de Bourgogne, étudiés par C. Lamarre.

Mais le contrôle des agents chargés du maintien de l'ordre constitue lui aussi un point sensible où des intentions contradictoires peuvent apparaître. Selon P. Peveri, c'est un souci d'efficacité qui a conduit à la création d'une police parallèle au début du XVIII^e siècle pour pallier la supposée inefficacité de la justice. Cependant l'efficacité s'est traduite par la pratique du secret, de l'infiltration, des provocations, par l'établissement d'un contact étroit avec les malfrats et peut-être par un sentiment d'impunité. Ce qui aboutit, chez nombre de policiers, à un basculement dans la délinquance, surtout par rapacité financière. Des contradictions comparables se retrouvent sous la Restauration. G. Malandin montre ainsi comment la police générale, sous le contrôle exclusif du gouvernement, est aussi un instrument politique à son service, dans le secret (« Contrôle politique et contrôle sociale de la police sous la Restauration »). Ces abus aboutirent à la création en 1829 de la première police en uniforme, les sergents de ville, mettant ainsi la police sous les yeux du public et, partant, sous une certaine forme de contrôle. Mais cette création ne se fit pas sans atermoiements, l'État renonçant difficilement au bénéfice d'une police discrète, en civil, contrôlée par le seul gouvernement.

Un ensemble d'articles présente enfin des exemples extrêmes, où les contradictions rendent quasiment impossible tout contrôle. Parfois, c'est la nature même de la mission des agents qui les place dans l'impossibilité de la remplir en respectant totalement et fidèlement les instructions reçues. C. Windler présente le parcours de Devoize, consul français à Tunis à la fin du XVIII^e et au début du XIX^e siècle (« Diplomatie et interculturalité : les appartenances multiples d'un consul français au Maghreb »). Il montre comment, pour pallier les insuffisances de son traitement, le consul doit se livrer aux affaires, ce qui lui est formellement interdit. De plus, à cause de la situation locale, Devoize, qui est profondément inséré dans la société de Tunis, privilégie la culture de la négociation et la fidélité aux clauses du traité de commerce franco-tunisien de 1742, malgré des instructions contraires. Dans un tout autre ordre d'idées, A. Krause étudie les censeurs dans la Hongrie communiste après 1956, qui se heurtent aux difficultés de l'interprétation politique d'une œuvre de fiction et doivent composer avec la réalité de la production littéraire (« Les censeurs face au Parti, ou les ambiguïtés du contrôle politico-littéraire en Hongrie après 1956 »). Mais l'éventuel contrôle pesant sur les censeurs n'est

pas abordé. Aussi cet exemple se rattache-il malaisément au thème du colloque, à moins de considérer que les écrivains sont eux-mêmes des agents du pouvoir.

L'éloignement, comme pour le consul Devoize, ou comme pour les généraux romains, rend naturellement un contrôle plus difficile. C'est aussi ce que démontre H. Blais (« Coloniser les îles lointaines : quand la distance et l'inconnu désarment le pouvoir. Étude des relations entre les officiers de Marine et l'État dans la colonisation des îles Marquises et Tahiti ») : en 1842, de sa propre initiative, Dupetit-Thouars opère des coups de force sur ces îles, pour y établir la domination française, en fonction de ce qu'il pense être les intérêts de la France. Le gouvernement, qui n'a pu peser sur lui, a été réduit à accepter globalement ces coups de force. C'est l'officier qui a établi la norme. Ce type de situation se rencontre régulièrement lors des périodes de crise militaire et l'on en trouve plusieurs exemples dans le volume. Par exemple, lors de la guerre civile entre César et les Pompéiens, entre 49 et 47 av. J.-C., plusieurs généraux s'affrontent pour commander les troupes en Espagne, parfois en se réclamant du même patronage césarien. P. Cordier relève que Dion Cassius, dans son récit, se saisit des événements, en sélectionnant certains éléments au détriment d'autres, pour montrer comment, selon lui, un agent du pouvoir échappe nécessairement à tout contrôle s'il a été nommé hors de la norme juridique en vigueur, c'est-à-dire républicaine (« L'impossible contrôle des agents du pouvoir : Dion Cassius et les affaires d'Espagne pendant la guerre civile »). V. Challet évoque la révolte des Tuchins dans le Languedoc du XIV^e siècle pour suggérer que les réactions des villageois et des communautés urbaines qui font appel à ces révoltés s'expliquent par la défaillance des agents du roi, dont les troupes se livraient à autant d'abus que les ennemis qu'elles étaient censées combattre (« Compagnons contre gens d'armes en Languedoc : les Tuchins au secours des communautés »). Cet article n'est cependant pas véritablement consacré à cette défaillance, mais plutôt à l'autodéfense des communautés locales. Enfin, R. Branche met en lumière certaines contradictions qui éclatent pendant la guerre d'Algérie (« Comment établir la norme en temps d'exception : l'IGCI/CICDA pendant la guerre d'Algérie »). Le pouvoir civil, en abandonnant la gestion de la guerre à l'armée, a avalisé la création de camps d'internement de « suspects ». Face aux exactions qui y étaient commises, il crée en 1959 une inspection des camps, dans le but d'insérer un peu de légalité dans ces pratiques. Mais la réforme se heurta à la modicité extrême des moyens accordés à l'Inspection, à la mauvaise volonté manifeste du commandement, et à l'existence d'autres camps de détention, semi-clandestins, liés aux renseignements tout aussi peu officiels du DOP. Néanmoins, cette timide réforme ne fut pas totalement inefficace ; elle a pu servir d'« aiguillon » à certains militaires soucieux de respecter la légalité, ce qui était important lorsque c'étaient les militaires qui élaboraient la norme, sur le terrain.

On le voit, la richesse des thèmes abordés lors de ce colloque est grande et il n'échappe pas toujours à la juxtaposition d'exemples disparates. Néanmoins, il se concentre dans une direction plus étroite que son titre et cette juxtaposition ne le suggèrent. En effet, à de rares exceptions près, les articles traitent tous des normes et des comportements des agents d'un État, surtout d'un État monarchique ou « monarcho-républicain ». De fait, sur 23 communications, 15 concernent des monarchies ; 5 autres concernent la France contemporaine (dont 2 la Restauration). Il s'agit donc plutôt d'un colloque consacré au contrôle des agents du pouvoir dans la monarchie et la monarchie républicaine. D'ailleurs, dans l'introduction, L. Feller relève l'importance de l'accroissement du contrôle dans la construction des monarchies. Il est dommage que cette piste n'ait pas été plus explorée, car la documentation ne manque pas, ne serait-ce que pour la fin du

Moyen Âge. Sans revenir sur le débat sur la naissance de l'État moderne, lancé par les travaux pilotés par J.-P. Genet, et qui dépassait naturellement le cadre de ce colloque, on peut relever une absence de marque, celle des chambres de comptes. Il est vrai qu'elles ont fait l'objet de travaux récents, notamment ceux d'O. Mattéoni (cf. « Vérifier, corriger, juger. Les chambres des comptes et le contrôle des officiers en France à la fin du Moyen Âge », *Revue historique*, 641 (2007), p. 31-69). Encore resterait-on dans un domaine hexagonal, dont cet ouvrage ne sort que peu. En la matière, on aurait pu évoquer l'Angleterre, État où, très tôt, se sont posées les questions abordées ici. À ce propos, deux motivations différentes du contrôle auraient pu être distinguées : 1 / la volonté d'assurer l'efficacité de l'action de l'État (par exemple, faire mieux rentrer les impôts, s'assurer de la fidélité des agents, etc.) ; 2 / celle de lutter contre les abus, que ce soit l'enrichissement des agents ou leurs abus de pouvoir vis-à-vis des sujets, ou des administrés. On a vu que ces deux objectifs : l'efficacité et la justice, pouvaient se révéler parfaitement contradictoires. Or ces deux préoccupations apparaissent très tôt en Angleterre, peut-être plus qu'ailleurs, et il serait intéressant d'étudier les solutions adoptées dans l'État où furent inventés et l'Échiquier et l'*Habeas corpus*.

De fait, le volume offre globalement une approche franco-française. Effet du hasard, des structures universitaires ou choix délibéré, toutes ces études semblent marquées par le modèle monarchique qui imprègne encore en France les institutions, la vie publique et le vocabulaire politique. Naturellement, les pratiques sont différentes dans les monarchies médiévale, moderne, ou de la Restauration, et les Républiques du XX^e siècle. Néanmoins, en schématisant, on pourrait dire que, dans les deux cas, l'agent de l'État, officier ou fonctionnaire, subit, avec plus ou moins de force, un contrôle interne, essentiellement administratif, selon une logique pyramidale (qui est déjà celle de l'Égypte lagide), où les supérieurs contrôlent leurs subordonnés, le dernier mot revenant au gouvernement ou au monarque. C'est un modèle qui se dégage, que je crois essentiellement monarchique. Il en existe d'autres, qui, à part dans l'article de F. Quellier, n'apparaissent pas dans ce volume. En particulier ce que l'on pourrait appeler le « modèle du magistrat » : les systèmes politiques dans lesquels les « agents » sont des citoyens qui assument temporairement et par roulement ce rôle, par délégation ; qui rendent compte non pas à des supérieurs, mais aux autres membres de la communauté ; qui, souvent, peuvent être déposés ou du moins poursuivis par celle-ci, même pendant leur mandat. On le trouverait, peut-être partiellement, dans la Rome républicaine, mais surtout dans les régimes de démocratie directe, notamment les cités grecques de l'époque classique et hellénistique. Au Moyen Âge, des parallèles se trouvent aisément dans les communes italiennes et de la France méridionale (même dans des régimes nettement oligarchiques), mais aussi dans les confréries (étudiées par C. Vincent), dans de nombreuses communautés rurales jusqu'à l'époque moderne ou encore dans certains cantons suisses, pour ne citer que quelques exemples, de portée fort différente. Sans doute cet autre modèle paraît-il éloigné de l'approche résolument contemporaine (et française) du colloque, mais il mériterait aussi des études d'ensemble.

Quoi qu'il en soit, le présent colloque a le mérite incontestable d'ouvrir une voie et on peut espérer qu'il suscitera d'autres publications. De plus, on ne saurait lui faire reproche de n'avoir pas abordé des espaces encore plus larges comme ceux qui viennent d'être évoqués. La comparaison en aurait été rendue encore plus malaisée.

Cela dit, entre les modèles schématiquement dessinés plus haut, le choix (si choix il y eut) s'explique en partie par des différences d'échelle. À l'intérieur même

des systèmes monarchiques au cœur du colloque, on aurait pu essayer de tenir compte de ces échelles, taille des États, de l'« administration », etc. Cette simple distinction, pour importante qu'elle soit, n'aurait pas épuisé une démarche comparatiste. Il reste encore à effectuer de véritables comparaisons portant sur ce contrôle, dans les contextes des différentes logiques institutionnelles des États ou des communautés, des structures et des pratiques sociales, de l'idéologie dominante (par exemple, les buts assignés par les gouvernants à leur action comme à celle de leurs agents), etc. On pourrait ainsi regretter que la logique comparatiste, même avec des buts aussi modestes, n'ait pas été conduite jusqu'au bout. Pour cela, sans doute aurait-il fallu, d'une part, que les choix aient été plus nettement assumés – y compris en écartant explicitement les autres « modèles » – et, d'autre part, que l'objet du colloque fût malgré tout plus resserré, condition nécessaire à l'établissement de comparaisons plus approfondies. C'est à ce prix que l'on pourrait échapper à une vision à la fois trop contemporaine et trop franco-française, et que l'on montrerait aisément que la préoccupation du contrôle des agents de la puissance publique n'est en rien récente, mais qu'elle pouvait obéir à des motivations et des modalités fort différentes selon les systèmes politiques et les époques. C'est néanmoins le sort de toute entreprise pionnière que de susciter de semblables réflexions, et il faut rendre grâce à l'éditeur de l'avoir lancée.

Pierre FRÖHLICH.

Daniel Arnaud, *Assurbanipal, roi d'Assyrie*, Paris, Fayard, 2007, 310 p.

Assurbanipal (668-630 ou 627 av. J.-C.) est le dernier grand souverain de l'Empire néo-assyrien. Lettré, commanditaire de nombreuses inscriptions et de cycles de bas-reliefs, il a joui d'un règne long et brillant, marqué, sur le plan militaire, par ses victoires contre la Babylonie (où régnait son frère Šamaš-Šuma-Ukîn) et l'Élam. Sa capitale, Ninive, est célèbre pour les milliers de textes cunéiformes qui y ont été découverts et ont souvent été qualifiés, de façon quelque peu abusive, de « bibliothèque d'Assurbanipal ».

Consacrer un ouvrage à Assurbanipal, ou à tout autre roi de l'Orient ancien, présente une difficulté majeure : les sources, tant épigraphiques qu'archéologiques, ne permettent pas de retracer sa biographie complète, car seuls quelques faits saillants de son existence sont connus. D. Arnaud a donc, d'une part, rassemblé les informations disponibles sur le personnage et les faits politiques et militaires saillants de son règne, et, d'autre part, retracé les cadres géographiques et institutionnels dans lesquels il a vécu et exercé sa souveraineté. Il consacre ainsi des développements aux rouages du pouvoir, à l'administration du royaume et aux diverses régions qui le composent, à la Babylonie et aux peuples voisins ; ces considérations seraient souvent valables aussi pour les règnes des prédécesseurs d'Assurbanipal, mais les sources laissent peu d'autres choix et ces chapitres dressent un tableau de l'Empire assyrien nécessaire à la compréhension de la politique royale. Les citations fréquentes des textes antiques rendent l'ouvrage assez vivant.

L'avant-propos présente les sources, mais fort brièvement. Si de nombreux événements du règne sont connus par les inscriptions royales, il faudrait distinguer entre les inscriptions de fondation, enfouies sous les bâtiments, qui s'adressaient aux dieux et aux princes futurs (mais étaient connues des scribes qui les avaient élaborées), et celles qui étaient visibles aux hommes et pouvaient être déchiffrées

par les lettrés de l'entourage du souverain ; une présentation du « public » potentiel de ces divers types de messages royaux serait bienvenue. On pourrait attendre aussi une estimation du nombre de lettres adressées à Assurbanipal et trouvées à Ninive, ou un compte (nécessairement provisoire) des documents issus des archives privées exhumées dans l'ensemble de l'empire pour l'époque de ce roi.

Quelques formulations surprennent, comme : « À lire Assurbanipal, l'histoire militaire de ses ennemis fut une perpétuelle débandade et les faits lui donnent raison » (p. 78) ; or la plupart des « faits » sont connus, de façon unilatérale, par les inscriptions qui émanent du pouvoir royal, magnifient le souverain, exaltent ses victoires et, le cas échéant, occultent ses revers (ce qui est rappelé p. 81). L'idée qu'« Assurbanipal était brillant et sympathique. Son demi-frère n'avait aucune de ces qualités (...) c'était un sot » (p. 29) appelle une précision : l'histoire a été écrite par les scribes d'Assurbanipal, non par ceux de son demi-frère vaincu, dont il fit marteler les portraits (p. 179) ; le « sot » sut néanmoins tenir le roi d'Assyrie en échec pendant une guerre civile qui dura quatre ans. Certains termes pourraient être définis : que signifient exactement l'adjectif « national » (p. 31, 48, 51, 87, 155, 217, 231, 249) et le mot « patriotisme » (p. 54, 80, 106, 217) au VII^e siècle av. J.-C. ? Peut-on parler de « dogme » (p. 85, 91) et de « foi » (p. 96, 136) à propos des croyances religieuses assyriennes ?

La rareté des références aux travaux récents, absents également de la bibliographie qui figure en fin d'ouvrage, est surprenante. Or leur consultation oblige à revoir certaines affirmations. Ainsi, l'auteur évoque le « silence » des sources pour la région comprise entre Guzânu, sur le Habur, et la Méditerranée, puisque, selon lui, « Guzânu marquait, semble-t-il, la limite occidentale du domaine où s'employait l'écriture cunéiforme » (p. 12), ajoutant que « les recherches archéologiques dans la région n'ont donné que des résultats insignifiants » (p. 13) ; il mentionne pourtant les 400 textes de Huzurina (Sultantepe) sur le Balih (p. 273) ; la ville est mal placée sur la carte des p. 292-293), mais ne dit rien des fouilles de Bur-marina (Tell Shioukh Fawqâni) et Til Barsip (Tell Ahmar) sur l'Euphrate, alors que ces deux sites ont livré des tablettes inscrites en cunéiforme assyrien et d'autres en alphabet araméen, ce qui témoigne de la coexistence des deux systèmes d'écriture en Syrie. Les découvertes de Dûr-Katlimmu (Tall Sheh Hamad) sur le Habur, une ville importante pour la défense de l'Empire, où étaient stationnées des unités de chars, sont ignorées, or depuis les années 1980 une mission allemande y a exhumé plus de 200 tablettes néo-assyriennes ; la plupart datent du règne d'Assurbanipal, certaines appartiennent à un familier du roi (K. Radner, *Die Neuassyrischen Texte aus Tall Šeh Hamad*, Berlin, 2002). Aucun de ces sites ne figure sur la carte des pages 292-293. D'autres archives de l'époque d'Assurbanipal auraient pu fournir des aperçus précis sur la société et l'économie assyriennes ; on connaît ainsi les activités d'un chef de char de ce roi, Remmani-Adad (F. M. Fales, « Reflections on Neo-Assyrian Archives », dans M. Brosius (éd.), *Archives and Archival Tradition. Concepts of Record Keeping in the Ancient World*, Oxford, 2003, p. 195-229), ou celles de notables urbains (K. Radner, *Ein neuassyrisches Privatarchiv der Tempelgoldsmeide von Assur*, StAT 1, Saarbrücken, 1999). Il est aussi étonnant de ne pas trouver mention de l'étude de P. Villard, « L'éducation d'Assurbanipal », *Kièma*, 22, 1997, p. 135-149. Dans le dernier chapitre, qui évoque la « bibliothèque de Ninive et sa constitution », les catalogues des textes confisqués en Babylonie, publiés par S. Parpola et W. G. Lambert, ne sont pas pris en compte, alors qu'ils donnent des informations fondamentales sur le contenu des collections privées intégrées aux fonds royaux.

L'ouvrage sous recension appartient certes à la littérature dite de « vulgarisation », mais l'une des missions des chercheurs n'est-elle pas de mettre à la disposi-

tion d'un large public les résultats des travaux scientifiques récents ? Daniel Arnaud étant un assyriologue confirmé, comme en témoigne sa production consacrée à Emar et Ougarit, le lecteur n'en est que plus perplexé.

Brigitte LION.

Emmanuèle Caire, Sylvie Pittia (éd.), *Guerre et diplomatie romaines (IV^e-III^e siècles av. J.-C.)*. Pour un réexamen des sources, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, coll. « Textes et documents de la Méditerranée antique et médiévale », 2006.

Ce livre correspond à la publication des actes d'un colloque international qui s'est tenu à Aix-en-Provence en janvier 2005. Comme le rappellent d'emblée les deux éditeurs scientifiques dans leur préface (p. 5-9), le choix du thème particulier de la guerre et de la diplomatie, qui lui donne son titre, se rattache en réalité à un projet plus précis qui permet de replacer dans leur contexte les différentes contributions regroupées dans cet ouvrage. En effet, le but premier des travaux du groupe de recherche à l'origine de ce livre consiste à réaliser une traduction et un commentaire des *Samnitica* d'Appien. Ce sont donc les questions liées à la préparation de ce travail d'édition qui ont défini le cadre chronologique et thématique du colloque de 2005, puisque les *Samnitica* portent sur une période comprise entre 343 et 276 av. J.-C. et que la guerre sous son double aspect (usage de la force et négociation) en constitue le thème central. Cela revient à dire que, contrairement à ce que son titre (*Guerre et diplomatie romaines, IV^e-III^e s. av. J.-C.*) pourrait laisser penser à première vue, la publication de ces actes ne propose pas un véritable tour d'horizon sur ce sujet proprement dit, mais privilégie en fait une réflexion sur l'historiographie antique des conflits de cette période et sur les conditions de sa transmission, auxquelles les deux premières parties sont d'ailleurs entièrement consacrées. Le sous-titre donné au livre (*Pour un réexamen des sources*) témoigne de cette orientation délibérée, particulièrement bienvenue concernant une période mal documentée où la question de la fiabilité des sources comme celle de leur établissement et donc de leur interprétation se pose avec une acuité particulière. On regrettera néanmoins que, dans cette perspective, la volonté affichée de tenir compte des différents types de sources disponibles ne soit qu'esquissée : en dépit d'une quatrième partie censée « confronter la documentation archéologique avec les textes littéraires » (p. 9), la place des sources matérielles, dont l'étude s'est pourtant considérablement renouvelée, y demeure néanmoins réduite à la portion congrue. L'intérêt principal de cet ouvrage collectif reste donc avant tout la qualité de l'« enquête textuelle » proposée (p. 6).

Ainsi qu'il y a déjà été fait allusion, les 18 contributions qui composent ce livre se répartissent en quatre parties bien définies. La première, intitulée « Élaboration des sources antiques » (p. 11-75), s'interroge sur la façon dont l'historiographie antique a rendu compte des événements et sur la place qu'elle attribue respectivement à la guerre et à la diplomatie dans la victoire romaine. Le prisme déformant de récits favorables à l'impérialisme romain est analysé à partir de plusieurs auteurs : Marie-Rose Guelfucci (p. 13-25) revient sur les *Histoires* de Polybe pour montrer comment Rome y est présentée comme un modèle de puissance hégémonique, dans la mesure où son autorité n'est pas seulement imposée (par la guerre) mais justifiée et reconnue (par la diplomatie), ce qui reflète les conceptions philoso-

phiques et politiques de l'historien grec. Dominique Briquel (p. 27-40) souligne pour sa part combien la construction narrative du livre IX de Tite-Live parvient, au prix d'une subtile déformation historique, à minimiser l'humiliation subie aux Fourches Caudines en 321 en le transformant en point de départ d'un spectaculaire redressement qui aboutit à la victoire de 304, présentée dès lors comme inéluctable. Enfin, Michel Casevitz (p. 55-60) remarque que, dans les livres 11 à 20 de Diodore de Sicile, l'histoire de Rome, très peu présente, n'intervient que sous la forme d'un récit guerrier stéréotypé, caractéristique de l'historiographie hellénistique. Les phénomènes de réécriture font l'objet de deux contributions : P. Corbier (p. 41-53) étudie deux cas de répétitions d'événements militaires chez Tite-Live (les deux batailles de l'Allia et les deux épisodes de *deutio* d'un Decius Mus) puisant selon lui à une tradition qui s'est élaborée à partir du début du III^e siècle et qui était destinée à chanter la gloire de Rome et de ses dirigeants ; de même, Maria Teresa Schettino (p. 61-73) montre que le récit du livre VII de Dion Cassius appartient à une tradition favorable aux *Fabii* qui réinterprète autour du personnage de Camille l'ensemble de l'histoire de Rome dans la première moitié du IV^e siècle. Elle cherche également à expliquer pourquoi l'image des Gaulois y est moins négative qu'ailleurs.

La deuxième partie, intitulée « Transmission et réception des historiens grecs du monde romain » (p. 77-135), met en lumière le fait que les textes des historiens anciens, de langue grecque, n'ont été préservés à l'époque byzantine qu'en fonction des besoins de l'époque. Ainsi, les choix opérés par les abrégiateurs ou les compilateurs du X^e siècle pèsent fortement sur notre compréhension et notre interprétation des œuvres originales, et notamment celle d'Appien. Tandis que Joëlle Beaucamp (p. 79-92) nuance le désintéret apparent des auteurs byzantins pour le passé républicain, Emmanuèle Caire (p. 93-111) et Sylvie Pittia (p. 113-135) insistent sur les procédures de sélection que les *excerpta* constantiniens (X^e siècle) effectuent dans leurs sources et qui contribuent souvent à altérer la perception que nous pouvons avoir de l'œuvre originale. Bien que plus éloignée en apparence de la thématique de la guerre et de la diplomatie, cette partie pose en réalité des questions fondamentales touchant à la manipulation de la documentation disponible, sensibles notamment lorsque S. Pittia met en garde contre la tentation d'attribuer à Appien, sur la foi des fragments conservés des *Samnitica*, un « désintéret pour toutes les questions strictement militaires » (p. 127).

La troisième partie, intitulée « Entre guerre et diplomatie, études de cas » (p. 137-241), s'intéresse à des phénomènes qui se situent aux limites du conflit et de la négociation : revenant sur la procédure de *deditio*, Claudine Auliard (p. 139-156) montre que son évolution au cours des IV^e et III^e siècles tient en partie à une répartition des rôles entre magistrats et sénat dans le règlement des conflits ; Clara Berendonner (p. 157-173) met en relation les changements intervenus dans le traitement des prisonniers de guerre à partir des guerres samnites avec l'apparition de nouvelles façon de faire la guerre, marquées par l'influence des pratiques hellénistiques ; Ghislaine Stouder (p. 209-222) estime que l'emploi inhabituel dans les sources grecques de l'expression *πόλεμος ἀκήρυκτος καὶ ἄσπονδος* à propos de la guerre samnite de 323 s'explique par la volonté d'offrir une explication morale au désastre des Fourches Caudines. Enfin, trois autres très intéressantes études s'intéressent aux relations de Rome et des États hellénistiques, placées sous le signe de la découverte mutuelle : pour Michel Humm (p. 175-196), tout démontre que la plupart des initiatives romaines rapportées pour l'année 323 (en chronologie grecque) doivent être comprises en fonction de préparatifs diplomatiques et militaires destinés à anticiper une offensive d'Alexandre le Grand en Italie, jugée immi-

nente et que seule la mort du conquérant permit en fin de compte d'éviter puis d'occulter ; Mathilde Mahé-Simon (p. 197-207) s'interroge sur la nature et les motifs des contacts diplomatiques entre les Romains et Alexandre le Molosse en 332 ou 331 ; à partir d'un fragment de l'historien siciliote Alcimos (cité par Festus), Gabriella Vanotti (p. 223-239) fait état d'une version insolite du mythe d'Énée qui circulait à la cour de Denys l'Ancien et qui reflète probablement la rivalité entre Rome et Syracuse pour le contrôle de la mer Tyrrhénienne.

La quatrième partie, intitulée « Techniques et tactiques militaires, archéologie de la guerre » (p. 243-312), entend faire place à l'apport de l'archéologie en matière de guerre et d'armement. Toutefois, présentée dans la préface comme « un bilan des découvertes archéologiques des dernières années » (p. 9), la contribution de Gianluca Tagliamonte (p. 289-312) s'avère plus limitée : à partir de deux dossiers concernant les territoires sabelloques (la diffusion du casque à bouton et la présence problématique d'épées en fer de type laténien), l'auteur insiste sur l'intérêt représenté par l'étude de ce type de matériel dont la classification et la datation demeurent pourtant encore insuffisantes. Ces réflexions ont ainsi le mérite de laisser entrevoir, derrière les renouvellements récents, l'ampleur du travail qui reste à accomplir en ce domaine. On est moins convaincu par l'idée d'« effervescence technique » défendue pour les IV^e et III^e siècles par Anne-Marie Adam (p. 245-257). Le lien qu'elle postule entre innovation tactique et introduction d'armes nouvelles n'a rien d'une évidence, comme l'a rappelé le livre récent de J. E. Lendon, *Soldiers & Ghosts. A History of Battle in Classical Antiquity*, Yale University Press, 2005. En revanche, elle a raison d'insister sur le fait qu'aucune arme de l'Italie du IV^e siècle ne peut plus être considérée comme un marqueur ethnique. Le rapport entre ensembles ethniques et unités politiques est d'ailleurs bien reposé, dans une réflexion sur la puissance militaire des Eques et des Volsques, par Stéphane Bourdin (p. 259-275), qui invite ainsi à « renoncer à l'idée (d')ensemble ethnique homogène » (p. 269). Enfin, la question de la guerre maritime est abordée : Xavier Lafon (p. 277-288) défend de façon convaincante l'idée de la constitution de Rome en puissance navale dès la fin du IV^e siècle.

Comme on peut le constater, ce livre foisonne de discussions riches et diverses, parfois très pointues. Toutes convergent néanmoins pour éclairer à leur façon une question de méthode essentielle, celle de l'élaboration des sources et de leur exploitation dans l'écriture de l'histoire. À la fin de leur préface, Emmanuèle Caire et Sylvie Pittia forment le vœu que cet ouvrage ait « contribué à effacer quelques idées reçues et enrichi le débat sur l'histoire de la République moyenne » (p. 9). Nul doute que cet objectif soit pleinement atteint.

François CADIOU.

Julien Dubouloz, Sylvie Pittia (dir.), *La Sicile de Cicéron. Lectures des « Verrines »*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2007, 355 p.

La Sicile de Cicéron. Lectures des « Verrines » rassemble les actes d'un colloque tenu à Paris en mai 2006 par les membres du programme *De frumento* de l'UMR 8585 du CNRS - Centre G.-Glotz. Ce programme a pour objectif la traduction et le commentaire historique du troisième livre de la deuxième action contre Verrès. Loïn de limiter le texte à ses aspects fiscaux ou juridiques, les participants ont étudié

tous les aspects de la vie en Sicile tels qu'ils sont décrits dans cette œuvre de Cicéron, l'objectif étant de mieux comprendre le contexte sicilien pour mieux traduire le texte latin.

Aborder l'ouvrage par la fin, c'est-à-dire les conclusions de J.-L. Ferrary, permet de garder à l'esprit deux idées essentielles, en filigrane dans toutes les contributions : l'île que décrit Cicéron à travers les exactions de Verrès est une terre hellénistique, dont les fonctionnements ont été peu modifiés depuis Hiéron ; mais c'est aussi une construction rhétorique pure, biaisée par la dimension judiciaire et unilatérale des discours de l'orateur romain. L'analyse du texte n'est que rarement étayée ou invalidée par d'autres types de sources, et l'intérêt de ces *Actes* est de révéler derrière le discours particulier des informations générales peu accessibles par ailleurs.

La première partie, intitulée « Verrès, gouverneur et figure historique », insiste tout autant sur le regard déformant de Cicéron que sur la façon dont Verrès pouvait tenir son rôle administratif. Qu'il s'agisse de l'activité de Verrès en tant que collectionneur ou trafiquant d'objets précieux (R. Robert), ou bien des proches du gouverneur, désignés sous le terme de « cohorte » (S. Pittia), les intervenants soulignent l'aspect polémique du discours de Cicéron. Celui-ci dénonce en effet la perversion des réseaux politiques par les trafics de Verrès, mais il évite en réalité de mettre en cause un système de gouvernement dont Verrès ne fait que profiter. Ce faisant, Cicéron livre tout de même une série d'informations sur ceux qui administraient la province, et notamment sur les scribes de magistrats et leurs statuts, qu'étudie J.-M. David. Verrès jouissait, en raison du contexte de ses années de préture, d'une indépendance qu'il sut mettre à son profit, ni plus ni moins qu'un autre.

La deuxième partie livre une série d'analyses portant sur des aspects juridiques, économiques et fiscaux. L'indépendance de Verrès, rendue possible par les difficultés que rencontrait Rome à la fin des années 70, est visible dans sa gestion du prix du blé et du calendrier de la province (A. Pinzone). Mais J. Andreau rappelle à juste titre, en comparant le cas de la Sicile à celui d'Antioche de Pisidie, que les mécanismes fixant les divers prix du blé étaient complexes, qu'ils mêlaient décision du Sénat et conjoncture locale. Les trois articles suivants abordent plus nettement le thème de la récupération par Verrès (et, de façon générale, par les gouverneurs romains en Sicile) d'un héritage hellénistique. L'exercice de la justice par le gouverneur témoigne ainsi de procédures grecques, maintenues par le biais de la *lex Rupilia* ; mais Verrès pouvait également utiliser la juridiction romaine, agissant par le biais d'édits (L. Mangazani). C'est également par des édits qu'il intervenait dans le prélèvement de la dîme, organisant des poursuites contre les cultivateurs n'ayant pas déclaré toutes leurs terres cultivées ; cet édit, peut-être un héritage de la législation du roi Hiéron, permettait de régler les relations entre les décimateurs et les communautés ou les particuliers (J. Dubouloz). Derrière les traditions grecques se profile pourtant un système de fiscalité provinciale annonçant le système impérial : outre les impôts sur la terre provinciale existait un impôt au montant forfaitaire, proche de l'impôt provincial d'époque impériale (J. France).

Enfin, la dernière partie : « Cités, provinciaux et Romains de Sicile », évoque les rapports entre les communautés civiques et le préteur. La juxtaposition des articles révèle les difficultés d'interprétation du texte de Cicéron, face auquel les informations annexes manquent, comme le rappelle brillamment la réflexion méthodologique engagée par J. R. W. Prag à propos du manque de coïncidence entre les *Verrines* et les témoignages épigraphiques. Rien dans l'épigraphie ne vient confirmer les discours de Cicéron, rien chez Cicéron ne vient éclairer les

inscriptions d'époque républicaine. L'archéologie soulève les mêmes difficultés : les greniers et le Bureau public retrouvés sur l'agora de Morgantina semblent avoir un lien avec le *magistratus siculus* tel qu'il est décrit par Cicéron ; s'il en est bien ainsi, l'archéologie pourrait confirmer une certaine autonomie locale de la cité, héritage de l'autonomie existant peut-être à l'époque de Hiéron (M. Bell). Mais en réalité rien n'est sûr, puisque l'étude de Cl. Berrendonner sur les statues offertes par les communautés civiques à Verrès conduit à l'hypothèse selon laquelle ce dernier avait instauré le *koinon* des Grecs. Or l'analyse de M. Bell à partir des monuments de Morgantina faisait remonter l'existence du *koinon* à Hiéron. E. Deniaux se retrace sur un terrain mieux connu avec les liens d'hospitalité unissant les notables de Sicile à certaines familles de sénateurs ; ces liens d'hospitalité permettaient d'échapper à l'arbitraire du gouverneur, de même qu'ils garantissaient l'existence d'un réseau d'information entre Rome et l'île. Enfin, l'article de M. Crawford revient sur la notion d'héritage dans le gouvernement de Verrès. Même si, pour le cas de Messine par exemple, le poids du passé (osque, en l'occurrence) semble s'être évanoui, on ne saurait ignorer l'importance toujours vivace des cités du détroit, Messine et Rhégion, comme aux siècles précédents. L'épigraphie est là pour le rappeler (J. R. W. Prag), de même qu'elle permet de faire un lien entre le système grec des gymnases dans l'île et les garnisons installées par Verrès.

La Sicile de l'époque cicéronienne est donc bien une terre grecque, avec des procédures administratives proches de celles à l'œuvre sous Hiéron. L'ensemble des contributions, en s'appuyant sur une bibliographie toujours étendue et récente, rappelle cette caractéristique. En insistant également sur le regard déformant imposé par Cicéron, les auteurs mettent bien en évidence que les actions de Verrès sont celles d'un gouverneur romain coupé du pouvoir central par les crises qui secouent alors Rome : Verrès respecte les pratiques des communautés de l'île et leur impose les règlements romains en même temps que les siens propres. Derrière la description de ses abus apparaissent un personnel rarement évoqué ailleurs ainsi que les comportements habituels des gouverneurs de province. *La Sicile de Cicéron* offre par conséquent d'indispensables éclairages aussi bien quant au gouvernement des provinces romaines à l'époque républicaine que sur la Sicile hellénistique, pour laquelle les sources manquent à partir de 270 av. J.-C.

Une série d'indices et une liste inédite des magistrats intervenus en Sicile de 227 à 49 av. J.-C. complètent utilement le volume.

Sandrine CROUZET.

Marisa Ruiz-Gálvez (éd.), *Territorio nurágico y paisaje antiguo. La meseta de Pranemuru (Cerdeña) en la Edad del Bronce*, Madrid, Universidad Complutense de Madrid (« Anejos de Complutum », 10), 2005, 251 p., photos, dessins et cartes.

Dans la collection des monographies de l'Université Complutense de Madrid, le dernier volume occupe une place originale : projet individuel devenu collectif devant l'ampleur de la tâche et des moyens mis en œuvre, il est le premier, après une longue série, à quitter les frontières du territoire espagnol pour s'intéresser à la Sardaigne, plus précisément au plateau de Pranemuru, dans la province de Nuoro,

au sud-est de l'île, qui conserve de nombreux témoignages hérités de la culture nuragique.

Pour autant, les références extérieures – notamment à l'histoire ibérique dont les auteurs (une équipe hispano-sarde composée essentiellement de chercheurs espagnols) sont familiers – ne sont pas oubliées et constituent autant de repères chronologiques ou de points de comparaison : ainsi, l'étude des relations commerciales dans le Bassin méditerranéen à l'Âge du Bronze et leur participation au développement des sociétés protohistoriques des péninsules Ibérique et Italienne, les circonstances de la colonisation gréco-phénicienne en Méditerranée occidentale ou le rôle des *oppida* puis des atalayas médiévales ont permis d'établir des parallèles.

L'objectif scientifique est double : il vise, d'une part, à compléter l'état des connaissances de la culture nuragique à partir de l'analyse du territoire qui domine la vallée du Flumendosa, contrôlé par le nuraghe à cinq tours d'Arrubiu, bien connu des archéologues qui lui avaient consacré une fouille systématique dans les années 1980 ; d'autre part, à reconstituer le contexte paléo-environnemental afin d'apprécier l'organisation territoriale de la région. L'hypothèse de travail qui sous-tend le projet – le fonctionnement en réseau hiérarchisé des nuraghes – part d'un constat : celui du décalage entre l'absence d'économie de moyens qui caractérise la construction de ces tours au plan plus ou moins complexe et l'exiguïté de la surface habitable qui a fait dire de cette architecture qu'elle était « irrationnelle ». C'est pourquoi, en renfort de l'archéologie proprement dite, d'autres disciplines ont été mises à contribution comme la paléobotanique, l'archéozoologie, la géographie avec la mise au point de cartes aux normes SIG (Système d'information géographique) et la sociologie, puisque l'une des missions assignées aux différentes campagnes sur le terrain était aussi d'initier la mise en œuvre d'un programme de développement intégré associant l'économie locale, condition préalable à leur financement.

L'ouvrage, composé de trois parties de longueur variable, se présente comme une somme d'études regroupées par thème : prospection et sondages, analyse archéologique et étude spatiale, mise en valeur patrimoniale et développement rural, qui recourent *grosso modo* les trois temps du projet. Le premier chapitre, relativement court, présente la genèse de l'étude et établit la typologie des sites sondés. La partie centrale rend compte des résultats proprement scientifiques. Cependant, la juxtaposition des articles dont la présentation diffère (de la simple fiche à l'enquête détaillée) présente parfois l'inconvénient de cloisonner l'information et la lecture. À ce stade de l'analyse, il ressort principalement que les nuraghes et les villages qui leur étaient associés occupaient plutôt une position de frontière, en bordure de plateau, ou au contact de terroirs dont l'analyse pollinique a révélé l'altération précoce sous la pression de l'homme. Les cartes de synthèse qui tiennent compte des conditions d'accessibilité, de visibilité des nuraghes entre eux, et de la couverture végétale, suggéreraient un contrôle du territoire « en cascade », par nuraghe interposé, la structure de la tour, simple ou complexe, n'étant pas, contrairement à ce que les auteurs avaient d'abord envisagé, un facteur lié à des considérations d'ordre hiérarchique. De même, les enquêtes soulignent, pour la période immédiatement postérieure, la pénétration à l'intérieur des terres de l'influence phénicienne en faisant apparaître des pratiques de contact (sacrifices de substitution, production locale d'une vaisselle d'imitation). Le dernier chapitre a, bien sûr, pour but de dresser des bilans : bilan économique, d'abord, en inventoriant les retombées financières et touristiques du programme sur la région ; bilan scientifique, ensuite, qui ne néglige pas l'approche anthropologique du phéno-

mène. En effet, si rien n'indique que les 61 nuraghes recensés dans le secteur aient été tous contemporains, il n'est pas exclu que les constructions complexes aient succédé aux structures simples quand les petits groupes de population qui les occupaient les ont délaissées pour se regrouper. On observe en effet un abandon progressif du site entre la fin de l'Âge du Bronze et le début de l'Âge du Fer imputable à la surexploitation des terres et à la déforestation. Il n'en reste pas moins que les nuraghes ont profondément marqué et modelé les sociétés de l'île à tel point que le mot, d'origine préromaine, a traversé les siècles. Associées plus systématiquement qu'on ne le pensait à un habitat rural, les tours fonctionnaient non seulement comme marqueurs territoriaux, mais aussi comme référent social, visuel et symbolique du groupe gentilice dont elles manifestaient la puissance. En cela, on peut conclure que la culture nuragique présente toutes les caractéristiques des « sociétés à maisons » décrites par Cl. Lévi-Strauss.

Sabine ARMANI.

Luigi Loreto, *Per la storia militare del mondo antico. Prospettive retrospettive*, Naples, Jovene, 2006, 257 p.

Ce livre, défini par son auteur comme un « traité sur la méthode et l'épistémologie de l'histoire militaire du monde ancien », est un essai organisé en sept parties, elles-mêmes divisées en plusieurs chapitres. La réflexion se distingue par la prise en compte des dernières recherches sur la guerre ancienne (mais aussi médiévale, moderne et contemporaine), et par la place réservée à certains concepts récents (*low intensity conflict, power projection, grand strategy...*), dont l'application au monde ancien demande réflexion. La pensée développée sur maints problèmes historiques, comme l'évocation critique de nombreux travaux, parfois très récents, démontrent l'érudition et la largeur de vue de l'auteur, qui relève les inflexions récentes de l'historiographie, cherche à les expliquer, et tente de dégager leurs acquis et leurs limites. Au premier rang de celles-ci figure, selon L. Loreto, l'insuffisance ou l'absence d'approfondissement épistémologique d'un trop grand nombre de travaux. Malgré son apparente évidence, il est donc appréciable de trouver dans l'ouvrage un rappel des différences existant entre histoire militaire, poléologie, histoire sociale des militaires, ou encore entre tactique, grande tactique, stratégie, niveau opérationnel et grande stratégie. L. Loreto offre aussi une série de contributions analytiques (guerre et économie, guerre et démographie...) et développe certaines thèses personnelles, comme celle d'une validité du concept de *grand strategy* appliqué à l'Antiquité (et celle d'une possible « guerre totale » antique), ou encore de l'existence d'une « longue antiquité » de la guerre terrestre moderne, qui n'aurait guère connu de modifications techniques fondamentales avant la Première Guerre mondiale. L'auteur revient également sur certains développements récents de l'historiographie militaire, qu'il considère comme de fausses nouveautés : relations entre « guerre » et « société », ou encore « nouvelle histoire militaire », inspirée par les travaux de John Keegan (déjà objet de critiques : cf. par exemple, E. L. Wheeler dans *Journal of Roman Archaeology*, 11, 1998, p. 644-651). On ne manquera pas de souscrire à certaines remarques, mais le propos semble parfois fort rude, et les pistes prônées par l'auteur lui-même ne sont pas toujours extrêmement convaincantes. S'il est juste de distinguer histoire militaire et histoire sociale des militaires, ne peut-on pour autant considérer que toutes deux s'éclai-

rent et s'enrichissent ? Cette distinction ne doit pas mener à une séparation, une opposition ou même une subordination de l'une à l'autre. De même, et en admettant que la thématique « guerre et société » soit plus ancienne qu'il ne l'est dit parfois, cela signifie-t-il qu'elle ne peut plus rien nous apprendre ? Certaines propositions de l'auteur concernant la prise en compte de la « Nouvelle Histoire » (au sens large, cette fois-ci) dans l'écriture de l'histoire militaire antique ne semblent, elles aussi, que partiellement nouvelles. Un autre sujet d'étonnement touche aux critiques adressées à certaines recherches (comme celles réunies dans la collection « Mavors », par exemple) que l'auteur juge consacrées à des questions « *di tipo antiquario o, al massimo, filologico-letterario* » (p. 188), sur un mode quelque peu péjoratif. D'une part, c'est oublier que les volumes de la collection « Mavors » sont des recueils d'articles et que l'éclatement apparent des études n'est pas incompatible avec l'existence d'une pensée historique sous-jacente et originale. D'autre part, et c'est un point plus important, ces études ont le grand mérite de placer les sources au cœur de la démarche historique, ce qui n'est pas le cas du livre de L. Loreto. On laissera le lecteur juger si l'auteur a raison de considérer que personne ne saurait se dire historien militaire sans avoir expérimenté les *wargames* avec figurines (p. 206), mais le même lecteur sera sans doute sensible à la faible place réservée aux documents. Certes, ce livre est un essai, et l'on n'attend nullement que l'auteur sacrifie à une fastidieuse énumération des sources de l'histoire militaire. Il ne s'agit pas non plus d'adopter une posture positiviste. Mais l'attention accordée à l'historiographie et aux concepts ne doit pas dispenser d'une réflexion sur l'apport et l'utilisation des sources, finalement peu présente. Enfin, ce livre atteindrait probablement mieux son but si l'auteur avait fait le choix d'une expression plus simple, parfois moins ampoulée (cf. par exemple, p. 167, une phrase peu digeste de 17 lignes). Ce parti pris, joint à l'importance des prérequis nécessaires à la lecture, risque de dérouter ou de décourager les étudiants ou les simples lecteurs curieux du sujet. Mais les penseurs et les chercheurs en histoire militaire (qu'ils soient ou non spécialistes de l'Antiquité) trouveront assurément, dans ce livre dense, d'importantes réflexions méthodologiques et épistémologiques.

Patrice FAURE.

Pauli Sivonen, *Being a Roman Magistrate. Office-Holding and Roman Identity in Late Antique Gaul*, Helsinki, Suomalaisen Kirjallisuuden Seura (« Bibliotheca Historica », 101), 2006, 178 p.

Ce livre présente une étude détaillée de l'attitude des sénateurs de la Gaule tardo-antique à l'égard du service de l'État. Sujet connu mais dont l'originalité du traitement réside ici dans la volonté de l'aborder sous l'angle des mentalités et des pratiques, intentions que l'auteur explicite dans sa préface (p. 7-9). Sur ces bases, Pauli Sivonen (désormais S.) cherche à éclairer d'un jour nouveau des débats historiographiques anciens sur la responsabilité des élites dans l'effondrement de l'Empire romain d'Occident. En ces temps d'invasion et d'affaiblissement de la force publique, que signifiait servir l'État ? Quel rôle l'*officium* pouvait-il encore jouer dans l'identité et dans l'assise sociale de ces élites ? Leur relatif détachement à l'égard de l'Empire central (qui se traduirait par de multiples sécessions, de Postume à Eugène en passant par Magnence) et leur attachement profond à un horizon provincial ont-ils influé sur l'effondrement de l'édifice impérial en Occident ?

L'intérêt premier de cet essai est de rassembler, de synthétiser, de reformuler ces problématiques à travers une lecture attentive des sources contemporaines : recueil des *Panegyrici Latini* (abrégés ensuite *PL*), Ausone, Rutilius Namatianus, Sidoine Apollinaire pour l'essentiel. Les principaux paragraphes sont précédés d'utiles mises en perspective historiographiques : on relèvera en particulier celles (p. 15-17) sur le destin de ces élites entre Haut et Bas-Empire ou sur la question de l'existence ou non d'une conscience « gallo-romaine ». On regrettera l'absence de références incontournables (A. Chastagnol, *Le Sénat romain à l'époque impériale*, Paris, Les Belles Lettres, 1992) ou la lecture sans doute trop rapide de références mais dont S. n'a pas tiré toutes les conséquences (par exemple n. 12, p. 140 à propos d'A.-M. Turcan-Verkerke, *Un poète latin chrétien redécouvert : Latinius Pacatus Drepanius, panégyriste de Théodose*, Bruxelles, coll. « Latomus », 276, 2003 ; sur les grandes nouveautés apportées par cet ouvrage, voir le c.r. de Jacques Fontaine, *CRAI*, 2005, p. 970-972).

La démonstration suit un cheminement clair, qui conduit le lecteur de la préface (p. 7-9) à la synthèse conclusive intitulée *Office-holding in the Changing World of Late Antiquity* (p. 130-158) à travers six chapitres, qui traitent de l'identité des magistrats, de leur intérêt pour l'*officium*, de leurs vertus, de leurs liens avec les empereurs. La conclusion relie les changements d'attitudes de ces sénateurs entraînés par le triomphe du christianisme à la constitution des royaumes barbares. Au terme de son essai, S. souligne, à la suite d'autres chercheurs, l'importance du service de l'État pour ces sénateurs gallo-romains, dont l'une des caractéristiques réside dans leur légitimité politique et dans leur conservatisme culturel. En période de difficultés et de crises, Sidoine et ses pairs, convertis au christianisme depuis deux ou trois générations, se présentent comme les garants et les sauveurs de la *romanitas*.

Cet essai brasse beaucoup d'idées, propose une relecture de nombreux textes célèbres et, pour ces deux raisons, ne laisse pas le lecteur indifférent. Mais, si la démonstration entraîne souvent l'adhésion, elle suscite parfois aussi le doute. D'abord, S., pour définir le groupe étudié, utilise une terminologie flottante : *aristocrats*, *landowners*, *office-holders*, *nobiles*, *élites*, *senators* sont employés sans que leur signification soit précisée, ce qui l'amène à commettre des erreurs, par exemple lorsqu'il parle (p. 12) de magistrature inférieure (*minor magistrate*) pour désigner la fonction de *magister memoriae* détenue par Eumène (*PL* V(9) selon la numérotation de la CUF). Ce haut poste à la chancellerie n'a rien de mineur et, en qualité de fonction équestre procuratorienne, il ne peut pas être qualifié de la sorte car le terme de « magistrature » est réservé aux postes inscrits dans le *cursus honorum* sénatorial. Notons en passant qu'Eumène n'est pas le fils mais le petit-fils d'un orateur originaire d'Athènes (*PL* V (9), 17, 3).

Plus gênantes en revanche sont les analyses générales concernant les spécificités de ce groupe social. À aucun moment, l'acte fondateur qui crée les conditions favorables à l'émergence en Gaule de ces dynasties sénatoriales n'est évoqué, alors qu'il constitue une clé explicative dans l'attitude de ces familles récemment intégrées au groupe : je veux parler de la réforme de Constantin, qui accrut le nombre de sénateurs et élargit le recrutement de l'*ordo* aux membres les plus éminents des élites équestres et municipales (voir A. Chastagnol, *op. cit.*, p. 233-258 et 293-380). La levée de l'astreinte à résider en Italie, la multiplication des résidences impériales dans les provinces constituent autant d'éléments qui engagèrent de puissants notables municipaux, jusqu'alors attachés à leur horizon provincial, à intégrer dorénavant le Sénat, ce qui ne fut pas sans conséquence sur les rapports qu'ils pouvaient entretenir avec le pouvoir central. De la même manière, S. ne souligne pas assez

les spécificités de ses sources, œuvres de fins lettrés qui accèdent, par leurs compétences intellectuelles aux plus hautes fonctions impériales, ce qui implique, là encore, un rapport particulier au service de l'État, et explique, au passage, les nombreuses réminiscences cicéroniennes chez ces « parvenus de la culture », pour emprunter une expression de Claude Lepelley, lorsqu'ils mentionnent les magistratures qu'ils ont revêtues ou bien lorsqu'ils exposent leurs conceptions de l'*officium* et de la *respublica*.

Enfin, dans son effort – louable – de relecture minutieuse, S. a négligé des textes de premier plan faisant pourtant partie intégrante de son corpus documentaire. Il s'agit des discours d'Eumène et de l'anonyme de 310, les *Panegyriques* V (9) et VII (6), qui contiennent d'importantes considérations sur l'*officium*, les *munera*, la *dignitas* attachée au service de l'État, source d'*honoris* pour celui qui s'y engage (*PL* V (9), 5, 6, 11 et 14, et *PL* VII (6), 23, mais dans une moindre mesure). Toujours à propos des sources, bien que l'auteur ait formulé le vœu (p. 9) de comparer ses résultats « avec d'autres études sur des sujets similaires utilisant d'autres textes comme leurs sources », à aucun moment il ne s'engage dans cette voie. Or un recours aux textes littéraires et épigraphiques, africains ou italiens, aurait offert de précieux points de comparaison pour tracer des parallèles ou dégager des spécificités dans les comportements de ces familles sénatoriales. Sans franchir la Méditerranée ou les Alpes, les rares textes épigraphiques gallo-romains contemporains d'Ausone ou de Sidoine auraient pu être mis à contribution, en s'interrogeant par exemple sur la place occupée par les fonctions attachées au service de l'État. Exemple à ce titre est l'épithaphe de Sidoine, longtemps connue par un manuscrit médiéval, récemment mise au jour à Clermont-Ferrand (édition et commentaire de Françoise Prévot, *Antiquité tardive*, 1, 1993, p. 223-229).

Notons que ces remarques portent sur des points de détail et n'enlèvent rien à la valeur de cet ouvrage. S. a le mérite de relancer des débats et de fournir à l'historien de nouveaux éclairages sur ces sénateurs de la Gaule tardo-antique, conscients d'être les dépositaires de valeurs séculaires ruinées par les malheurs des temps. Ce n'est pas un hasard si, en 478, soit deux années après la déposition du dernier empereur d'Occident, Sidoine écrivait que, « désormais, le seul témoin de la noblesse serait de connaître les lettres » (*Lettres*, VIII, 2, 2).

Antony HOSTEIN.

Walter Goffart, *Barbarian Tides. The Migration Age and the Later Roman Empire*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, « The Middle Ages Serie », 2006, x-372 p.

Depuis au moins un quart de siècle, W. Goffart est aux prises avec un adversaire : l'emprise qu'exercerait le nationalisme germanique sur l'histoire des « barbares ». Cet ouvrage réaffirme tous les aspects de ce combat. L'adversaire se serait structuré autour des *Monumenta Germaniae Historica* et son dernier avatar serait la notion d'ethnogenèse, selon laquelle les tribus auraient été des ensembles en transformation permanente, la notion de migration, notamment germanique, jouant un rôle crucial dans ce processus. Deux failles affecteraient cette construction : 1 / ce serait le concept de « peuples migrants » qui serait dénué de sens ; il faudrait envisager distinctement le cas de chaque peuple, chacun ayant pu, volontairement ou involontairement, changer de lieu de résidence, et le fait que Rome ait souhaité

l'admission de tel ou tel d'entre eux aurait été déterminant ; 2 / quant à la notion de civilisation germanique (ancienne), ce serait une invention moderne, la réalité étant l'existence de peuples fragmentés et non germaniques. Le concept de « migration germanique » serait donc doublement aberrant : pas de migration et pas de Germains. W. Goffart choisit comme interlocuteur A. Demandt (p. 22-39 et *Appendice I*) : qu'à Rome une « grande peur » des « peuples du Nord » ait existé chez des écrivains est une chose ; autre chose serait la puissance romaine face à des peuples divers et sans projet agressif global ; en revanche, bien réels seraient, au III^e siècle, le danger sassanide et une instabilité interne qui aurait ouvert la voie aux barbares ; mais, au IV^e siècle, les peuples frontaliers seraient sous le contrôle de Rome et les barbares seraient plutôt désireux d'entrer dans le système romain. Loin d'être des ennemis du monde romain, ils en auraient préservé l'héritage.

W. Goffart remet en cause (p. 40-55) une tradition historiographique dont les racines plongeraient, au VI^e siècle apr. J.-C., dans la Constantinople justinienne. C'est là que se serait élaborée une interprétation de l'histoire rejetant la responsabilité de la chute de l'Empire romain d'Occident sur des peuples d'origine « lointaine », tels les Goths. Or les peuples « du Nord » voisins de l'Empire étaient, au IV^e siècle, des sédentaires vivant de l'agriculture ; l'agent de la falsification serait Jordanès. Un chapitre lui est consacré (p. 56-72). Il ne faudrait pas le considérer comme un pâle abrégé de Cassiodore – qui était loyal envers les Ostrogoths –, mais comme un agent au service des Byzantins et de leur politique de destruction du royaume ostrogothique. Sa mission aurait été de porter un message d'exclusion : affirmer que les Goths relevaient d'un monde externe à l'Empire ; sa référence à *Scandza* comme lointaine île des origines gothiques se comprendrait en ce sens. Quant au passage du Rhin par des barbares « danubiens », à dater de 405 et non de 406, il ne constituerait pas davantage un épisode des prétendues « grandes migrations » : ses acteurs seraient dans une large mesure des sédentaires vandales et suèves auparavant enracinés sur leurs terres et lancés dans une entreprise dont le *leadership* était assuré par les cavaliers nomades qu'étaient les Alains ; le précédent de l'installation gothique aurait pu jouer un rôle dans cette décision de départ vers une Gaule riche et mal défendue, les forces impériales étant en grande partie mobilisées dans le nord de l'Italie (p. 73-118).

Le chapitre « The Techniques of Accommodation Revisited » (p. 119-186) constitue la pièce maîtresse du livre. L'auteur y revient sur son ouvrage de 1980. Il y redit son opposition à la thèse de Gaupp (1844), à l'origine des conceptions des Modernes : selon celle-ci, on prit comme modèle pour l'installation des barbares le système de l'*hospitalitas* (*military billeting*, ou logement des soldats chez l'habitant, cf. *CTh* VII, 8, 5) en organisant un partage des terres (à moins de pratiquer, comme on l'a soutenu dans le cas de l'Afrique, une expropriation massive ?). Mais, pour W. Goffart, la notion d'*hospitalitas* ne peut s'appliquer qu'à une « hospitalité » temporaire (p. 133) ; et ce seraient des unités fiscales comportant fraction de l'impôt qui auraient été attribuées, sans expropriation, ce qui expliquerait que l'établissement se soit passé « en douceur » comme le suggérerait un état des sources ne faisant guère état de heurts, et que les barbares soient restés des guerriers mobilisables. W. Goffart radicalise ses positions, ainsi dans un *mea culpa* à propos des *Leges Burgundionum* (p. 129) : alors qu'il avait jugé en 1980 que l'*hospitalitas* avait pu jouer un rôle dans les transactions relatives à l'établissement des Burgondes, il rapproche désormais *LB* 55, relatif à des terres (*agri*) qui sont possédées (*possidentur*) par des barbares *iure hospitalitatis*, de *LB* 38, où *hospitalitas* est employé au sens d'« accueil temporaire » envers des ambassadeurs et des voyageurs, et de *LB* 54, que la *communis opinio* invoque pour affirmer la thèse d'un partage des terres par

référence à l'*hospitalitas* qui y est citée. Il ne pourrait y avoir, selon lui, des sens différents pour ce terme dans le même Code (p. 132) ; le sens unique serait celui d'une « hospitalité » temporaire, au profit de soldats en déplacement, d'ambassadeurs, de pèlerins ou même de certains cultivateurs (*agrarian settlers*, p. 133). En *LB* 54 (p. 148 et 152), l'*hospitalitas* serait un accueil temporaire des Burgondes en un lieu (*locus*), antérieurement à la distribution des unités fiscales (*mancipia* et *terrae*). *Hospitalitas* aurait donc le même sens dans les trois cas. Ce « repentir » s'inscrit dans une réaffirmation des thèses de 1982 ; en revanche, on ne pourrait exclure que, par la suite, des barbares aient pu abuser de leur position afin de s'enrichir aux dépens de leurs voisins romains (p. 183-184). Pour l'Italie, W. Goffart considère (p. 169-170) que, lorsque Cassiodore, II, 16, 5, écrit, dans un texte crucial invoqué traditionnellement pour soutenir la thèse du partage des terres, que Libérius a uni, par la division du sol, les cœurs et les *possessions* des Romains et des Ostrogoths, il faut donner à *possessions* deux sens différents : un pour les Romains (propriété foncière) et un pour les Ostrogoths (unité fiscale).

On se bornera à deux séries d'observations. 1 / On conviendra que l'insistance de W. Goffart à voir dans les barbares des sédentaires voisins de l'Empire et impliqués dans l'histoire de celui-ci n'est pas sans quelque fondement ; affirmer que les barbares faisaient partie du monde romain est une réaction salutaire contre une vision par trop externe de ceux-ci. Mais cela ne devient-il pas aussi une position par trop tranchée face à une caricature ? Assurément, dans certaines conditions spatio-temporelles, des barbares (et non les barbares) ont fait partie du monde romain, et le partage de cette histoire commune a fait sens pour les uns et les autres. Assurément aussi, l'entrée de barbares dans l'Empire s'est faite *en partie* par la demande romaine et *en partie* par une pression barbare, une perspective « intégrationniste » du côté barbare pouvant ou non exister, et à des degrés divers. 2 / La critique faite à la thèse d'un partage des terres néglige deux points et repose sur un traitement des sources brillant mais contestable. D'abord, il faut tenir compte, pour expliquer la relative faiblesse attestée des réactions hostiles des populations de l'Empire à la présence barbare, du poids des rapports de forces, mais aussi d'une probable détente fiscale liée à la disparition de nombre de structures administratives dont l'existence n'était plus justifiée ou dont le fonctionnement était devenu impossible ; cela a pu compenser la perte de la maîtrise d'une partie du sol. Ensuite, le transfert de terres à des barbares ne signifie pas que ceux-ci se soient tous transformés en agriculteurs, mais plutôt, dans une proportion impossible à déterminer, en rentiers du sol percevant des redevances sur les cultivateurs ; et cela n'affectait donc pas leur capacité à rester mobilisables.

Venons-en au traitement des sources, en faisant trois remarques. D'abord, lorsque W. Goffart rencontre un texte paraissant démontrer un partage de terres, il l'écarte en le qualifiant de « métaphorique ». C'est le cas de Philostorge, XII, 4, qui dit que les Wisigoths reçurent des terres « pour les cultiver » (p. 137 et n. 80) ; c'est le cas de Victor de Vita, I, 12-14, qui décrit les expropriations et les partages au profit des Vandales (p. 133 et n. 68) ; par ailleurs, W. Goffart ne se réfère pas à Victor de Vita, II, 39 et III, 2 (citant des édits d'Huniric de 483 et 484), textes sur lesquels Y. Modéran a récemment attiré l'attention (*Antiquité tardive*, 10, 2002, p. 109-110, article que n'avait sans doute pu consulter l'auteur), et qui évoquent des *sortes Wandalorum* qui ne peuvent être que des terres. Ensuite, poser le principe qu'*hospitalitas* ne saurait avoir qu'un sens unique et fort limité dans un recueil (*LB*) qui est un assemblage de textes divers est problématique (par comparaison, *barbanus*, qui y est le plus souvent synonyme de « Burgonde », y signifie au moins une fois, en *LB* 79, non-Burgonde). Les contextes d'emploi

d'*hospitalitas* y sont différents : accueil d'ambassadeurs et de voyageurs (LB 38), accord (ou prélude à accord ?) de *terrae* et *mancipia* à des Burgondes (LB 54), conflits entre propriétaires fonciers romains avec mention de *possessores* burgondes (LB 55). Estimer qu'il s'agit dans tous les cas d'accueil temporaire (comme en LB 38) relève du postulat plus que de la démonstration. Ou bien faudrait-il considérer, pour sauver l'affirmation, que « temporaire » peut avoir deux acceptions, qui s'opposeraient à « permanent » : « bref », pour l'accueil d'ambassadeurs (LB 38) ; « durable mais non définitif », pour celui d'*agrarian settlers* (LB 55) ? W. Goffart ne voit sans doute là qu'une différence, secondaire, de degré. Et même si *hospitalitas* n'avait rien à voir avec l'établissement initial de barbares, LB 54 ne démontre pas que *terra* désignerait un titre d'impôt et non une terre. Il faudrait revenir sur la notion de *possessio* et ne pas négliger les pistes ouvertes par R. Krieger, *Untersuchungen...*, 1991 (rejeté sans discussion par l'auteur, p. 312, n. 3), et S. Esders, *Römische Rechtstradition...*, 1997 (ignoré par l'auteur), suivis par G. Maier, *Amtsträger...*, 2005, sur les contraintes juridiques de l'installation. LB 55 montre qu'il pouvait y avoir, pour une même terre, propriétaire romain et *possessor* burgonde. Or l'installation de barbares, dans la mesure où elle s'est faite dans des conditions réglementées par des juristes romains, n'aurait pu permettre une *appropriation* de terre romaine par des étrangers : la notion de *possessio* aurait constitué une réponse ; il n'y aurait pas eu, au moment initial, expropriation, mais attribution de terres à des *possessores* barbares ; par la suite, la situation aurait pu évoluer vers une appropriation. Il faut toutefois reconnaître qu'une telle hypothèse devrait faire s'accorder les termes d'*hospitalitas* et de *possessio* pour cadrer juridiquement l'établissement initial des Burgondes sur des terres : construction juridique face à une situation exceptionnelle ?

Cela ramène à Cassiodore, II, 16, 5, qui traite du cas des Ostrogoths dans un contexte postérieur, en employant *possessionses* mais non pas *hospitalitas* ni *hospes* ; comme le remarque W. Goffart (p. 163), le terme *hospitalitas* n'est pas employé pour l'Italie ostrogothique. Comprendre ce texte comme il le fait oblige à accepter deux sens différents pour une seule et même occurrence de *possessio*, « propriété » et « unité fiscale ». On pourrait plutôt y voir deux sens proches, « possession » et « propriété/possession ». Dans cette lettre, qui s'adresse au Sénat, il y aurait un subtil emploi de ce terme, dont on rappellera que, d'après Festus, il désigne l'usage ; Ostrogoths et Romains sont considérés comme « possesseurs », ce qui est à première vue surprenant pour la partie romaine, définie habituellement comme propriétaire, et intéressant pour la partie ostrogothique. Mais Cassiodore se serait placé du point de vue de l'usage du sol : comme l'écrit Ulpien, D. 43, 17, pr. à § 2, « il peut se faire que l'on soit possesseur sans être propriétaire, ou que l'on soit propriétaire sans être possesseur, et il peut arriver que la même personne soit à la fois propriétaire et possesseur ». Les Ostrogoths seraient dans le premier cas, pour la partie du sol dont ils auraient l'usage sans être propriétaires ; les Romains, dans le deuxième cas, pour la partie du sol dont ils auraient gardé la propriété mais non l'usage ; et dans le troisième cas, pour la partie du sol dont ils auraient gardé et la propriété et l'usage. Le texte focaliserait sur ce qui serait commun aux deux, Romains et Ostrogoths, l'usage, évoqué par *possessionses*, en gommant ce qui les distingue, propriété et non-propriété. Le droit serait sauf (la rhétorique aussi). Même subtilité pour *domini*, qualifiant ici Romains et Ostrogoths, ce qui serait admissible et d'habile emploi dans un texte destiné à célébrer l'harmonie romano-gothique devant des sénateurs probablement lésés : *dominus* s'emploie en principe pour « propriétaire » mais peut parfois signifier « possesseur » et désigne en tout état de cause celui qui a le pouvoir.

L'histoire de l'installation des barbares n'est pas close, et sans doute faudrait-il tenir compte davantage des diversités locales, des rapports de force, voire de tâtonnements juridiques. La contribution de W. Goffart à cette histoire pose un problème intéressant, celui d'une vigoureuse synthèse poussant aux plus extrêmes limites la notion de système.

Alain CHAUVOT.

Sophie Cassagnes-Brouquet, *Les romans de la Table ronde. Premières images de l'univers arthurien*, Rennes, PUR, 2005, 150 p.

Du *King Arthur* de Purcell à la peinture des préraphaélites, le thème arthurien a inspiré d'innombrables artistes à travers les siècles. C'est cependant au travail d'enlumineurs médiévaux anonymes que l'auteure a choisi de s'intéresser en se penchant sur un remarquable manuscrit de la Bibliothèque municipale de Rennes (le Ms. BM Rennes 255), un joyau de l'art gothique des premières décennies du XIII^e siècle renfermant quelques-uns des textes constituant le cycle du Lancelot-Graal, encore appelé Cycle-Vulgate.

Le projet éditorial est ambitieux et s'inscrit dans la valorisation de l'iconographie médiévale profane telle que le public a déjà pu l'apprécier dans le catalogue *Le Moyen Âge en lumière* publié en 2002. Les reproductions des initiales historiques et des lettres ornées sont soignées, la quadrichromie est de qualité, et l'éditeur n'a pas hésité devant certaines reproductions en couleur de folios entiers (p. 136-137). Tel quel, l'ouvrage livre une bonne idée du volume original, et l'on ne peut que se féliciter du caractère très visuel de l'ensemble, qui l'apparente au genre des « beaux livres ».

Logiquement, le plan débute par une présentation codicologique et historique succincte du manuscrit, depuis sa préparation jusqu'à son entrée dans les dépôts publics de Rennes sous la Révolution française. Le propos se poursuit par une synthèse sur les romans arthuriens des XII^e et XIII^e siècles en général, et sur les textes compilés dans le présent manuscrit en particulier. On passe ensuite aux grands thèmes mis en valeur par les enlumineurs de l'ouvrage, avant d'entrer dans les grandes lignes de la production parisienne du livre dans la première moitié du XIII^e siècle, dont le manuscrit étudié est peut-être l'un des plus anciens fruits conservés pour ce qui concerne le domaine profane enluminé – avec des interrogations insolubles comme l'identité du commanditaire du volume, ou les conditions du choix du programme iconographique retenu par les artistes. L'auteure procède avec science et prudence, le propos est ferme, et l'attention ne faiblit jamais, soutenue par une iconographie bien choisie.

L'on s'interroge toutefois sur certains partis pris dommageables pour l'intérêt de l'entreprise. Ainsi, la bibliographie omet quelques grands spécialistes de la littérature arthurienne médiévale (Laurence Harf-Lancner, Emmanuèle Baumgartner, Marie-Luce Chênerie) dont les travaux auraient pourtant été bien utiles à l'appréciation du style, de la langue et des champs thématiques des textes enluminés. L'indispensable aller-retour entre le texte original et l'image ne se fait pas toujours très bien, et l'absence de collaboration avec un romaniste chevronné fait parfois passer sous silence certains éléments importants de l'iconographie arthurienne présente, comme le thème de l'eau, pourtant associé par le lectorat et l'auditoire des romans arthuriens du XIII^e siècle à l'Autre Monde.

Sur le plan historique, on passe bien rapidement sur les sources textuelles arthuriennes avant Geoffroy de Monmouth, puisque ni les *Annales Cambriae* ni la collection de textes connue sous le nom de *Y Gododdin* ne sont mentionnés. La Renaissance du XII^e siècle n'est pas mise en lumière, alors que la rédaction des romans antiques ou celle des *Tristan* de Bérout et de Thomas d'Angleterre (sans omettre celle des *Lais* de Marie de France) a en partie initié l'engouement pour la matière de Bretagne et les romans de la Table ronde. En conséquence, l'essor de ces romans arthuriens apparaît brutalement « à la fin du XII^e siècle » (p. 40), sans mise en perspective d'histoire littéraire. En outre, le thème de la courtoisie, si central dans l'iconographie étudiée, est disséminé à travers le propos et largement réduit à la figure du « triangle amoureux » (p. 59-60), alors que sa dimension sociale aurait mérité d'autres développements. Enfin, et quelles que soient les difficultés de l'exercice, comment ne pas rester sceptique devant certains commentaires iconographiques quand on voit un « lièvre musicien » (p. 111-112) être intégré au bestiaire de l'obscénité et de la luxure, alors que l'iconographie en question fait bien plus songer au lapin musicien, le « connil » des auteurs du XIII^e siècle, qui partage son étymologie avec le substantif désignant alors le sexe féminin ?

On l'aura compris, l'ouvrage retient le lecteur parce qu'il a le grand mérite de mettre l'image au centre de sa démarche et parce qu'il révèle un univers mental fascinant. On ne peut toutefois que souligner l'intérêt des collaborations entre historiens, historiens d'art et spécialistes de littérature médiévale dans ce genre de production éditoriale.

Amaury CHAUOU.

Martin Aurell, Noël-Yves Tonnerre (éd.), *Plantagenêts et Capétiens : confrontations et héritages*, Turnhout, Brepols, coll. « Famille et parentés », 2006, 524 p.

Ce volume imposant de la collection « Famille et parenté » est issu d'un colloque international organisé en 2004 au Centre d'études supérieures de civilisation médiévale de Poitiers, à l'occasion du 800^e anniversaire de la mort d'Aliénor d'Aquitaine et de la perte de la Normandie. Les thèmes abordés sont nombreux ; s'ils s'organisent en partie autour des deux repères évoqués ci-dessus, ils pointent tous vers une réflexion sur la nature de l'« empire Plantagenêt » dans toutes ses dimensions, y compris son opposition au royaume de France. L'éclairage se veut multiple et reflète des courants historiographiques internationaux, comme le souligne Martin Aurell dans son introduction. Les interventions ont été réparties en trois grandes parties : « Aliénor d'Aquitaine ou le pouvoir d'une reine », « Les fiefs français dans le conflit » et « Culture et mécénat ».

Dans la première partie, plusieurs contributions affirment explicitement leur volonté de jeter un regard neuf sur Aliénor d'Aquitaine. L'article de Nicholas Vincent sur les chartes qu'elle a émises tout au long de sa vie (en tant que duchesse et en tant que reine) étudie tout d'abord de manière très fouillée leur contenu comme leur forme, dans l'objectif de réévaluer son action, et en particulier son patronage. L'auteur insiste également sur la spécificité de son entourage, très marqué par la présence du clergé séculier (il se prononce notamment en faveur de l'existence d'une chancellerie propre à Aliénor). Cette étude est complétée par l'ar-

ticle plus ciblé de Marie Hivergnaux sur l'entourage aquitain d'Aliénor, qui s'appuie aussi sur ses chartes. L'analyse d'Ursula Vones-Liebertstein sur la révolte de 1173 replace cet éclairage dans le cadre plus vaste de l'« Empire ». Dans les contributions suivantes, Aliénor constitue davantage un point de départ permettant de soulever certaines questions historiographiques actuelles, comme l'histoire du genre, abordé par Elisabeth Van Houts au prisme des connaissances livresques sur les natures masculine et féminine, et par Géraldine Damon dans l'optique du pouvoir des dames poitevines ; ou l'histoire des sentiments, envisagée par Hannah Vollrath (mais cette dernière se penche finalement davantage sur les représentations des sentiments d'Henri II pour son fils aîné que sur celles de la reine).

La seconde partie s'interroge sur la place des fiefs continentaux des Plantagenêts dans le conflit qui oppose ces derniers aux rois de France, ainsi que sur les modalités de ce conflit. Une partie des contributions est constituée d'études régionales balayant les différents territoires continentaux de l'« Empire », en partie centrées sur les causes du retournement de 1204. Deux d'entre elles sont consacrées à la Normandie, dont celle de Maïté Billoré, qui questionne la réalité de l'« oppression » des Plantagenêts sur l'aristocratie normande et conclut que, si les contraintes sur cette dernière ont effectivement été fortes, elles n'ont pas été la cause principale de la défection. Daniel Power, qui étudie les dernières années de la domination Plantagenêt, et notamment l'attitude des Normands face aux manifestations du pouvoir ducal, va globalement dans le même sens : ce qui frappe, selon lui, c'est finalement une certaine indifférence des Normands vis-à-vis de ce pouvoir. Le cas de l'Anjou, étudié par Noël-Yves Tonnerre, n'est, malgré les apparences, pas si éloigné, puisque, en dépit de leur attachement personnel à la dynastie princière, les Angevins, relativement autonomes, sont passés tout aussi aisément dans l'orbite capétienne. Deux autres contributions s'intéressent aux marches et aux frontières, internes et externes. Annie Renoux s'est penchée sur le cas du seigneur Juhel de Mayenne (territoire hautement stratégique dans le conflit) et de ses revirements apparemment opportunistes. Ses comportements seraient en fait assez typiques de ceux des seigneurs des Marches, s'attachant surtout à préserver leur autonomie et un territoire frontalier et donc objet de convoitises. Quant à Kimberly Loprete, elle analyse la position et les motivations de la famille des Thibaud de Blois-Champagne, dont les territoires jouxtaient en partie ceux des Plantagenêts. Elle insiste sur l'importance de Tours dans leur politique, au moins jusqu'au XIII^e siècle, lorsque la famille s'est définitivement déplacée en Champagne. Une autre approche des marges est également présente, celle de la place des Juifs normands sous la tutelle successive des Plantagenêts et des Capétiens, étudiée par William Norton. Enfin, plusieurs aspects idéologiques du conflit sont abordés. Bernard Bachrach, dans sa contribution sur l'art de la guerre angevin, évoque l'influence probable des écrits classiques (en particulier le *De re militari* de Végèce) mais aussi historiographiques sur les stratégies des princes angevins. Cette influence aurait été sous-estimée : les princes de la dynastie ont en effet généralement évité les batailles ouvertes, ce qui ne les a pas empêchés d'être de grands chefs militaires, et de nombreux indices suggèrent qu'ils étaient imprégnés de cette littérature théorique et historique. Marie-Pierre Baudry, pour sa part, fait le point sur les enjeux des constructions de châteaux pour les Capétiens comme pour les Plantagenêts, enjeux tout autant pragmatiques que symboliques d'un pouvoir en affirmation. En dernier lieu, Klaus Van Eickels revisite la question controversée de la signification de l'hommage des rois anglais aux rois français. Il insiste sur son évolution progressive : dans un premier temps, cet hommage aurait surtout été recherché

par les rois-ducs pour leur fils aîné comme gage de légitimation, et ce n'est que dans un second temps qu'il se serait transformé pour eux en contrainte.

La dernière partie de l'ouvrage regroupe des études sur différents aspects de la culture et du patronage des Plantagenêts, tant sur le continent qu'en Angleterre, même si la contribution de Jörg Peltzer, qui s'interroge sur les relations entre les évêques des différents territoires et les princes Plantagenêts, relève peut-être davantage de la deuxième partie de ce volume (d'autant plus que l'objectif de l'auteur est notamment d'estimer le degré de corrélation entre contrôle royal et soutien des évêques, le premier précédant selon lui le second). Quatre contributions portent sur l'écriture de l'histoire. John Gillingham revisite l'interprétation des notices biographiques des rois anglais dans la compilation juridique du « Collectionneur de Londres » composée au début du XIII^e siècle et montre que l'auteur dépasse les stéréotypes de la royauté pour nous ramener aux réactions des contemporains sur la perte de la Normandie. Peter Damian-Grint décortique les rapports de la *Chronique des ducs de Normandie* de Benoît de Sainte-Maure avec l'idéologie des Plantagenêts, et souligne que cette traduction, très fidèle à sa source, sert sans doute au moins autant le projet didactique de Benoît que le projet politique d'Henri II. Scott Waugh insiste également sur cet aspect didactique dans son étude des portraits des bons rois dans l'historiographie vernaculaire et l'hagiographie. Pour lui, ce sont avant tout les qualités pratiques et imitables des rois qui ont été retenues par les différents auteurs, ce qui a eu une influence essentielle pour la formation des idées politiques anglaises. De son côté, Bruno Lemesle évoque la place nouvelle prise par le peuple dans la *Vie de Geoffroy* de l'Angevin Jean de Noirmoutiers, en tant que témoin des agissements des grands. De manière plus générale, Judith Green évoque l'influence de la cour d'Henri I^{er} sur celles de ses successeurs, dans les domaines de l'architecture et de la littérature, mais aussi du mode de vie curial. Les deux dernières études, enfin, s'interrogent sur la place des intellectuels dans la société – et en particulier dans la société politique. Alors que Pierre de Blois, selon Ergbert Türk, a choisi, semble-t-il, de rester à l'écart des plus hautes sphères du pouvoir après deux expériences amères dans les cours de Sicile et d'Angleterre, Julie Barrau démontre les ambiguïtés présentes dans la correspondance de Jean de Salisbury durant son exil avec Thomas Becket. Selon elle, ces ambiguïtés suggèrent tout autant la volonté de défendre les intérêts de l'archevêque de Canterbury que de mettre en avant sa position sociale.

Dans ses conclusions, John Baldwin fait la synthèse des pistes de réflexion ouvertes par le volume en insistant sur les convergences et les divergences existantes entre Plantagenêts et Capétiens. Si les premières sont grandes, les secondes ne doivent pas être négligées, notamment dans le domaine de la place des femmes et des intellectuels dans la société politique, ainsi que des conceptions en matière de royauté et de gouvernement.

La diversité des contributions de ce volume qui se place, malgré son titre, davantage du point de vue Plantagenêt que du point de vue capétien, reflète donc une partie des tendances historiographiques actuelles, et pas seulement françaises. On peut d'ailleurs regretter l'absence d'index et de table des figures et des cartes, qui auraient permis de mieux appréhender cette variété. Mais deux convergences apparaissent remarquables : la première est l'intérêt toujours présent pour une approche renouvelée des sources historiques. Quel que soit le type de source envisagé, les contributeurs s'attachent souvent à l'aborder dans sa globalité, tant sur le fond que sur la forme (l'étude de Nicholas Vincent est, à cet égard, exemplaire). La seconde est l'attention prêtée aux débats historiogra-

phiques, ce qui apparaît d'autant plus précieux que certains aspects des thèmes traités ont une (très) longue tradition historiographique. Ces deux convergences contribuent grandement à l'unité de ce volume.

Aude MAIREY.

Isabel Alfonso (ed.), *Rural History of Medieval European Societies. Trends and Perspectives*, Turnhout, Brepols (« The Medieval Countryside », 1), 2007, viii-310 p.

On trouvera dans cet ouvrage les versions anglaises de six articles historiographiques rassemblés par I. Alonso, et parus pour la première fois en espagnol dans deux livraisons de la revue *Historia agraria*. Ce volume peut être considéré comme un fruit positif de la mondialisation. Il est issu en effet des rencontres organisées depuis plusieurs années, à l'initiative principale de Monique Bourin, entre quelques-uns des meilleurs spécialistes européens et américains des campagnes médiévales. De séminaire en colloque (on citera simplement les deux colloques *Pour une anthropologie du prélèvement seigneurial dans les campagnes médiévales*, dont les Actes ont paru en 2004 et 2007), les différents participants ont confronté de plus en plus étroitement leurs univers historiographiques, et les six contributions ici réunies en dressent en quelque-sortte le bilan, un peu de la même manière que les colloques de Sèvres et de Göttingen (dont les Actes ont parus en 2002) avaient caractérisé *Les tendances actuelles de l'histoire du Moyen Âge en France et en Allemagne*.

Les contributeurs de ce livre sont généralement partie prenante de l'historiographie nationale dont ils dressent le bilan, à l'exception de J. Demade, qui donne une contribution sur l'histoire des campagnes médiévales dans l'historiographie de langue allemande, sujet dont il est sans aucun doute le meilleur connaisseur français. Il est notable que les auteurs n'ont pas tous interprété le cahier des charges exactement de la même manière. D'un côté, en effet, nous avons des bilans de la recherche sur les campagnes anglaises (C. C. Dyer et P. R. Schofield), françaises (B. Cursente), espagnoles (J. A. García de Cortázar et P. Martínez Sopena) et italiennes (L. Provero) ; de l'autre, on nous propose un état des recherches polonaises (P. Górecki) et germanophones (J. Demade) sur les campagnes médiévales, ce qui n'est évidemment pas tout à fait la même chose. Les six études sont chapeautées par une très intéressante introduction d'I. Alfonso qui, seule, adopte résolument une perspective comparatiste.

Les autres contributions se contentent de signaler les influences lorsqu'elles sont particulièrement notables. L. Provero met ainsi en exergue l'importance des travaux de P. Toubert et C. Wickam pour l'histoire des campagnes italiennes, et leur influence sur les historiens italiens des générations suivantes. J. A. García de Cortázar et P. Martínez Sopena montrent que les médiévistes espagnols ont été très marqués par les modèles établis par M. Bloch, G. Duby et R. Fossier pour les campagnes françaises, ou, pour l'Angleterre, par M. Postan. La recherche sur les campagnes italiennes et espagnoles au Moyen Âge fait donc un peu l'effet d'un champ ensémené par des apports étrangers et qui a donné, dans les toutes dernières décennies, une belle moisson de travaux de la part des historiens autochtones.

Il apparaît que chaque tradition historiographique nationale a été dominée durant les dernières décennies par un ou plusieurs paradigmes, qui se sont trouvés

favorables ou non à l'essor des études rurales. En France, la problématique de la mutation féodale a donné naissance à de nombreuses études sur la seigneurie qui, comme on sait, n'y ont pas toujours répondu de la même manière. En Italie, on s'est longtemps focalisé sur la puissance des communes urbaines, et les études rurales n'ont rattrapé leur retard que dans les dernières décennies. En Angleterre, l'histoire des campagnes a bénéficié des acquis de l'histoire économique quantitative, et en Pologne de l'intérêt pour l'histoire de la culture matérielle, lui-même à l'origine de l'essor précoce de l'archéologie médiévale. D'une manière générale, l'histoire rurale a toujours gagné à être fécondée par les autres sciences sociales, et l'historiographie française paraît la plus avantagée de ce point de vue. Pourtant, le « positivisme » qui semble caractériser la génération actuelle des ruralistes espagnols n'est pas sans mérite, puisqu'il est à l'origine d'une impressionnante moisson de travaux de première main.

L'histoire particulièrement dramatique que plusieurs pays ont connue au XX^e siècle n'a pas pu être sans conséquence sur leur historiographie. Pourtant, si P. Górecki souligne qu'en Pologne le matérialisme historique a été la carte forcée après 1948, il montre aussi que la riche historiographie polonaise des cinquante dernières années ne se résume pas à cela. Les historiens polonais ont notamment entretenu avec l'école des *Annales* des rapports profitables aux deux parties. D'une manière plus surprenante au premier abord, J. Demade fait remonter les racines de la crise actuelle des études rurales en Allemagne à la période nazie, durant laquelle les historiens allemands se sont pris d'un goût exclusif et tenace pour l'étude des dominants. En comparaison, on a le sentiment qu'il fait bon être historien ruraliste en Angleterre et en France. Après tout, on n'a pas d'autre drame à y signaler que la remise en cause de certaines vues de M. Postan ou encore, selon la jolie expression de B. Cursente, la *translatio studii* des études rurales du nord au sud de la Loire. On ne saurait donc trop conseiller la lecture de ce livre aux spécialistes actuels des campagnes médiévales françaises, qui ont tendance à se laisser gagner par la déprime, à force de considérer leurs rangs un peu clairsemés.

Plusieurs intervenants se demandent s'il est bon que l'histoire rurale soit considérée comme un objet intellectuel autonome, ou s'il vaut mieux la replacer dans une histoire économique et sociale plus largement conçue. Mais on voit bien où penche leur cœur, puisque le présent volume inaugure aux Éditions Brepols une nouvelle collection consacrée aux campagnes médiévales.

Nicolas CARRIER.

Samuel Leturcq, *Un village, la terre et ses hommes. Toury-en-Beauce (XII^e-XVII^e siècle)*, Paris, CTHS, coll. « Histoire », 2007, 566 p., 18 cartes et figures, 6 graphiques.

Les ouvrages d'histoire agraire concernant la période médiévale ne sont pas si fréquents, surtout depuis une vingtaine d'années. C'est pourquoi il faut prêter attention à cet épais volume, adaptation de la thèse nouveau régime soutenue par Samuel Leturcq fin 2005 sous la direction de Monique Bourin. Il est vrai que le champ chronologique de ce travail, et c'est sa seconde originalité, dépasse nettement les bornes du Moyen Âge, pour empiéter largement sur une période moderne plus ouverte à ce type de problématique. Ajoutons que cette publication

était attendue, d'une part du fait des bons échos de la soutenance, d'autre part grâce à la qualité du petit manuel publié l'an dernier par Samuel Leturcq.

Aux oreilles du médiéviste, le nom de Toury-en-Beauce rend un son familier. Il évoque l'abbé Suger, les méfaits du sire du Puiset, l'assaut donné au château par Louis VI et les milices communales. S. Leturcq rappelle tout cela, ne serait-ce que parce que l'*Œuvre administrative* de Suger fournit une formidable conclusion à son exercice d'histoire régressive. Mais le véritable sujet, c'est bien l'*openfield*, dont, en France, la Beauce passe pour l'archétype, et sa genèse. Cette quête passe par l'étude du parcellaire, de la propriété, des formes de faire-valoir et, bien sûr, des fameuses contraintes collectives. Bref, comme le précise le sous-titre, c'est bien des rapports multiformes existant entre les hommes et leur terre qu'il est question, ce qui fait de ce travail un peu le pendant, dans un monde très différent, de celui de Monique Zerner sur le Comtat Venaissin.

Comme il n'existe pour Toury aucun cadastre médiéval, c'est donc, on l'a dit, la méthode régressive, empruntée à Marc Bloch et à Charles Higounet, qui est ici mise en œuvre et pleinement assumée malgré ses limites. Elle repose concrètement sur l'utilisation presque exclusive des terriers et censiers de l'époque moderne, à commencer par le dernier et le plus précis, réalisé en l'année 1696, et exploité ici au moyen d'un logiciel SIG. Le choix de Toury est lié non pas à la place du lieu dans la geste sugérienne, mais à la concentration documentaire dont jouit cette ancienne prévôté de l'abbaye de Saint-Denis.

L'ouvrage débute par le rappel de la notion d'*openfield* et de ses caractéristiques telles que les ont définies les géographes : paysage ouvert, habitat groupé, parcellaire laniéré, contraintes collectives fortes et notamment assolement et vaine pâture. L'*openfield* est ensuite replacé dans le débat historiographique, d'abord anglais puis continental, portant sur l'origine des structures agraires. Face à la typologie traditionnelle des paysages français, pays d'*openfields*, d'enclos et paysages méditerranéens, S. Leturcq insiste sur la diversité des réalités locales.

En 1696, l'unité d'exploitation fondamentale est la métairie, nom donné à la ferme. Les petits propriétaires exploitants possèdent seulement 17 % du finage tourysien. Les fermes sont, quant à elles, de grandes exploitations mais éclatées, avec de nombreuses parcelles, souvent minuscules, sans aucune tendance au remembrement. Elles appartiennent pour l'essentiel à des propriétaires forains tandis que leurs exploitants sont des Tourysiens ou des habitants des paroisses voisines. De fait, les exploitants tourysiens ne contrôlent pas la totalité de leur finage, la périphérie étant souvent contrôlée par des fermiers étrangers à la paroisse, ce qui introduit un hiatus entre la communauté paroissiale et la communauté agraire. S. Leturcq interprète l'*openfield* comme une tentative de concilier deux pratiques, celle de l'élevage et celle de la céréaliculture en concurrence pour la maîtrise d'un même espace d'exploitation. De fait, sous l'Ancien Régime, le finage de Toury est parcouru par de grands troupeaux de moutons, relevant des diverses métairies, mais confiés à la garde de bergers salariés. Ces troupeaux circulent à l'intérieur de limites qui transcendent les confins paroissiaux pour s'étendre de clocher à clocher, dessinant ainsi un espace pastoral particulier différent du finage paroissial. L'espace cultivé est presque exclusivement consacré aux céréales, mis à part une ceinture d'ouches et de vignes qui s'étend autour du chef-lieu paroissial. Les contraintes collectives sont bien présentes : la vaine pâture et le ban des moissons décrétés par la communauté, la rotation triennale, stipulée par les baux à ferme, l'assolement. L'assolement est organisé à partir des « champniers », les quartiers de culture d'une superficie moyenne de 25 ha qui structurent le finage. Cependant, contrairement à ce que postule la théorie classique de l'*openfield*, aucun document

ne vient accréditer l'idée d'une contrainte d'assolement imposée par la communauté. Au XIX^e siècle, les recueils d'usage locaux affirment même le contraire. Au-delà d'un nombre non négligeable de parcelles désassolées chaque année et de l'existence de secteurs non assolés, S. Leturq admet l'idée d'un assolement facultatif seulement conditionné par la volonté de fermiers d'accéder à la vaine pâture.

La démarche repose ici sur une analyse originale des types de prélèvement foncier imposés au finage de Toury par l'abbaye de Saint-Denis. Les différents cens conduisent à délimiter plusieurs secteurs dont la constitution renvoie à des moments différents de l'histoire agraire de Toury : terroirs de grande culture (« grands cens »), ceinture maraîchère (« coutures », petit cens), secteurs bâtis anciens (« oubliés »), lotissement du XIII^e siècle (« franchises »). Au-delà de la diversité apparente du prélèvement, ce qui frappe, c'est l'homogénéité du taux de prélèvement par unité de surface, une homogénéité qui conduit S. Leturq à postuler l'existence d'une entreprise autoritaire de réorganisation foncière. On pense bien sûr, à tort, au « moment Suger » – Suger qui fut prévôt de Toury avant d'être abbé de Saint-Denis. Certes, c'est lui qui fait de la vieille *curtis* de Toury une véritable forteresse, qui lotit la réserve aux paysans et qui réforme les coutumes, c'est-à-dire le prélèvement, amenant le produit au quadruple de ce qu'il était avant. Mais, pour notre auteur, la remise à plat du prélèvement est nettement postérieure. Elle daterait, au conditionnel car aucune source ne la documente, du milieu du XIII^e siècle. Si la voie de la réforme est ouverte par le rachat des droits du maire de Toury, à l'extrême fin du XII^e siècle, ce serait la croissance du village lui-même, symbolisée par la naissance du quartier des franchises, et l'affirmation des communautés, qui l'auraient rendue à la fois possible et nécessaire. Entre le XV^e et le XVII^e siècle maintenant, le principal changement touche à la structure du peuplement. À la fin du Moyen Âge, les hameaux de Toury sont à la fois des communautés d'habitants autonomes, quoique non institutionnalisées, et des centres de prélèvement foncier. Ce n'est plus le cas en 1696. Entre-temps, la disparition de deux hameaux, la reconstruction et surtout une tendance à la concentration du peuplement au chef-lieu, amorcée dès le XII^e siècle mais considérablement renforcée, ont œuvré en faveur d'une plus grande centralisation de la vie agraire. Encore perceptible dans le terrier de 1543, l'ancienne organisation médiévale, donnant davantage d'importance aux hameaux, disparaît ensuite complètement. Le paysage et, notamment, le parcellaire changeraient relativement peu durant la période étudiée : un peu moins de bois, de vignes et de prés, un peu plus de champs. À l'époque de Suger, la Beauce est déjà un pays ouvert. Quant au parcellaire, son ancienneté se déduit de son organisation autour des quelques grandes voies de communication déjà en place avant le Moyen Âge central, qui voit en revanche se mettre en place les centres de peuplement. S. Leturq rappelle ici l'intensité de l'occupation antique, suggérée par les résultats de prospection de surfaces menées dans la paroisse, mais constate aussi l'inconnue représentée par le haut Moyen Âge.

Au total, peut-être S. Leturq n'a-t-il pas réellement trouvé le secret de la genèse de l'openfield. Il a en tout cas montré que celle-ci doit davantage se comprendre comme un souple et permanent processus d'adaptation, que comme une réorganisation brutale et définitive imposée par les autorités seigneuriales ou même communautaires. Surtout, s'il est un compliment que mérite notre auteur, c'est celui de la rigueur méthodologique. Il nous rappelle ce que doit être la démarche inductive sans laquelle il ne peut y avoir de science, même humaine. Il ne traite pas l'openfield comme l'un de ces universaux défini par les Autorités et dont on se

bornerait à chercher, en Beauce ou ailleurs, l'incarnation particulière. C'est bien du fait historique, tel que du moins il se reflète dans les sources, que doit partir l'analyse afin, si possible, de bâtir une nouvelle théorie qui ne restera debout que tant que d'autres études ne l'auront pas mise à bas.

Fabrice MOUTHON.

Dominique Valérian, *Bougie. Port maghrébin, 1067-1510*, Rome, EFR (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, fasc. 328), 2006, VIII-795 p. (index, bibliographie, tableaux, cartes et illustrations).

Pour construire une thèse (nouveau régime) de 800 pages imprimées, Dominique Valérian, qui a judicieusement tiré parti d'une carrière commencée à la bibliothèque de l'Institut de recherche sur le Maghreb contemporain à Tunis, a dépouillé les récits de voyages et les ouvrages des géographes arabes dont les meilleurs sont tous antérieurs à la fin du XIII^e siècle et même du XII^e (Ibn Hawqal, al-Bakri, al-Idrisi), même si le périple d'Ibn Battuta dans le second quart du XIV^e siècle apporte à l'auteur la richesse de ses informations sur le commerce transsaharien et les relations avec l'Afrique noire. Les chroniques éclairent l'histoire politique et dynastique ; les plus anciennes, perdues, ont fait l'objet de nombreux emprunts par Ibn Khaldun ; les panégyristes, les dictionnaires biographiques, les écrits juridiques sont mis à contribution, mais tout cela rassemblé n'éclaire guère le commerce maritime du port. Il faut recourir aux sources latines, aux manuels de marchands et, par chance, le plus ancien traité d'abaque fut écrit par un Pisan qui séjourna à Bougie, Fibonacci, tandis que le converti né à Grenade, Léon l'Africain, passé à Bougie vers 1515, donna au pape une description de l'Afrique (1526). Entre ces balises, ce sont les documents d'archives conservés en terre chrétienne qui ont livré les informations les plus riches, mais de façon disparate car au fonds génois très important pour les XII^e et XIII^e siècles succèdent les notaires marseillais (XIII^e siècle) puis catalans, de Majorque (*Real Patrimonio*), de Valence et de Barcelone (chancellerie de la couronne d'Aragon, XV^e siècle). On voit immédiatement les risques auxquels s'expose l'historien qui n'est pas mieux servi par les sources fiscales toujours formidablement lacunaires et incapables de rendre compte de la fraude. Il est donc inutile de demander au médiéviste d'écrire une histoire sérieuse, « les données précises ne manquent pas, mais elles n'éclairent qu'une petite partie de la réalité (et rendent) une analyse générale souvent délicate » (p. 25). Voilà un constat qu'il ne faut cesser de rappeler à tant d'historiens sûrs de leur fait et Valérian cite une mise en garde épistémologique de Léon l'Africain particulièrement bienvenue. L'indigence des sources a pourtant nourri une bibliographie abondante, si copieuse qu'on ne voit pas bien ce que pourrait ne pas avoir consulté Valérian qui s'excuse de ne pas lire l'hébreu.

L'introduction dégage de façon lumineuse la problématique du travail à partir de l'exploitation des sources : plutôt que de s'engager dans l'analyse traditionnelle du déclin du monde musulman à partir du XI^e siècle, Valérian veut examiner « pourquoi le ressort s'est cassé » et, poursuivant le propos de l'historien médiéviste tunisien Mohamed Talbi, « pourquoi à un moment donné la civilisation [musulmane] a cessé d'être une force pour devenir un handicap ». Valérian refuse, avec raison, d'employer le concept si mal défini de déclin ; il voit, à la suite de Cahen,

plutôt un décrochage face au progrès incontestable que connaît l'Occident, et même une crise entraînant de profondes mutations dont il pense que Bougie et son territoire étudiés au long d'un demi-millénaire vont lui offrir les clés qui en démonteront les mécanismes. Il lui faut d'abord reprendre l'examen des causes de la crise, soit la « catastrophe hilalienne » provoquée par la migration des tribus bédouines au milieu du XI^e siècle, puis le développement du commerce européen qui introduit dès le Moyen Âge l'échange inégal avec les pays du Maghreb et préfigure l'expansion coloniale des XIX^e et XX^e siècles, ce qu'avait souligné R. S. Lopez avec un enthousiasme tout mussolinien en 1936 (citation p. 8, n. 35). Dans les deux cas, ces causes de la crise étaient extérieures au Maghreb, et Valérian propose, au contraire, de lier les facteurs internes et externes d'évolution en mettant en relation l'activité du port, son intégration dans une économie méditerranéenne et ses liaisons avec l'arrière-pays, ce qui, à vrai dire, est le mode de fonctionnement de tout port maritime. Et les sources favorisent son projet, les sources arabes « montrent une cité tournée vers la terre », impliquée dans les conflits qui secouent l'Ifriqiya et dans les relations avec d'autres régions de l'Islam jusqu'en Afrique noire, tandis que les sources européennes traitent exclusivement du port et des affaires maritimes, des traités commerciaux nombreux pacifiant les rapports politiques entre les Hafside et les Infidèles. Il fallait alors tenter la délicate entreprise de croiser les sources d'information, mais au terme de l'analyse il apparaît que les Bougiotes ont à la fois organisé l'économie d'un vaste arrière-pays, trouvé dans la mer une source de richesse, y compris par le biais de la piraterie, et « perdu l'initiative au profit d'opérateurs économiques européens, ce qui rend l'économie urbaine particulièrement sensible à l'évolution de la situation en Méditerranée ». Simultanément elle a subi la concurrence d'autres ports, Tunis surtout, puis Alger, et de ports plus proches, plus petits, mais qui lui disputaient son *hinterland* et le réduisaient. La vraie faiblesse des Bougiotes n'est pas dans le port, mais dans les hommes étonnamment passifs qui abandonnaient l'initiative aux marchands occidentaux, les dirigeants politiques n'encourageaient ni le déploiement de l'activité de leurs sujets en Méditerranée, ni l'investissement commercial. Les partenaires latins s'emparaient même des échanges de Bougie avec le reste du monde musulman. Les centres de décision étrangers intégraient le port dans des réseaux sur lesquels celui-ci n'exerçait plus aucune maîtrise. La ville traverserait une crise conjoncturelle au XIV^e siècle et entamerait la reprise au XV^e siècle. Mais cela n'est pas particulier à Bougie et je ne vois pas bien quel grand port méditerranéen, fût-il chrétien, échappa à cette conjoncture (il est vrai que l'on ne s'interroge pas plus sur le concept d'« apogée » que sur le déclin déjà signalé, et ce n'est pas un reproche). La périodisation demanderait davantage de précision pour une confrontation avec celle des ports chrétiens : quand, au cours du XV^e siècle, commença la reprise ? En 1510, la ville fut conquise par une troupe espagnole qui céda la place à une longue occupation ottomane entamée dès 1555. La ville perdit alors ses fonctions économiques, devint une base navale turque, et son rôle devint négligeable sur les scènes méditerranéenne et maghrébine.

Le plan en trois parties s'ouvre sur l'histoire continentale et politique : 1 / Un pôle régional du Maghreb, la construction contestée d'une domination territoriale où, de pôle majeur de l'espace politique maghrébin, la ville acquiert le statut de *métropole de dimension moyenne*, à laquelle des informations donneraient vers 1500, soit à la fin de la période de reprise signalée plus haut, 8 000 habitants en état de la défendre ou 8 000 feux, ce qui n'est pas si contradictoire. Est-il pertinent d'appliquer à une telle agglomération le vocabulaire géographique du XX^e siècle, « pôle » ou « métropole », d'autant que le syntagme souligné plus haut me paraît mal fonc-

tionner ? L'hyperbole et l'emphase reflètent mal les réalités historiques. Cette première partie se termine sur une présentation des échanges avec l'*hinterland* qui permet de constituer l'offre de produits pour la consommation intérieure et pour l'exportation. La tentation encyclopédique inhérente à la thèse française réapparaît furtivement, ainsi quand Valérian se croit obligé de dédier un paragraphe à l'élevage et à la pêche pour signaler en tout et pour tout : « Enfin la pêche était pratiquée à Bougie, les Bougiotes ne pêchant pas dans la Soummam car ils avaient la mer à proximité » (p. 215), citation non tronquée. Quelle peut être l'utilité d'une telle assertion ? 2 / La suite traite du port, la table des matières éprouvant quelque difficulté à suivre la numération continue des chapitres du livre, ce qui n'est pas de la responsabilité de l'auteur, nous avons tous fait cette expérience négative de peccadilles où l'éditeur-imprimeur s'imposant des délais de fabrication intenable n'a plus le temps de soumettre les ultimes épreuves à l'auteur et croit se tirer d'affaire avec la précipitation. Cette partie traite excellemment du port, des douanes, des fondouks et de l'organisation des communautés marchandes, des importations puis des exportations, concluant logiquement sur les déséquilibres de la balance commerciale, difficiles à apprécier, Valérian ayant du mal à se rallier à la thèse monétariste-mécaniste qui explique l'afflux d'or africain en Europe par un déséquilibre structurel des échanges du Maghreb qui vendait les produits bruts issus de l'élevage (cuirs et peaux, toisons et laines) et achetait les produits manufacturés à forte valeur ajoutée. Et tout l'or qui irriguait l'Europe ne venait pas d'Afrique, les sorties d'or africain ayant pu servir à solder des achats d'argent-métal à l'Europe (p. 413-420). En tout cas, écrit Valérian, ce n'est pas le commerce des esclaves noirs (§ 4, p. 413) qui a rétabli la balance du commerce, la documentation se contentant de mentionner deux esclaves portés par mer à Alger (une note aurait suffi, là aussi !). En matière d'esclavage, la piraterie a engendré des profits surtout à partir des années 1370 jusqu'à 1425, mais seuls sont recensés les captifs bénéficiant de l'intervention d'un proche ou d'une institution publique qui offraient leur rachat, ils dépassent le nombre de plusieurs dizaines par décennie, jusqu'à 57 de 1400 à 1409, à quoi il faudrait ajouter ceux qui ont perdu tout espoir d'être rachetés, sans doute les plus nombreux. Selon la chancellerie aragonaise, il y aurait eu, en 1399, 1 500 captifs chrétiens dans les terres du sultanat de Tunis, Bougie constituant le principal centre de détention. La piraterie attaquait les vaisseaux marchands en mer plutôt que les villes solidement défendues, elle saisissait le navire, sa cargaison et son équipage, et c'était tout bénéfice : navire et marchandises étaient promptement revendus, les captifs réduits en esclavage et condamnés à travailler pour le maître qui les avait achetés à l'encan. La voilà, la vraie source de l'esclavage dans les ports du Maghreb. Le prix du rachat, très élevé, alimentait un véritable trafic entre les deux rives de la Méditerranée. Ciro Manca avait écrit naguère de fortes pages sur la course comme métier et comme source principale du revenu des cités côtières, comme un véritable mode de production, mais c'était après Lépante, et l'analyse s'appliquait donc aux cités barbaresques. Je n'ai pas vu analysé comment étaient réparties les prises entre le *raïs* et les hommes d'équipage salariés dans cette entreprise capitaliste d'économie maritime, mais signalé (p. 486) le partage des profits entre les investisseurs. Par contre, les sommes exigées pour libérer des captifs sont impressionnantes, le prix de l'homme s'évalue fréquemment entre 100 et 200 doubles, 118 doubles d'or (ou dinars) valant 176 florins en 1396 (tableau, p. 483-485). Ce sont là des prix qu'il faudrait confronter avec ceux consentis par les marchands chrétiens pour l'achat d'esclaves orientaux à la même époque. Les chrétiens n'étaient pas en reste et le graphique 5 (p. 489) récapitule les effectifs d'anciens captifs musulmans rapatriés à Bougie depuis Valence et

Majorque, le rapprochement des deux tableaux établit que la course chrétienne a précédé d'un demi-siècle (dès 1330) les razzias musulmanes. Comme les mots ne sont jamais innocents, j'aurais pu inverser les termes et parler de course musulmane et de piraterie chrétienne, les deux termes faisant l'objet d'un long examen (p. 451-488). 3 / La dernière partie examine la dépendance de Bougie à l'égard d'une conjoncture méditerranéenne, commençant par étudier la position rapidement dominante des marchands chrétiens dans les échanges maritimes de Bougie, puis proposant une périodisation qui s'ouvre sur l'« âge d'or » des XII^e et XIII^e siècles, affronte la crise au siècle suivant et connaît une reprise relative à partir du deuxième tiers du XV^e siècle. L'âge d'or, comme dirait Valérian, de la piraterie aurait-il coïncidé avec la crise, la rançon se substituant à d'autres sources amoindries de profit, comme la guerre et le brigandage en Europe à la même époque ? À vrai dire, comme en témoigne par exemple l'absence de toute estimation des pertes provoquées par les épidémies – la Peste noire ne semble signalée à trois reprises que pour mémoire –, les données chiffrées sont notoirement insuffisantes à préciser une conjoncture assez fine pour emporter la conviction.

Les annexes sont très utiles, elles donnent les listes de souverains maghrébins et les références des traités conclus avec les États chrétiens. Un *index rerum* élaboré après mûre réflexion et classé thématiquement s'avère précieux et mérite d'être recommandé en exemple à tous, et pas seulement à nos jeunes collègues. Après tout, il est au moins aussi important de retrouver ce qui fait la trame de l'histoire économique que le nom du moindre village dans l'*index locorum*. Je faillirais à tous mes devoirs si je n'avouais pas que je regrette l'absence de deux tableaux – disons : de leurs ébauches, l'un des changes externes, l'autre des poids et mesures, car l'auteur a eu recours aux manuels de marchandises pour pallier les déficits de la documentation de première main et indiquer l'existence de trafics (avec le royaume de Naples ou la Sicile, par exemple) qui échappaient à sa documentation septentrionale, et il avait par conséquent la matière pour informer ses lecteurs. Voilà un ouvrage solide, exhaustif, intelligemment conduit, cohérent, qui innove dans le champ de l'histoire du Maghreb et qui aurait peut-être gagné à une utilisation plus judicieuse des notes afin de privilégier la réflexion pour laquelle Valérian montre un solide talent. En dépit de quelques longueurs, on ne perd en effet jamais le fil, tant le livre est construit avec rigueur.

Jean-Claude HOCQUET.

Giorgio Ravegnani, Peter Schreiner (éd.), *Quarta Crociata. Venezia, Bisanzio, Impero Latino*, Venise, Gherardo Ortalli, Istituto Veneto di Scienze, Lettere ed Arti, 2006, 2 vol., 920 p.

Vingt-neuf contributions distribuées en trois parties – d'abord Venise et l'Empire latin d'Orient, puis la participation européenne et son retentissement, enfin la prise de Constantinople et ses conséquences pour la culture et l'art, une section qui privilégie la mémoire de l'événement à Byzance, en Russie, en Égypte, en Arménie (Cilicie) et en Europe occidentale – sont rassemblées dans ces Actes qui reprennent les travaux de trois rencontres scientifiques organisées à Venise entre le 4 et le 8 mai 2004 pour commémorer le 8^e centenaire de la IV^e croisade.

À la question initiale posée par Michael Angold dans la tradition de l'historiographie anglaise et des prises de position de St. Runciman qui voyait dans les croi-

sades le dernier avatar des invasions barbares : la croisade a-t-elle été un crime contre l'humanité ou un simple accident ?, les historiens américains répondent aujourd'hui que ce fut bien un accident, mais attendu, inévitable. Ermanno Orlando apporte un autre élément de réponse : « Même dans un contexte de précarité et de difficultés croissantes, avec un régime latin incapable d'endiguer un empire qui se désagrègeait rapidement, Constantinople avait continué de représenter le référent politique obligé et le centre naturel des intérêts commerciaux de Venise en Romanie. Malgré le réaménagement des réseaux commerciaux qui suivit la croisade, en fait la cité du Bosphore était restée l'escale et l'articulation essentielle des lignes de trafic du marché oriental et le principal moteur des échanges vénitiens outre-mer » (p. 243). Plusieurs études reprennent la géographie du quartier vénitien de Constantinople au temps des Comnène puis de l'Empire latin et du retour des dynasties grecques, enfin sous les Ottomans qui contraignirent leurs occupants à migrer sur la rive opposée et installèrent à leur place des Juifs venus d'Édirne (Aygül Ağır, p. 771-788). Le quartier vénitien s'était beaucoup accru, puisque le traité de partage avait attribué à Venise trois huitièmes de la cité, mais Venise ne disposait pas des moyens et des structures adaptés à la gestion de ces biens qu'elle délégua aux institutions religieuses qui, déjà par le passé, s'étaient révélées de précieux outils d'occupation du sol, d'enracinement et de stabilisation des tensions internes à la colonie (Orlando, p. 245), le calcul politique se fondait aussi sur l'inaliénabilité des temporels religieux, mais il aggravait les motifs de discord entre Grecs et Latins.

Autres contributions d'un certain relief : l'étude des transferts de reliques en Occident, à Venise (H. A. Klein), mais aussi en Picardie, à Soissons par son évêque Nivelon de Quierzy qui joua un rôle important auprès des chefs croisés et du pape Innocent III (P.-V. Claverie) ; l'étude des relations avec les Génois et les Pisans ; les événements de Zara ; la conquête des Cyclades à l'occasion de laquelle G. Saint-Guillain se livre à une critique serrée des chroniques vénitiennes tardives pour dégager une nouvelle chronologie des faits d'armes de Marco Sanudo ; les changements intervenus dans les frappes et la circulation monétaire en Romanie et dans le Levant, Venise ayant frappé le gros d'argent dès 1194, indépendamment du paiement des artisans employés à la construction des navires de la croisade mais pour les besoins de son commerce et à cause de l'aviilissement des monnaies byzantines (Lucia Travaini) ; les relations entre les églises (Fedalto, Schmieder) ; les relations culturelles qui se sont forgées à Constantinople où Sainte-Sophie devint église latine que les vainqueurs dotèrent d'un clocher et de cloches (p. 752) ; le monastère Pantokrator qui servit de quartier général aux Vénitiens (Ousterhout) ; et à Venise où deux historiens allemands de l'architecture étudient les transformations apportées à la façade latérale nord de la basilique de Saint-Marc par l'adjonction du revêtement de marbre, de sculptures, de colonnes et de chapiteaux dérobés à Byzance et qui masquent les murs de briques des précédentes églises, véritable « palimpseste architectural » que des travaux de restauration récents ont permis de déchiffrer (Schuller et Uetz). Deux études se penchent sur la pensée de Nicetas Koniates, le métropolitain d'Athènes, et son influence sur les hérésies latines du XIII^e siècle, l'attitude d'Innocent III déchu du rang d'inspirateur énergique à spectateur sans pouvoir (Maleczek), le rôle méconnu des Templiers.

On a essayé de rendre compte de la variété et de la richesse des thèmes abordés et traités avec nuance et du renouvellement des problématiques. On est plus surpris d'apprendre que les rations prévues par le traité conclu en 1201 pour le calcul des services de subsistance à charge des Vénitiens pour l'armée croisée prévoyait chaque jour 1 kg de farine et 2 kg de grains (et de légumes secs), selon des

équivalences données en 1777 par BÜSCHING « dont les informations recueillies et contrôlées par des érudits et des experts locaux doivent être tenues pour dignes de confiance », certes, mais on aurait aimé que la note précisât qui étaient ces experts au-dessus de tout soupçon. En fait, le muid (*moggio*; les textes disent-ils *modius* ou préférent-ils *mensura*, mesure ?) de 1201 ne pesait pas 4 setiers comme le croit TUCCI, mais un demi-setier, ce qui n'avait pas échappé au perspicace BÜSCHING qui lui accordait un volume d'un pied cube. Ce petit muid devint le « moggetto » quand se généralisa dans le commerce maritime du sel à la fin du XIII^e siècle le gros muid de 13 setiers mieux adapté aux conditions nouvelles imposées par la révolution des transports. Les grains n'ont jamais été pesés à un muid de 4 setiers à Venise. Il vaut mieux se reporter à une étude exemplaire du même auteur, parue il y a vingt ans, sur l'alimentation à bord des navires vénitiens (*Studi Veneziani*, n.s. XIII) et diviser les 2 kg journaliers par 8 (il reste encore 1 kg de farine). De même faudrait-il revoir l'hypothèse selon laquelle la farine aurait été pesée « à la livre grosse ». Saint-Guillain aborde de façon plus pertinente la question p. 199 n. 184 et conclut à une ration journalière de grain de 1,37 l. Ces questions ne sont pas négligeables : le privilège, reconnu à l'église patriarcale de Grado depuis 1107, de la gestion des poids et mesures conservés dans l'église de S. Akindinos, statère, « mètre », balance et autres mesures utilisées par les marchands vénitiens dans leur activité, dégageait un loyer annuel de 72 hyperpères (p. 257).

Le sujet de ces deux volumes – faut-il le rappeler ? – reste en réalité Constantinople sous la domination latine, plus précisément : les Vénitiens dans la cité conquise, ainsi que l'illustre Jacoby dans une longue étude des institutions mises en place par l'occupant, qui calquent les organes de pouvoir de Venise elle-même. Le livre, sans refaire l'histoire de la Roumanie, trace de nouvelles perspectives, dont les débats théologiques ou linguistiques ne sont pas absents.

Jean-Claude HOCQUET.

Damien Carraz, *L'ordre du Temple dans la basse vallée du Rhône (1124-1312). Ordres militaires, croisades et sociétés méridionales*, Lyon, PUL (« Collection d'histoire et d'archéologie médiévales », 17), 2005, 662 p.

Ce livre n'est pas une histoire de l'ordre du Temple en Provence. Il est bien plus que cela, puisqu'il se donne pour objet de « déterminer les modalités de la réception du monachisme militaire par les sociétés méridionales », qu'il propose régulièrement des éléments de comparaison avec l'Hôpital, et qu'il offre l'une des rares synthèses à propos de la réception de l'idée de croisade sur les deux rives du Rhône. Ce travail, qui résulte de la publication d'une thèse de doctorat soutenue en 2003 à l'Université de Lyon II, parvient dans son économie d'ensemble à articuler les durées, celle des évolutions politiques et institutionnelles, celle des structures sociales, en particulier urbaines, celle enfin des comportements religieux et dévotionnels. De cet écheveau difficile, l'auteur a su tirer un plan qui permet de penser ces phénomènes et de les énoncer, en respectant la complexité de leurs processus.

Damien Carraz s'inscrit dans le renouveau des études concernant les établissements monastiques, en une réflexion attachée à la thématique des réseaux, soucieuse d'inscrire les idéaux de perfection chrétienne dans la société seigneuriale, et d'isoler les formes spécifiques de dévotion qui prennent leur essor à l'occasion de

la réforme dite grégorienne. Il se présente sur ces aspects dans la continuité des jalons posés par Eliana Magnani (*Monastères et aristocratie en Provence, milieu X^e - début XII^e siècle*, Münster, Lit Verlag, 1999, 610 p. [doctorat soutenu en 1997]). L'auteur a exploité de manière remarquable les riches archives aujourd'hui conservées dans les fonds des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Mais il les a enrichies de sources diplomatiques issues du pouvoir comtal, des archives de la papauté et des sources littéraires. Le résultat, malgré les dimensions canoniques imposées par le doctorat revues de surcroît par les nécessités de l'édition, n'est pas loin de constituer une véritable somme, même si le propos reste géographiquement circonscrit au Bas-Rhône, entre les diocèses de Nîmes et d'Arles, jusqu'aux confins des terres de l'évêque de Viviers, en passant par le comté de Venaissin et le diocèse d'Uzès. L'ouvrage est émaillé de nombreuses cartes qui s'inscrivent dans la réflexion et le cheminement du texte. Les annexes, même élaguées, restent riches, avec des généalogies, un catalogue d'actes comportant un très précieux inventaire de bulles pontificales, un index onomastique et un index des matières. On attend avec impatience la publication de l'édition du cartulaire dit Authentique du Temple de Saint-Gilles, que l'auteur a proposé dans sa thèse manuscrite.

L'introduction offre un bilan historiographique complet de la question, en enrichissant une étude antérieure (« Templiers et Hospitaliers en France méridionale (XII^e-XIII^e siècles). À propos d'un livre récent », *Provence historique*, 200, 2000, p. 207-237). Elle montre l'intérêt de la région considérée, morcelée entre de multiples influences politiques, catalanes, raymondines, capétiennes, angevines et impériales, marquée par l'essor précoce des consulats urbains, le renouveau des études du droit, et l'expérimentation en « laboratoire » de la théocratie pontificale, pour reprendre le mot de Jacques Chiffolleau. Le propos s'articule autour de trois grands moments. Un temps de fondation, jusqu'à l'orée du XIII^e siècle, où l'auteur met en relation l'émergence du sentiment de croisade en Provence, la chronologie des premières implantations templières et la constitution d'un très vaste réseau appuyé sur un temporel considérable, dans le prolongement des mutations de la réforme dite grégorienne. L'ordre propose, par l'ambivalence de son modèle dévotionnel, une démarcation souple entre le sacré et le profane. L'auteur relie ces phénomènes aux dévotions et aux structures sociales de l'aristocratie, en s'attardant autour des maisons de Richerenches et de Saint-Gilles et de leurs cercles de fidélité, avant d'examiner les relais de cet essor parmi les élites laïques et ecclésiastiques, et les modalités de diffusion de l'idéal du moine guerrier. Puis vient le temps de l'intégration, entre les années 1130 et le début du XIV^e siècle. Damien Carraz y examine les stratégies économiques de l'ordre, son emprise spatiale, son patrimoine, les modalités de son exploitation et de sa valorisation, l'origine de ses ressources et de ses bénéfices, en soulignant l'enracinement urbain de ces établissements et leurs liens avec les marchés, l'économie monétaire et les échanges, et enfin leur emprise spatiale et monumentale dans la ville. Cet ordre assure aussi une pastorale qu'il convenait de ne pas reléguer au second plan : des communautés structurées et hiérarchisées, un encadrement liturgique, mais aussi spirituel sous la forme de confraternités, et leur rôle dans la pastorale de la mort. Dans son effort de structuration, le Temple s'avère un pouvoir seigneurial capable de recourir au droit savant et exerçant de manière consciente ses prérogatives de justice, comme le montrent deux exemples précisément analysés, pour les commanderies de Lansac et de Montfrin. Voilà un ordre dont le rayonnement dans les élites reste entier au XIII^e siècle, pour avoir entretenu avec le monde des *milites* une communauté de valeurs. Mais la spiritualité des Templiers, dans le prolongement et l'approfondissement de traditions bénédictines, ne bouleverse que modérément les

pratiques de piété. Enfin vient le temps des épreuves qui, dans le courant du XIII^e siècle, confronte les moines guerriers à l'affirmation du pouvoir monarchique et de l'ordre théocratique. Le Temple se situe à la confluence des rivalités entre Catalans et Capétiens, et sa fidélité aux positions pontificales est mise à mal, face à la crise albigeoise et aux manifestations méridionales du gibelinisme et de l'anticléricalisme, surtout dans les sociétés urbaines, du fait des liens des établissements avec les réseaux du comte de Toulouse et les élites urbaines. Dans la seconde moitié du siècle, le monachisme militaire participe à l'implantation des Angevins en Provence et en Italie, tout en relayant aussi la diffusion de modes architecturales venues du nord du royaume de France. Avec la papauté, les relations restent plus complexes, marquées aussi par les rivalités qui opposent l'ordre aux séculiers, en particulier autour du contrôle de l'économie ecclésiastique et de la pastorale de la mort, tandis que le pontife favorise plutôt l'Hôpital dans ses nouveaux territoires du Venaissin. Enfin, l'idéal de croisade reste de moins en moins prégnant en Provence à la fin du siècle, malgré la pérennité des projets pontificaux qui donnent encore au Bas-Rhône une position stratégique, alors que les concurrences économiques et l'affaiblissement du temporel sapent les bases de l'ordre. L'auteur fournit enfin une chronique des plus précises des derniers temps du Temple, de sa dissolution et de la dévolution d'une partie de ses biens à l'Hôpital. Sans doute inadapté à l'émergence d'une spiritualité et de structures politiques et sociales nouvelles, il s'est avéré incapable de se reconverter, au contraire des Hospitaliers.

Travail novateur, stimulant et riche de problématiques, l'ouvrage constitue désormais un point de départ nécessaire pour toute recherche ultérieure. Il redonne au Temple sa dimension d'ordre religieux à part entière, alors que longtemps ses sources ont été exploitées dans une perspective d'histoire de l'économie et de la rente seigneuriale, ce qui a fini par en faire surtout un grand propriétaire. Il inscrit l'idée de croisade et la spiritualité des moines guerriers dans les conflits, les enjeux et les contradictions de la société méridionale, tout en enrichissant les perspectives sur la société aristocratique et l'éthique militaire.

Thierry PÉCOUT.

Iluminado Sanz Sancho, *La Iglesia de Córdoba (1236-1454), una diócesis de la provincia eclesiástica de Toledo en la Baja Edad Media*, Madrid, Fundación Ramón Aceres, 2006, 699 p., dont Sources et Bibliographie (p. 659-699) (Prologue de Miguel Ángel Ladero Quesada).

Cette thèse, soutenue par Iluminado Sanz Sancho, est ici éditée avec grand soin, un fort volume donnant tous les renseignements souhaités sur l'évêché de Cordoue du XIII^e au XV^e siècle. La thèse est présentée avec tout l'apparat traditionnel nécessaire, sa très riche bibliographie classée thématiquement, ses sources inédites (tous les fonds espagnols et les Archives du Vatican) et les nombreux registres et collections de documents édités. La thèse est savante, les pages sont chargées de notes et recèlent tous les plans de la ville de Cordoue, les cartes du diocèse, les graphiques donnés en Appendice (notamment dans le dernier chapitre portant sur le patrimoine et les rentes du chapitre cathédral de Cordoue, un ensemble de tableaux couvrant une centaine de pages).

L'auteur, après son directeur le P^r Ladero Quesada, rappelle dans l'introduction que cette histoire locale – l'histoire d'un diocèse – peut représenter l'histoire générale de la période, ce qu'il soutient toujours en conclusion. De fait, l'histoire de Cordoue, de sa conquête chrétienne aux grands évêques de la fin du Moyen Âge, présente beaucoup d'intérêt. Cordoue, ancienne capitale califale, était devenue une cité moyenne, lorsque le roi Ferdinand III de Castille en fit le siège et la reconquit en 1236. Dès 1237, le siège épiscopal est reconstitué par l'archevêque de Tolède Rodrigo Jimenéz de Rada, en la personne du chapelain du roi, don Lope de Fitero. Dès cette date, la ville est ouverte à la *Repoblación* des hommes libres, les aristocrates et les établissements religieux s'installant dans Cordoue et tout le diocèse, qui est reconquis dans les années suivantes, comme ses voisins, Jaén et Séville (dont l'archevêque à partir de 1248 dispute à plusieurs reprises à celui de Tolède l'administration de l'évêché de Cordoue). C'est une « Église de frontière » dans une société de frontière qui est désormais installée à Cordoue, avec tous les dangers inhérents à cette position de proximité du royaume de Grenade, devant donner l'image de l'Église triomphante.

L'auteur développe cette histoire en 5 parties : I / La géographie diocésaine ; II / L'évêque ; III / Le chapitre cathédral de Cordoue ; IV / Les agents du culte et de la pastorale, le clergé paroissial, les monastères et les couvents ; V / Les bases économiques de l'Église de Cordoue.

L'évêque de Cordoue doit plaider et rendre hommage à l'archevêque de Tolède, il doit être un très grand personnage du royaume de Castille, dans le patronage royal. La noblesse de Castille s'y succède, on trouve parmi les évêques des Saavedra, Cabrera, Deza, au xv^e siècle de grands politiques comme Sancho de Rojas (1440-1454), ou des ecclésiastiques intègres comme le moine hiéronymite Gonzalo de Illescas (1454-1464), ou Tellio de Buendía en 1483, ou Iñigo Manrique de Lara (1485-1496). Tous ces prélats sont gradués en droit, et suivent une exemplaire carrière dans l'Église comme dans les offices royaux. Les évêques doivent visiter leur diocèse, on en a plusieurs comptes rendus, et tenir des synodes diocésains annuels. L'évêque Manrique de Lara édicte des Constitutions, dont le texte avec les actes du synode de 1520 donnent les meilleurs renseignements à l'auteur (qui s'était proposé de s'arrêter en 1454, mais qui a utilisé cette belle documentation sans trop se fixer aux dates). L'évêque de Cordoue, essayant quelques conflits avec le Conseil de la cité et avec les grands seigneurs de la région (les Aguilar), s'appuie sur la moyenne noblesse et sur le peuple au travail.

À côté de lui, la personnalité principale est une seigneurie collective, celle du chapitre des chanoines de la cathédrale, créé entre 1246 et 1265 et groupant, en 1277, 65 clercs pourvus de bénéfices, avec un doyen, un prieur, divers archidiacons, un maître de l'école, un chantre, un trésorier, 20 chanoines prébendés et quelques autres nommés à la volonté de l'évêque et du chapitre, et toutes sortes d'officiers et de serviteurs. Ce chapitre collabore essentiellement à la célébration du culte, et, avec une forte conscience collective, participe à toutes les fêtes de l'Église et de la royauté. L'école du chapitre, de grammaire, de lecture et de chant (le canon 21 du concile de Valladolid de 1322 demande que toute cathédrale organise un *studium*) est fort bien cotée, a une belle bibliothèque, de livres de droit pour l'essentiel, et le chapitre paie les études universitaires des chanoines, si ce n'est déjà fait avant l'entrée en fonction. Les chanoines sont, pour la plupart, des hidalgos de la cité.

L'Église de Cordoue administre 14 paroisses dans la ville et les visites et les statuts synodaux multiplient les contrôles et les conseils, à propos du recrutement et de la vie quotidienne des curés de ces secteurs, la célébration du culte, l'admi-

nistration des sacrements. Quelques « clercs royaux » échappent au contrôle du chapitre, des desservants des chapelles royales fondées dans la ville en 1312 et 1346. Cordoue compte aussi des couvents et des monastères, les couvents mendiants, dominicains et franciscains établis dès la reconquête, en 1241 et 1246 respectivement, les couvents des Frères de la Merci et les Trinitaires en 1262 tous les deux, et le couvent de Santa Clara dès 1241, les Ermites de saint Augustin en 1256 sans doute ou en 1312. Le monastère urbain le plus vénéré de la cité est celui des cisterciens des Saints Martyrs Aciscle et Victoria (le couvent datait de l'époque émirate) ; on connaît aussi deux monastères de cisterciennes et quelques prieurés.

Tous ces clercs et religieux ont de remarquables propriétés. L'auteur, spécialiste de l'histoire économique, passe en revue toutes les levées de dîmes, leur *Arrendamiento* (le fermage des impositions) le plus souvent occupé par des Juifs et des convertis, les partages des rentes ; ainsi que toutes les ressources venues des propriétés foncières en ville et dans les campagnes du diocèse, les maisons, les boutiques, les moulins, les ateliers, autant que les champs, les vignes, les huertas. L'Église de Cordoue est véritablement une puissance ecclésiastique, rempart du monde chrétien face au monde musulman.

Certains chapitres de la première partie ne sont que de brèves présentations de cartes et de tableaux ; le dernier chapitre est un alignement de graphiques et de listes ; parfois, on a sous les yeux une sorte de catalogue de rentes et de propriétés. Mais il y a beaucoup à lire et à apprendre dans cette thèse si documentée et si minutieusement analysée.

Béatrice LEROY.

Jacqueline Hoareau-Dodinay, Pascal Texier (éd.), *La peine. Discours, pratiques, représentations*, Limoges, PULIM (« Cahiers de l'Institut d'anthropologie juridique », 12) (préface de Jean-Marie Carbasse), 2005, 270 p.

Le recueil consacré à *La peine. Discours, pratiques, représentations* comprend 14 contributions, réunies par J. Hoareau-Dodinay et P. Texier, préfacées par J.-M. Carbasse. Elles ont été présentées lors des XXIV^{es} journées d'Histoire du droit (24-25 juin 2004). Ce florilège, qui se présente comme un essai d'anthropologie historique de la peine, aborde avant tout les fonctions de la peine plus que ses modalités d'application. Cette réflexion a été menée pour l'essentiel par des spécialistes de l'histoire médiévale, historiens comme historiens du droit. Or, au croisement de l'histoire, du droit et de l'anthropologie, la peine continue de concentrer un faisceau d'interrogations : la peine est-elle inhérente à l'ordre social ? Quelle est sa fonction ? Qui la prononce ? Qui en assure l'exécution ? Le cours de la peine peut-il être infléchi ? Quelle est la place du pardon ? Pour ne retenir que l'essentiel.

Comme il n'existe pas de code pénal idéal, pas plus que de cité idéale, la peine est une sorte d'« invariant » de l'ordre juridique et social.

Cependant, si la peine est universelle dans les sociétés humaines, elle reste conditionnée par un contexte précis, par un ordre social donné. Aussi la répression du crime varie-t-elle à travers les siècles, en vertu des valeurs de la société. Elle accompagne alors avec le temps le mouvement de criminalisation et de

dépénalisation (voir l'exemple de l'adultère : Leah Otis-Cour, « Réflexions sur l'application de la peine dans le Midi de la France à la fin du Moyen Âge », ou des infractions contre l'ordre politique : J.-F. Chassaing, « La hiérarchie des peines à l'époque contemporaine »). Comme la gravité de la peine, ses modalités ont également connu des évolutions (Olivier Guillot, « Pénitence et peine en matière canonique dans les Gaules aux IV^e et V^e siècles » ; Anne Lefebvre-Teilard, « L'excommunication dans le droit canonique classique (XII^e-XIII^e siècles) »).

Parmi les peines d'exclusion, la forme majeure est évidemment la peine de mort. Ses modes d'application ont évolué depuis la mise en scène des supplices en place publique jusqu'aux exécutions infligées entre les murs de la prison, en passant par la mort lente (lente agonie) à l'ombre du cachot (Yvon Le Gall, « La mort triste et continue. Cyrano, Théophile, Tristan et les autres. Voyages en pays de cruauté »). La fréquence de la peine de mort est également variable suivant les lieux et le temps. Elle demeure, pour l'essentiel, réservée aux homicides volontaires (voir l'exemple de la Castille au XV^e siècle : Pedro Porras Arboledas et Raquel Medina Plana, « Peines et délits dans les sentences exécutoires de la *Real Chancillería* de Valladolid (fin XV^e siècle) »). D'ailleurs, en dépit de prescriptions normatives rigoureuses et récurrentes, la peine de mort reste, jusqu'à la fin du Moyen Âge, plutôt appliquée de manière exceptionnelle, ce qui renforce son caractère exemplaire (Louis de Carbonnières, « La peine de mort devant la chambre criminelle du Parlement de Paris sous le règne de Charles VI »).

La sanction peut emporter des conséquences durables – positives ou négatives. Ainsi, les suites de la sanction en alourdissent parfois la portée : mémoire négative, infamie de fait et juridique, d'où découlait une série d'incapacités et d'interdictions (Corinne Leveux-Teixeira, « *Fama* et mémoire de la peine dans la doctrine romano-canonique (XIII^e-XVI^e siècle) »). Elles pouvaient priver de son statut social normal non seulement le condamné, mais aussi sa famille.

Les juges peuvent en même temps espérer des conséquences positives de la peine, dans sa dimension dissuasive et correctrice, pour la société comme pour le condamné.

Enfin, l'honneur du condamné peut toujours être restitué sur décision de l'autorité souveraine (Pierre Charbonnier, « Les rémissions conditionnelles au XV^e siècle »).

L'ensemble est complété par les représentations de la peine, ou les adages qui lui sont associés (Dominique Alibert, « Peines infernales et société seigneuriale, autour de l'enfer de Conques » ; André Laingui, « Les peines dans la littérature des adages juridiques »).

Valérie TOUREILLE.

Prisca Lehmann, *La répression des délits sexuels dans les États savoyards. Châtellenies des diocèses d'Aoste, Sion et Turin, fin XIII^e-XV^e siècle*, Lausanne, Université de Lausanne (« Cahiers lausannois d'histoire médiévale », 39), 2006, 409 p.

Les documents comptables présentent pour l'historien un certain nombre d'intérêts, dont certains sont encore peu mis en lumière. Ainsi, l'étude des amendes versées à une autorité judiciaire peut éclairer des pans entiers de la vie sociale médiévale, malgré les limites inhérentes à ces textes, par nature peu développés et

n'offrant pas les renseignements circonstanciés que peuvent fournir sentences ou lettres de rémission. C'est l'intérêt principal de l'étude menée par Prisca Lehmann de démontrer que, si indigentes qu'elles paraissent de prime abord, les listes de *banna* perçues par les châtelains du comte de Savoie donnent un tableau, certes partiel et relatif, des mœurs – c'est l'objet de l'étude et donc le critère de sélection des amendes – et surtout de leur contrôle par l'autorité publique. L'ouvrage se compose, d'une part, d'une présentation et d'une analyse du corpus ; d'autre part, d'une édition d'une grande partie de celui-ci, ces deux parties étant complétées par quelques documents statistiques et deux index (noms et surtout matières). Ce sont quelque 2 100 *banna*, résultant d'une condamnation ou d'une composition, qui sont scrutées par l'auteur, à la recherche des termes précisément utilisés pour désigner les délits sexuels, classés de manière thématique entre « fornication », « adultère », « inceste », « violence sexuelle ». Il est manifeste que c'est la dimension sociale de ces comportements qui justifie la répression menée par la justice du comte de Savoie, dans une dynamique de construction étatique, comme le montre le fait que les deux périodes où les amendes pour délits sexuels sont les plus nombreuses correspondent aux dates de deux grands statuts publiés par les comtes Amédée VI (statut de 1379) et Amédée VIII (statut de 1430).

La principale et indéniable qualité de l'étude réside dans l'attention fine portée au vocabulaire usité. Un lexique est offert au lecteur, signalant les définitions disponibles pour les différents termes et la distance éventuelle entre ces définitions et l'usage qu'en font les scribes des châtelains savoyards. L'analyse par type de délits multiplie les citations pour tenter de cerner le sens des différentes expressions. Ainsi, les relations sexuelles entre deux célibataires sont désignées par le terme *fornicatio* ou par la formule *caraliter cognoscere* selon qu'elles se passent dans des milieux proches de la prostitution ou concernent des jeunes filles. La distinction entre l'usage des termes n'est pas toujours facile à établir et un même terme peut désigner plusieurs types de délits ; c'est le cas du terme *adulterium* qui, s'il désigne majoritairement l'adultère dans son sens contemporain, semble renvoyer parfois à de simples relations sexuelles hors de l'institution matrimoniale – ce que les canonistes nomment fornication.

C'est donc dans cette étude du vocabulaire que réside l'intérêt principal de l'ouvrage. On peut regretter quelques approximations, par exemple lorsque l'auteur considère la dénonciation comme un élément de la procédure accusatoire, ou n'explique la prédominance des hommes parmi les coupables que par la dépendance dans laquelle les femmes sont maintenues par rapport à leur père ou mari. Certaines limites dues au format de l'étude sont également dommageables. Les délits sexuels ne sont ainsi jamais replacés dans l'ensemble des délits poursuivis par la justice du comte de Savoie ; si l'entreprise était impossible sur l'ensemble du corpus, une vision partielle, sur une des châtelaneries prises en compte, aurait été appréciée. De même, la place de la composition selon le type de délits aurait pu être mieux cernée. L'ouvrage offre cependant un tableau très concret de l'action judiciaire temporelle dans le domaine des mœurs, insistant sur la diversité des situations afin de comprendre au mieux les enjeux de l'action judiciaire. Quant au dossier documentaire édité, nul doute que les lecteurs y trouveront matière à poursuivre la réflexion historique sur ces questions.

Véronique BEAULANDE.

Franco Morenzeni (avec la collab. d'Isabelle Jeger), *Le prédicateur et l'inquisiteur. Les tribulations de Baptiste de Mantoue à Genève en 1430*, Lyon, PUL, 2006, 229 p.

Le 29 juin 1430, alors qu'il prêche chez les Franciscains de Genève, le bénédictin de l'observance Baptiste de Mantoue est pris à partie par le dominicain Raphaël de Cardona, récemment arrivé dans la ville, qui l'accuse de tenir des propos hétérodoxes dans ses sermons. Le scandale qui éclate suscite l'intervention de l'évêque de Genève, François de Metz, de l'inquisiteur Ulric de Torrenté, du duc de Savoie Amédée VIII, du pape Martin V, dans un jeu de relations complexe entre les différents acteurs, les enjeux dépassant largement la question de la prédication. Si l'évêque et le duc s'efforcent de réconcilier les deux parties, l'inquisiteur prend fait et cause contre le bénédictin et rassemble un dossier inquisitoire visant à le faire condamner. En face, Baptiste de Mantoue se défend, par le biais de son procureur Jean Chauvin qui mène une enquête contradictoire. C'est ce dernier dossier qui est présenté et publié par Franco Morenzeni, et traduit en français par Isabelle Jeger. Ce petit livre est ainsi doublement précieux, tant par la mise en perspective de l'affaire dans le contexte religieux et politique, que par le texte rendu accessible à un large public.

La présentation du dossier par l'auteur donne au lecteur une vision ferme des cadres dans lesquels se situe la prédication de Baptiste et les réactions qu'elle suscite. Les différents acteurs du conflit sont présentés et les réseaux de relations animant le monde des prédicateurs apparaissent clairement, autour notamment de la figure de Vincent Ferrier. Les tensions, les critiques de certaines formes discursives jouant – d'après leurs détracteurs – sur l'émotion plutôt qu'enseignant correctement la doctrine catholique s'expriment dans ces années suivant le Grand Schisme, dans une période où la nécessité de réforme de l'Église et de moralisation de la société sont vivement mis en avant. L'« affaire Baptiste de Mantoue » apparaît comme un point nodal d'enjeux plus larges, autour de l'exercice de la justice, de l'Inquisition, des rapports de force entre pouvoirs temporels et spirituels, d'une part, et au sein de l'Église entre différentes familles religieuses, d'autre part. La raison première du conflit, de l'opposition farouche de Raphaël de Cardona et Ulric de Torrenté à Baptiste de Mantoue, reste problématique, mais le déroulement de l'affaire est en lui-même riche d'enseignements. Il semble au bout du compte que chacun des intervenants défende sa propre autorité : l'inquisiteur, l'étendue de ses pouvoirs, l'évêque, sa capacité à gérer les affaires du diocèse, le duc, son respect des prérogatives de chacun en même temps que son rôle pacificateur, le pape, sa fonction de responsable de l'unité de l'Église.

Le dossier documentaire rendu doublement accessible par la publication et la traduction révèle d'autres richesses. Établi par le procureur de Baptiste de Mantoue pour sa défense, il rassemble des témoignages en sa faveur, recueillis auprès de l'élite sociopolitique genevoise. Le contenu de la prédication y apparaît, de manière impressionniste plus qu'analytique, révélant ce que les auditeurs en ont retenu, ainsi que la renommée du prédicateur et la perception du conflit dans la ville. Si l'enquête ne suffit pas à éviter la condamnation de Baptiste par le pape, elle offre à l'historien un document passionnant, tant sur les pratiques pastorales de l'Église, entre émotivité et enseignement, que sur les rapports de force en son sein, entre inquisition et ordinaire.

Véronique BEAULANDE.

Rosa Maria Dessì (dir.), *Prêcher la paix et discipliner la société. Italie, France, Angleterre (XIII^e-XV^e siècle)*, Turnhout, Brepols (« Collection d'Études médiévales de Nice », 5), 2005, 464 p.

En poursuivant le mouvement de la Paix de Dieu amorcé au cours du X^e siècle, la papauté a conforté par voie conciliaire sa position de « pacificatrice » tout au long du Moyen Âge, invitant tous les chrétiens à observer entre eux une paix perpétuelle et à aller combattre l'hérétique. La Paix, associée à la croisade, se retrouve conjointement associée à la notion de guerre sainte et juste, au sein d'une idéologie chrétienne visant à imposer une conception unique du monde, de la foi et de la société. À partir du XII^e siècle, et tout au long des derniers siècles du Moyen Âge, en parallèle de l'action ecclésiastique, les institutions laïques se sont emparées de l'institution de paix. L'ensemble des contributions posent ici le problème de la prédication de la paix au Moyen Âge, les médias utilisés et les finalités de l'exercice de la parole. Dans une conjoncture politico-institutionnelle en pleine effervescence, les pouvoirs en place – laïques (monarchiques et communaux) et ecclésiastique – trouvent dans le discours d'inspiration christique (« Je vous laisse ma paix, je vous donne ma paix ») un moyen d'ordonner la société et de définir des règles de vie en société, répondant aux principes édictés de la morale chrétienne.

Si la Réforme grégorienne avait défini avec précision les catégories autorisées à prêcher, avec l'affirmation des gouvernements urbains et monarchiques, un lien étroit entre l'idéal civique et la prédication s'est rapidement renforcé. Les discours élaborés au cours des XIII^e et XV^e siècles sur la paix s'inspirent en grande partie de la pensée augustinienne (« Pax est tranquillitas ordinis ») mais puisent également leur réflexion dans les autorités classiques (en particulier Cicéron) et religieuses (Bible). Prédicateurs et laïcs suivent les formes du *sermo modernus* imposées par les traités rhétoriques d'*ars loquendi*, dès le XIII^e siècle. La paix est désormais conçue comme un bien souverain, à laquelle on aspire de manière naturelle et universelle.

Dans la nébuleuse réflexive qui caractérise la renaissance culturelle et intellectuelle du XIII^e siècle, d'un point de vue théologique et civique, deux éléments sont à noter : d'une part, la prédication de paix s'inscrit dans une dimension eschatologique, c'est-à-dire que la paix sur terre doit permettre à chacun et à la *communitas* tout entière d'obtenir son salut ; d'autre part, dans le contexte d'affirmation des institutions, elle vise à obtenir et maintenir la paix civile. La paix est donc spirituelle et temporelle. Intrinsèquement liée à la notion de bien commun et de justice, et objet des sermons, des prêches et des pénitences collectives, la paix constitue le fondement indispensable à l'exercice d'un pouvoir, qu'il soit royal ou communal, et se pose comme la seule stratégie capable pour un régime politique de s'affirmer et d'être légitimé. Nombre des études proposées ici, relatives aux discours émanant tant des hommes d'Église que des laïcs (Pierre de Vaux-de-Cernay, Guibert de Tournai, Thomas d'Aquin, Giordano de Pise, Federico Visconti, Robert d'Anjou, etc.), tendent à montrer comment la paix constitue l'élément fondamental de la stabilité de la société médiévale. Si le modèle édicté par saint François s'est imposé dans les discours et les pratiques au Moyen Âge, le saint n'a cessé d'occuper, jusqu'à nos jours, une place centrale dans le système des valeurs sociales et idéologiques, faisant du saint l'emblème d'une paix singulière, au cœur d'une réflexion théorique et de pratiques politiques.

Prêcher la paix et discipliner la société constituent dans un premier temps un moyen pour l'Église de limiter et de mettre un terme aux menaces pesant sur la

cohésion spirituelle et religieuse de la société (en condamnant, par l'excommunication et la croisade, les hérétiques et les opposants à la papauté), puis de défendre les intérêts politiques et patrimoniaux de l'Église. Prêcher la paix, c'est également discipliner les institutions et, à travers elles, la société tout entière. La paix devient un enjeu politique, un programme avec des normes fixées répondant à la logique nouvelle d'un pouvoir laïc capable de réaliser un monde éternellement pacifié. Le débat qui a lieu au Moyen Âge entre les intellectuels non prédicateurs et les Mendiants aboutit à la formulation d'une finalité unique : faire du détenteur du pouvoir souverain le responsable de la paix et la justice, son corollaire, le garant de la concorde entre les sujets, et faire du pouvoir politique le lien d'unité et d'identité du peuple ainsi qu'une force de médiation entre Ciel et Terre.

Ce sont principalement – mais sans toutefois être les seuls – les Mendiants à être investis, par l'Église, d'une mission éducative, se faisant les gardiens par excellence de l'*ordo pacis* urbain : à travers les prêches en place publique, les lettres célestes et les pénitences, les processions et les flagellations, l'organisation des congrégations confraternelles et hospitalières, la paix est à la fois associée à un message céleste à vocation eschatologique et à un idéal de paix civile et religieuse, véhiculé par les autorités communales et les ordres mendiants. Paix morale et discipline sociale : la pacification de la société chrétienne passe par l'encadrement collectif des individus, par l'élaboration d'un modèle du bon chrétien et du citoyen idéal, sous l'égide de la concorde chrétienne et civile.

En galvanisant les forces et les énergies en faveur d'un pouvoir et d'une identité à vocation de plus en plus « patriotique et nationaliste », la théologie de la paix civile mise en place s'inscrit dans une conjoncture politique forte, corrélée à l'esprit de conquête et de domination, répondant ainsi à une nécessité de structurer la société urbaine et de faire de la société chrétienne, en chacune de ses cellules, une nouvelle Jérusalem céleste.

Aude CIRIER.

Véronique Beaulande, *Le malheur d'être exclu ? Excommunication, réconciliation et société à la fin du Moyen Âge*, Paris, Publications de la Sorbonne (« Histoire ancienne et médiévale », 84), 2006, 383 p.

L'excommunication est une censure théologique et une sanction juridique qui prive – dans un but médicinal et non vindicatif – des sacrements, des suffrages de l'Église et de la participation à toute vie sociale, dans le but de conduire à la réintégration du pécheur repentant dans le giron de l'Église. Cette expulsion temporaire est donc en principe liée intimement à la pénitence, même si la pénitence individuelle relève d'un comportement privé, alors que l'excommunication est un acte public – comme le montre la proclamation lors de la prière du prône – et même si la première conduit au pardon et la seconde à l'exclusion. En tant qu'instrument de discipline de la société, il pourra paraître étonnant que l'engouement pour l'histoire sociale – et plus particulièrement pour les problématiques de la normativité et du contrôle social – n'ait pas amené nombre d'historiens à étudier en profondeur l'usage et la portée de l'excommunication pour renouveler les synthèses déjà anciennes de Paul Fournier (1880) et d'Anne Lefebvre-Teillard (1973) sur les officialités, tribunaux délégués en général de l'évêque, compétents pour prononcer ces sentences. Il faut donc savoir gré à V. B. d'avoir rouvert ce dossier dans le cadre

d'une thèse de doctorat d'histoire soutenue en 2000, car l'enjeu est de taille : l'usage abusif de l'excommunication est dénoncé par de nombreux réformateurs de la fin du Moyen Âge (Nicolas de Clamanges, Jean Gerson, Guy de Roye...); Luther y voit lui-même le symbole de « la tyrannie et de l'ignorance » du clergé, et les historiens ont pris l'habitude de penser que cette peine ecclésiastique avait alors perdu toute son efficacité à force d'être répétée. La recherche menée par V. B. entend donc éclairer l'excommunication selon deux angles : ses usages par l'autorité ecclésiastique, sa perception par les fidèles.

Le cadre géographique retenu est celui de la province ecclésiastique de Reims (diocèses d'Amiens, Arras, Beauvais, Cambrai, Châlons-en-Champagne, Laon, Noyon, Reims, Senlis, Soissons, Théroüanne et Tournai) qui a vu s'individualiser les plus anciennes officialités, attestées dès les dernières décennies du XII^e siècle. Le cadre chronologique est compris entre les deux grands conciles réformateurs de Latran IV et de Trente qui ont légiféré sur les normes à respecter. Une difficulté évidente de l'entreprise tient toutefois aux sources. Elles sont tardives (le plus ancien registre, d'Arras, date de 1328), concentrées surtout au tournant des XV^e et XVI^e siècles, et surtout hétérogènes ; la nature des informations diffère considérablement entre un registre aux causes ou journalier d'audiences (16 sont conservés pour Châlons entre 1471 et 1528), un registre de sentences, ou un registre d'amendes (26 conservés pour le même diocèse de Châlons de 1430 à 1540). De surcroît, les usages archivistiques et les pratiques judiciaires de ces cours ecclésiastiques varient notablement d'un diocèse à l'autre, ce qui ne facilite pas les comparaisons.

La moisson s'avère pourtant riche. L'ouvrage est divisé en trois parties, d'inégale longueur. La première s'attache à définir les différentes formes de l'excommunication (mineure ou majeure, interdit, anathème) dont la distinction est progressivement établie par les canonistes des XII^e et XIII^e siècles ; néanmoins, par leur caractère infamant et leur aspect temporaire, toutes cherchent à corriger et à guérir, même si les plus lourdes entraînent une véritable « mort sociale » (p. 41). Sont ensuite étudiées les causes d'excommunication prévues par les conciles généraux, les conciles provinciaux (11 assemblées entre 1231 et 1455) et les statuts synodaux dans lesquels l'importance de la sentence augmente avec le temps, comme si c'était à l'échelon diocésain que l'excommunication apparaissait véritablement comme un instrument de pastorale. Mais elle ne participe que partiellement à la définition d'une « norme du chrétien », car les crimes qui en sont clairement passibles ont trait aux privilèges de l'Église et aux crimes particulièrement graves (hérésie, simonie), mais pas aux affaires spirituelles. La deuxième partie donne un tableau des excommunications effectivement prononcées en justice assez différent de celui prévu par les législations et très variable selon les diocèses. Les conflits de juridiction, prépondérants dans les statuts synodaux encore au XV^e siècle, n'occupent qu'une très faible part des affaires traitées, et si les violences contre les membres du clergé sont réprimées, l'essentiel de l'activité des tribunaux concerne les laïcs dans leur vie sexuelle et/ou matrimoniale, comme si la fonction essentielle des officialités était la défense du mariage – celle de Tournai maniant l'excommunication plus facilement qu'à Châlons ou Cambrai. La dernière partie relativise davantage encore la réalité sociale en regard de la norme. V. B. s'attache d'abord à cerner le nombre des excommuniés ; l'exercice est délicat, car les listes contenues dans les registres de comptes sont en fait des listes d'absolutions qui ignorent les endurcis rétifs au pardon. Mais les comptages ne coïncident guère avec l'image traditionnelle de cohortes d'excommuniés : si les estimations de populations sont fiables, ils ne seraient que 0,3 % dans le diocèse d'Arras au début du XIV^e siècle, et à peine

plus nombreux dans l'archidiaconé de Bruges au milieu du siècle suivant ; à Tournai, l'action punitive de l'officialité est d'ailleurs bien moindre à la fin du xv^e qu'au milieu du siècle. En réalité, les censures ont changé de sens avec le développement massif d'une excommunication de procédure qui alimente la thèse des abus de l'Église ; les victimes en sont les débiteurs insolvables, car, si le bannissement les frappe en Italie depuis le XIII^e siècle, l'excommunication est utilisée dans la province de Reims pour obtenir le recouvrement des dettes, et la facilité à faire prononcer les censures canoniques comme la facilité à en obtenir l'absolution sont la cause de leur inefficacité. L'excommunication est donc devenue un simple outil de procédure et peut donc s'accumuler sur un même individu – un habitant du diocèse de Châlons obtient ainsi 45 absolutions en même temps en 1478 (p. 208) ! L'accumulation des censures est le facteur clé d'une désobéissance ouverte, car une peine spirituelle communément utilisée pour les causes les plus matérielles et absoute aussi facilement ne peut garder son effet. De ce fait, enfreindre l'excommunication n'est pas le seul fait des fidèles ; le clergé se fait régulièrement complice de ces résistances en acceptant les excommuniés à la messe ou en leur administrant les sacrements. « Bref, le paradoxe domine : l'excommunication est terrible, et pourtant elle n'est plus crainte, disent les prélats soucieux de pastorale ; l'excommunication ne fait plus peur, et pourtant il faut y échapper, disent les fidèles blessés dans leur honneur » (p. 263), particulièrement attentifs à s'en faire absoudre pour pouvoir communier à Pâques. Le lien initial entre excommunication et pénitence est très distendu et l'excommunication a donc une portée spirituelle des plus réduites.

Le lecteur trouve en annexe un riche dossier documentaire qui donne un aperçu des sources mobilisées pour cette étude (p. 271-332). Il n'en demeure pas moins qu'une question essentielle n'est pas soulevée par V. B. Face aux variations du nombre d'excommuniés d'un lieu à l'autre, elle avance l'idée que les chiffres hauts « témoignent d'un poids accru sur les communautés plus petites, sur lesquelles la surveillance de l'Église s'exerce peut-être plus efficacement » (p. 164). Il nous semble pourtant que l'histoire de l'excommunication ne peut s'appréhender seulement sous l'angle de la répression exercée par l'Église. Les officialités répondent aussi aux valeurs de la société, et loin d'une logique unilatérale du « faire croire » tendant à envisager les tribunaux ecclésiastiques comme garants d'une application et d'une intériorisation des normes, les initiatives des fidèles pour s'organiser (confréries, fabriques...) assurent aussi à la société une sorte d'autorégulation. À la base de l'intervention des officialités, se trouvent en effet la rumeur et la dénonciation, comme si la demande d'ordre et de respect des normes émanait alors de la société autant – ou davantage ? – que de la hiérarchie.

Jean-Michel MATZ.

Véronique Julerot, « *Y a ung grant desordre* ». *Élections épiscopales et schismes diocésains en France sous Charles VIII*, Paris, Publications de la Sorbonne (« Histoire ancienne et médiévale », 85), 2006, 475 p.

L'élection est un principe établi dans la société médiévale. Dans l'Église, au sein de laquelle elle s'est développée, elle est pratiquée à de nombreux échelons. L'élection est liée à la croyance en l'intervention divine sur les actions humaines, ainsi qu'au principe fondamental selon lequel tout pouvoir légitime doit recueillir

l'assentiment de ceux sur qui et au nom de qui il s'exerce. Les élections épiscopales revêtent un aspect primordial car elles touchent la clé de voûte de l'organisation de l'Église. Or l'élection a retrouvé une seconde jeunesse dans la vie ecclésiastique du royaume de France grâce au Grand Schisme (1378-1417), et le courant conciliariste en a fait une condition essentielle de la réforme de l'Église. Mais, à la fin du XV^e siècle, l'élection est devenue un point fondamental du débat ecclésiologique qui oppose les tenants de l'élection à ceux qui prônent la provision apostolique, le roi de France agissant dans l'ombre. Les gallicans réagissent d'ailleurs différemment selon qu'ils appartiennent au milieu universitaire et conciliariste, au milieu parlementaire et antiromain, à l'entourage royal et concordataire ou aux corps canoniques jaloux de leur autonomie. On le sait, avec le Concordat de Bologne signé en 1516, le gallicanisme royal et concordataire – partisan d'une union entre le roi et le pape – emporte, mais c'est tout l'intérêt de l'ouvrage de V. J., issu d'une thèse de doctorat soutenue en 2002, de montrer comment l'Église de France finit par être privée de ses « libertés gallicanes », non sans avoir résisté.

Durant le règne de Charles VIII (1483-1498), plus de 30 sièges épiscopaux – dont quelques-uns à deux reprises – ont fait l'objet d'un conflit entre deux, voire trois candidats, ce qui porte à plus de 80 le nombre de prétendants à un diocèse. La liste de ces diocèses, où se mêlent quelques sièges prestigieux et des bénéfices beaucoup plus modestes, montre que l'enjeu dépasse de loin la seule avidité financière dont on accuse le haut-clergé de la fin du Moyen Âge (Agen, Angers, Autun, Bayonne, Beauvais, Béziers, Bourges, Cahors, Castres, Clermont, Le Puy, Lectoure, Luçon, Lyon, Maguelonne, Montauban, Nantes, Narbonne, Nîmes, Pamiers, Paris, Reims, Rouen, Saintes, Saint-Flour, Sarlat, Sées, Senlis, Toulouse, Tours, Tulle, Uzès). L'étude de ces conflits est entreprise sur la base des sources judiciaires qui éclairent de manière particulièrement détaillée les origines de ces schismes diocésains, les raisons de leur durée (trente-trois ans à Montauban, vingt-trois au Puy ou seize à Tulle) et les modalités de leur résolution.

La première partie de l'ouvrage porte sur l'élection et sur sa concurrence avec la provision en consistoire comme source des conflits. V. J. rappelle d'abord l'histoire des élections et des entraves posées par le développement du système des réserves pontificales inauguré au XIII^e siècle et amplifié au temps d'Avignon. Le Grand Schisme puis le concile de Bâle redonnent vigueur aux élections que l'ordonnance royale du 7 juillet 1438 – la Pragmatique Sanction – rétablit en France. Le règne de Louis XI laisse un héritage particulièrement incohérent en la matière et un désordre persistant. Il appartient donc au règne de Charles VIII de débrouiller cette situation. Le débat a lieu au sein du Conseil royal où s'impose l'idée que la personnalité du prélat compte davantage en définitive que son mode de désignation. L'élection est donc regardée comme un moyen possible, mais non comme un vecteur indispensable à la réforme de l'Église souhaitée par le pouvoir royal. Il n'en demeure pas moins que droit canonique et droit royal du XV^e siècle se complètent pour donner à la pratique électorale ses règles, dont la violation est régulièrement invoquée devant les cours de justice par les opposants aux élus. Sur 36 conflits étudiés, 33 opposent ainsi un élu à un pourvu, 2 seulement opposent des élus, et le dernier a pour objet la régale de Lyon ; 48 candidats peuvent se déclarer élus et 44 sont pourvus en consistoire, sachant que 10 sont à la fois élus et pourvus pour la même chaire. L'élection précède le plus souvent la provision (21 cas), mais l'inverse est également attesté (12 cas). Dans tous les cas, le candidat idéal apparaît – notamment dans les plaidoiries – d'abord comme un gestionnaire,

ce qui témoigne d'une époque occupée à définir l'Église comme un gouvernement plus que sous le jour d'un corps mystique. Cette conception ecclésiale explique la place des « oligarques ambitieux » dans ces compétitions, trois quarts des candidats étant proches du roi ou du pape.

La seconde partie analyse les élections en procès. Le lien entre élection et justice passe d'abord par la confirmation de l'évêque ; simple cérémonie au départ, elle s'est transformée en un long procès obéissant à la procédure d'enquête, plus encore si un opposant se déclare. Élus et pourvus se retrouvent ensuite devant la justice séculière, car les procès s'y jouent concurremment ou successivement aux procès de confirmation. L'intervention des conseillers royaux est de plus en plus fréquente depuis le XIV^e siècle, de sorte que, après l'avoir été par la grâce de Dieu, l'évêque le devient désormais par la grâce du roi. Toutes les voies de recours sont empruntées : opposition à des élections confirmées, infraction aux ordonnances royales lors de l'élection, empêchement de la tenue d'élections, appels contre l'intervention pontificale, exercice de la violence... et chercher justice à Rome complique encore les procédures, mais ne met pas fin aux conflits.

La résolution des conflits occupe la troisième partie. Se montrer le candidat idéal devant la justice suppose de prouver l'honnêteté de son parcours et de sa personne contre les tractations illicites et les manœuvres coupables de l'adversaire (électeurs ou élus découverts excommuniés, intrusion de la puissance laïque, incontinence...). Hors des cours de justice, les conflits affectent aussi les cités épiscopales et les diocèses disputés. Les cathédrales sont le lieu de violence, les habitants s'impliquent au travers de simples rixes ou de révoltes urbaines – une « guerre civile » touche Toulouse entre 1492 et 1494 (p. 368-376). En réalité, la seule action en justice est insuffisante, car, comme dans les conflits les plus ordinaires, la résolution est majoritairement obtenue par le désistement de l'une des parties : 6 affaires trouvent une partie de leur conclusion au Parlement, 6 autres sont facilitées par la mort d'un prétendant, mais les 23 restantes s'achèvent par un désistement dans le royaume ou à Rome, moyennant une contrepartie (pension, promesse de bénéfices ou de succession). La pacification pontificale ou la résignation en consistoire l'emportent largement et donnent à Rome « une place primordiale dans le règlement des conflits épiscopaux en cette fin de Moyen Âge » (p. 409). La politique religieuse se fait désormais au Conseil du roi, le plus souvent après accord préalable avec la papauté. De ce fait, 19 conflits sont réglés durant les quinze ans du règne de Charles VIII, mais 12 entre 1499 et 1504, grâce à la réconciliation entre Louis XII et la papauté et surtout à l'activité de Georges d'Amboise, principal conseiller du nouveau souverain et légat *a latere* dans le royaume. Les conditions du Concordat de 1516 sont donc bien présentes avant sa signature : la politique de Charles VIII, très fluctuante et attentive à ses candidats plutôt qu'à leur mode de désignation, sert donc le gallicanisme concordataire au détriment des libertés gallicanes. Face aux progrès grandissants de la centralisation pontificale et de l'autorité de l'État royal, l'élection apparaît donc comme un combat d'arrière-garde.

L'intérêt de l'ouvrage de V. J. est donc manifeste, tant pour l'histoire politique que pour celle de la justice et, bien entendu, pour l'histoire de l'Église à la fin du XV^e siècle. La démonstration, précise, s'appuie sur de nombreuses citations des sources. Elle est servie par un style clair et un sens des formules bien senties qui donnent vie à ces procédures souvent techniques.

Jean-Michel MATZ.

Klaus Oschema, *Freundschaft und Nähe im spätmittelalterlichen Burgund. Studien zum Spannungsfeld von Emotion und Institution*, Köln-Weimar-Wien, Böhlau (Norm und Struktur, Bd. 26), 2006, 696 p.

Le livre, issu d'une thèse de doctorat menée en cotutelle à l'Université de Dresde et à l'EHESS de Paris (2004), a pour objet la spécificité du discours bourguignon sur l'amitié et les expressions corporelles de la proximité physique. Le point de départ portait sur la question de la lisibilité des gestes corporels de proximité au Moyen Âge : en 1187, Philippe Auguste et Richard Cœur de Lion partagent le même lit pour sceller une paix. L'interprétation du geste comme rituel de paix et code d'alliance semble écarter d'emblée les connotations homosexuelles, mais l'ambivalence des signes demandait, pour approcher la société médiévale et son système de sens, une étude approfondie.

Si le cœur de l'ouvrage se concentre sur deux chapitres majeurs (chap. V sur l'amitié et chap. VI sur la proximité physique, soit 350 pages sur 700), plusieurs préliminaires et chapitres introductifs situent longuement les analyses, dans une volonté d'exhaustivité, tant historiographiques que conceptuelles. L'approche évolue par cercles concentriques. Après l'amorce obligée à partir de Montaigne et La Boétie, un premier chapitre disserte sur le concept d'amitié. Puis s'enchaînent des chapitres sur l'historiographie de l'amitié et du discours de l'amitié où, sur plusieurs centaines de pages, les synthèses sont livrées avec les incontournables jalons du sujet : l'amitié biblique, l'amitié patristique, Cicéron, Sénèque, Aereid de Rievaulx, Thomas d'Aquin, etc. Le contexte de l'État bourguignon est ensuite minutieusement présenté. Scandé par deux événements majeurs (les deux assassinats de 1407 et de 1419) et une géographie propre entre France, Angleterre et Empire, l'État bourguignon a connu un développement exceptionnel dans l'espace européen, du mariage avec Marguerite de Flandre en 1369 à la politique d'expansion de Charles le Téméraire jusqu'à l'accès au pouvoir de Maximilien. Le contexte culturel de cour y est très marqué, répondant aux besoins d'une noblesse instable, fascinée par les mythes chevaleresques. L'organisation des cérémonies de cour participe de la construction d'une publicité permanente entre fêtes flamboyantes, ordres de chevalerie ou encore tournois. La vie de cour n'est donc pas dans l'imaginaire bourguignon un élément pittoresque mais un élément constitutif d'une réalité qui se construit par cet imaginaire lui-même. Il fallait enfin, pour parachever la mise en place du décor, présenter le corpus, fondamentalement composé des chroniques bourguignonnes. Images qu'une société se donne plus que reflets de la réalité historique, les chroniques présentent cet intérêt particulier de se situer à l'intersection entre le discours et la pratique, entre *Literatur* et *Lebenspraxis*. Les chroniqueurs bourguignons sont systématiquement présentés du XIV^e au XV^e siècle : les racines du genre avec Jean le Bel et Jean Froissart au XIV^e siècle dans une visée didactique à l'adresse des jeunes générations ; les débuts de l'historiographie bourguignonne avec Enguerrand de Monstrelet et Mathieu d'Escouchy ; l'histoire institutionnelle de Georges Chastellain et de Jean Molinet ; l'écriture curiale avec Jean Le Fèvre de Saint-Rémy, Jean de Wavrin, Jacques Du Clerq et Jean de Haynin ; les penseurs politiques tels Olivier de la Marche et Philippe de Commines. L'auteur y ajoute un joyau qu'il a personnellement exhumé et qu'il nous promet dans une prochaine édition critique : le « Traité d'amitié » de Guillaume Fillastre est un texte qui circule à la cour de Bourgogne et y exerce une nette influence. De larges extraits sont donnés et le texte finement analysé. Par ailleurs, mémoires, lettres et correspondances ont également été sondées pour les besoins de l'étude.

Au chapitre V, nous entrons dans le vif du sujet. L'amitié dans le contexte altimédiéval bourguignon est appréhendée en une série de vis-à-vis qui en circonscrivent mieux le contenu. Après une étude du vocable sur le plan quantitatif et lexical, l'auteur rapproche l'amitié de la parenté, en montrant que, s'il n'y a pas synonymie, la confusion est pourtant réelle. La locution « amis charnels » le prouve assez comme l'avaient déjà montré Marc Bloch, Juliette Turlan et Nathalie Nabert. L'amitié est ensuite mise en vis-à-vis de son double négatif, l'inimitié : telle qu'elle est mise en scène dans les textes des chroniqueurs, l'amitié n'a pas pour seul objet d'établir l'égalité de ses membres mais elle vise surtout à évacuer la haine. La dichotomie entre alliés et adversaires, entre « bienveillants » et « nuisants » prend une allure radicale. Les « bons, vrais et loyaux amis » du prince sont ceux de son alliance, ses complices. La complicité est l'équivalent négatif de l'amitié, dont la charge positive ressort avec plus de netteté. Il ne semble donc pas y avoir d'alternative entre les amis et les ennemis dans une société où la neutralité n'a pas sa place, à la différence des époques antique et moderne. À la fin du Moyen Âge, dans le contexte mouvementé de l'État bourguignon, l'ami est celui qui n'est pas l'ennemi. L'amitié politique est ensuite pensée. Déjà, au XIII^e siècle, Gilles de Rome faisait de l'amour le fondement du gouvernement princier dans une visée très moralisatrice. Chez les chroniqueurs, c'est l'aspect institutionnel de l'amitié qui est travaillé, notamment pour le Conseil du roi. Il s'agit en effet de « donner conseil par bone amour », écrit Guillaume Fillastre. L'amitié se veut normativement intégrée à la *praxis* politique, mais les chroniqueurs ne sont pas dupes : il y a conflit entre l'idéal d'une harmonie que construit le discours lettré et la réalité complexe et factice des comportements en temps de guerre. Pour preuve, la distorsion entre, d'une part, les pactes, les serments et les alliances conclues, et, d'autre part, l'amour effectif. C'est parce qu'il l'appréhende à partir du terrain émotionnel que Commynes condamne l'amitié conclue entre Charles VIII et Ludovic Sforza. Finalement, en diplomatie politique, est estampillée de l'étiquette d'amitié tout ce qui voudrait relever du lien durable : « unité parfaite et amitié salutaire », « amitié perpétuelle »... Ainsi, la réflexion théorique et les enjeux pratiques ne sont pas coupés : ils contribuent tous deux à un large imaginaire de l'amitié à la fin du Moyen Âge. Dans les *Pas d'armes*, genre si présent dans la société de cour bourguignonne, l'amitié est un paradigme majeur. De même, fraternité et amour figurent dans les prescriptions des statuts de l'Ordre de la Toison d'or. Entre égalité chevaleresque et différence sociale, il fallait que les chroniqueurs situent l'amitié comme lien personnel et égalitaire sans attenter aux différenciations de rang. Dans leurs constructions discursives, l'amitié ne confond pas les rangs sociaux. C'est ainsi que les favoris, très présents dans les contextes politiques troublés, sont institutionnellement établis au même titre que les « grands pensionnaires » du roi Charles VIII, mais, s'ils participent d'un véritable système politique, notamment par la même livrée que le prince, ils ne relèvent pas du discours sur l'amitié. L'amitié se fonde sur la confiance, la solidarité, le soutien politique, la durée, le devoir par affection et l'absence de calcul politique. Pour l'anthropologie nobiliaire de la fin du Moyen Âge, ce qui fait l'attractivité de la pensée sur l'amitié, c'est précisément qu'elle se fonde sur une culture désintéressée du devoir, lequel s'enracine sur l'émotion et non sur le calcul.

À partir des chroniques et des manuscrits enluminés, l'auteur poursuit l'étude en un deuxième chapitre décisif (chap. VI) sur les gestes de proximité physique. Il scrute jusqu'au détail le plus fin toutes les descriptions gestuelles. La main est lue dans ses variations : poignée de mains comme forme cérémonielle de base ; toucher des mains comme signe de réconciliation et d'amour ; gestes manuels comme signe de tristesse, levée de main comme validation d'un serment sur les Évangiles

ou sur des reliques ; mains jointes comme signe de prière ou de demande. L'accolade est une démonstration de bienveillance. Le baiser signe la paix, la salutation, l'amour fraternel, la réconciliation. Il participe du rituel seigneurial de l'hommage ou du rituel eucharistique de la messe. C'est un geste diplomatique. Depuis le baiser de Judas, il peut aussi renvoyer à la trahison. Le lit partagé relève d'un code diplomatique plus qu'il n'est un contact sexuel. De même, la monture à cheval partagée est un rituel égalitaire qui actualise une conclusion de paix. Le geste n'a pas seulement une fonction expressive et démonstrative, il a valeur d'engagement comme acte juridique. La difficulté est donc réelle pour l'historien : il n'y a pas de symbolisme univoque tant l'ambivalence des gestes reste délicate à interpréter. De la paix à la trahison, les rituels corporels participent d'une culture de la communication qui recèle ses propres codes, comme l'ont déjà montré les travaux de Jean-Claude Schmitt, Nicolas Offenstadt, Michel Pastoureau et Klaus Van Eickels. L'accès est d'autant plus difficile que les textes des chroniques se situent à l'articulation d'efforts normatifs pour réguler les expressions corporelles et de descriptions symboliques pour interpréter les mouvements du corps comme signes des mouvements de l'âme. Entre normativité et description, entre gestes et symboles, entre réalité et discours, entre ambivalence et codification, entre une modélisation à partir de catégories toutes faites et la réalité historique que l'historien se doit de déboucher, la tension est grande.

Au terme de l'étude, Klaus Oschema souligne les acquis. Si les médiévaux ont conscience d'une séparation entre espace public et espace privé, l'étude aura montré qu'il n'y a pas de dissociation entre les deux, tant le champ de l'institutionnel se mêle au champ de l'émotionnel, comme le sous-titre l'indique (*Studien zum Spannungsfeld von Emotion und Institution*). Dans la pratique de l'amitié, le geste de la personne se subsume en sa publicité et en son individualité : il est un engagement public et un acte personnel. Aussi l'amitié est-elle le lien personnel qui perdure par-delà la mutation institutionnelle de l'État féodal à l'État moderne : la stabilité politique se fonde sur les relations de personnes. La thèse de l'auteur est donc claire : émotion et politique sont inséparables. L'émotion renforce les structures juridiques et participe au processus d'institutionnalisation d'un État. La politique se construit à travers l'émotion. Les émotions jouent comme facteurs politiques à l'époque. C'est ainsi que, près d'un siècle après Huizinga, on retrouve, pour cette société « automnale » que l'historien flamand avait si poétiquement décrite, la force et la puissance des émotions qui en animaient le rythme.

Bénédicte SÈRE.

Cécile Fabris, *Étudier et vivre à Paris au Moyen Âge. Le collège de Laon (XIV^e-XV^e siècles)*, Paris, École des chartes (« Mémoires et documents de l'École des chartes », 81), 2005, 504 p.

Issu d'une thèse de l'École des chartes, l'ouvrage de Cécile Fabris sur le collège de Laon apporte une nouvelle pierre à l'entreprise de restitution historique de l'activité des collèges parisiens à la fin du Moyen Âge. Il vient prendre place aux côtés des études récentes de Nathalie Gorochov, sur le collège de Navarre, et de Thierry Kouamé, sur le collège de Dormans-Beauvais, témoignant ainsi d'un renouveau historiographique de la question, dont Jacques Verger souligne – dans la préface – qu'elle est un moyen d'accès privilégié aux structures du quotidien des

maîtres et étudiants peuplant la rive gauche du Paris médiéval. S'appuyant sur l'exploitation conjointe de nombreuses sources imprimées et de fonds d'archives variés, documentant l'histoire du collège jusqu'au XIX^e siècle et conservés essentiellement à Paris, à Laon et au Vatican, cette minutieuse monographie, articulée en trois parties, s'applique à ne rien négliger des aspects institutionnels, sociaux, économiques, topographiques et intellectuels de cette maison « moyenne ».

La première partie (p. 25-124) s'intéresse au cadre institutionnel de ce qui fut originellement une double fondation, initiée le 13 janvier 1314 par deux serviteurs de Philippe le Bel, l'un chanoine de Laon et trésorier de la Sainte-Chapelle, Guy de Laon, et l'autre, conseiller du roi au Parlement, Raoul de Presles. Le caractère double de cette fondation originale, destinée à accueillir des écoliers des diocèses de Soissons et de Laon, ne résista toutefois pas aux tensions entre les deux communautés, et aboutit en 1324 à l'autonomisation du collège de Laon. Ce n'est qu'en 1340 que l'institution intégra une maison confortable, léguée par l'un des exécuteurs testamentaires du fondateur, située entre la rue de la Montagne Sainte-Geneviève et la rue Saint-Hilaire. Les statuts réglementant le fonctionnement quotidien du collège, rédigés en 1327 et composés de 19 articles particulièrement détaillés, s'avèrent peu originaux au regard des statuts des autres collèges contemporains. Ils s'illustrent néanmoins par une remarquable rigueur qui leur vaut d'être appliqués presque inchangés jusqu'au XVII^e siècle, même s'ils n'empêchèrent pas le collège – originellement fondé pour accueillir 16 étudiants pauvres désireux d'étudier à la Faculté des arts – de se voir doté, au cours des XIV^e et XV^e siècles, de nouvelles bourses destinées à des étudiants des facultés supérieures. C'est à l'évêque de Laon que revenait la tâche de veiller au respect des règles statutaires, secondé par des commissaires chargés du recrutement, du contrôle de la gestion et de la discipline, ainsi que de la désignation des officiers. Quant au fonctionnement quotidien, il était assuré par ces officiers issus de la communauté des boursiers, le maître ou principal, muni de compétences larges, assisté en matière de gestion et de justice par un procureur désigné annuellement, et pour les tâches quotidiennes par un prévôt semainier.

La deuxième partie de l'ouvrage (p. 125-230) décrit le fonctionnement quotidien du collège en s'appuyant sur l'exploitation des cartulaires et des séries de comptes qui nous sont parvenus. L'A. entreprend une minutieuse reconstitution du patrimoine, composé de maisons, de terres et de rentes, et distingue trois temps dans son évolution : la période qui s'ouvre avec la dotation initiale de 1314 et s'étend jusqu'au milieu du XIV^e siècle se caractérise par une extension du patrimoine mobilier autour du noyau initial du collège, tandis que la seconde phase, initiée à partir des années 1370, constitue davantage une diversification de celui-ci et aboutit à sa dispersion géographique dans et hors de Paris. Enfin, la troisième et dernière étape, qui englobe le XV^e siècle, témoigne plutôt d'un ralentissement de cette extension qui se limite de plus en plus à l'intégration de legs souvent modestes mais nombreux. Malgré une tenue des comptes rendue complexe par cette dispersion du patrimoine, les procureurs montrent une rigueur et un effort réels pour tendre vers un équilibre financier précaire du fait des faibles revenus de l'établissement. Cela explique la pugnacité avec laquelle sont défendus les biens du collège, nécessitant parfois l'engagement de procédures judiciaires longues et coûteuses pour assurer les droits de l'établissement sur ses revenus. Si les séries comptables du collège de Laon ne livrent que de rares informations concernant la vie intellectuelle, l'organisation et le fonctionnement de la bibliothèque, ainsi que d'éventuelles leçons tenues au sein du collège, le bilan s'avère plus riche en ce qui concerne la vie religieuse : entretien des instruments liturgiques, achats de luminaires, gestion des rentes issues des obits traduisent une activité liturgique régulière, marquée

par le souci de la célébration des morts, le respect des grandes fêtes du calendrier chrétien, mais aussi d'un calendrier plus proprement laonnois.

La troisième et dernière partie de cette étude (p. 231-304) est consacrée à l'exploitation des résultats d'une enquête prosopographique menée sur la population du collège entre 1313 et 1480. Malgré le caractère lacunaire des sources à disposition, l'A. aboutit à un corpus riche de 368 individus identifiés, constituant une communauté dont l'effectif varie, selon les années ou les périodes de l'année, entre 9 et 22 boursiers. La durée moyenne des séjours – entre trois et cinq ans – apparaît brève au regard des durées des cursus universitaires qu'imposent les textes normatifs, mais permet d'assurer un taux de renouvellement important des effectifs. Si ce groupe s'avère numériquement dominé par les étudiants ès arts – 85 % des effectifs –, c'est néanmoins une petite élite de boursiers supérieurs et d'officiers qui domine administrativement le collège, certains d'entre eux pouvant demeurer durant quinze ans au sein de l'institution. À l'échelle de la population générale de l'Université de Paris, les boursiers du collège de Laon s'illustrent par un taux de réussite plus important que la moyenne des étudiants, notamment lorsqu'il s'agit d'accéder aux facultés supérieures ou d'obtenir des bénéfices. Mais, de façon générale, leurs carrières révèlent des ambitions modestes : la plupart aspirent à des canonicats dans leur diocèse d'origine, ou dans un diocèse voisin, et rares sont ceux qui connaissent des carrières flamboyantes, à l'exception de quelques médecins qui se distinguent et font l'originalité du collège de Laon. L'A. s'intéresse enfin à la nature et au maintien du lien contracté dans et avec l'institution. Par un stimulant essai de reconstitution des réseaux de sociabilité mené à partir des relations documentées par les clauses testamentaires et les suppliques adressées au pape, l'A. identifie trois cercles de relations centrées sur le collège, allant du plus étroit, celui des anciens boursiers eux-mêmes, au plus lâche, celui des lointains protecteurs, princes et prélats, en passant par le cercle intermédiaire des « amis » du collège.

S'achevant par d'abondantes annexes (p. 311-448) comprenant l'édition de nombreuses sources – statuts, titres, fondations, comptes, planches –, de précieux tableaux et figures – également présents dans le texte et facilitant régulièrement la lecture –, de plus d'une centaine de notices prosopographiques et enfin d'une importante bibliographie classée par thèmes (p. 456-476), l'étude de Cécile Fabris offre un panorama particulièrement utile sur une institution universitaire parisienne de taille moyenne. La conclusion de l'A. sur la « banalité » du cas étudié ne doit en rien amoindrir les mérites d'un travail rigoureux, permettant au contraire de souligner toute la fragilité de ces établissements, qui, bien que modestes, n'étaient pas moins soucieux de leur pérennité et de leur honneur, et constituaient un atout de taille dans la conduite d'études à l'Université pour de petites communautés marquées par un ancrage local.

Antoine DESTEMBERG.

Michael Staunton, *Thomas Becket and his Biographers*, Woodbridge, The Boydell Press (« Studies in the History of Medieval Religion », XXVIII), 2006, VIII-246 p.

Dans cet ouvrage, Michael Staunton choisit un parti pris original : celui de ne pas aborder le personnage de Thomas Becket sous l'angle de la biographie, ni même de sa postérité dans l'abondante littérature hagiographique ultérieure, mais

de se livrer à une analyse méthodique et approfondie des seules *Vies* qui lui furent consacrées par des contemporains (souvent témoins privilégiés) dans les années qui suivirent immédiatement sa mort. Ces *Vies* sont considérées ici non pas d'abord comme de précieuses sources historiques – sans pour autant dénier qu'elles constituent pour l'historien un matériau irremplaçable –, mais avant tout comme des œuvres littéraires à part entière. Le corpus retenu compte dix « biographies », celles de Jean de Salisbury, d'Édouard Grim, de l'« Anonyme II », de Benoît de Peterborough, de Guillaume de Canterbury, de Guillaume Fitzstephen, de Garnier (Guernes) de Pont-Sainte-Maxence, d'Alain de Tewkesbury, de l'« Anonyme I » et d'Herbert de Bosham, toutes écrites entre 1170 et 1186.

Après avoir rapidement replacé ces dix œuvres dans leur contexte historique, religieux et littéraire, en établissant aussi précisément que possible leur chronologie et leurs influences mutuelles, ce qui lui permet de les répartir en six groupes correspondant aux six chapitres de la première partie, l'auteur nous propose pour chacune d'elles un état de la recherche, en mettant l'accent sur les aspects littéraires des œuvres évoquées (souci du style, citations d'auteurs antiques, références bibliques et patristiques...). Il rappelle au préalable que, dans le cas très particulier de Thomas Becket, canonisé moins de trois ans après son meurtre, la plupart des *Vies* n'ont pas été écrites en vue d'obtenir sa canonisation ni pour encourager un culte déjà florissant et dont nombre d'entre elles se font justement l'écho. Ce qui pousse la plupart de ses biographes à prendre la plume, c'est la volonté d'offrir une meilleure compréhension de la personnalité complexe du saint – restée controversée, même après sa canonisation – et d'expliquer son comportement parfois ambigu, qui lui avait valu l'inimitié ou la méfiance d'une bonne partie des évêques anglais. En raison de la rédaction plus tardive de sa *Vie* de saint Thomas, qui lui permet d'englober tous les thèmes et les préoccupations de ses prédécesseurs tout en s'en démarquant parfois nettement, mais aussi de la dimension théologique hautement revendiquée de son œuvre, sans contester la plus ambitieuse de toutes celles étudiées ici, Herbert de Bosham est l'objet de la part de Michael Staunton d'une attention plus soutenue, à la fois dans le dernier chapitre de cette première partie et dans l'ensemble de la seconde partie.

Celle-ci est construite autour de cinq thèmes majeurs, qui ont retenu l'attention et suscité les réflexions de tous les biographes de Becket et qui occupent généralement une place prééminente dans leurs œuvres. Ces thèmes correspondent en fait aux moments clés de la vie du saint : la conversion, le conflit, le procès, l'exil et le martyre. Mais il ne s'agit pas ici de réécrire un récit historique « consensuel » de ces épisodes décisifs, fondé sur une traditionnelle critique des sources. Son approche vise à discerner à la fois les points communs et les différences entre les biographes dans leur manière d'aborder ces thèmes en recourant à une comparaison systématique avec le traitement de ces divers thèmes dans la littérature antérieure ou contemporaine, ce qui permet tantôt de souligner le poids des *topoi*, tantôt de mettre en lumière la singularité de tel ou tel auteur.

Michael Staunton réussit ainsi à dégager de cette étude minutieuse, particulièrement attentive aux passages jusqu'ici les plus négligés de ces *Vies*, dans lesquels on continue parfois à voir à tort d'inutiles et ennuyeuses digressions, les caractères distincts de ces œuvres en apparence si semblables, tant par le sujet choisi que par leurs préoccupations les plus immédiatement perceptibles. Au-delà de leur volonté commune de réclamer ou (le plus souvent) de justifier la canonisation de Becket, les biographes du saint poursuivent en effet d'autres objectifs dont le moindre n'est pas la réalisation d'une ambition vraiment littéraire. « L'une des raisons de la fascination de Thomas en tant que saint, écrit Staunton, est qu'il signifiait différentes

choses pour différentes personnes » (p. 216). Il en va de même des *Vies* dont cette figure contrastée a suscité l'écriture.

En définitive, Michael Staunton nous rappelle que la prise en compte de la dimension proprement littéraire non seulement des écrits hagiographiques, mais également d'autres récits contemporains de nature comparable, est susceptible de nous permettre une meilleure appréhension des intentions de leurs auteurs et, de ce fait, une utilisation plus pertinente de ces ouvrages comme sources de notre propre écriture de l'histoire de ces périodes éloignées. Et il nous fait prendre à nouveau conscience que, même au Moyen Âge, la biographie – y compris l'hagiographie – n'était jamais parfaitement désintéressée ni dépourvue d'arrière-pensée, que chaque biographe suivait un dessein qui lui était propre et qu'il importe de déceler pour s'efforcer de restituer à chaque œuvre son authenticité et faire un bon usage historique du « témoignage » qu'elle nous a transmis.

Olivier de LABORDERIE.

Louis Faivre d'Acier, *Histoire et géographie d'un mythe. La circulation des manuscrits du De excidio Troiae de Darès le Phrygien (VIII^e-XI^e siècle)*, Paris, École des chartes (« Mémoires et documents de l'École des chartes », 82), 2006, 539 p.

On sait la place qu'a tenue l'histoire de Troie dans la quête des origines nationales au Moyen Âge. Cela pourrait suffire à expliquer l'assiduité avec laquelle les lecteurs médiévaux ont fréquenté l'*Historia de excidio Troiae* de Darès le Phrygien. Ils trouvaient dans ce texte apocryphe, composé à la fin du V^e ou au début du VI^e siècle, un récit plus complet que celui d'Homère, sans rupture depuis les lointaines origines du conflit jusqu'à son dénouement. Le découpage chronologique très précis, les listes de héros qui y figuraient, ainsi que les corrections apportées aux propos d'Homère semblaient autant de « garanties » de la rigueur historique d'un auteur qui se paraît en outre des qualités du témoin oculaire.

Longtemps ignoré ou tenu pour peu par l'historiographie de l'Antiquité tardive, cet opuscule connaît aujourd'hui un regain d'intérêt de la part des chercheurs. Dans le cadre de sa thèse, Louis Faivre d'Acier s'est proposé d'en comprendre la surprenante survie médiévale au travers d'une enquête entièrement construite sur l'étude de la tradition manuscrite et des diverses traces laissées par la circulation de l'œuvre. Les résultats bruts se déclinent sous la forme d'un très riche catalogue présentant les quelque 200 témoins repérés. Outre leur datation et leur localisation, il se révèle particulièrement précieux pour la connaissance des textes qui accompagnaient le texte de Darès dans les différents manuscrits. Mais bien plus, au terme d'une enquête méthodique et exigeante (examen des variantes, reconstitution de familles, attention portée aux illustrations, annotations et textes environnants), l'auteur livre sur l'histoire de la réception du *De excidio* des éléments désormais bien assurés (chap. VI et VII).

Une première circulation de l'œuvre est ainsi avérée avant 1100. Elle s'exprime en trois courants : un courant irlandais, un courant qui accompagne la renaissance carolingienne et un troisième courant lié à la redécouverte de Troie au XI^e siècle. Mais c'est entre le XII^e et le XIV^e siècle que le texte connut son plus grand succès, surtout en France et en Angleterre (dont le cas fait l'objet d'une étude particulière). Dans ces pays, l'augmentation notable des témoins indique que l'œuvre

a alors rencontré un public, en particulier bénédictin mais aussi cistercien puis dominicain. C'est au cours de cette même période que s'exerce toute l'influence de l'œuvre de Darès sur la matière troyenne, non seulement par la lecture immédiate qui en est faite mais encore par le biais des traductions et des adaptations. À la fin du Moyen Âge, si l'intérêt paraît s'essouffler en France et en Angleterre, il est renouvelé en Allemagne et en Italie où l'œuvre figure désormais dans des bibliothèques laïques.

Quels étaient les usages médiévaux du *De excidio*? L'étude souligne que la valeur documentaire de ce texte historique permettait à la fois de nourrir les chroniques universelles et de s'informer sur l'histoire antique et l'histoire de l'Orient. En revanche, elle permet d'infirmer le préjugé selon lequel le texte de Darès aurait été en usage dans les écoles. Il semble en effet qu'il n'y ait tenu qu'une place tout à fait marginale.

Parmi les nombreuses pièces justificatives et annexes qui accompagnent l'ouvrage, signalons la pièce justificative n° 1 qui offre aux lecteurs le texte de base du *De excidio Troiae* (d'après l'édition de Meister, 1873) et les collations des manuscrits réalisées par l'auteur. Un index des manuscrits cités et un index des auteurs et des œuvres clôturent l'ensemble.

Isabelle GUYOT-BACHY.

Abregé des croniques de France par Noël de Fribois, édité pour la Société de l'Histoire de France par Kathleen Daly avec la collaboration de Gillette Labory, Paris, Honoré Champion, 2006, 295 p.

Pour répondre au goût et aux attentes d'un public qui tendait à s'élargir, les historiens de la fin du Moyen Âge ont développé le genre particulier de l'abregé. Le grand nombre de ces textes, leur caractère souvent modeste et répétitif, leur extrême dispersion dans les manuscrits ont longtemps constitué de réels obstacles, décourageant les chercheurs d'en approfondir le contenu et de les prendre en compte dans l'étude de la culture tardo-médiévale. Il faut donc savoir gré à la Société de l'Histoire de France d'avoir ouvert ses collections à l'édition de l'*Abregé des croniques de France* établie et présentée par Kathleen Daly, avec la collaboration de Gillette Labory.

L'*Abregé des croniques*, composé à partir de 1449 et remanié à plusieurs reprises entre cette date et 1459, se présente sous la forme d'une brève chronologie interrompue par de fréquentes incidences qui constituent à coup sûr les parties les plus originales du texte. Certes, comme c'est le propre du genre de l'abregé, il ne s'agit pas pour l'auteur de faire du neuf, mais plutôt de donner à son lecteur la quintessence des autorités antérieures, tirées ici essentiellement du *Miroir historial* de Vincent de Beauvais et des *Grandes Chroniques de France*. La matière est organisée en dossiers regroupant des citations latines tirées de l'Écriture, des théologiens, des commentateurs du droit civil, des sources historiques, citations que l'auteur a soin de traduire afin d'être assuré que son public puisse en recueillir tout le profit nécessaire. Car il s'agit pour Noël de Fribois moins de composer un chef-d'œuvre d'érudition historique que d'offrir une source d'enseignement pour les princes, d'exercer à leur égard un rôle de conseil.

En effet, comme le souligne Bernard Guenée dans sa préface, Noël de Fribois appartient, avec Gilles Le Bouvier dit le Héraut Berry, Robert Blondel ou encore

Jean Juvénil des Ursins, à cette génération d'historiens-serviteurs du roi Valois, qui, fortement marquée par les malheurs du règne de Charles VI, a choisi de soutenir fermement la cause de Charles VII. Ce Normand, entré au service de Charles VII vers 1422-1423, qui fut d'abord son notaire et secrétaire avant de recevoir après 1444 le titre de conseiller, entendait ainsi rassembler pour son maître un petit traité de gouvernement où seraient abordés les problèmes qui se posaient au royaume de Charles VII et dans lequel le roi pourrait trouver les arguments nécessaires dont il avait besoin pour affirmer en particulier la continuité royale française et vaincre l'ennemi anglais.

Vingt-trois copies manuscrites attestent le succès réel rencontré par l'*Abregé des croniques de France* entre 1459 et le premier quart du XVI^e siècle. Mais si l'on considère l'usage que firent Nicole Gilles ou Jacques Le Picart du texte de Noël Fribois, dans lequel ils virent avant tout un simple récit historique, il n'est pas sûr que les intentions de l'auteur aient été comprises. Puis, au XVI^e siècle, l'absence d'une édition imprimée contribua à faire sombrer cette œuvre dans un semi-oubli jusqu'à sa redécouverte dans la seconde moitié du XIX^e siècle.

Noël de Fribois fut en outre l'auteur d'un *Miroir historial abregié de France* composé vers 1451 et il semble que l'on puisse aussi lui attribuer une traduction partielle de la *Chronique du Religieux de Saint-Denis*. Des extraits substantiels du premier de ces deux textes sont donnés en édition dans le même ouvrage (appendice 1) ainsi que les versions V et VI de l'*Abregé*, dans lesquelles on peut voir deux nouvelles rédactions du texte composées après la mort de Charles VII et dont il n'est pas sûr que Noël de Fribois soit l'auteur.

Kathleen Daly, éminente spécialiste de l'historiographie et de la vie politique française du XV^e siècle, apporte par cette édition une pierre supplémentaire bien précieuse à notre connaissance de la culture et des convictions communes de cette génération d'historiens et, plus largement, à la connaissance des idées politiques développées dans le milieu des officiers royaux.

Isabelle GUYOT-BACHY.

Joël Blanchard, *Philippe de Commines*, Paris, Fayard, 2006, 584 p.

Après plusieurs travaux importants relatifs à Commines, l'auteur en vient à cette biographie. La tâche était délicate, dans la mesure où Commines, dans ses *Mémoires*, ne s'est que très incomplètement et très inégalement mis en scène comme acteur de l'Histoire. Dans la mesure aussi où ce même témoignage du mémorialiste sur lui-même et sur son temps a été l'objet de fortes critiques concernant son impartialité, critiques que notre auteur balaie un peu vite en déclarant refuser d'emblée de mettre l'ensemble de cette existence « dans le cliché du conflit entre Louis XI et le Téméraire » et de voir dans le changement d'obédience de Commines en 1472 « une clef qui déterminerait tout ». Cela est probablement justifié pour la période postérieure à la mort de Louis XI en 1483, mais le débat reste ouvert pour la période antérieure. Et, même pour les années 1483-1498, il reste des doutes et des interrogations à propos de son témoignage. L'ouvrage de J. Blanchard, fondé sur une documentation considérable et en partie neuve, dépassant de beaucoup les *Mémoires*, est clairement divisé en deux parties, l'une proprement biographique, l'autre de synthèse et de réflexion sur les résultats de la vie de son héros.

En ce qui concerne la partie biographique, je me permettrai deux remarques initiales. J. Blanchard fait grand usage de la notion de féodalité. Je ne pense pas, pour ma part, que l'on puisse voir dans la guerre du Bien public une « guerre féodale », ni que les réseaux nobiliaires qui ont aidé Commynes aient été « féodaux », ni que la « guerre folle » ait été une coalition « féodale ». D'autre part, notre auteur attache une grande importance aux liens vassaliques, au point de faire de la défense de ces « véritables valeurs de la féodalité » une des causes de l'abandon du camp bourguignon par Commynes, le Téméraire s'étant révélé un vassal déloyal de la Couronne. Il me semble que ces vues ne correspondent pas à la réalité de la fin du xv^e siècle. Certes, Louis XI a utilisé la notion de vassalité, mais c'était largement polémique.

L'auteur accorde une grande importance, dans la formation de la personnalité de Commynes, aux tracasseries financières qui l'ont assailli après la mort de son père en 1454, tracasseries dont il a certes été tiré par la volonté de Philippe le Bon, mais qui l'auraient durablement marqué au point que le souci d'argent a pu accompagner toute sa vie. Entré à l'Hôtel du duc bourguignon en 1464, et affecté au service du comte de Charolais, comme page, le jeune Commynes a gravi les échelons de la hiérarchie de l'Hôtel et il était chambellan du duc Charles en 1468. À une réflexion du mémorialiste sur l'avantage de la clémence à propos des otages liégeois de 1467, J. Blanchard le voit déjà à cette date – il avait 22 ans – partisan de la négociation contre la violence : on touche à cette occasion un point crucial de l'interprétation de la réflexion « commynienne » : est-elle contemporaine des événements, ou est-elle le fait de l'homme mûr qui réfléchit après coup ? 1470, avec deux missions auprès du capitaine anglais de Calais, voit l'initiation de Commynes à la diplomatie, mais, note J. Blanchard, une initiation restreinte, faute de contacts italiens. Il ne manquait pourtant pas d'Italiens à la cour du Téméraire, que J. Blanchard énumère ailleurs.

L'épisode de l'entrevue de Péronne est traité selon l'interprétation de Commynes, celle du service rendu par lui au roi, comme un « ami ». Les éventuels contacts entre lui et Louis XI entre 1468 et 1472 restent obscurs. On s'interrogera toujours, et J. Blanchard ne manque pas de le faire, sur les motifs qui ont poussé le chambellan ducal à la désertion. Mais, si ces motifs furent principalement honorables, comme semble le croire notre auteur, pourquoi le mémorialiste n'en souffle-t-il pas mot ? Il faudrait tout de même remarquer que, en tant que chambellan du duc, Commynes exerçait aussi en temps de guerre une fonction militaire, et que son départ fut une désertion en présence de l'ennemi, ce qui explique vraisemblablement pourquoi la punition fut immédiate et la rancune ducal inextinguible.

Commynes a-t-il trouvé chez le roi la sécurité matérielle à laquelle il aspirait sans doute ? Oui et non. En lui donnant la principauté de Talmont, Louis XI, qui ne la détenait qu'en vertu de titres contestables, ce qu'il a reconnu sur son lit de mort, le payait en « mauvaise monnaie » et le lançait dans des difficultés sans fin. La terre d'Argenton, acquise plus régulièrement, lui sera aussi contestée. D'autres dons, il est vrai, étaient plus solides. Mais la prospérité du transfuge ne tenait qu'au fil de la vie du roi, comme la suite l'a bien montré.

Les premières années de Commynes dans le camp français se caractérisent par une grande intimité avec Louis XI, selon l'intéressé lui-même, et jusqu'en 1477, voire au-delà. On peut dire que le roi lui a conservé sa confiance jusqu'au bout, comme le montrent les deux missions, en Italie, puis en Savoie, qu'il lui a confiées en 1478 et 1479, la première, plus importante, réussissant la ligue avec Milan et Florence. Il est difficile de dire ce qui, dans ce succès, revient au roi et à son envoyé. Il était presque inévitable que Commynes, qui n'était pas un militaire, fût

employé à la diplomatie. J. Blanchard pense que Commynes avait acquis une compétence « italienne » dans la fréquentation des diplomates à la cour de Louis XI et qu'il est ainsi devenu le spécialiste des affaires italiennes du roi. Soit. Mais parlait-il italien ?

La mort de Louis XI a donc été pour lui une catastrophe personnelle, tant sur le plan matériel – on l'a vu – que sur le plan professionnel. Destabilisé par les mesures prises contre les aliénations et confiscations de Louis XI, empêtré dans un interminable procès avec les La Trémoille, victime de l'inimitié du duc de Lorraine, il « bascule » dans le parti des princes mécontents – Orléans et Bretagne – à la fin de 1484. Mais cela reste assez inexplicable. Si vraiment Commynes était passé à Louis XI en 1472 « pour des raisons politiques majeures » comme le croit notre auteur, pourquoi n'avoir pas adhéré à Anne de Beaujeu, qui justement continuait la politique paternelle ? Pourquoi, sinon pour des motifs d'intérêt personnel et parce que la protection royale lui était retirée ? Commynes a finalement échappé à la condamnation pour crime de lèse-majesté, mais est resté éloigné de la cour jusqu'en 1490. Mais ce retour n'a pas signifié un retour au premier plan de l'influence, et J. Blanchard pose très justement la question de l'autorité d'un Commynes, lié financièrement aux Medici, alors que Sforza arrose les conseillers de Charles VIII et obtient l'engagement du roi pour l'« entreprise » de Naples. Commynes, hostile à l'expédition, est minoritaire au Conseil, mais doit accompagner le roi.

Sa première mission à Venise, d'octobre 1494 au 31 mai 1495, nous vaut la célèbre description de la « plus triomphante cité », mais cette ambassade est un échec complet et Commynes doit assister impuissant à la conclusion de la ligue antifranaise. La négociation qui suit, entre l'ambassadeur et le duc de Ferrare Hercule d'Este, fut-elle un « projet commynien » en vue d'assurer le libre retour de Charles VIII ? Elle fut en tout cas un échec. Commynes, toujours minoritaire dans les conseils du roi, ne peut s'opposer au courant belliciste. Il est auprès du roi à Fornoue où il est chargé de négocier, deux fois, avant et après la bataille, en vain, mais ce n'est pas de son fait. Le mémorialiste ne cache pas son effroi devant les conditions dangereuses du début de la retraite du roi, le matin du 8 juillet 1495. On peut mettre au crédit de l'activité et de l'habileté de Commynes la conclusion du traité de Verceil entre Charles VIII et Milan. Commynes est renvoyé à Venise pour calmer les craintes de la République, en vain d'ailleurs. Il échoue dans une dernière négociation avec Ludovic Sforza. Une autre grande négociation se traite sans lui et il se retire de la cour et de la diplomatie à la fin de 1497 et n'est pas présent à la mort de Charles VIII. Cette période de la vie de Commynes montre donc un homme certes pressé à servir le roi et à « pratiquer », même de sa propre initiative, mais peu écouté et progressivement mis à l'écart. Un homme, aussi, qui n'oublie pas ses propres intérêts financiers. Il n'avait jamais cessé, depuis 1478 au moins, d'être en relations d'affaires avec la banque Medici auprès de laquelle il avait déposé de l'argent par l'intermédiaire de la succursale de Lyon, et il est très possible que ce lien d'intérêt ait incliné Commynes à l'indulgence envers la politique florentine. Il a même peut-être songé à s'exiler à Florence en 1485. Mais, en 1489, il commence à demander des remboursements que la banque Medici rechigne à lui accorder, et ne fera, et partiellement, qu'en 1499. Il parviendra même à obtenir de Louis XII, en 1505, une intervention en sa faveur auprès des autorités florentines.

Le mémorialiste Commynes a posé la plume après le sacre de Louis XII, le 27 mai 1498. L'homme de cour, lui, a continué à servir le roi mais, semble-t-il, sans beaucoup d'influence. Il parvient à marier sa fille au comte de Penthièvre,

héritier éventuel du duché de Bretagne et son débiteur en 1504. Rentré en grâce auprès de Louis XII en 1505, il lui sert encore d'ambassadeur auprès des Allemands en 1506, mais sans succès. Il mène en son château menacé d'Argenton une vieillesse encombrée de procès, mais, étrangement, élit sépulture aux Grands Augustins de Paris et meurt – intestat ? – le 25 août 1511.

La deuxième partie de l'ouvrage revient sur l'apport de Commynes à la diplomatie, à la science politique et à la naissance de l'Europe. Une politique apprise auprès de Louis XI et qui s'expose dans les *Mémoires* : faire œuvre utile, parer au plus pressé, « sauvegarder le système politique ». Il faut pour cela user d'une crainte raisonnée, refuser l'affrontement et, surtout, le risque de la bataille. D'où sa méfiance devant l'entreprise d'Italie. Louis XI aussi lui a appris à travailler à l'accroissement de la Couronne, et ce par la voie diplomatique plutôt que par la violence, et en achetant les hommes. L'idéal politique de Commynes est donc l'équilibre des puissances, dont il est dangereux de s'écarter. Pour Joël Blanchard, on le sait, Commynes est l'un des fondateurs de l'Europe, du moins d'une Europe de la communication et du voyage. Une autre constante de cette pensée est l'idée de l'action de la Providence sur les princes et de leur rétribution à la mesure de leurs mérites.

J. Blanchard, qui ne cèle pas les petits côtés de son personnage, et notamment sa cupidité et sa propension à la chicane, parvient à donner, grâce notamment aux témoignages italiens, une idée impressionnante de l'activité de Commynes dans le domaine de la diplomatie. Mais son Commynes n'est pas un personnage de premier plan : élève et exécutant de Louis XI, et c'est alors le sommet de son existence sinon de son influence, il apparaît ensuite comme ayant perdu la main, quelque peu ballotté au gré d'événements qu'il ne contrôle pas, obligé de servir une politique qu'il désapprouve, et sur la défensive dans ses affaires privées.

Henri DUBOIS.

Nicole Hochner, *Louis XII. Les dérèglements de l'image royale (1498-1515)*, Seyssel, Champ Vallon, 2006, 308 p., ill., index, 26 €.

Voilà soixante-dix ans, un historien influencé par Michelet et Lavisce a pu écrire que l'histoire de France ne reculerait pas d'un pas si l'on en retranchait les règnes de Charles VIII et Louis XII. Même si, aujourd'hui encore, Louis XI et François I^{er} retiennent davantage l'attention des historiens, le dernier Valois direct et le seul Valois Orléans ont suscité des travaux d'importance, notamment en matière d'histoire des images et des représentations politiques. Les articles publiés par R. W. Scheller dans *Simiolus* ont montré la voie. Le seul Louis XII a bénéficié de la biographie de D. Le Fur, très orienté vers les questions de représentation, et d'enquêtes iconographiques dues à P. Thibault, sans compter les pages données naguère par A.-M. Lecoq dans son admirable *François I^{er} imaginaire*. Aussi peut-on se demander, avant d'ouvrir le livre de N. Hochner, universitaire enseignant en Israël, le pays du grand connaisseur de la société politique entre 1483 et 1515 M. Harsgor, ce qu'il apportera de neuf.

Ses bases documentaires sont connues. L'A. prend en compte les sources iconographiques (peintures de manuscrits ou d'autres provenances – hélas reproduites en noir et blanc –, bois gravés des imprimés – en particulier les occasionnels –,

sculptures, médailles commémoratives qui prennent alors leur essor en France, sur le modèle italien) et les sources textuelles pourvoyeuses de descriptions (récits de cérémonies du pouvoir par les chroniqueurs) et d'images verbales si généreusement produites par les Grands Rhétoriciens. La nouveauté réside moins dans leur mise en œuvre conjointe que, d'abord, dans leur approche résolument pragmatique. Les images naissent, s'expriment et se diffusent (parfois à très courte portée, malgré les ressources sous-utilisées de l'imprimerie) plutôt en dehors de la commande princière, et, dans le domaine littéraire, à l'initiative fréquente de tel poète en mal de notoriété et de protecteur. Elles ont une vie et une force autonomes. C'est pourquoi, à juste titre, N. H. refuse de parler de « propagande ». Ce sont plutôt des variations hybrides autour du thème de la royauté française placée dans un contexte bien rappelé : le souvenir détestable du régime de Louis XI, repoussoir inspirant ce que Jacques Poujol avait appelé la « monarchie style Louis XII », débonnaire, tempérée par des freins, modeste (c'est la *Grant Monarchie de France* écrite par Claude de Seyssel), alors que le modèle absolutiste de la majesté impériale, réactivé par la Renaissance, pouvait tenter le roi de France. L'autre innovation, plus radicale, est, comme l'indique le sous-titre du livre, que cette luxuriance imagière a entraîné un « dérèglement » de l'image royale, une désorientation profonde, voire de l'incohérence.

L'introduction méthodologique et historiographique reprend d'abord (un peu trop longuement) l'évolution à travers les siècles de l'image de Louis XII puis donne les principes de l'exploration de la documentation réunie. Un peu comme A.-M. Lecoq avec le premier Valois-Angoulême, N. H. examine les multiples facettes de l'imaginaire de la royauté en consacrant chacun de ses premiers chapitres à un thème, après avoir décrit la situation en 1498 : le roi chevalier combattant avec l'aide de Dieu mais parfois aussi assimilé, en Italie surtout, aux *imperatores*, voire à Mars ; le nouvel empereur, plus César que Charlemagne, représenté en buste à l'antique ; le défenseur de la Foi et de l'Église (y compris contre le pape), autre Saint Louis ; le Père du Peuple (1506), en charge du Bien commun (la justice au premier chef) comme un chef de famille aimant et aimé. Les deux ultimes chapitres regardent vers l'imagerie de l'entourage du roi : les conseillers (Gié, Amboise), valorisés dans le cadre d'une royauté rien moins que solitaire ; la reine médiatrice, pacificatrice, matriarcale protectrice préoccupée par son image bretonne, souveraine participant pleinement de la majesté royale tout en la modérant.

N. H. traite ces variations de plusieurs manières, inégalement convaincantes. Elle met à bon droit la variété de l'ensemble sur le compte de l'absence de programme de « communication politique » et de la pluralité des émetteurs d'images (il y a parfois plusieurs concepteurs lors des Entrées royales parisiennes), mais cette situation n'a rien de nouveau et, en cela, la royauté louis-douzième s'enracine dans le Moyen Âge. Dans la lignée du règne précédent, l'affirmation visuelle (plutôt que textuelle) de la thématique imperatorienne venant concurrencer des représentations traditionnelles de la royauté chrétienne et chevaleresque est rattachée, bien entendu, aux contacts directs du roi avec l'Italie renaissante, d'où vient aussi l'idée absolument nouvelle que les princes du présent supplantent ceux des siècles médiévaux. Pour expliquer l'hybridité des images, l'A. émet finement l'hypothèse d'une marque imposée par ces maîtres de l'ambiguïté que sont les Rhétoriciens. On suit N. H. dans son refus de voir un passage vers une image impériale s'opérer durant le règne, tout entier partagé en réalité entre deux logiques imagières contradictoires et revenant même aux fondements de la tradition vers 1510. Peut-on cependant parler d'un « recul » par rapport au temps de Charles VIII étant donné la force de l'imagerie médiévale sous celui qui se voulait un « nouveau

Charlemagne » et un autre Saint Louis, donnant le spectacle du roi jugeant sous un arbre à la fin de son règne ?

Mais le point prêtant le plus à discussion est l'appréciation globale portée sur cette coexistence des images. Pour N. H., la polyphonie imagière, si l'on peut user de cette expression, n'a pas l'harmonie d'un motet de Josquin des Prés. Elle dissonne et dissonne. Jugée en termes d'incohérence et de « dérèglement », elle est vue comme la manifestation d'une crise d'identité de la royauté, à la croisée des chemins conduisant vers la royauté modérée ou l'absolutisme. « Crise profonde », « profond malaise identitaire », embardées de l'image royale, voilà des jugements excessifs qui reposent sur des oppositions artificielles ou exagérées et sur une vision curieusement irénique des temps antérieurs où les « tâtonnements » avaient déjà toute leur part. N. H. considère à tort comme perturbateur le surgissement de thèmes parfaitement conciliables avec les images traditionnelles : incarnation de l'*imperator* antique, César fait aussi partie des neuf preux de la chevalerie. Le dédoublement de l'image du monarque n'a rien de « pathologique », il illustre la souplesse de la royauté et sa capacité d'ajustement aux lieux et aux circonstances. Que Louis XII soit à la fois un autre Saint Louis et un autre Trajan dépend très largement des fonctions qu'il remplit : roi de France ici, duc de Milan là, et les symboles antiques peuvent alors proliférer lors des entrées lombardes. Le Louis XII italien peut donc prendre une figure demeurée délibérément étrangère au Louis XII français sans que le refus du décorum antique préparé pour l'Entrée de Lyon en 1509 signifie un quelconque malaise. Il s'agit plutôt d'une vive conscience de l'identité de la royauté française que menaceraient trop d'emprunts aux modèles étrangers. L'enchevêtrement des images traduit la pluralité des cultures politiques auxquelles le roi conquérant est confronté. Y voir un accès de faiblesse ou un malaise nous semble relever du mirage ou de la dramatisation inappropriée.

L'ouvrage offre en tout cas matière à discussion. Dans le détail, certains points bénéficieraient d'analyses intéressantes. Citons l'Entrée de Louis d'Orléans à Rouen en 1492 comme gouverneur de Normandie, la résurrection de l'ordre du Porc-Épic fondé en 1394 par le premier Louis d'Orléans mais à usage externe, chez le futur Louis XII (se frotter aux usurpateurs Sforza), les diverses sortes de couronnes fermées, symbole lié à la possession revendiquée du royaume de Naples, le refus royal, en 1509 à Milan, de défiler sur un char (*humilitas* > *fama*) et le délaissement de la symbolique antique après la mort du cardinal d'Amboise (1510), la connotation modérée de l'appellation sentant pourtant la Rome antique (Budé le dira) « Père du peuple » qui sous-entend un « contrat affectif » avec le peuple que le monarque refuse de pressurer d'impôts, sachant apporter une limite éthique à sa puissance. De bons passages aussi sur le cœur du prince et son amour, donné et reçu.

La bibliographie regorge de références parfois rangées au mauvais endroit. L'énorme publication de Maulde La Clavière sur les *Procédures politiques du règne de Louis XII* devrait figurer au titre des sources comme Thomas de Cantimpré. On note la négligence des articles de J. Blanchard sur les entrées royales et de celui de P. Contamine sur la présence fictionnelle des pairs au sacre, symbole en partie vidé de sa substance ; les études de J.-M. Moeglin sur les rituels de reddition largement pratiqués par Louis XII dans les cités ligures et lombardes auraient pu être d'un grand bénéfice. Quelques expressions latines paraissent fautives du point de vue de la déclinaison (titre du chap. 2 ; p. 110) ou tronquées (p. 186 : manque *paremus*) et des mots sont écorchés (« incidiaire » au lieu d'« indiciaire », « Courthardi » au lieu de « Courthardi », « Dalida » n'est pas rétablie en « Dalila »). Globalement convenable, l'expression connaît toutefois des défaillances d'effet parfois comique : le roi est censé « écrire à sa mamie », au lieu de sa mie, la reine

(p. 257). Certains points mériteraient d'être nuancés, précisés ou remis en perspective. Ainsi, simplicité et rejet des idées absolutisantes ne sont pas forcément liés : voir Louis XI. *Rex sapiens*, Louis XII se veut un autre Charles V, son ancêtre royal direct. Le conciliarisme gallicaniste du monarque ennemi de Jules II a des antécédents lointains : voir Philippe le Bel. Le thème de la clémence royale, relié à Sénèque, fleurit certes avec Louis XII mais pointe déjà un siècle plus tôt, « laïcisant » la miséricorde. La satire politique n'attend pas Gringore pour fleurir, pas plus que le sacre de la reine à Saint-Denis n'attend Anne de Bretagne.

Un ouvrage intéressant, donc, assis sur une documentation massive et bien maîtrisée, mais portant sur un sujet déjà bien parcouru. Le problème, à nos yeux, est que ce qu'il prétend apporter de neuf ne paraît pas indiscutablement fondé.

Franck COLLARD.

David Rivaud, *Les villes et le roi. Les municipalités de Bourges, Poitiers et Tours et l'émergence de l'État moderne (v. 1440 - v. 1560)*, Rennes, PUR, coll. « Histoire », 2007, 346 p.

Version remaniée d'une thèse de doctorat soutenue en 2003, l'ouvrage de David Rivaud nous plonge au cœur des villes médiévales en nous offrant de nouveaux aperçus sur leur rapport à la monarchie. La période choisie est originale, loin de la coupure académique classique, à la charnière entre le Moyen Âge tardif et le « beau XVI^e siècle ». Les villes étudiées : Bourges, Poitiers et Tours, ont une cohérence à la fois géographique, historique et politique. Sièges de sénéchaussées ou de bailliages, cités de rang épiscopal (au moins), elles constituent de solides capitales d'une région qu'elles dominent de leur poids économique, culturel et surtout administratif. L'intérêt de l'étude est de s'appuyer sur des sources locales – registres de délibérations, comptabilités urbaines – pour changer les points de vue sur l'État en se décentrant. Loin de l'historiographie traditionnelle, on part du référentiel municipal pour se déplacer vers le centre monarchique. Le cheminement adopté est chronologique : la première partie s'intéresse aux années 1380-1430, au moment de la reconquête française et de l'installation de Jean de Berry dans son apanage où il développe une administration structurée. Mais l'histoire des villes du Centre-Ouest est surtout bouleversée quand elles deviennent, pour quelques années, capitales royales (entre 1418 et 1436). Charles VII fait de Poitiers une capitale curiale et judiciaire, de Bourges un centre financier. Cette période d'apogée demeure limitée, et bien vite les deux cités reprennent leur rang de « bonnes villes » ordinaires du royaume. La deuxième partie couvre les années 1430-1470. Dans la lutte contre l'Angleterre, les villes apportent des appoints humains, matériels et financiers, parfois plus symboliques que réellement efficaces. La gestion au quotidien de la défense urbaine et de la sécurité des provinces résulte d'une certaine redistribution des pouvoirs. En prenant en charge, outre la réfection des remparts et la tenue traditionnelle du guet, le soutien matériel nécessaire à l'armée royale en campagne, les collectivités deviennent les partenaires militaires de la royauté. Celle-ci leur donne en retour les moyens financiers pour exister. Les considérations fiscales doivent se comprendre à l'intérieur d'un système de réciprocités qui associe le versement aux villes d'une partie de la fiscalité royale – et les sources locales témoignent de l'importance des dons directs du

roi, qui s'ajoutent au profit des octrois – en échange d'un conséquent effort budgétaire pour assurer l'entretien des murailles. Parallèlement, les corps de ville participent de plus en plus étroitement à la vie politique du royaume et deviennent des interlocuteurs privilégiés. Les modalités d'information se développent à travers le lien épistolaire, d'une part, et l'envoi d'ambassades, d'autre part. L'auteur revient ensuite sur la question de l'interventionnisme royal dans les affaires municipales. Si le poids de l'autorité d'un monarque comme Louis XI ne peut être nié, il faut réinterpréter ses intrusions dans le jeu des pouvoirs qui s'affrontent en ville. Les troisième et quatrième parties envisagent une période réduite, la fin du xv^e et le début du xvi^e siècle. L'une porte sur l'affirmation du modèle participatif, l'autre sur les formes du dialogue entre les villes et le roi. Le facteur d'évolution est extérieur aux cités. Les ambitions italiennes de Louis XII et de François I^{er} redonnent une actualité aux opérations militaires. Les corps de ville prennent une part toujours plus active à la genèse d'un nouveau modèle royal de gouvernement qui les conduit à redéfinir leur action publique. Une véritable communauté en armes émerge, dont le but principal est de constituer une artillerie. Le transfert de l'argent royal vers les caisses municipales atteint alors un nouveau palier. Les libertés octroyées par le monarque donnent aux élites urbaines de plus larges responsabilités politiques – lutte contre le feu, mise en navigation des rivières, soin des pauvres... –, qui toutes doivent concourir à l'établissement du « Bien commun ». Les formes du dialogue entre les villes et le roi sont plurielles, oscillant entre information, propagande et discours. La majeure partie des lettres royales se rapporte à des considérations diplomatiques et militaires. Les corps de ville n'hésitent plus, quant à eux, à élaborer un discours ambitieux, centré sur les problèmes fiscaux et financiers. Enfin, la cinquième partie, au titre évocateur : « Dysfonctionnements et ruptures », s'arrête sur le milieu du xvi^e siècle. Les échevins s'inquiètent alors de l'accentuation de la pression fiscale. De nombreux tiraillements apparaissent lors de chaque nouvelle levée. Les relations entre les villes et le roi connaissent ainsi une progressive distanciation. L'un des grands apports de l'ouvrage est donc de montrer que l'émergence politique des villes se fait en concomitance avec celle de l'État monarchique. C'est autour de l'idée de responsabilités partagées qu'il faut désormais chercher à définir depuis les municipalités le « bon ordonnancement du royaume ». Le choix d'un plan chronologique est en revanche discutable. L'auteur le reconnaît lui-même, les ruptures ne sont pas brutales, et les césures opérées semblent parfois artificielles. En outre, un tel plan provoque des répétitions inévitables, illustrées par les problématiques sur le lien épistolaire et les ambassades envisagées dans plusieurs parties. Ces quelques remarques ne remettent cependant pas en cause la qualité de cette belle recherche.

Murielle GAUDE-FERRAGU.

Françoise Michaud-Fréjaville, Noëlle Dauphin, Jean-Pierre Guilhembet (dir.), *Entrer en ville*, Rennes, PUR, coll. « Histoire », 2006, 326 p. (Actes du Colloque de l'Université d'Orléans, 26-27 octobre 2001).

Depuis l'ouvrage pionnier de B. Guénéé et F. Lehoux sur les entrées royales françaises, la cérémonie des « Joyeuses Entrées » a passionné bien des historiens du politique, qui s'attachent à décrire et interpréter un rituel polysémique. La pré-

sente étude, loin de s'arrêter aux seules dimensions cérémonielles, s'inscrit dans un champ très large afin de fédérer les travaux pluridisciplinaires de l'équipe de recherches « Les Territoires de l'identité » de l'Université d'Orléans. La problématique est donc abordée sur une longue durée, de l'Antiquité au *xx*^e siècle, et réunit, autour d'un questionnement commun, historiens, juristes et urbanistes. Afin d'assurer la cohérence d'interventions de scientifiques aux profils si variés, les analyses se concentrent sur quelques idées-forces liées aux modalités concrètes de l'entrée, du passage. C'est le fait même de pénétrer dans l'espace urbain, les régulateurs ou médiateurs qui en contrôlent l'entrée, les lieux ou les signes qui en marquent les seuils qui sont au cœur de la réflexion. Les entrées de ville ne peuvent se réduire à de simples marqueurs visuels, destinés à délimiter un territoire et à indiquer le franchissement d'une limite. Les seuils font partie de la personnalité même de la ville, ils en constituent des signes identitaires que l'on retrouve notamment sur les sceaux médiévaux. Outre les portes de l'enceinte, érigées en symboles urbains, un édifice comme le pont de Londres, porte et pont tout à la fois – et pendant longtemps unique pont sur la Tamise –, « signe l'apparence de la ville » (S. Cassagnes-Brouquet). Édifié à la fin du *xii*^e siècle, richement décoré de peintures et de sculptures – dont la chapelle, installée sur le pilier central et dédiée à saint Thomas de Cantorbéry, est le joyaux –, il est l'un des grands symboles civiques de la Cité. Jouant un rôle prépondérant dans la vie des Londoniens, il devient un enjeu majeur entre le roi – qui tente d'y apposer sa marque – et sa capitale. L'importance symbolique de la porte subsiste encore à la fin du *xviii*^e siècle alors que sa disparition est devenue inéluctable. Gênante pour un commerce terrestre alors en plein développement, et rendue inutile par des décennies de paix, elle se fait « monument de la mémoire urbaine » (Christine Lamarre). La fin de la porte de ville, corollaire de l'enceinte, a fait perdre la netteté du paysage urbain. L'entrée dans la ville est devenue insensible.

Dans la seconde partie de l'ouvrage consacrée aux contrôles qui caractérisent l'entrée, Jean-Pierre Guilhembet mène une véritable enquête, à partir de sources lacunaires et dispersées, sur les normes territoriales de la Rome antique pour tenter de reconstituer comment les différentes lisières urbaines se manifestent sur le terrain, qu'elles soient religieuses, administratives ou fiscales. Plus tardivement, les deux derniers siècles du Moyen Âge, étudiés par F. Michaud-Fréjaville à partir de l'exemple orléanais, montrent une tendance à la multiplication des barrières et des points de contrôle aux frontières de la ville (nécessaires à la perception des taxes), et la mise en œuvre de dispositifs de différenciation lorsqu'il s'agit d'accueillir les arrivants selon leur niveau social supposé. La surveillance des portes est encore renforcée en cas d'épidémie, comme l'illustre l'étude remarquable, à partir d'un manuscrit des Barberini, de C. Renoux sur la ville de Rome au *xvii*^e siècle. Son analyse apporte des informations inédites sur l'organisation concrète de la garde des portes en cas de danger (peste ou guerre), qui fait intervenir gentilhommes et artisans. La communication d'E. Gojosso nous entraîne sur la piste de la définition du fait urbain français au *xix*^e siècle, à travers la réflexion sur le périmètre d'octroi. Destinés à alimenter les finances communales, ayant une assise territoriale parfaitement délimitée, les octrois imposent une démarcation institutionnelle relativement stricte entre la campagne et la ville.

La troisième partie du colloque se tourne vers les entrées cérémonielles. Un article retient particulièrement l'attention, celui de C. Pérol consacré à l'entrée dans la ville de Cortone d'un « capitaine » florentin, contre-exemple remarquable à la grille de lecture élaborée ces dernières décennies au sujet des « Joyeuses Entrées » pontificales, royales ou princières. Certes, la cérémonie d'arrivée est l'oc-

casation de mettre en scène et de reconnaître le nouveau pouvoir, mais, dans la mesure où ville et *contado* ne sont pas dissociés dans le récit – plusieurs pages de *Ricordanze* –, l'entrée dans l'espace urbain proprement dit se trouve minimisée. Elle s'inscrit en quelque sorte dans le cadre d'une solennité ordinaire, qui ne rassemble ni capitaux ni foule exceptionnels. La communication d'A. Bande sur les voyages de cœur dans le Val-de-Loire rejoint l'historiographie plus traditionnelle sur les entrées royales. Le cœur des souverains est accueilli par une procession solennelle et majestueuse qui témoigne de l'attachement de la ville choisie comme nécropole à l'égard du défunt. L'ouvrage s'achève sur une partie consacrée aux « transgressions et mutations des limites », et comprend une réflexion sur l'entrée du christianisme dans Gaza, au début du ^ve siècle – il s'agit, par une stratégie spatiale bien étudiée par l'auteur (T. Bauzou), d'annihiler les signes de l'ancienne religion et d'assurer définitivement l'emprise du christianisme sur la ville. Autre type de sources décryptées par A. Borrell, les films documentaires consacrés aux grands ensembles construits durant les années de la Reconstruction présentent des lendemains urbains enchanteurs.

Au final, la publication de ce colloque offre une approche nouvelle du thème de l'entrée, orientée non plus vers la simple analyse d'un rituel, mais vers une définition concrète du fait urbain de l'Antiquité au ^{xx}e siècle. La variété des recherches, qui certes nuit à la cohérence de l'ouvrage, demeure stimulante pour nombre d'étudiants et de chercheurs.

Murielle GAUDE-FERRAGU.

Jean-Marie Le Gall, *Le mythe de saint Denis entre Renaissance et Révolution*, Seyssel, Champ Vallon, 2007, 537 p.

Voici un livre qui risque de se transformer en piège pour celui qui a la tâche de le présenter, car le mythe y est narré avec le même ton véridique que la vérité historique : texte authentique et *forgery* (le mot préféré de l'auteur) s'y chevauchent avec une parfaite transparence, quand soudain le lecteur apprend que toute croyance en ce saint Denis dont il vient de découvrir et la vie et l'importance est dépourvue de fondement, en dépit d'autorités aussi éminentes qu'Hincmar de Reims qui ont cru, elles aussi, en lui. Ainsi J.-M. Le Gall exige-t-il de son lecteur un travail de réflexion, ce qui ne veut pas dire que son livre est obscur, bien au contraire, mais parce qu'il veut faire croire à la bonne foi et à la sincérité des opposants qui, pendant tout le ^{xvii}e siècle, se sont engagés dans une controverse autour de saint Denis, avec érudition, rhétorique et passion.

Louis le Débonnaire aurait demandé à Hilduin, abbé de Saint-Denis, de rassembler tous les faits connus sur la vie et le martyre du premier évêque de Paris. Le roi-empereur, qui venait de dompter ses ennemis et d'imposer son autorité sur l'Empire, ne semble pas avoir exprimé le désir d'en savoir plus sur Dagobert, le fondateur de l'abbaye qui y était pourtant enterré. Il a fallu plusieurs générations de rois de France pour qu'on devienne conscient de l'importance d'une collaboration étroite avec le haut clergé ; mais en faisant faire des recherches sur la vie de saint Denis, et en demandant sa protection, Louis reprend une initiative tracée jadis par Clovis.

Comblés de donations royales, les moines de Saint-Denis, gardiens de reliques et de corps royaux, se considéreront souvent comment tuteurs ou conseillers

royaux. Les sujets avaient le droit de prier à Saint-Denis et d'offrir des donations ; mais, sans autorisation royale, ils ne pouvaient pas y être enterrés. Le monopole de la Monarchie sur Saint-Denis aura des conséquences durables et multiples : dans les mentalités parisiennes, saint Denis ne sera jamais profondément ancré comme protecteur ou guérisseur ; et, pour les rois, la réserve de Saint-Denis sera un soutien en guerre, et une assise pour leur autorité sans égale dans le royaume.

Le titre pourrait faire croire au lecteur que ce livre s'articule à travers le phénomène d'une légitimation, que l'on pourrait dire webérienne, où la royauté s'appuierait sur le sacré ; mais non, pour le I^{er} millénaire, c'est plutôt un *pollatch*. Lors de la remise des reliques, le roi se présentait dans le *regalia*, couronné, tenant le sceptre. Avec le sacre, c'est la seule occasion, avant l'invention du lit de justice, où il paraissait ainsi. Le chef de Denis, dans sa chasse d'or, exige de lui une attitude de circonstance. Lentement mais sûrement, une cérémonie qui dans ses origines était presque intime se transforme en un rassemblement officiel. Année après année, et souvent plusieurs fois par an, les grands corps d'officiers-serviteurs royaux viennent à Saint-Denis pour demander, en présence des reliques, l'intervention protectrice du saint auprès de la sainte assemblée du Ciel. Puis, tout à coup, et sans aucune explication, Henri III se dispense de la cérémonie.

Dès le Moyen Âge, on se demandait (Abélard, Innocent III) s'il n'y avait pas deux saints Denis ; mais, pour aller plus loin, il a fallu un esprit critique fondé sur la chronologie. Le grand humaniste Lorenzo Valla, suivi par Lefèvre d'Étaples et Érasme, ont mis en question la vie de saint Denis, non pas avec un partisan acharnement, mais simplement parce qu'ils constataient que les lieux et les rencontres mentionnés par Hilduin ne concordaient pas. Saint Denis ne mentionne pas certains détails qu'il aurait dû inclure dans ses ouvrages, et d'autres saints écrivains ne mentionnent pas l'œuvre de saint Denis. Si ce dernier a été converti par saint Paul et envoyé en Gaule par le pape Clément, n'aurait-il pas dû évoquer l'Eucharistie dans ses ouvrages ? À Saint-Denis la messe en grec et la communion sous les deux espèces semblent avoir commencé dans la nuit des temps (elles se perpétueront jusqu'à la Révolution française).

Ce qui nous semble omniprésent – la chronologie, le *mos Gallicus* des juristes et cette espèce de *Sturm und Drang* des humanistes du XVI^e siècle qui ont fini par suggérer qu'il y avait eu un âge d'or de la culture française avant des siècles sombres – ébranlera les croyances en saint Denis, célébré dans la basilique sise au nord de Paris, lieu de sépulture des rois de France. Les Grandes Chroniques, véritable histoire des gestes de la famille royale, ne sont plus considérées comme étant dignes de comparaison avec les histoires antiques, ni avec les histoires écrites par les Florentins, tels un Bruni, un Guichardin. Pour Catherine de Médicis, la grande basilique, si innovante sous l'abbé Suger, semble vétuste, et la reine crée une rotonde pour recevoir les corps des Valois. Aurait-elle pu aller jusqu'à déménager les reliques pour les placer parmi ces souverains ?

C'est aux dépens de saint Denis qu'une poignée de juristes et d'humanistes a, non intentionnellement d'ailleurs, commencé à célébrer en Clovis le premier chrétien de la dynastie et le fondateur de la Monarchie française. Or légitimation et protection ne sont pas la même chose : la seconde facilitera la sacralisation des rois, au point que le saint ne semblera peut-être plus indispensable. Cela dit, lors de la grande crise dynastique, le premier des rois Bourbons ira devant les reliques de saint Denis au moment de sa conversion, ce qui ne mettra pas fin à la contestation des ultra-Ligueurs. Après tout, en dépit d'une procession exceptionnelle dans Paris, ces mêmes reliques dionysiennes n'avaient pas amené la défaite des Huguenots, ni empêché l'assassinat du duc de Guise et du cardinal de Lorraine.

Pour Louis XIII, qui a mis son royaume sous la protection de la Vierge, Saint-Denis n'était qu'un lieu de sépulture. Le souverain sentait donc le besoin de protection, mais il n'a pas fait appel à saint Denis. Quant à Louis XIV, il modifiera le statut de Saint-Denis en en faisant une abbaye sans abbé. Les Bourbons veilleront à ce que les rituels autour du corps du roi le plus récemment décédé soient respectés, mais n'iront guère au-delà. Quelques vagues projets de construction d'une chapelle pour les Bourbons n'aboutiront pas, ce qui ne veut sans doute pas dire que la royauté se soit intentionnellement rendu compte que l'enfilade de cercueils la légitimait plus que ne le ferait une nouvelle chapelle. Les attitudes devant la mort ayant changé, les Bourbons suivent le courant de simplicité mis en lumière par Philippe Ariès. L'antériorité – c'est-à-dire l'arrivée de saint Denis avant le baptême de Clovis – et l'idéologie dynastique ou lignagère se sont chevauchées pendant plusieurs siècles, mais la seconde a fini par réduire l'importance de la première. Jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, lors d'une régence, un cousin, un frère, un oncle de sang royal pouvait déstabiliser la Monarchie, et cette espèce de généalogie, manifestée physiquement par les morts à Saint-Denis, n'avait donc pas perdu son utilité dans la culture politique du royaume. En fait, aux yeux du public, les corps des personnes royales sacrées deviendront, en quelque sorte, le synonyme de Saint-Denis, renforcés dans la mémoire collective par les pompes funèbres royales narrées par des récits et des gravures imprimés. Et inévitablement, dans l'imagination religieuse et politique, les reliques de saint Denis même semblent perdre leurs pouvoirs, cédant le premier plan aux richesses des reliquaires en or, argent et pierres précieuses. Une fois le transfert du sacré à la royauté accompli, l'aspect sacré de saint Denis ne sera plus recherché pour sa valeur de protection.

Arrivé au cœur du livre, le lecteur est confronté à trois très grands thèmes : 1 / l'œuvre écrite de saint Denis et sa réception, les stratégies d'inspiration des juristes dans la controverse autour de l'existence du saint et de l'appellation « saint Denis l'Aréopagite », ainsi que les appartenances institutionnelles sous-jacentes qui sont déterminantes dans la controverse ; 2 / les cérémonies funéraires de la famille royale à Saint-Denis et leurs conséquences politiques et religieuses pour le royaume ; 3 / les relations entre les Parisiens, la Monarchie et le culte de saint Denis depuis la fin du XV^e siècle et jusqu'à la Révolution. Y avait-il désacralisation ou non, sous les Bourbons ?

L'œuvre écrite de saint Denis a nourri la pensée et la pratique religieuses par sa présentation de nombre d'éléments qui ne se trouvent pas dans le Nouveau Testament – ou, quand ils s'y trouvent, le sont sous forme d'allusions, comme les anges. Les hiérarchies célestes et terriennes constituent un ensemble : il ne s'agit pas de simples fidèles, mais de véritables officiers au service de Dieu. Cet inégalitarisme a facilité l'institutionnalisation de la foi et a renforcé les pouvoirs épiscopaux. En même temps, en dépit de l'affirmation hiérarchique, on ne trouve aucune mention ni des archevêques ni des papes. Ce silence étonne de la part de celui qu'on supposait avoir été envoyé en Gaule par un pape. Toutefois, saint Thomas d'Aquin cite saint Denis 1 700 fois comme ayant une autorité comparable aux autres pères fondateurs de l'Église.

Luther et Calvin n'ont pas cherché à nier totalement l'authenticité de l'œuvre de saint Denis, mais, comme Érasme et Lefèvre d'Étaples, ils ont semé des doutes et ont ainsi contribué à cet esprit critique qui se met en place au XVI^e siècle. C'est par la formation juridique (D. Kelley) que s'élaborera cet esprit avec des hommes comme Nicolas Le Fèvre et Jean de Launoy qui transformeront un climat de doute en une controverse intense poursuivie jusqu'à la fin du siècle. Avec patience,

clarté et sympathie, J.-M. Le Gall présente le dessous de la controverse et montre que ses protagonistes sont partis de présuppositions sincères et religieuses. Les anti-Aréopagites croient que, une fois débarrassé de tout ce qui est fabuleux et faux, le christianisme, et surtout le catholicisme, sera renforcé et pourra ramener les hérétiques vers la foi et évangéliser les non-croyants. J.-M. Le Gall note que tous les travaux inspirés par l'esprit critique – c'est-à-dire les travaux anti-Aréopagites – sont publiés en latin, et que leurs auteurs appartiennent à la République des Lettres ; et qu'en revanche les défenseurs de saint Denis ont pour la plupart écrit en français (sauf Marca et Ménard) et sont étrangers à la République des Lettres. Ceux qui défendent Denis insistent sur le fait que le saint appartient à la Tradition : si des prélats ayant une énorme autorité, comme Hincmar de Reims et saint Thomas, ont accepté l'œuvre de saint Denis, à quoi bon mettre celle-ci en doute ? Et la piété de tant de moines à travers les siècles n'a-t-elle pas l'autorité nécessaire pour soutenir ce qui a été accepté à propos de la vie du saint et de son œuvre ? Les lecteurs qui s'intéressent à l'argumentation pourront consulter le Moréri (éd. de 1759) « Saint Denis » : cet in-folio y consacre pas moins de trois colonnes.

Cette controverse a soulevé l'éternelle différence entre : 1 / le retour aux *tempora priora* de l'Église primitive, et 2 / l'extension et l'institutionnalisation de la foi à travers les actions saintes, les conciles, les écrits autour de la Doctrine – bref, la Tradition de l'Église. Et les libertins ne se sont pas interposés. Ce qu'on peut appeler l'esprit laïc ou, mieux, profane n'est donc pas présent, et ce qui est singulièrement intéressant, c'est que Le Nain de Tillemont, Bayle et Mabillon ne s'impliquent pas davantage dans la controverse. L'appel au roi de la part des défenseurs de saint Denis ne change pas non plus la donne. En dépit de la controverse, l'œuvre de saint Denis continue à être lue. Au XVII^e siècle, elle nourrira le parti dévot, opposant au gallicanisme d'État de Louis XIII et Richelieu.

La deuxième thématique de J.-M. Le Gall découle des travaux sur les cérémonies funéraires de ce qu'il appelle l'École américaine de l'histoire des cérémonies, ainsi que de ceux d'Alain Boureau ; il présente aussi tous les services en honneur des rois, reines, princes, princesses et jeunes enfants de la famille royale (voir le très savant et important livre de R. Giesey, *The Juristic Basis of Dynastic Right to the French Throne. Transactions of the American Philosophical Society*, 51, Philadelphie, 1961).

Le grand livre d'Ernst Kantorowicz sur les deux corps du roi est reconnu par Le Gall pour son analyse érudite et nuancée du transfert et du métatransfert vers la royauté du sacré et du profane (pas simplement de l'Église). Ce que cherchaient Kantorowicz et ses élèves, et les élèves de ces élèves, était le rapport entre le sacré et la divinisation du pouvoir personnel. J.-M. Le Gall reconnaît le renforcement du pouvoir personnel sans « brides », pour employer le terme de Claude de Seyssel, mais il ne s'arrête pas au pouvoir politique. Pour Kantorowicz, et pour bien d'autres historiens, moi-même compris, l'arrivée au pouvoir absolu d'Auguste (le *Cinna* de Corneille) est l'enjeu principal ; pour Jean-Marie Le Gall, l'enjeu est plutôt de voir clairement les sphères de l'Église, du religieux d'une manière générale, et plus particulièrement la religion royale incarnée dans les corps physiques des Bourbons, et du pouvoir. L'emploi des effigies a rendu possibles des cérémonies qui duraient plusieurs semaines, sans le risque de se trouver devant un corps en décomposition ; mais leur présence n'avait point de répercussions sur la transmission des pouvoirs royaux.

Le baptême crée le chrétien, et le sacre crée la personne sacrée du roi ; son corps physique est plus saint que celui d'un simple croyant ; pourtant, il est obligé de jeûner, de se confesser, etc., comme n'importe quel autre catholique. Les reliques de Saint Louis sont devenues beaucoup plus saintes par suite des actions

humaines qu'il a accomplies en tant qu'instrument de Dieu, et par suite de la reconnaissance de cette sainteté par la papauté. Tout être humain devient, par son baptême, le temple de Dieu, mais, comme l'indique Doublet : « Il a été le temple du Saint-Esprit, domicile de Dieu vivant, créé à son image... » (p. 385). Notez toutefois l'emploi du passé composé : « Il a été... » Il s'agit du corps royal. Le sort du cadavre d'Henri III, qui n'a pas été enterré à Saint-Denis et n'était pas un objet de vénération, sauf peut-être pour ses plus fidèles serviteurs, suscite des doutes sur la divinité des corps royaux morts. Descendre de Saint Louis ne semble pas automatiquement assurer que le corps d'un roi mort reste divin.

Il fallait certainement rendre les honneurs au royal défunt, mais est-il certain que l'Église gallicane, ou l'Église tout court, ait vu cette dépouille comme étant divine ? J.-M. Le Gall a raison d'insister sur les très fréquentes expressions cléricales de la divinité des rois défunts, et de suggérer que cette divinité pourrait avoir d'autres appuis, notamment avec les affirmations métaphoriques et par la religion royale.

Pour Pascal, c'est le cadre doré, l'armure, l'écharpe et l'épée qui font le portrait d'un roi : si on les élimine, il ne restera qu'un homme. Pour J.-M. Le Gall, ce sont les cercueils renfermant les corps divins des Bourbons qui expriment et qui incarnent le « monarchique » pour les sujets qui visitent Saint-Denis. Les vêtements occupent un espace entre le corps et le cercueil. La pratique d'habiller les rois défunts dans les robes qu'ils ont portées pour leur sacre, notamment pour le rite de l'onction, a-t-elle continué à l'époque moderne ? À supposer même que cette pratique ait été suivie, cela ne permettrait pas de dire si, oui ou non, le corps du roi était considéré comme étant sacré, ou si, comme pour tout chrétien, son corps possédait simplement la sainteté en puissance, grâce aux prières des fidèles et éventuellement aux miracles qu'on attribuait à son intercession.

Mais la religion royale était plus qu'un ensemble de métaphores. Par la *lex Julia*, tous les parents d'Auguste – morts, vivants et à naître – devenaient divins. Il ne serait donc pas surprenant qu'un juriste humaniste s'en soit inspiré pour la définition du crime de lèse-majesté divine et humaine qui, après un procès en bonne et due forme, pourrait entraîner la peine de mort pour toute atteinte physique ou orale à la personne sacrée du roi. C'est le même Dieu qui est évoqué par un prêtre ou par un conseiller au Parlement : ce dernier, lors du jugement de Damiens, ne s'appuyait pas sur les métaphores d'un apologiste des Césars, il s'appuyait sur le droit romain devenu français. J.-M. Le Gall a donc raison de conclure qu'il n'y avait pas une désacralisation de la royauté au XVIII^e siècle : la preuve en est évidemment la violation des tombeaux royaux en 1793.

Si, par la vénération des religieux et des visiteurs de Saint-Denis, la sacralité persistait dans les corps royaux, il semble que, pour les rois, les reliques du saint aient été réduites à un rôle de protection presque passive, voire de religion de routine ; et ce sont les rois qui donnent le ton à Saint-Denis. Il n'y avait, peut-être, plus beaucoup de ferveur religieuse pendant les offices à la Sainte-Chapelle et à la chapelle royale de Vincennes. Ni Philippe d'Orléans, ni Louis XV, ni Louis XVI ne sont connus pour une vénération forte et particulière pour de quelconques reliques. Le transfert de la sacralité depuis le saint jusqu'aux rois s'était accompli dans un siècle où le mot « nature » s'écrit de plus en plus avec une majuscule, et où les Lumières deviennent une autorité et une source de transcendance métaphysique. La révélation du caractère non historique de l'antériorité de saint Denis a eu lieu en un temps davantage préoccupé par le futur que par le passé. Et, sauf pour quelques œuvres d'art bien officielles, Clovis ne s'accorde plus guère avec un climat politique qui devient de plus en plus hostile à la guerre comme moyen d'ac-

tion sur la scène internationale. Cela dit, l'enfilade des cercueils des Bourbons continuait à témoigner publiquement la force du lignage royal – et à démontrer, aux grands, notamment aux Condé, la force de la primogéniture. Jamais haut lieu de pèlerinage populaire, Saint-Denis attire les curieux et les quelques amateurs de l'art gothique.

La disparité entre le sort de saint Denis dans la vie des rois et la création d'un culte populaire autour des tombes et inscriptions découvertes à Montmartre est le troisième et dernier grand thème du livre. Si, par suite du monopole royal, Saint-Denis n'est pas devenu un panthéon où s'enterraient les grands hommes, la crypte à Montmartre a, quant à elle, inspiré des courants mystiques, des réformes monastiques et des processions populaires et dionysiennes.

Au sommet du Mont des Martyrs il y avait une abbaye fondée par Louis VI. Cette communauté bénédictine, close et sans liens forts avec les Parisiens, se reformera sous la direction de grandes dames aristocratiques appartenant d'abord aux Beauvillier et leurs alliés, notamment les Forget (R. Descimon), ensuite aux Lorraine de Guise (1657). Des ossements et des inscriptions ayant été découverts à plusieurs reprises à Montmartre entre 1517 et 1611, la chapelle dite « des martyrs » est devenue un lieu reliquaire, et ces abbesses aristocratiques y ont favorisé une dévotion qui était à la fois élitiste et populaire. Quelques jésuites ayant affirmé que leur fondateur avait vénéré saint Denis et ses deux compagnons à Montmartre, Denis devient un pôle pour quelques-uns des grands courants religieux du XVII^e siècle, notamment mystiques et béruillien. Dans ce haut lieu religieux – pas *anti*-royal, mais *non* royal – se côtoyaient les descendants d'anciens Ligueurs et les nouveaux fondateurs d'ordres religieux aux tendances plutôt intégristes et ultramontaines. Paradoxalement, il y avait donc, au cours des mêmes décennies, une tradition autour de saint Denis l'Aréopagite qui était contestée à Saint-Denis, et un saint Denis retrouvé et de plus en plus vénéré à Montmartre. Ce paradoxe encadre non seulement un grand modèle d'histoire religieuse : il laisse aussi se dessiner une nouvelle historiographie religieuse qui, par des recherches à venir, établira ce qui pourrait être considéré comme favorable ou hostile – ou qui, pour mieux dire, sera perçu comme favorable à telle ou telle grande option ontologique et défavorable à une pratique dévotionnelle particulière, dans l'Église et, d'une manière générale, dans le religieux.

Ainsi, dans le panthéon des historiens du religieux et pour l'époque moderne, le nom de Jean-Marie Le Gall, auteur de ces démonstrations saint-dyonysiennes, se range désormais aux côtés de ceux Jean Mesnard, Bruno Neveu, Jean Delumeau, Thérèse Goyet, Jacques Gres-Gayer, Pierre Blet et Jean-Louis Quantin.

Orest RANUM.

Anne Rousselet-Pimont, *Le chancelier et la loi au XVI^e siècle, d'après l'œuvre d'Antoine Duprat, de Guillaume Poyet et de Michel de L'Hospital*, Paris, De Boccard, coll. « Romanité et modernité du droit », 2005, 635 p.

Cet ouvrage participe du renouveau des études d'histoire du droit sur la loi, déjà sensible avec l'ouvrage de Sophie Petit-Renaud, « *Faire loi* » au royaume de France de Philippe VI à Charles V (1328-1380), qui s'attelait à confronter systématiquement

quement doctrine et pratique législative. Alors que ce dernier avait permis de dégager l'importance des sujets dans l'élaboration de la loi, par le biais des requêtes, Anne Rousselet-Pimont s'intéresse au rôle législatif du personnel politique dirigeant, à travers l'étude du rapport des chanceliers à la loi. Pour ce faire, elle se concentre sur l'activité de trois d'entre eux, qui sont non des théoriciens mais des praticiens de la loi : Antoine Duprat (1515-1535), Guillaume Poyet (1538-1542) et Michel de L'Hospital (1560-1568). Elle souligne dès l'introduction la variété des attributions du chancelier, détenteur des sceaux royaux, qu'elle présente comme « l'homme de confiance » (p. 10) du roi ou encore « la conscience normative du prince » (p. 11), rappelant ainsi l'importance du chancelier dans la monarchie du XVI^e siècle, avant la diminution de ses pouvoirs sous les Bourbons. On ne peut que regretter, cependant, que cette présentation ne s'appuie pas sur une étude précise sur l'évolution des attributions du chancelier à cette époque. On aimerait savoir si les pouvoirs de Michel de L'Hospital étaient aussi étendus que ceux d'Antoine Duprat un quart de siècle plus tôt. De même, la part des trois chanceliers retenus dans l'élaboration concrète de la loi est un thème laissé de côté. Ce choix donne l'impression que le chancelier est quasiment le seul acteur du processus décisionnel, au détriment des demandes de législation émanant de la population. Or la thèse de l'École des chartes de Cécile Grange, soutenue en 2005 et qui porte sur *L'élaboration des lois sous Henri II*, a montré qu'on ne saurait réduire l'élaboration de la loi à une œuvre personnelle. Cependant, en choisissant d'étudier le rôle d'un personnage de premier plan, cet ouvrage permet de considérer de manière nouvelle le lien entre développement du pouvoir normatif et souveraineté étatique. Les chanceliers mettent en œuvre une conception changeante de la loi : la sacralisation du droit n'est visible que chez Michel de L'Hospital et non chez ses prédécesseurs. Surtout, l'auteur montre bien que l'élaboration de la notion de loi fondamentale se fait sous le règne de Charles IX. Antoine Duprat n'exprime pas l'idée d'une soumission du monarque aux lois du royaume, qui ne sont pas distinguées des lois du roi, alors que Michel de L'Hospital évoque un domaine des lois du royaume. Certes, son champ d'application est encore réduit, puisqu'il formule surtout deux principes essentiels (la continuité monarchique résumée dans l'adage « le mort saisit le vif » ; la majorité royale à 13 ans) permettant de conjurer sa peur d'une vacuité du pouvoir liée à un interrègne. De plus, il systématise l'inaliénabilité du domaine de la couronne à travers l'édit de Moulins, en 1566. Ainsi l'ouvrage illustre-t-il bien comment la théorisation du pouvoir royal, en cours au XVI^e siècle, accompagne les choix politiques des chanceliers plutôt qu'elle ne les devance. En effet, l'expression de lois fondamentales, attribuée à Théodore de Bèze, ne s'est répandue que dans les années 1580, soit après sa mise en œuvre par Michel de L'Hospital.

Pour rendre compte de cette évolution, A. Rousselet-Pimont utilise des sources variées, pas seulement théoriques, qui témoignent de l'effort croissant des historiens du droit pour intégrer les textes de la pratique à leur réflexion : plaidoiries, discours, lettres, arrêts des parlements de Toulouse et de Paris, textes législatifs. La confrontation de ces divers documents lui permet d'avancer que ces trois chanceliers sont des défenseurs d'une conception royaliste de la loi, affirmant le monopole royal sur la mise en ordre juridique du royaume. Ils sont à la fois, souligne A. Rigaudière en préface, inspirateurs de la loi, garants de celle-ci et arbitres d'un nouvel ordre juridique en cours de construction. Dès l'introduction, l'auteur définit la monarchie du XVI^e siècle comme « législative ». Cependant, rappelle-t-elle avec précaution, de nombreux domaines, régis notamment par la coutume, échappent encore à la loi du roi, et ce jusqu'aux grandes ordonnances de Louis XIV. De plus, la séparation entre les domaines législatif, exécutif et judiciaire ne date que

du XVIII^e siècle. C'est pourquoi elle choisit de définir la loi non par sa généralité, sa permanence ou par des critères formels : « La loi désigne le droit quelle que soit son origine » (p. 5).

Dans la première partie, elle montre comment l'autorité royale s'affirme au cours du siècle en s'appuyant sur le pouvoir de faire loi, la raison de la loi s'effaçant derrière la volonté du monarque. Dans l'esprit des chanceliers, « la loi, commandement du roi, doit être un instrument souple et efficace entre les mains de son auteur » (p. 284). Cette affirmation s'accompagne d'une conception téléologique de la chronologie, qui affaiblit une démonstration pourtant passionnante. L'auteur recherche en effet dans l'œuvre des chanceliers des signes de cette affirmation progressive du pouvoir législatif face au pouvoir judiciaire, postulant une transformation presque naturelle, en tout cas inéluctable, du pouvoir royal. On ne peut que s'interroger sur la pertinence de ce choix, qui gomme les aspérités, les hésitations ou les retours en arrière dans cette progression d'une souveraineté normative. Cette conception unitaire de la période étudiée amène en effet l'auteur à généraliser à l'ensemble du XVI^e siècle à partir de trois personnages célèbres, au risque de négliger leurs singularités et sans s'interroger sur leur représentativité. Ce choix n'apparaît pas entièrement satisfaisant, dans la mesure où d'autres figures de chanceliers permettent de penser autrement la question de la législation. L'auteur affirme ainsi à propos d'Antoine Dubourg et François Olivier que « leur ascendant sur la politique royale n'est pas démontré » (p. 15). Or le fait que seules les trois grandes figures retenues par l'auteur aient jusqu'ici attiré l'attention des chercheurs ne préjuge en rien du rôle d'autres chanceliers, tout particulièrement dans le cas de François Olivier. Ainsi Michel de L'Hospital, dans son premier discours au Parlement, le 5 juillet 1560, s'inscrit-il explicitement dans la lignée de ce dernier en disant : « En cela [les évocations] et en toutes autres choses, veult suyvre feu monsieieur le chancellier Olivier. » Cet hommage – peut-être de circonstance – à celui qui a été son protecteur suggère que l'œuvre d'Olivier avait marqué les contemporains, très certainement par son influence sur la politique législative et judiciaire de Henri II entre 1547 et 1551. On en prendra pour exemple son attitude face aux parlements. L'auteur traite longuement de l'opposition de ces derniers, en soulignant le fait que les magistrats invoquent leur conscience pour la justifier, ce que ne peuvent accepter les chanceliers, puisque « la conscience du monarque supprime celle de la cour » (p. 142). C'est négliger le choix de Henri II, dans la première partie de son règne, de déléguer sa conscience à celle de ses juges, très certainement à l'instigation de son chancelier. Il est remarquable que les trois premières visites au Parlement de Paris, en 1549, 1551 et 1552, ne visent pas à forcer l'enregistrement d'un texte législatif. En les associant au contraire à des temps forts du cérémonial royal (Entrée royale, Régence) et parlementaire (séance d'ouverture), le roi manifeste son désir de communication avec la cour souveraine et rend visible l'accord politique qui règne au sommet de l'État. Ainsi, dans son discours au Parlement du 2 juillet 1549, François Olivier définit-il la fonction des magistrats comme celle de conseillers choisis par le prince, chargés d'obéir à la loi et de la lui rappeler. Il demande aussi aux magistrats de Rouen, dans un discours imprimé de 1551, d'« acquitter la conscience du roy & la vostre en l'administration de sa justice souveraine ». Il est donc regrettable que le règne de Henri II (1547-1559) soit totalement absent de ce travail, d'autant qu'il ne s'agit pas, loin de là, d'un temps mort de la monarchie, mais d'une période de forte activité législative, liée à un développement administratif sans précédent. Cet ouvrage invite ainsi à se questionner plus avant sur la nature de la monarchie de la Renaissance, qui peut certes être définie par la concentration autour du roi du pouvoir de faire

loi, mais aussi par la croissance de l'appareil d'État. De plus, on peut s'interroger sur la présentation d'un chancelier comme « auteur d'une ordonnance » (p. 19) : un texte législatif est-il le fruit d'un travail d'équipe ? L'auteur se livre à un intéressant développement sur la volonté de concertation, fréquente, mais qui s'accompagne d'un refus d'institutionnaliser le conseil. La méfiance d'Antoine Duprat ou Michel de L'Hospital envers les parlements ne les empêche pas de convoquer des assemblées de notables pour recueillir leurs remarques. Cependant, l'auteur considère qu'il s'agit d'une rhétorique mystificatrice du pouvoir : ainsi, écrit-elle, « le concours des organes consultatifs à l'élaboration de la loi se révèle bien souvent n'être qu'un leurre. (...) La concertation (...) de pure façade » (p. 109). Plutôt que de chercher à dévoiler une vérité cachée, pourquoi ne pas considérer, plus simplement, que le roi peut solliciter des conseils sans qu'il y ait tromperie s'il ne les suit pas ? Cela permet de mieux appréhender, par exemple, les relations du pouvoir royal avec le Parlement de Paris, comme l'a montré Sylvie Daubresse dans *Le parlement de Paris ou la voix de la raison* pour la période des guerres de Religion.

Portant surtout sur le ministère de Michel de L'Hospital, la seconde partie, plus juridique, traite des avancées de l'ordre législatif royal face aux autres sources de droit (coutumes, droit romain, jurisprudence), essentielles en droit privé. Reprenant les idées de Sarah Hanley, l'auteur montre comment l'intervention royale en matière de mariage, à partir du milieu du XVI^e siècle, est « souhaitée » (p. 304) et semble fournir « des réponses à un vrai besoin » (p. 309), indiquant par là que l'ordre juridique monarchique est moins imposé que demandé. Objet d'un consensus tant dans les milieux juridiques que chez les députés des États généraux, il ne fait que mettre en œuvre et actualiser une conception partagée de l'ordre social. Si la législation royale se développe en puisant dans les droits préexistants, les tentatives d'unification du droit qu'elle implique apparaissent comme un moyen d'ordonner un royaume en proie aux désordres civils. Il est remarquable de constater que, dans la période où s'affirme en France un nationalisme juridique, les normes étrangères puissent servir de modèles à l'œuvre des chanceliers. Anciens praticiens, les chanceliers utilisent aussi régulièrement les solutions adoptées par les tribunaux, alors que la doctrine est une source d'inspiration législative tout à fait négligeable. L'examen attentif des conflits de normes rend encore plus perceptible le décalage entre la volonté du législateur d'imposer la loi sur la coutume et la vision des juriconsultes, qui refusent communément d'admettre, en cas de contradiction, la prééminence de la première sur la seconde. Le délicat problème de l'application de la loi, si elle contrevient à des coutumes existantes ou même à d'anciennes libertés provinciales, témoigne de la réelle indépendance des parlements en matière judiciaire. S'il n'est pas étonnant qu'ils modifient l'intention du chancelier en donnant une interprétation restrictive ou extensive aux textes législatifs, il arrive aussi que les praticiens, pourtant chargés de faire exécuter la loi royale, « préfèrent ignorer les dispositions légales » (p. 421), en refusant leur enregistrement ou en les ignorant délibérément. L'inexécution de la loi renvoie ainsi aux limites de l'emprise étatique sur le royaume, d'autant plus sensibles que le contrôle de l'administration judiciaire par le chancelier est lui-même imparfait, malgré les efforts de Michel de L'Hospital pour imaginer de nouvelles solutions, comme le syndicat ou examen de sortie de charge, rendu impossible par la vénalité des offices. Pour affirmer la suprématie du pouvoir royal, il faut aussi lutter contre la diversité juridictionnelle, le roi n'ayant pas plus le monopole de la justice que celui du droit. Ainsi l'affirmation législative du roi passe-t-elle en grande partie par la réduction d'un pluralisme normatif générant de nombreux conflits : la loi royale s'impose moins comme seule source de droit que comme droit de référence au sein du royaume.

Cet ouvrage stimulant, en étudiant toutes les implications juridiques de l'essor législatif de la monarchie du XVI^e siècle, rappelle donc l'étroitesse des liens entre histoire politique et histoire du droit tout en invitant à réexaminer le processus de prise de décision royale.

Marie HOULLEMARE.

Sylvène Édouard, *L'empire imaginaire de Philippe II*, Paris, Honoré Champion (« Bibliothèque d'histoire moderne et contemporaine », 17), 2005, 416 p.

« Il vendait si cher sa vue aux Espagnols, qu'aucun, aussi grand qu'il fût, ne le voyait sans l'avoir sollicité longtemps auparavant. » Cet éloignement souligné par Pierre Matthieu (1563-1621) dans son éloge à Philippe II est un des traits caractéristiques du monarque espagnol, retenu par l'histoire. Roi caché, retiré dans le secret de son palais, Philippe ne se montra pas moins à ses royaumes, à travers une infinité d'images, de discours et d'entrées, semblant répondre à la disparition de son corps naturel, par une visibilité démultipliée. C'est cet échafaudage de représentations, construisant patiemment, année après année un « empire imaginaire » ou plutôt un « imaginaire royal » que reconstitue ici Sylvène Édouard.

L'intérêt et l'originalité de ce travail issu d'une thèse menée sous la direction de Denis Crouzet reposent ainsi dans l'ampleur des matériaux utilisés : loin de se contenter des discours sur le monarque espagnol, l'auteur rassemble également la littérature politique, apologétique, poétique, théâtrale, généalogique, mais aussi des sources iconographiques et architecturales. En envisageant ces sources comme autant de signes obéissant à une grammaire, l'enquête vise à décoder ces derniers, à repérer les producteurs de cet imaginaire pour offrir une vue globale sur le versant symbolique de l'État.

L'ampleur de cette mosaïque permet de faire surgir la diversité des ressources littéraires, religieuses ou symboliques mises à la disposition du roi, puisant aussi bien dans des traditions chevaleresques – notamment dans ses années d'apprentissage – que dans l'autorité dynastique des ancêtres anciens ou récents, la figure paternelle de Charles Quint jouant un rôle clé, permettant de transférer une dimension impériale universelle alors que la division des pouvoirs par Charles Quint a définitivement séparé les Habsbourg d'Espagne de leur héritage impérial allemand.

Au fil des grands événements qui ponctuent le règne de Philippe (la guerre de Grenade, la victoire de Lépante), cet « imaginaire » vient s'enrichir de nouvelles allégories. L'auteur suit le déploiement fécond de ces discours en distinguant bien des pratiques picturales – à noter, les pages intéressantes sur le double portrait royal – des pratiques littéraires. Si l'on ne constate pas un étagement des images, à partir de 1570 l'assombrissement du roi prévaut toutefois, se révélant aussi bien dans ses portraits peints par Sofonisba Anguissola, où le deuil se fait jour, que dans un cérémonial éloignant le roi et multipliant les comédiens dans la mise en scène quotidienne d'un rituel monarchique entièrement voué à bâtir une mystique du pouvoir. Accompagnant celle-ci, une abondante littérature produite par l'entourage du roi valorise de nouvelles images sacerdotales du monarque, « roi prudent, nouveau Salomon », ou roi-prêtre retiré dans son palais-monastère de l'Escorial. Ce parcours imaginaire s'achève sur les funérailles du roi et les discours qu'elles suscitent. Cette étude riche et foisonnante a ainsi l'ambition d'offrir un tour d'horizon

zon presque exhaustif de toutes les formes de productions symboliques autour d'un monarque. On peut parfois regretter – mais l'ampleur de la tâche oblige à certains choix – que ne soient parfois pas plus présentés les acteurs de cet imaginaire royal et leurs stratégies.

Naïma GHERMANI.

Chiara Povero, *Missioni in terra di frontiera. La Controriforma nelle Valli del Pinerolese. Secoli XVI-XVIII*, Rome, Istituto Storico dei Cappuccini (« Bibliotheca Seraphico-Capuccina », 77), 2006, 422 p.

Il faut remercier les Capucins d'avoir joliment publié la thèse que Chiara Povero a réalisée en 2004 en cotutelle aux Universités de Chambéry et Turin sur les missions des Capucins, des Franciscains *riformati* et des Jésuites, dans les vallées vaudoises du Piémont occidental, de 1598 à 1773. L'ouvrage, agrémenté de copieuses annexes (textes, chronologie, belles photographies) et de plusieurs index, est préfacé par Gian Paolo Romagni, qui justifie le choix de la région de Pignerol : cas exemplaire de frontière religieuse, qui en Italie fait l'objet d'un axe de recherche national coordonné par l'Université de Vérone. Cet espace est original : terre à la nature difficile, à la fois fermée et ouverte, au cœur des échanges humains, disputée entre la Savoie et la France (avec l'enclave du Val Pragelas) ; frontière religieuse par la présence « vaudoise » (calviniste en fait depuis 1532), la proximité des protestants de Genève comme du Dauphiné dans un environnement au catholicisme militant ; bilinguisme franco-piémontais.

Dans la continuité de l'historiographie italienne et française sur les missions intérieures, ce livre s'appuie sur des investigations dans de nombreux dépôts d'archives publiques comme des ordres religieux, du monde alpin et romain (Propagation de la Foi, Archives vaticanes). Il se compose de trois parties, un peu trop inégales dans leur ampleur : *les espaces* (29 p. ; un seul chapitre) ; *les protagonistes* (113 p.) où sont présentés les religieux, mais aussi les enjeux nationaux ; *les méthodes* (170 p.) avec l'analyse des moyens mis en œuvre comme des stratégies diversifiées selon les ordres et les époques. Le titre met l'accent sur une *Contre-Réforme* qui n'a plus vraiment cours chez les historiens. D'ailleurs les missions s'adressent autant aux protestants qu'aux « nouveaux convertis » et aux « vieux catholiques », et le rôle des notables dévots comme des convertis dans le soutien des missionnaires (bien-faiteurs, « amis de l'ordre franciscain ») est bien évoqué.

Faisant un bilan politique des missions entre répression et tolérance dans la seconde moitié du XVI^e siècle, l'auteur montre l'implication de Turin, de Rome, comme de Paris. Le XVII^e siècle a multiplié les invasions françaises, et l'attitude des ducs face aux protestants est de plus en plus calquée sur celle de la France. Le contexte international pèse lourd dans les alternances de tolérance relative (édits de 1561 et de 1694) et de répression (*Pâques piémontaises* de 1655), et la Compagnie de la Propagation de la Foi de Grenoble est active. Il aurait été intéressant de faire un bilan du protestantisme « savoyard » (Chablais et pays de Vaud) au début de l'époque moderne. Le XVIII^e siècle connaît des tensions entre Turin et Rome : la période de crise de 1727 à 1741 est une rupture autant qu'une évolution logique, les clercs séculiers l'emportent sur les réguliers, la création de l'œuvre des catéchumènes de Pignerol (1743) puis du diocèse (1748) marquent la victoire de l'épiscopat dans un cadre national.

Les méthodes missionnaires s'organisent autour de la prédication et des processions ; du catéchisme et de l'instruction religieuse ; de la controverse avec les protestants. L'analyse des modèles imposés aux Franciscains (la dévotion l'emporte sur l'art rhétorique) et aux Jésuites (modèle des PP. Chaurand et Guevarre de 1690 : l'oraison doit amener à la conversion et au salut), rappelle une nouvelle fois la part de la séduction dans la pastorale catholique. Riche d'enseignements également est l'étude du catéchisme pour adultes du capucin Maurice Gambarini, *La doctrine chrétienne*, avec ses références néo-testamentaires, en réponse à la culture vétéro-testamentaire des protestants. Mais Mgr d'Orléans en 1751 choisit pour le diocèse de Pignerol le catéchisme de Bossuet, en deux langues.

Comme les convertis (par les listes du jésuite Étienne Vitte en 1676-1677 mises en graphiques), les ouvrages de controverse auraient pu faire l'objet d'une synthèse. On regrette l'absence de conclusions générales. L'événementiel l'emporte parfois sur l'analyse, et le plan de la 3^e partie porte à des répétitions et à la fragmentation du propos. Il y a encore des réformés en Savoie-Piémont au XVIII^e siècle : comment ont-ils survécu à ces « stratégies de la conversion » ? On note quelques oublis dans la bibliographie, tels que *La controverse religieuse (XVI-XIX^e siècle)*, Montpellier, 1980 ; les Actes du Colloque *Dall'Europa alle Valle Valdesi*, Turin, 1990, sur la Glorieuse Rentrée des Vaudois de 1689 – ainsi que quelques coquilles (p. 175, *Parte III* et non *II* ; l'illustration 20 est reproduite deux fois). Mais ce volume est une pierre essentielle à la compréhension de la complexe géopolitique alpine à l'époque moderne.

Frédéric MEYER.

Benoist Pierre, *La Bure et le Sceptre. La congrégation des Feuillants dans l'affirmation des États et des pouvoirs princiers (vers 1560 - vers 1660)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2006, 590 p. + CD-ROM.

Issu d'une thèse soutenue en 2002 à l'Institut universitaire européen de Florence sous la direction de Gérard Delille, ce copieux ouvrage attire notre attention sur un ordre méconnu de la Réforme catholique. Il représente ce que l'on peut aujourd'hui faire de mieux dans l'historiographie des réguliers, en fonction des sources parfois limitées dont nous disposons. Avec assez peu de séries continues de registres de vêtements et de professions pour cerner aisément le profil sociologique des novices, de délibérations des chapitres des maisons, l'historien doit biaiser, inventer des sources, multiplier les angles d'approche originaux. C'est la seule façon de connaître un peu mieux des ordres importants, mais dont on a jusqu'à aujourd'hui retardé l'étude, faute de corpus jugés suffisants. D'où parfois une impression de catalogues des écrits des pères, de présentations de religieux phares de leur ordre (une partie plus nette sur le rôle de Jean de Saint-François Goulu aurait pu être envisagée), mais c'est sans doute inévitable et, ici, le pari a été particulièrement bien tenu, par exemple par une étude fine des fondateurs et donateurs. Le choix de l'auteur, maintenant maître de conférences à Tours, fut d'approcher l'ordre dans sa dimension d'abord politique, comme le souligne le sous-titre, plus que dans son apostolat ou sa spiritualité, plus difficiles à cerner.

La portée la plus novatrice de la recherche est de montrer comment une observance, ici cistercienne, s'est construite de façon tout à fait pragmatique en fonction des aléas politiques, et non des seuls élans spirituels des fondateurs. Ce

regard n'a rien d'iconoclaste, mais replace la naissance de l'ordre, qui créa 60 maisons en France et en Italie, face à l'autonomisation religieuse du politique, pariant sur une connivence avec l'État plutôt que sur une simple « confessionnalisation » : il n'y a pas eu instrumentalisation politique du religieux, mais transfert de religiosité de l'Église vers l'État. Face aux événements politiques et aux attentes des populations, l'ordre utilisa d'abord le système de la commende pour réformer des monastères, fut tenté par l'érémisme, par un retour strict et très ostentatoire à la règle de Cîteaux, puis finalement, devant l'idéal de modération aussi bien politique que religieux auquel aspiraient les Français après les guerres de Religion et la Ligue, il récrivit ses constitutions dans un sens plus « juste milieu », plus propre à rétablir la concorde. Il rompit même avec Cîteaux, s'opposa à la Trappe, pourtant plus rigoureuse mais au passé ligueur, et fonda directement des maisons. Ce ne fut pas sans conséquence pour l'identité de l'ordre, qui hésita longtemps sur sa vocation, refusant par exemple de passer en Nouvelle-France.

Cette lecture politique de l'histoire des Feuillants est ici suivie, de la Ligue au règne personnel de Louis XIV, avec finesse et habileté. Ordre centralisé, avec un chapitre général tous les trois ans, ordre urbain, il se lie très vite à la monarchie et choisit les politiques contre les extrémistes, ce qui vaut à l'auteur quelques belles pages sur le « roi dévot » Louis XIII, ou le soutien des princes. Soutien néanmoins pesant, puisque l'ordre est obligé en 1630 de se scinder en deux branches distinctes, pour la France et l'Italie, ce qui correspond aussi à un essoufflement de ses recrutements aussi bien que de ses finances, qui l'amène à un déclin réel après 1700. Peut-être l'analyse de ses appuis princiers ou des grands serviteurs des couronnes est-elle moins convaincante, se retrouvant quasiment dans tous les ordres de la Réforme catholique, et l'utilisation des seuls écrits d'un ordre tend immanquablement à la surreprésentation. Mais la démonstration est bien menée, en particulier à partir des écrits de théologie de l'ordre, et constitue une approche originale de la place des réguliers au Grand Siècle, qui conduit à parler d'« étatisation confessionnelle » (p. 506).

On permettra à un enseignant savoyard de saluer la qualité des passages sur le soutien que l'ordre reçut du duc de Savoie, qui l'installa au sanctuaire dynastique de la Consolata à Turin, mais aussi à Pignerol, à Vicoforte près de Mondovì, à Abondance, à Staffarde, etc., mais échoua à le faire à l'abbaye d'Hautecombe où reposent ses ancêtres. Cela nous rappelle que le gallicanisme a fait des émules de l'autre côté des Alpes. Mais il s'agissait aussi d'affirmer l'indépendance de la Savoie face à des voisins toujours menaçants et, en même temps, de répondre aux attentes locales. D'où une prédication plus affective, une dévotion à la Vierge pacificatrice, et des cérémonies plus « baroques » qu'en France que la souplesse des Feuillants sut accepter, quitte à rompre avec ses « ambitions universalistes ». Cette utilisation politique du sentiment religieux a été récemment étudiée pour les États de Savoie par Paolo Cozzo, qui a montré la volonté ducal d'unir anciens et nouveaux cultes jusqu'aux périphéries autour de la cour de Turin.

Les 246 pages d'annexes sur le CD sont à l'image de l'ampleur du travail, présentant analyses de sermons, population des maisons, prosopographie, cartes, belles gravures comme les vitraux sur la vie de Jean de La Barrière à Saint-Bernard de Paris. On regrette un peu que leur lecture n'aille pas de pair avec le livre, mais on comprend le parti de l'auteur et de l'éditeur de présenter ainsi d'abondants outils de travail. Un travail de bénédictin, en somme.

Frédéric MEYER.

Guiseppe Beschin, Fabrizio Campi, Luca Cristellon (éd.), *Lutero e il linguaggio dell'Occidente. Atti del Convegno tenuto a Trento dal 29 al 31 maggio 2000*, Brescia, Morcelliana, 2002, 470 p., 16 planches hors texte.

Ce recueil d'actes d'un colloque tenu à Trente : « Luther et les langages de l'Occident », ne regroupe pas moins de 21 contributions – outre l'introduction de Luigi Sartori – provenant de savants italiens, mais aussi allemands, français et hollandais. On lira ces actes avec d'autant plus d'émotion que, depuis leur publication, ont disparu plusieurs grands noms de l'histoire du christianisme ou de la philosophie, qui avaient participé à ce symposium.

Paul Ricœur esquisse brièvement (p. 17-23) le chemin qui a mené du concile de Trente, au XVI^e siècle, où la pensée protestante était condamnée dans ambages, au présent colloque de Trente, en insistant notamment sur la *Déclaration commune au sujet de la justification par la foi* de 1999. Heiko A. Oberman, le regretté connaisseur de Luther et de la théologie de la fin du Moyen Âge, livre une importante contribution synthétique sur « Luther et la *via moderna* », que vient compléter l'étude d'Alessandro Ghisaberti sur l'humanisme de la seconde moitié du XV^e siècle, « De la *via moderna* à la *via antiqua* ».

Plusieurs contributions, non agencées dans l'ordre chronologique, s'attachent soit à examiner des écrits particuliers de Luther comme son *Commentaire sur l'épître aux Romains* de 1515-1516 (Giancarlo Pani, qui trouve dans ce cours un « programme de réforme »), ou ses « écrits de jeunesse (1509-1516) » (Mario Galzignato), soit à présenter certains thèmes de sa pensée, tels que l'ontologie (Sergio Rostagno), ainsi que l'anthropologie et l'eschatologie (Karl-Heinz zur Mühlen). Un troisième ensemble d'études ressortissent davantage au thème annoncé par le titre de l'ouvrage : le rapport de la Réformation aux langues vernaculaires (Emanuele Banfi), et plus particulièrement celui de Luther à l'allemand (Federico Albano Leoni), mais aussi l'influence du latin sur la traduction de la Bible de Luther (Sebastian Seyferth). Heinrich Magirius et Johannes Erichsen s'intéressent respectivement aux influences de la Réformation sur les arts, et de Luther sur les images.

Un groupe d'articles plus volumineux porte sur la réception de Luther. Là encore, on regrettera que ces études se suivent un peu pêle-mêle. Ainsi, Jos E. Vercuyse commence par traiter de l'historiographie catholique au XVI^e siècle ; il semble ignorer l'ouvrage de R. Stauffer, *Le catholicisme à la découverte de Luther* (Neuchâtel, 1966). Puis Giampiero Bof examine de manière approfondie « Barth et Luther », et Andreas Pom présente, plus rapidement, les jugements de Leibniz sur le Réformateur. Marc Ivaldo montre l'importance que Fichte a accordée à la Réforme de Luther, notamment dans ses *Discours à la nation allemande* ; Fortunato M. Cacciatore fait de même pour Hegel, à partir des *Discours pour le tricentenaire de la Confession d'Augsbourg* et des *Cours sur la philosophie de la religion*. Pour Alberto Galas, les rapports de Kierkegaard avec le Réformateur ont été marqués par une constante passion et par des évolutions : de la louange à la critique, et de l'admiration à la condamnation, en raison notamment de la conception luthérienne de la relation entre la Loi et l'Évangile. Quant à Nietzsche, à lire Horst Georg Pöhlmann, il aurait été influencé par un certain nombre d'expressions typiques de l'allemand de Luther. Enfin, sur le thème bien connu de « luthéranisme et monde moderne chez Troeltsch », Giuseppe Cantillo n'apporte pas d'élément révolutionnaire, mais rappelle à juste titre que le sociologue a situé Luther entre l'époque médiévale et la modernité.

Conclu par une contribution de Marco Gozzi portant sur les cantiques de Luther, cet ouvrage collectif ne comporte ni conclusion ni index, alors que ces derniers auraient pu conférer un peu de cohérence à cet ensemble intéressant, mais trop disparate. On regrettera par ailleurs le manque d'érudition de certaines études (ainsi, on cherchera en vain, dans l'article du « Luther et l'histoire de la langue allemande », une référence aux travaux de Birgit Stolt), et l'ignorance presque totale des travaux français relatifs à la Réformation et à Martin Luther. Assurément, ce volume pourra contribuer à une meilleure réception de Luther en Italie ; en revanche, il n'apportera guère d'éléments nouveaux à la *Lutherforschung*.

Mathieu ARNOLD.

Jonathan R. Dull, *The French Navy and the Seven Years' War*, Lincoln, University of Nebraska Press, 2005, 445 p.

Il y a trente ans, cet auteur a publié aux Presses de l'Université de Princeton un excellent ouvrage, devenu un classique, sur la place de la marine française dans la guerre de l'indépendance des États-Unis (*The French Navy and American Independence: A Study of Arms and Diplomacy, 1774-1787*). Le présent livre est de la même veine : il montre le lien entre les utilisations de l'arme navale et la conduite des négociations diplomatiques pendant la guerre de Sept ans ; on y retrouve les mêmes qualités formelles de composition et de clarté d'expression, ainsi que l'utilisation d'une vaste documentation toujours bien maîtrisée. Pour la France, J. Dull utilise les archives anciennes de la marine de guerre, conservées aux Archives nationales, et les archives diplomatiques du Quai d'Orsay ; pour la Grande-Bretagne, les papiers de l'Amirauté et la correspondance politique au Public Record Office. La liste des publications imprimées, tant sources que livres de seconde main, en anglais comme en français, est considérable ; c'est un instrument de travail quasi exhaustif et grande valeur. Il y a de plus une douzaine d'annexes fort utiles, avec en particulier des états annuels des bâtiments de la flotte de guerre française entre 1744 et 1763, ainsi qu'un tableau de leur répartition sur les différents théâtres des opérations de la guerre navale, de 1755 à 1762. Bref, c'est un livre de grande qualité, qui devrait connaître le même succès que le précédent.

L'ouvrage est divisé en dix chapitres, avec un découpage chronologique précis. Le premier chapitre traite de la période 1748 à 1754. Pour J. Dull, les tensions coloniales ne sont pas essentielles ; l'explication des difficultés croissantes dans les relations entre la France et la Grande-Bretagne tient aux luttes d'influence dans les contrées riveraines de la Méditerranée et de la Baltique (ces dernières fournissant le bois de marine), ainsi qu'aux visées différentes des deux puissances sur les Pays-Bas du Sud. La France paie aussi les erreurs politiques faites pendant la guerre de la Succession d'Autriche, coûteuse financièrement, mal comprise de l'opinion publique – « bête comme la paix » – qui a tendance à rejeter sur le roi la responsabilité des difficultés, ayant entraîné un isolement du pays en raison de l'affaiblissement du pacte de famille. La France se montre incapable de répondre aux initiatives de la Russie, surtout en Pologne. Par ailleurs, sa marine, sacrifiée durant la première moitié du XVIII^e siècle à la bonne entente avec les Anglais, n'est pas assez forte pour avoir un réel poids militaire. C'est une flotte d'escorte, très peu une flotte de combat. J. Dull reprend à son compte les jugements critiques traditionnels

sur la gestion de Maurepas, alors que les historiens français estiment maintenant qu'il a réussi à sauver l'essentiel en développant les connaissances techniques, donc en préparant l'avenir, la médiocrité de son budget ne lui permettant pas de faire davantage.

Le chapitre 2 est consacré à l'année 1755. Face aux provocations britanniques dont J. Dull assure qu'elles répondent aux sollicitations du président du *Board of trade* et ont l'approbation de la plus grande partie de l'opinion publique, très hostile aux Français, Louis XV et ses ministres élaborent progressivement une stratégie. Ils préparent la guerre militairement et diplomatiquement. Ayant conscience qu'une guerre maritime et coloniale se terminerait inévitablement par une défaite française étant donné l'infériorité de la marine, la seule réplique possible est donc de porter la guerre en Europe, et l'idée d'une opération contre le Hanovre s'impose peu à peu. La politique de temporisation permet de préparer l'armée pour cette campagne. Une idée essentielle exposée par J. Dull est que la campagne du Hanovre doit empêcher les Britanniques d'exclure les Français de la pêche au voisinage de Terre-Neuve, but de guerre clairement affirmé. Or cette activité est essentielle pour la formation des marins ; aussi, en mettant tout en œuvre pour parvenir à la conserver, les ministres de Louis XV ont-ils préparé la participation victorieuse du royaume à la guerre de l'indépendance des États-Unis vingt-cinq ans plus tard. Par ailleurs, l'intérêt du roi d'Angleterre pour l'électorat du Hanovre, sa possession patrimoniale, conduit le cabinet anglais à se rapprocher de la Prusse, puisque les effectifs réduits de l'armée anglaise ne peuvent permettre de poursuivre des opérations en Europe centrale ; du même coup, l'Autriche passe dans le camp français avec l'espoir de parvenir à récupérer la Silésie, conquise par la Prusse durant la précédente guerre. Les Français ne sont donc plus isolés.

Grâce à l'amélioration de leur position diplomatique et militaire, ils peuvent prendre des initiatives à partir de 1756 (chap. 3). Ils profitent de l'absence de la flotte britannique, occupée au blocus des ports de Brest et Rochefort, pour faire appareiller l'escadre de Toulon et s'emparer de Minorque, possession anglaise, puis pour envoyer des renforts au Canada et aux Antilles. En même temps, ils engagent l'expédition du Hanovre, en réplique aux initiatives belliqueuses de Frédéric II. Celles-ci provoquent un resserrement des liens avec l'Autriche, et inquiètent la Russie, de plus en plus disposée à rejoindre la France. Ainsi, à la fin de 1756, les Français peuvent-ils espérer que la prise de Minorque et la menace contre le Hanovre amèneront les Anglais à négocier, en acceptant de partager l'exploitation de la pêche à Terre-Neuve et en donnant une frontière correcte au Canada. Mais, pour négocier en position avantageuse, il faut éviter de perdre des territoires en Nouvelle-France ; cette tâche incombe à la marine, et elle a bien du mal à l'accomplir.

Aussi, pendant l'année 1757 (chap. 4), la situation, bonne au début, devient progressivement mauvaise. Machault, secrétaire d'État de la Marine et contrôleur général des finances, excellent administrateur – J. Dull en brosse un portrait flatteur, p. 75-80 –, parvient à faire appareiller deux escadres, l'une pour les Antilles, afin de protéger les îles, l'autre pour le Canada, pour y porter des hommes et du matériel, puis protéger la citadelle de Louisbourg, à l'entrée du Saint-Laurent. Mais le ministre est très impopulaire car l'opinion publique lui fait porter la responsabilité de l'augmentation des impôts ; il doit se retirer, et ses successeurs n'ont pas sa compétence. Cependant, l'armée d'Allemagne s'empare des possessions prussiennes sur le Rhin et occupe la majeure partie du Hanovre ; le maintien des Français en Amérique dépend donc, pour une large part, des succès français et accessoirement des succès autrichiens en Europe centrale. Or, au début de novembre 1757, le roi de Prusse bat une armée franco-autrichienne à Rosbach

puis, un mois plus tard, une autre armée autrichienne à Leuthen. La situation militaire devient donc détestable pour les Français.

Pour eux, l'année 1758 est celle du « désespoir » (chap. 5). L'armée d'Allemagne est contrainte d'abandonner le Hanovre et de se replier sur le Rhin ; la place de Louisbourg, ne pouvant être ravitaillée, doit capituler, ce qui coupe les communications maritimes entre la métropole et la Nouvelle-France ; les établissements d'Afrique, que la flotte ne peut protéger, sont conquis ; pis, la marine ne peut s'opposer à un raid dévastateur des Britanniques sur la côte nord de la Bretagne, à Saint-Cast. L'année 1759 est encore plus dramatique. La flotte française sortie de Brest est poursuivie, attaquée, battue en rade de Quiberon avec la perte de plusieurs vaisseaux. La Guadeloupe, laissée sans protection, est conquise. Il en est de même de Québec, ce qui annonce la perte imminente du Canada. De plus, l'armée d'Allemagne ne parvient pas à reprendre l'initiative.

En dépit de tous ces échecs, Louis XV trouve la force de résister et d'attendre le moment où la Grande-Bretagne sera disposée à négocier une paix de compromis, de la même façon que son grand-père en 1709. Il donne la preuve d'une grande fermeté politique, avec une volonté affirmée de préparer l'avenir. Le caractère du roi, fréquemment critiqué tant par les contemporains que dans l'historiographie traditionnelle, est réhabilité dans cet ouvrage. À la fin de 1758, il écarte le secrétaire d'État aux Affaires étrangères Bernis, l'homme de la paix à tout prix, pour le remplacer par Choiseul, attaché à la poursuite de la guerre.

L'horizon s'éclaircit un peu en 1760 pour les Français (chap. 7). Ils reprennent l'offensive en Allemagne et entrent au Hanovre, ce qui leur permet, malgré la perte du Canada, d'exercer une pression sur les Britanniques. Ceux-ci acceptent une médiation hollandaise, mais les pourparlers échouent, car les Français ne sont pas disposés à leur abandonner toutes les conquêtes coloniales, tandis que les ministres anglais, appuyés par l'opinion publique, ne veulent rien lâcher. On entre donc à partir de 1761 (chap. 8) dans une guerre d'usure. Dans celle-ci la position des Français n'est pas mauvaise : ils conservent l'initiative en Allemagne, où leur armée continue de progresser ; ils infligent des défaites à l'armée prussienne, en coordination avec leurs alliés autrichiens et russes. Mieux, le nouveau roi d'Espagne, Charles III, se montre disposé à approuver un nouveau « pacte de famille » et à entrer en guerre aux côtés des Français, lorsque son armée et sa flotte en seront capables. De nouveau, les Britanniques proposent des pourparlers de paix, mais ils échouent une fois encore, parce qu'ils tiennent absolument à exclure les Français de la pêche à Terre-Neuve, ce qui est inadmissible pour la cour de Versailles. En prenant cette décision, Louis XV doit choisir entre deux maux : soit faire la paix rapidement en renonçant à la pêche sur le grand banc, ce qui entraînera le déclin de la marine de guerre française, donc une diminution de l'influence de la France en Europe et dans le monde ; soit poursuivre un conflit meurtrier et coûteux, conserver le droit de pêche à Terre Neuve, et courir le risque de l'impopularité et de l'hostilité des parlementaires. Il choisit la seconde solution et confie le portefeuille de la Marine à Choiseul, déjà titulaire de ceux de la Guerre et des Affaires étrangères.

En 1762 (chap. 9), on sent que l'issue est proche et chacun s'efforce de prendre des gages en vue de la future négociation. Les Anglais s'emparent de Belle-Île, objet d'échange éventuel contre Minorque, puis ils font la conquête de la Martinique. Les Français poursuivent leurs opérations en Allemagne, mais leurs succès sont restreints car la situation est moins favorable en raison de l'accord de paix entre le roi de Prusse et le nouvel empereur de Russie ; ils reçoivent l'appui de l'Espagne, dont les forces pénètrent au Portugal, allié de la Grande-Bretagne. Celle-ci réplique en faisant la conquête de Cuba, colonie espagnole, tandis que

Choiseul prépare l'envoi d'une escadre pour razzier les côtes du Brésil. Mais les opinions publiques sont lassées de la guerre. Le développement des opérations sur de nouveaux fronts augmente la dette de guerre, déjà très élevée, tant en France qu'en Grande-Bretagne ; l'extension du conflit à l'Espagne et au Portugal gêne le commerce maritime, et surtout celui des armateurs anglais. Le courant favorable à la paix devient majoritaire et le Premier ministre engage de nouveaux pourparlers ; cette fois, les Français peuvent conserver des zones de pêche, mais ils doivent renoncer au Canada et à la quasi-totalité de leurs comptoirs d'Afrique. C'est la « moins mauvaise des paix », peut déclarer Louis XV. Elle permet à Choiseul de rechercher de nouvelles positions coloniales et d'entreprendre la reconstruction de la marine de guerre, selon le désir du roi. En 1763, les Britanniques ont 111 vaisseaux, les Français 47, les Espagnols 37 ; Choiseul voudrait 80 vaisseaux, et espère que les Espagnols pourront en avoir 60.

Le chapitre de conclusion (chap. 10), consacré à la période 1763-1774, présente une idée originale. L'auteur assure que l'entrée de la France dans la guerre de l'indépendance des États-Unis n'est pas une conséquence de la volonté de revanche de Choiseul ; elle est le résultat d'un plan mûrement réfléchi au sein du « secret du roi » et visant à restaurer la place de la France en Europe et dans le monde. Si le « secret du roi » est supprimé par Louis XVI, ses membres sont promus à des fonctions de haute responsabilité. Vergennes est un ancien agent du « secret » à Constantinople, puis à Stockholm ; il a pour collaborateurs Hennin, premier commis des Affaires étrangères, Breteuil, ambassadeur à Vienne, et Sartine, secrétaire d'État à la Marine ; tous sont des anciens de la même organisation. Si le premier point du programme : la restauration de l'autorité de la France, est réalisé, le second ne peut aboutir. Vergennes souhaitait en effet revenir à une collaboration confiante avec la Grande-Bretagne, comme au temps de Fleury, mais il se heurte à la méfiance de l'opinion publique anglaise, que les dirigeants politiques du moment ne veulent affronter.

Philippe HAUDRÈRE.

Benoît Garnot (dir.), *Justice et argent. Les crimes et les peines pécuniaires du XIII^e au XX^e siècle*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, coll. « Sociétés », 2005, 336 p.

« Le poids de l'argent est trop souvent occulté dans le domaine de la justice », affirme Claude Gauvard. Cet ouvrage s'emploie largement à réparer cette occultation en interrogeant le fonctionnement de la justice sous l'angle de ses rapports à l'argent.

Un premier groupe, au sein des 27 contributions du livre, montre les instances judiciaires confrontées à des contentieux liés à l'argent. Certains portent sur des perturbations des activités d'échanges (J.-M. Yante, sur les foires de Champagne ; M. Houlemare, sur des procès des marchands à Paris au XVI^e siècle). D'autres procédures interrogent la légalité des opérations entreprises (P. Lascoumes, avec N. de Montricher sur le délit d'initié, et avec T. Godefroy sur la lutte contre l'argent sale). La dimension criminelle des activités économiques transparait également dans deux mises au point sur la lutte contre le crime organisé (L. Montel, pour Marseille aux XIX^e-XX^e siècles, et F. Maccaglia dans le cas de la mafia contemporaine). Divers modes de détournement de fonds sont également passés en

revue. Certains sont commis par des administrateurs bénévoles gérant des Caisses d'épargne au XIX^e siècle (L. Américi), mais la plupart concernent la gestion de fonds publics : fraude sur les fournitures aux armées dans le Languedoc du XVII^e siècle (G. Larguier), péculat nouvellement défini et poursuivi dans le cadre de Chambres de justice aux XVI^e-XVIII^e siècles (F. Bayard, E. Wenzel), malversation des fonctionnaires des finances dans la première moitié du XIX^e siècle (M. de Oliveira). En élargissant la notion même d'enjeu monétaire, on en vient à interroger divers conflits de propriété, dans le cadre familial avec J. Doyon à Paris fin XVII^e - première moitié XVIII^e, ou C. Dousset qui se penche sur les contentieux concernant des veuves dans le Midi aux XVII^e-XVIII^e siècles.

Un second ensemble analyse le rôle de l'argent dans le fonctionnement même de la justice. Celle-ci en effet n'a rien d'une interface transparente pour les acteurs sociaux. Quand elle entre en action, se pose inévitablement la question des coûts de transaction induits. Les coûts internes sont étudiés sous plusieurs facettes, comme les dépenses qu'implique l'emprisonnement pour dette au Châtelet de Paris au XV^e siècle (J. Claustre) ou celles qui sont nécessaires pour bénéficier de lettres de rémission (J. Hoareau pour la fin du Moyen Âge, S. Carroll pour les XVI^e et XVII^e siècles). Le versement des épices entraîne des abus qui sont eux-mêmes poursuivis (L. Fréger, XVII^e-XVIII^e siècles) et le règlement des frais de procédure est un motif tardif de maintien de la contrainte solidaire (M.-L. Legay, XVIII^e siècle). Le fait que la justice terrestre soit « intéressée » nourrit la critique des théologiens moralistes qui se veulent pour leur part au service d'une justice parfaite (J.-P. Gay, France, XVII^e siècle). L'intérêt, en la matière, est aussi plus largement celui de la puissance collective qui rend les sentences. Elle entend tirer profit de l'exercice même de la justice ce que montrent plusieurs contributions : celles de J. Claustre, F. Bayard et J. Hoareau déjà citées, mais aussi celle d'O. Rizescu pour la Valachie du XVII^e siècle. Au-delà de son thème précis – l'institution de la garantie personnelle et l'intervention de tiers pour neutraliser des incriminations délictuelles, voire criminelles – son texte ouvre de larges perspectives sur les rapports entre les pouvoirs (le Prince, les boyards, la Porte) et l'exercice de la justice. Parfois les profits sont surtout théoriques : à suivre P. Bastien, la confiscation des biens des condamnés au XVIII^e siècle est alors plus un outil d'exemplarité qu'une stratégie fiscale, hors cas particuliers (comme les Chambres de justice déjà évoquées). Parfois, enfin, l'intérêt judiciaire et l'intérêt fiscal entrent en concurrence, comme dans l'exemple passionnant développé par G. Larguier : on y voit les intendants de Languedoc prêts à soutenir et même à « couvrir » des officiers et fermiers condamnés (y compris par des arrêts du Conseil !) dans la mesure où ils font rentrer l'impôt avec exactitude...

Reste enfin un troisième ensemble, qui concerne directement les peines pécuniaires. Celles-ci, on le sait, suivent un cycle global où elles jouent d'abord un rôle majeur, avant de s'effacer devant la montée des châtiments corporels au début des Temps modernes, pour jouer ensuite un rôle croissant à l'époque contemporaine. Les amendes, tout d'abord, sont largement évoquées. C. Benavides montre qu'elles tiennent une place réduite dans les sentences concernant les délits mettant en cause des femmes en Espagne au XVIII^e siècle. C. Regnard-Drouot, avec Marseille entre 1851 et 1914, souligne que l'amende frappe surtout les condamnés des catégories aisées. Anticipant sur leur insolvabilité, les cours marseillaises condamnent bien plus souvent les humbles, pour les mêmes délits, à l'emprisonnement. F. Genevée met en évidence la dimension politique du recours à l'amende en étudiant celles qui frappent les militants communistes de l'entre-deux-guerres. À côté des amendes, la prise en compte du sort des victimes motive l'attribution de réparations. L'incarcération est parfois nécessaire pour s'assurer de leur versement,

dans le cas des lettres de rémission (S. Carroll), ou pour la justice valaque (O. Rizescu). La question des réparations occupe une place de choix dans les réflexions de la théologie morale, même s'il est impossible de juger si ses prises de position, et l'action des confesseurs, ont eu en la matière une efficacité réelle (J.-P. Gay). À côté de cette pression de nature religieuse, il existe des modes de contrainte légales pour aboutir au versement de ce qui est dû. Ainsi en va-t-il de la contrainte par corps, évoquée par J. Claustre ou par F. Genevée. Des formes de responsabilité collective peuvent également exister, comme la contrainte solidaire dont l'effacement en France est étudié par M.-L. Legay.

L'ensemble des contributions, on le voit, possède une réelle profondeur chronologique, de la fin du Moyen Âge à l'ultracontemporain, avec encore la mise au point de J. Rubio Lara sur les peines pécuniaires dans le nouveau Code pénal espagnol, tel qu'entré en application en 2004. Une nette priorité est donnée à l'espace français (21 contributions sur 27) : deux textes concernent l'Espagne ; un, l'Italie ; un, la Valachie ; et les deux derniers correspondent à des analyses d'ensemble (sur le délit d'initié ou l'argent sale). L'ouvrage est le fruit d'un colloque qui offrait l'intérêt de réunir des historiens, des historiens du droit et des juristes. Si la grande majorité d'entre eux se sont pliés à la thématique du projet, quelques interventions ont du mal à le faire. Parfois, le titre donné ne correspond qu'en partie au contenu. Dans un cas, l'étude par M. Vary de l'économie parallèle dans les villes maritimes de Bretagne au XVIII^e siècle, il n'a pas vraiment de rapport avec le thème d'ensemble. En outre, l'emploi qui y est fait de la notion, par ailleurs fort utile, de « pluriactivité » paraît assez maladroit.

Avec *Justice et argent*, une série de traits généraux est de nouveau mise en évidence : l'élargissement progressif des incriminations – de nouveaux textes entraînant parfois une explosion des affaires jugées (C. Regnard-Drouot) ; de nombreux écarts entre les règles de droit et leur application : le recours à la peine pécuniaire permet ici souvent d'alléger la sanction ; la grande variété des niveaux de répression en fonction de la situation des inculpés et du contexte judiciaire ; le rôle essentiel, en longue durée, des transactions et des négociations dans le cadre des procédures ou autour d'elles (J.-M. Yante, J. Claustre, F. Bayard, O. Rizescu...). On notera pour finir que la judiciarisation du rapport à l'argent peut offrir des aspects inattendus. Elle est parfois très forte, là où on la cherche peu (la théologie morale a une approche très judiciaire de la question de la réparation) ; en revanche, elle est réduite là où on la croit ou veut la croire forte : en matière de délit d'initié, la régulation est surtout administrative, et le contrôle de l'argent sale relève dans les faits bien plus des banques que des tribunaux. Quand l'argent s'en mêle, et que la confiance ou l'honneur sont en jeu, bien des acteurs sociaux considèrent qu'un arrangement discret vaut mieux qu'un procès public (L. Americi)...

Philippe HAMON.

Élisabeth Belmas, *Jouer autrefois. Essai sur le jeu dans la France moderne (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Seyssel, Champ Vallon, coll. « Époques », 2006, 439 p.

Voici, sous une forme condensée, la matière d'un beau doctorat d'État d'histoire moderne, sur un sujet longtemps négligé, laissé aux folkloristes (A. Van Gennep), aux ethnologues (Marcel Griaule, 1936 ; Charles Béart, 1955), aux philo-

sophes (Jacques Henriot, 1969, 1989 ; C. Duflo, 1997), aux psychologues (Jean Château, 1946 ; Georges Reddé) ou aux linguistes (Lucien Clare, 1983 ; Jean-Pierre Étienne, 1987). Deux colloques : l'un sur le jeu au XVIII^e siècle (1971), l'autre sur les jeux à la Renaissance (1980), la thèse de Grussi (1985) et surtout celle de Jean-Michel Mehl sur le jeu au Moyen Âge (1990), avaient ouvert la voie aux historiens universitaires (Freundlich, 1995). La démarche d'Élisabeth Belmas est ambitieuse : tenter une synthèse sur le jeu dans les trois siècles de l'Ancien Régime. Trois grandes parties font en effet le tour des problèmes soulevés par le jeu : les discours et la loi (« Figures du jeu »), les pratiques ludiques, l'économie du jeu. Un tel programme impose une documentation aussi nombreuse que diversifiée, et la liste des « Sources et bibliographie » (p. 413-434) en donne une idée. L'auteur a effectué de nombreux dépouillements d'archives, essentiellement parisiennes – mais les cartons des Archives nationales concernent aussi la province –, complétés par quelques dossiers aux archives départementales de l'Aube et de la Haute-Marne, et d'autres aux archives municipales de Troyes. Plus de 500 sources imprimées, ouvrages et articles de bibliographie complètent cette documentation de première main. Un travail considérable et riche d'enseignements car il confronte des données appartenant à des registres très divers : le droit, la théologie et la morale, la littérature, les communautés de métiers et les marchands. L'auteur affronte avec finesse les difficultés d'une histoire des représentations, confrontées aux réalités sociales et économiques.

L'auteur commence par les textes, car « cette littérature permet en effet de comprendre ce que jouer veut dire du XVI^e au XVIII^e siècle » (p. 19). Les jugements médiévaux sur le jeu, hétérogènes, font place, à l'époque moderne, à un consensus assez large « des moralistes et des juristes, des clercs et des laïques, des catholiques et des réformés » (p. 21) : le jeu est un mal nécessaire dont il faut définir les limites. Entre 1685 et 1715, une série d'ouvrages sont consacrés aux jeux de hasard et d'argent. Jean Frain du Temblay, Jean Baptiste Thiers, Jean La Placette, Pierre de Joncourt et surtout Jean Barbeyrac, dont les traités et dissertations participent à la controverse sur le jeu, fournissent des prescriptions, et s'insèrent dans le « débat de l'époque sur les sources de la morale » (p. 55). Dans ces mêmes années, le théâtre puis, au cours du XVIII^e siècle, le roman analysent la passion des joueurs et les effets du jeu sur l'individu et la société. Le siècle des Lumières ne condamne plus le jeu en lui-même, mais ses excès, faisant confiance à la raison. Les dramaturges et les romanciers continuent à dénoncer la connexion entre jeu et galanterie, mais comme une affaire de mode, sans analyser en profondeur la passion du jeu (p. 72). Les spéculations mathématiques sur le jeu de hasard, amorcées au XVI^e, poursuivies au XVII^e siècle (Pierre de Fermat, Roberval, Pascal, Huygens, Jean et Jacques Bernoulli, Leibnitz), contribuent à donner au jeu « une dignité intellectuelle qui concourt à le réévaluer » (p. 77). Au XVIII^e siècle, Daniel Bernoulli et Buffon, Condorcet et d'Alembert, en étudiant le calcul des probabilités, participent à cette revalorisation, mais cela ne signifie pas l'approbation morale du jeu. De son côté, la loi se devait de prendre en compte les perturbations que le jeu pouvait entraîner et d'en fixer les limites. Appuyée sur le discours des clercs, l'autorité royale légifère, fournissant à l'historien une matière abondante où s'exprime la vision des élites sur le jeu, sur son statut et sa diversité. N. Delamare, avec son *Traité de la police*, devient l'un des fondateurs de la police des jeux : détermination des jeux illégaux, surveillance ou interdiction des lieux de jeux (cabarets, académies, voie publique), élaboration d'un système répressif. Le discours répressif, intransigeant sous Louis XIII, compréhensif dans la première moitié du XVIII^e siècle, se durcit à nouveau à la veille de la Révolution et le Parlement de Paris s'oppose au laxisme du lieutenant général de police et du gouvernement royal, lequel a légalisé les loteries.

L'histoire des pratiques commence par une histoire des différents jeux (p. 108-160), sans doute bien trop rapide pour les lecteurs spécialistes, même si l'objectif de l'auteur « consiste plus modestement à identifier les grandes familles de jeux en faveur sous l'Ancien Régime, à suivre leur évolution et leurs mutations sur trois siècles » (p. 108). Mais il est frustrant, par exemple, de voir le jeu de la choule ou soule, d'une très grande importance du XIII^e à la première moitié du XIX^e siècle, évoqué en moins d'une page, avec peu de références. L'auteur passe ensuite à une analyse sociale et symbolique des jeux dont elle montre que leur évolution obéit à un glissement qui s'opère entre les jeux d'exercice fort appréciés à la Cour au XVI^e et au début du XVII^e siècle vers les jeux de société et les jeux de hasard devenant dominants au XVIII^e siècle. Si « les jeux d'exercice ancestraux restent en faveur dans les campagnes » (p. 175), l'auteur fait porter l'essentiel de ses analyses sur les jeux de hasard (cartes, dés) sur lesquels les archives urbaines, essentiellement parisiennes, sont les plus fournies. Mais certains regretteront ce choix, car l'évolution des jeux physiques au XVIII^e siècle méritait d'être éclairée, comme le laisse penser l'auteur par les pistes qu'elle fournit, en particulier sur les discours médicaux et pédagogiques et la naissance de la gymnastique (p. 175-176). Ainsi sur le jeu de volant, pour lequel les représentations et les discours permettent d'affiner la conception du jeu pour les jeunes et les femmes. Il faut noter que la seconde moitié du XVIII^e siècle voit naître de nouvelles pratiques ludiques et festives, comme les jardins-spectacles (*vaux-halls*), ancêtres de nos parcs d'attractions. Mais les jeux de hasard, à forte charge symbolique, appartenant à « la sphère de l'honneur et de l'ostentation », démontrent que la noblesse tire une partie de son prestige de son opulence et de sa libéralité (p. 183). Dès lors, il s'agit de comprendre le rôle que joue la police dans la régulation de cet « enfer du jeu ». Les archives montrent comment se structure la police parisienne, ses actions de surveillance et de répression, et permettent de dresser des portraits de délinquants.

La troisième partie, sur l'économie du jeu, est dans doute la plus neuve. Le jeu est une industrie, et l'auteur retrace l'histoire des métiers qui tournent autour de la paume et celle des hommes qui vivent des cartes (chap. VII). La fiscalité royale sur les cartes est examinée, et l'auteur dresse l'histoire de la loterie royale (chap. VIII). Les fraudes sur les cartes à jouer, le financement des tripots interdits donnent lieu à un chapitre (IX) sur « Jeu et économie cachée », particulièrement intéressant, car utilisant de petits corpus homogènes d'archives. Sont dressées 111 contraventions entre 1752 et 1786 contre le commerce des cartes trafiquées (p. 343), et prononcées 101 sentences de police contre les jeux de hasard et d'argent (p. 355).

Finalement, la gageure est tenue, le lecteur referme le livre en ayant compris comment la réflexion sur le jeu se sécularise entre le début et la fin de l'Ancien Régime, et comment l'univers du jeu est devenu un secteur économique florissant dans lequel l'État intervient non seulement comme un régulateur gardien des lois, mais aussi comme l'un des grands bénéficiaires.

Michel MANSON.

Agnès Lahalle, *Les écoles de dessin au XVIII^e siècle. Entre arts libéraux et arts mécaniques*, Rennes, PUR, coll. « Histoire », 2006, 359 p.

L'originalité de ce livre, issu d'une thèse de doctorat préparée sous la direction de Marcel Grandière qui en a rédigé la préface, est d'observer tous les

enrichissements apportés par les écoles de dessin à la société française du XVIII^e siècle. Ces écoles ne sont pas seulement étudiées sous l'angle de l'enseignement artistique : on trouvera ici, outre des informations sur le contenu des cours (chap. 6 : « Méthodes et contenus des leçons »), des considérations sur la contribution des écoles de dessin au renouvellement pédagogique d'ensemble qui caractérise l'époque des Lumières (chap. 1 : « Les écoles de dessin dans le siècle ») et des analyses détaillées sur le statut des élèves et celui des professeurs, leurs conditions de vie et leurs rémunérations (chap. 3, 4, 5 et 7). Ces écoles, enfin, représentent la première forme d'un enseignement professionnel public, laïc et gratuit.

Le dessin est présent dans divers secteurs d'activité qui apparaissent et se développent rapidement au cours du siècle des Lumières, puisqu'on y a recours dans de nombreuses activités manufacturières en plein essor à ce moment-là (la peinture sur porcelaine, le tissu ou le papier). Le premier chapitre s'ouvre par quelques citations des débats sur le nécessaire renouveau de la pédagogie (par exemple, Antoine Ferrand de Monthelon, *Projet pour l'établissement d'écoles gratuites de dessin*, 1746 ; Jean-Baptiste Descamps, *Sur l'utilité des établissements des écoles gratuites de dessin en faveur des métiers*, 1767 ; Jean-Jacques Bachelier, *Discours sur l'utilité des écoles élémentaires en faveur des arts mécaniques*, 1792 ; et de nombreux autres, parmi lesquels Rousseau, bien sûr ou encore l'inépuisable Louis-Sébastien Mercier) ; dans ce florilège bien inspiré, on est frappé de rencontrer un abbé Claude Fleury, auteur en 1686 d'un *Traité du choix et de la méthode des études* dans lequel il défend une pédagogie soucieuse de l'apprentissage de la vie et pas seulement des études classiques traditionnelles. Fleury souhaite que l'éducation permette à l'élève de devenir « honnête homme et habile homme selon la profession » qu'il embrassera. Le principe d'utilité sociale est affirmé comme le socle de l'enseignement ; il s'applique donc tout naturellement au dessin, surtout quand celui-ci se développe dans le champ des arts mécaniques. Le second chapitre, agrémenté de cartes et de graphiques, observe les créations successives et la répartition géographique des écoles de dessin ; chronologiquement, elles sont plus nombreuses à partir de la décennie 1780 et, si les débuts de la Révolution voient un arrêt de ces créations, trois nouvelles écoles sont instituées dès 1790 car les artistes sont à nouveau encouragés à travailler : rappelons que, le 8 septembre 1791, s'ouvre le premier Salon libre et qu'en décembre 1791 un décret de l'Assemblée législative crée un prix d'encouragement des artistes d'une valeur de 10 000 livres. L'intérêt porté à l'art par les autorités révolutionnaires conforte donc la position des écoles professionnelles de dessin. La répartition géographique de ces établissements montre qu'ils sont plutôt situés à la périphérie du royaume (carte, p. 66), dans des villes concentrant également des fonctions culturelles et économiques. Les initiateurs privés sont des artistes et des amateurs d'art qui s'avèrent être des mécènes. Notons l'œuvre de Maurice Quentin de La Tour, dont la formation artistique s'est faite de Reims à Cambrai et de Londres à Paris et qui, devenu, assez riche pour le faire, décide de créer des rentes pour l'école de dessin d'Amiens (il établit d'autres rentes pour un bureau de charité ouvert dans la même ville pour les femmes en couches et les vieillards). Quentin de La Tour, artiste et homme des Lumières, était également franc-maçon : à partir des années 1770, il existe un lien très fort entre la philanthropie, la maçonnerie et le mécénat artistique comme l'explique l'auteur en partant de l'exemple de Valenciennes (p. 33 et s.).

Les chapitres 3 (« Une complexité de statuts ») et 4 (« Financer, équiper les écoles ») sont très riches en informations précises correspondant à chacune des

écoles étudiées. On retiendra que le rôle de contrôle pédagogique par l'Académie royale de peinture et de sculpture est renforcé par une déclaration royale de mars 1777, même pour les écoles de province ; il se pose cependant un problème dans la hiérarchie des préséances que l'on peut observer en suivant l'histoire de l'école de Bordeaux, fondée en 1744 et dissoute en 1793. L'intendant Tourny donne au peintre Nicolas de Bazemont la responsabilité du fonctionnement de l'École gratuite de dessin qu'il venait de fonder ; en 1768, une société d'une dizaine d'artistes fonde l'Académie des Arts de Bordeaux, sous les auspices de la ville et la protection du maréchal de Richelieu, gouverneur de la province ; l'école de dessin originelle est alors davantage considérée comme une école académique avec une classe artistique qui espère accéder au statut d'académie, que lui accorderont les lettres patentes de 1779. En revanche, cette Académie n'obtient pas le titre d'Académie royale. La diversité des appellations (École de dessin, École académique, École des Arts...) ne peut pas renseigner sur l'organisation interne des nouvelles institutions ni déterminer le niveau de leurs relations avec les autorités parisiennes. On peut trouver les noms d'une cinquantaine d'écoles provinciales sur le tableau des pages 115-116.

Le chapitre 5 se penche sur la question du recrutement et de la formation des professeurs de dessin : si la majorité d'entre eux sont des maîtres dans leur art, on trouve aussi des architectes et des géomètres. Près d'un tiers des professeurs sont recrutés après 40 ans, et plus de la moitié d'entre eux entre 30 et 50 ans : ils ont donc exercé une profession en rapport avec le dessin avant de devenir eux-mêmes enseignants, ce qui est le modèle de la transmission des savoirs et des savoir-faire. Les rémunérations annuelles sont très disparates, de 400 livres pour Annecy à 3 000 livres pour Rouen, par exemple ; ils peuvent jouir de privilèges, certains importants – le droit de *committimus* –, d'autres plus quotidiens – l'exemption des patrouilles de nuit, par exemple. Un tableau recensant 81 personnes (p. 190-200) permet de cerner leur origine sociale : 23 sont issus d'une famille d'artistes et 12 viennent de l'atelier et de l'échoppe, ce qui montre une variété que l'on ne retrouve pas dans le recrutement des maîtres de l'Académie royale de peinture et de sculpture. Au registre des contenus et des méthodes pédagogiques, retenons que ces écoles sont très pragmatiques et offrent une grande diversité d'horaires pour des élèves qui sont la plupart du temps des apprentis et des artisans : on peut étudier tôt le matin ou le tard le soir, les dimanches et les jours fériés. La pédagogie, qui emprunte beaucoup au grand modèle académique des arts libéraux, fonctionne sur l'émulation, par le biais de concours anonymes bien dotés. Les élèves (chap. 7) sont plus difficiles à saisir en raison de la faiblesse des archives. Admis dès l'âge de 8 ans à Paris, 60 % d'entre eux ont entre 10 et 13 ans, cet « âge vuide » pour Ferrand de Monthelon déjà cité ; il existe quelques écoles des « arts d'agrément » ouvertes aux filles (comme à Rouen ou à Toulouse).

Précis, clairement écrit et bien organisé, ce livre apporte beaucoup à la connaissance des écoles de dessin qui sont professionnelles, publiques, gratuites et laïques (l'auteur ne développant cependant pas assez ce point). Notons également la présence d'une sélection de documents importants en annexe (règlements, statuts, lettres patentes...) et de 8 planches d'iconographie.

Annie DUPRAT.

Règlements, usages et science dans la France de l'absolutisme. À l'occasion du troisième centenaire du règlement instituant l'Académie royale des sciences (26 janvier 1699), Actes du Colloque international organisé par l'Académie des sciences et l'Institut de France, avec le concours du Centre international de synthèse, Paris, 8-10 juin 1999, réunis par Christiane Demeulenaere-Douyère et Éric Brian, Londres-Paris-New York, 2002, 548 p.

Ces actes réunissent les 34 communications présentées lors du colloque organisé en juin 1999, à l'occasion du tricentenaire du premier règlement que l'Académie royale des sciences reçut plus de trente ans après sa naissance. Les promoteurs de la rencontre entendaient profiter de cet anniversaire pour esquisser un bilan des travaux réalisés depuis le tricentenaire de la fondation de l'Académie en 1666, qui éveilla l'intérêt pour ses riches archives, rendues plus accessibles grâce à l'installation dans de nouveaux locaux. C'est ainsi que dans l'espace anglo-saxon les travaux de Roger Hahn (1972), Maurice Crosland (1978) ou Charles C. Gillipsie (1980), et en France ceux de Claire Salomon-Bayet (1978) ou de Daniel Roche (1978), ouvrirent la voie à des recherches qui conjuguent le recours aux archives de la compagnie avec une réflexion problématique relevant de l'histoire des sciences, de l'histoire sociale, de l'histoire culturelle, ou encore de la sociologie des sciences.

Les cinq parties de ces actes associent un point de vue chronologique (les « premiers temps », la « maturité » et le « legs » de l'académie) à une perspective analytique (les « réseaux » de l'académie comme ses « procédures et pratiques »). L'ouvrage offre ainsi au lecteur diverses études consacrées soit au modèle académique (avant l'académie royale [S. Mazauric], ou après sa création [W. Knobloch, J.-M. Faidit]), soit aux instruments de l'académie (son lieu de réunion [C. Frémontier-Murphy], sa bibliothèque [A. Chassagne], l'académie de papier que constituent ses *Mémoires* [J. E. McClellan III]), mais aussi au travail académique (la « veille » établie par l'académie [J. Dhombres] ou sa classification des mathématiques [C. Gilain]), aux procédures de la compagnie (examen d'inventions ou de mémoires soumis [D. J. Sturdy, P. Bret, J. Sacher], querelle scientifique [A. Stroup]), et aussi aux réseaux qui manifestent le caractère dialogique de la science ancienne (correspondances d'Oldenburg [P. Brioiest], ou de Guettard [F. Jarrousse]).

Si quelques communications ne rentrent pas dans le cadre chronologique de ce colloque, voire ignorent les études déjà publiées sur leur sujet, l'ensemble de l'ouvrage présente une grande diversité d'approches qui reflète la variété des horizons disciplinaires des intervenants : historiens, historiens des sciences, archivistes ou bibliothécaires et encore sociologues, qui inscrivent leurs études dans les perspectives d'une anthropologie culturelle, d'une sociologie de l'échange et de l'espace public, d'une histoire des institutions, ou d'une histoire du « système social » de la science. Il en résulte l'impression d'une vision kaléidoscopique de l'académie et une interrogation sur la possibilité de rassembler tous les éclats de ce miroir. Ainsi peut-on facilement concilier une problématique qui postule l'autonomie des institutions, celle voyant dans l'autorité monarchique l'arbitre en matière de science et celle qui attribue ce rôle à un public ?

On peut souhaiter qu'à la suite de ces travaux soit ouvert le chantier d'une ample histoire de l'Académie des sciences qui articulerait l'analyse de son fonction-

nement, celle des travaux qu'elle promut, et la position de cette compagnie dans le système académique qui se développa en Europe, et hors d'Europe, depuis le milieu du XVII^e siècle jusqu'à la fin du XVIII^e.

Jean-Pierre VITTU.

Marcel Dorigny, Rachida Tlili Sellaouti (dir.), *Droit des gens et relations entre les peuples dans l'espace méditerranéen autour de la Révolution française*, Paris, Société des études robespierristes (« Collection études révolutionnaires », 6), 2006, 158 p.

Si l'étude de la Révolution française peut être replacée dans un cadre atlantique, il reste malaisé d'en saisir l'impact et les influences dans une perspective méditerranéenne. Afin de suivre les traces de la Révolution vers le sud, Marcel Dorigny et Rachida Tlili Sellaouti proposent, dans cet ouvrage collectif, de ne pas se précipiter vers la question classique des effets idéologiques, de ne pas tout éclairer « à la lumière des rapports de dépendance » établis au cours du XIX^e siècle. Ils invitent davantage à appréhender « la part de transferts culturels », « l'interférence des pratiques, des comportements » et à emprunter les voies récemment ouvertes autour des questions « des relations entre les peuples, de la cosmopolitique du droit des gens », « de la souveraineté nationale ». En bref, ils projettent de replacer « le monde oriental » dans l'ordre mondial issu de la Révolution.

Malgré cet attrait affiché pour les pratiques et les interactions, une partie des contributions se maintient dans le registre des discours et des représentations. Marc Belissa et Anna-Maria Rao explorent ainsi les fascinants projets conçus par Charles de Hesse et Matteo Galdi afin d'établir une force méridionale conduite par la France directoriale dans une Europe agitée par les guerres. Sur l'autre rive, en terre ottomane, l'agitation occidentale ne réveille pas d'espoirs de réunification méditerranéenne. Mejdî Ferrah donne à voir, à grands traits, les déchirements du chroniqueur égyptien, al-Jabartî partagé face à l'arrivée des troupes de Napoléon Bonaparte, admirant la rigueur de la justice française tout en rejetant, par fidélité religieuse, les principes de liberté et d'égalité. Dans cette veine de la division par la modernité, rétrospectivement, Mohamed Lazhar Gharbi formule, sans la démontrer, l'hypothèse de deux vagues distinctes de « mondialisation » : la première, qualifiée de « domination mercantiliste », intégrerait pleinement le Maghreb ; la seconde, incarnée par le « capitalisme colonial », engagerait une soumission par la force à la domination européenne.

Quand, dans l'optique de l'ouvrage, les pratiques et leurs interférences sont privilégiées, c'est surtout pour en souligner les constants décalages avec les discours ou pour les explorer en périphérie de sociétés musulmanes des rives méridionales. Engagé sur la première voie, Yves Benot constate la divergence croissante au cours du XVIII^e siècle entre une politique pacifique de la France à l'égard d'Alger et « une opinion publique de plus en plus hostile aux Barbaresques », tandis que Fatiha Loualich pointe pour le même terrain, à partir de l'analyse de la correspondance consulaire française, une constante ambiguïté de diplomates d'abord à la recherche de compromis puis porteurs, à partir de 1796, d'un « double message, civilisateur et colonisateur ». Par une plus grande attention portée aux hommes des confins et des carrefours, Renaud Morieux met en valeur les positions des populations de la Manche et des rives nord de la Méditerranée dans les processus

d'établissement des frontières maritimes et, ce faisant, dans des étapes de construction des identités nationales. D'une autre façon, Habib Jamoussi suit la progressive « émancipation » de la minorité juive de Tunisie, depuis les premiers enthousiasmes de Juifs livournais pour la Révolution jusqu'à l'instauration de garanties constitutionnelles, sous pressions consulaires, à la fin des années 1850. Dans ce cas comme dans le précédent, toute la difficulté consiste à s'approcher au plus près des protagonistes observés, de comprendre leurs pratiques et leurs représentations non seulement par des regards extérieurs, mais aussi et avant tout par des sources endogènes.

À la jonction de ces observations, l'apport le plus saillant de cet ouvrage collectif réside néanmoins dans les interrogations et le débat qui s'y noue autour de la portée du droit international forgé selon les conceptions des Lumières et à partir des politiques de la Révolution. En ce domaine, Christian Windler fait se rencontrer une mutation globale et une situation locale. D'une part, il rappelle le passage d'une politique d'équilibre fondée sur la raison d'État à un droit international qui devait se calquer sur le droit public interne. De l'autre, il resitue les consuls français de Tunis dans une double réaction, participant à ces remises en question juridiques tout en assurant une continuité des échanges et des usages contractuels. Dans une posture critique, Rachida Tlili Sellaouti déplore un inachèvement de l'universalisme issu de la Révolution. Si elle constate que le droit maritime européen a adopté les principes de réciprocité, de neutralité, de liberté du commerce et de la navigation déjà fort pratiqués au Maghreb, en revanche, dans l'autre sens, elle juge que la France d'après 1789, en favorisant ses intérêts d'État, aurait contribué à nier le droit d'autres peuples, d'autres nations. Ce qui aurait eu de durables conséquences en Afrique du Nord. Expansion négociée ou retrait pragmatique des principes révolutionnaires ? L'ouvrage ne tranche pas. Il a au moins le mérite de suggérer des pistes variées de réflexions.

Mohammed OUALDI.

Jean-Marc Moriceau, *Histoire du méchant loup. 3 000 attaques sur l'homme en France, XV^e-XX^e siècle*, Paris, Fayard, 2007, 623 p.

Le loup, puisqu'il faut bien l'appeler par son nom. Voici un livre qui ne fait pas appel au merveilleux de notre enfance. Ici, pas de citrouille devenant le carrosse enchanté de Cucendron, pas de bottes de sept lieues, pas d'ogre, le loup tout simplement, un loup qui mange les petits enfants, qui s'attaque même aux adultes quand il est enragé, les mord sauvagement, les déchire et les laisse mourir, le plus souvent en quelques semaines, dans d'horribles souffrances, le temps que le virus atteigne le système nerveux.

Il est de bon ton aujourd'hui de prôner la biodiversité, de se féliciter de la réapparition du loup dans les Alpes, de nier même qu'il ait pu semer la terreur pendant des siècles, jusqu'au XIX^e siècle inclus, puisque, tout le monde le dit, le loup est un animal peureux et prudent qui fuit l'homme. Mais c'est un fait historique prouvé, et sans discussion possible, à moins d'être de mauvaise foi : le loup est responsable, depuis la fin du Moyen Âge, de plusieurs milliers de morts en France, de plus encore de blessés qu'il est impossible de dénombrer.

Les curés chargés de tenir l'état civil depuis le XVI^e siècle, de comptabiliser et d'inhumer les morts sont formels. À moins de nier toute valeur aux sources histo-

riques, il faut bien les croire quand ils indiquent avec précision l'âge, le sexe des victimes, la date de leur décès, les circonstances exceptionnelles qui l'ont provoqué. Tout comme il faudrait accuser d'imposture les quelques lettrés qui tenaient des journaux, des livres de raison qui n'étaient pas destinés à être publiés et qui ne recherchaient donc pas le sensationnel des journaux actuels, tout comme il faudrait mettre en doute les rapports officiels des subdélégués et des intendants informant régulièrement le roi et les ministres et demandant le concours des louvetiers des chasses royales, ou bien le témoignage de milliers de médecins et de chirurgiens des hôpitaux chargés de soigner les blessés et d'assister, impuissants, à l'agonie des enrégés.

Dans un livre qui fera date et qui suscitera bien d'autres recherches révisant à la hausse les méfaits du loup, Jean-Marc Moriceau, sans passion, sans *a priori*, avec la précision du chirurgien qui manie le scalpel, analyse et critique toutes les sources disponibles, indique l'importance des lacunes documentaires (en particulier les disparitions de registres paroissiaux) qui ne permettront jamais de connaître la totale vérité, maîtrise une bibliographie déjà foisonnante, œuvre d'érudits locaux relayés par les cercles de généalogistes à l'affût du destin des familles, en un livre éblouissant qui ne laisse aucun secteur de la recherche dans l'ombre.

Les loups, ordinairement, s'attaquent en priorité au gibier que la forêt leur fournit et dans laquelle ils ont leur refuge. Ils s'attaquent aussi aux troupeaux, principalement aux brebis qui paissent sur les landes et sur les terres ouvertes à la vaine pâture. Mais, à de certaines périodes, surtout pendant les temps troublés, les guerres, les périodes de famines, ils s'attaquent aux hommes pour les manger car il y a bien deux catégories de loups hostiles à l'homme : les loups anthropophages d'un côté ; les loups enrégés, de l'autre. Avec une précision variable, la documentation permet de cibler ces périodes de grandes attaques : la fin de la guerre de Cent ans, le temps des guerres de Religion, la guerre de Trente ans, la Fronde, la guerre de la Ligue d'Augsbourg qui coïncide avec les affreuses années de misère du règne de Louis XIV, la guerre de Succession d'Espagne qui englobe le terrible hiver 1709, la guerre de Sept ans qui prépare les fameuses attaques de la bête du Gévaudan, les guerres impériales.

Attirés par les corps qui restent sur les champs de bataille, par les morts mal inhumés, les loups prennent goût à la chair humaine, ne se contentent plus des cadavres et attaquent les hommes pour se nourrir, principalement les plus faibles, les plus petits, les plus dispersés. D'où le lourd tribut que les enfants, dès l'âge de raison, paient à la gent lupine, petits pâtres qui tentent de préserver les quelques bêtes dont ils ont la garde. Les curés, qui inhument ces malheureuses victimes, le plus souvent des restes retrouvés, soulignent la férocité des attaques avec des descriptions proches de celles de la médecine légale. C'est surtout pendant l'été, période où les bêtes vont aux champs et où les louves ont leur portée à nourrir, que les loups anthropophages se manifestent, à la tombée du jour, entre chien et loup, en des raids solitaires ou en stratégies bien calculées.

Si le loup anthropophage s'attaque à quelques victimes, parfois sans succès, il se contente généralement d'en dévorer ou d'en emporter une. Au contraire, le loup enrégé, tout à la fois victime et meurtrier, ne se repaît pas de la chair humaine, puisque, le pharynx, paralysé par le virus, il ne peut déglutir. Dans sa rage folle, il parcourt des dizaines de kilomètres, s'attaque à tous, et cette fois les adultes paient un lourd tribut, il mord sauvagement des dizaines de personnes, leur inoculant la rage si les morsures sont suffisamment profondes. Certaines victimes en réchappent. D'autres, les moins gravement touchés, l'incubation pouvant durer plusieurs mois, ont le temps de recourir aux charlatans, aux médecins, aux

saints guérisseurs, en des pèlerinages très suivis dont les archives permettent des comptabilités. Certains guérissent après des voyages à la mer car on croit à la thérapeutique de l'eau salée ; d'autres meurent dans des souffrances horribles, deviennent hydrophobes et mordent à leur tour. Parce qu'ils le réclament, ou par pitié, on met fin à leur calvaire en les étouffant entre deux oreillers.

Alors que les attaques de loups anthropophages se raréfient à partir des années 1825 pour la simple raison que les autorités poussent à l'éradication du loup en distribuant des primes modulées en fonction de la bête abattue, et aussi parce que les paysans ont désormais à leur disposition des fusils plus efficaces, les loups enragés continuent leurs ravages jusque dans les années 1885, époque où Pasteur met au point le sérum qui sauve le petit Joseph Meister mordu d'ailleurs par un chien enragé. Notons au passage que l'homme n'est pas la seule victime du loup enragé, puisque les animaux domestiques subissent des attaques et des dommages analogues.

L'esprit de l'homme est ainsi fait que, souvent, il nie l'évidence. Que de spéculations sur la bête du Gévaudan, sur l'existence des loups-garous, sur la présence de bêtes échappées de ménageries, comme hyènes, lions ou tigres. Tous les témoignages sont formels, tous les rapports des chirurgiens chargés d'autopsier les grands loups abattus vont dans le même sens. Le passé a bien connu des loups de grande taille, mesurant jusqu'à 2 m du bout du museau à la naissance de la queue, et pesant plus de 70 kg.

Ne nous étonnons donc pas de la peur du loup, si répandue jadis. Charles Perrault, qui écrit au moment des années tragiques de la fin du XVII^e siècle, a connu les méfaits du loup ; il a entendu parler des loups de la forêt d'Orléans, de ceux de la région parisienne que le Grand Dauphin, fils de Louis XIV, chassait avec tant de hardiesse. Pensons à ces centaines d'attaques qui, dans les plus mauvaises années, dissuadaient de se rendre aux champs ; pensons à la douleur des parents retrouvant les corps déchiquetés de leur enfant, pensons à ceux qui n'étaient que blessés mais qui gardaient, leur vie durant, les séquelles corporelles et psychologiques de l'agression. Certes, le loup ne faisait pas autant de victimes que les pestes, les famines ou les guerres civiles, mais il entretenait une atmosphère d'insécurité chez les hommes en même temps qu'il ravageait leurs troupeaux.

Ce sont ces aspects que Jean-Marc Moriceau éclaire. Sa synthèse, possible grâce à la collaboration des archivistes départementaux, des généalogistes, des chercheurs locaux, constitue le point de départ indispensable à toute la recherche à venir. Car la synthèse ne suffit pas ; encore faut-il qu'en cours de route on se pose les bonnes questions, et J.-M. Moriceau sait poser les questions qui vont susciter de nouvelles recherches. Son récit, qui se lit comme un roman, se montre d'une précision extrême, tant dans le choix des textes que dans celui des tableaux, des graphiques et des cartes, tous documents soigneusement élaborés. Ajoutons que le corpus de 87 pages résumant les caractéristiques principales des 3 000 morts recensés est d'une inestimable valeur, à consulter avant toute nouvelle recherche.

Que conclure ? Nos voisins britanniques, qui sont des gens sérieux et qui élèvent en liberté des millions de moutons sur leurs landes, ont éradiqué le loup depuis bien des siècles. Ils craignent même le renard enragé ; les fermiers mettent les promeneurs en garde contre les chiens errants susceptibles de s'attaquer au bétail, et ils se réservent le droit de les éliminer. La France, qui a connu un siècle de répit, croit désormais que le loup n'est qu'une fable propre à faire peur aux petits enfants. Certes, aujourd'hui, la menace ne semble pas grande pour l'homme, puisque les petits pâtres ont disparu. Il n'y a plus que les bergers à craindre pour

leurs brebis depuis le retour du loup dans les Alpes. Je persiste à croire que la brebis menacée doit être défendue, protégée, et qu'elle doit retrouver intacte le troupeau. Le loup n'a rien à faire dans nos montagnes alpines, pas plus que les ours dans la montagne pyrénéenne. Malgré les écologistes en chambre et les propos larmoyants sur la biodiversité, il faut à nouveau éradiquer le loup ou alors le réintroduire dans le bois de Boulogne, en compagnie du rhinocéros laineux qui a aussi vécu chez nous jadis.

J.-M. Moriceau ne va pas aussi loin mais il tord le cou à toutes les billevesées qui courent sur le loup. Cette passionnante étude va stimuler la recherche, car c'est un beau livre. Nul doute que l'auteur va connaître un grand succès. Dans quelques années, une nouvelle synthèse nous apportera les résultats de nouvelles découvertes.

Marcel LACHIVER.

Frederick M. Barnard, *Herder on Nationality, Humanity and History*, Montréal, McGill-Queen University Press, 2003, 185 p.

Johann-Gottfried Herder (1744-1803) est un penseur trop négligé aujourd'hui, même dans sa patrie allemande. Après une formation de pasteur, il a été le protégé de plusieurs petits princes, avant d'exercer longtemps à Weimar la fonction de superintendant général. Ami de Goethe, collègue de Schiller, il y est devenu le troisième homme d'un cercle intellectuel rayonnant. Cet esprit de premier rang a suivi l'évolution de son milieu culturel, depuis l'*Aufklärung*, volet allemand des Lumières, au préromantisme du *Sturm und Drang*. Sous une forme brillante, illustrée de métaphores saisissantes, ses *Idées sur la philosophie de l'histoire de l'Humanité* ont particulièrement marqué ses lecteurs, de son vivant et après sa mort.

Frederick M. Barnard a consacré à Herder en 1965 un ouvrage de fond aujourd'hui épuisé. À l'occasion du deuxième centenaire de sa mort, il rassemble ici une gerbe d'articles sur sa philosophie de la société. Il en voit le nœud dans le « peuple » (*Volk*), défini par cinq composantes – la terre, la loi, la langue, la force des liens familiaux, le respect des ancêtres. Remarquons l'absence de la race, qui distingue fondamentalement le concept herderien de la future doctrine nationale-socialiste. La cohésion organique précède le cadre protecteur des institutions. Au théologien familier de la Bible, le peuple juif de l'Ancien Testament semble la première incarnation du modèle. Avec Rousseau, Frederick M. Barnard analyse une perception commune des rapports entre l'individu et la société, mais il décèle plus d'optimisme chez Herder. Combinant un esprit « républicain » (entendons : « citoyen ») et une exigence de « discernement » (*Besonnenheit*), celui-ci souhaite que la conscience nationale n'aille pas jusqu'à l'égarement (*Nationalwahn*). Il est mû par « la conviction que la créativité humaine optimale exige une matrice nationale d'insertion », mais, ajoute Barnard, avec « le conseil que la relation du particulier et de l'universel (soit de la nationalité et de l'humanité) résiste à l'absorption de l'un par l'autre », « que soit préservé ce qui est distinct et incommensurable chez chacun ». Par la suite, le poète Heinrich Heine admire « le grand Herder », dont il partage beaucoup d'idées ; le Tchèque Thomas Masaryk adhère à son anthropologie, qui place l'autodétermination de l'humanité dans l'ordre de la Providence. Joignons-leur dans le même sens le jeune Léon Blum. Imaginant de *Nouvelles conversations de Goethe avec Eckermann*, il y glissera l'éloge des « hommes de la race de Her-

der » qui, « sans se vouer à une œuvre personnelle », « représentent la conscience réfléchie de l'Univers en un moment déterminé » – profil de semeur fécond ressuscité à ses yeux par son guide Lucien Herr.

Ces études, denses et argumentées, s'appuient sur une connaissance très sûre des œuvres du philosophe de Weimar et elles prennent en compte la bibliographie ancienne et récente. Un index bien construit oriente le lecteur sur les thèmes examinés comme sur les noms propres. On regrette cependant que les références à la conjoncture historique restent confinées à l'introduction. La vie de Herder est supposée connue : un rappel de sa biographie aurait été pourtant indispensable, afin d'éclairer ses prises de position. Deux brèves allusions seulement effleurent son attitude devant la Révolution française. Il écrivit pourtant en novembre 1792 que, « de tous les événements remarquables de notre temps, la Révolution française me semble de loin le plus important ». Favorable au début, il montra ensuite plus de réserve, sans jamais, comme d'autres, se rallier à la Contre-Révolution. D'autre part, Herder recueillit avec amour les chants populaires des divers peuples. Si l'auteur rappelle son éloge fameux des Slaves dans les *Idées*, il n'aborde pas de front son rôle posthume comme prophète des nationalismes d'Europe centrale au XIX^e siècle. Dans son tableau classique *L'Europe du XIX^e siècle et l'idée de nationalité* (1938), Georges Weill saluera « ce grand initiateur qui répandit en Europe tant d'idées nouvelles », « ce grand Allemand si ouvert à la sympathie pour les autres peuples ».

Pierre BARRAL.

Frédéric Vesentini, *Pratiques pénales et structures sociales. L'État belge et la répression du crime en temps de crise économique (1840-1860)*, Louvain-la-Neuve, Bruylant-Academia - Presses universitaires de Louvain UCL, 2006, 344 p. + annexes.

Cet ouvrage, qui reprend la substance d'une thèse de doctorat soutenue à l'Université de Louvain en 2003, est sans nul doute une contribution majeure à l'analyse des pratiques pénales belges et, au-delà, françaises, au regard de la similitude des codes et des institutions pour les deux pays – tant sur le plan de la méthode mise en œuvre pour analyser les chiffres du crime que pour les résultats obtenus. Au premier chef, la critique nécessaire et maintenant bien connue des nomenclatures et catégories utilisées dans la statistique criminelle n'est pas un obstacle à son utilisation, dès lors que l'auteur ne s'attache pas à l'étude de la criminalité mais à celle du fonctionnement de la justice répressive, de l'approvisionnement du parquet par les officiers de police judiciaire (police, gendarmerie, bourgmestres), en amont, aux jugements prononcés par les tribunaux correctionnels à l'aval, assises et tribunaux de simple police n'étant pas pris en compte. Frédéric Vesentini mobilise à cet effet des techniques d'analyse statistique très élaborées (analyses graphiques, régressions linéaires simples et multiples, analyses factorielles) qui demandent au lecteur une certaine compétence en la matière. Elles ne doivent cependant pas rebuter le néophyte : permettant de prendre en compte l'ensemble des variables (informations disponibles dans la statistique judiciaire), offrant un *plus* évident en matière de preuve scientifique, elles aboutissent à des conclusions qui recourent bien souvent celles qui sont données par des études utilisant des méthodes plus frustes.

Elles ont également l'avantage d'exiger une critique rigoureuse des sources utilisées. Celles-ci sont de deux ordres. D'une part, la statistique nationale permet de suivre les pratiques pénales avant jugement (entrées des affaires au parquet, classements sans suite par celui-ci, mises à l'instruction) et l'activité des tribunaux correctionnels. Ces deux phases sont analysées tant sur le plan chronologique (période 1840-1860) que sur le plan géographique (1840-1849 pour la filière pénale avant jugement ; 1856-1860 pour la justice correctionnelle). D'autre part, et c'est une des originalités majeures du livre, les registres aux notices du parquet (relevant au jour le jour chaque affaire entrée au parquet, avec des informations sur les faits commis, les personnes impliquées et la suite donnée au pénal) font l'objet de la seconde partie qui peut pallier la lacune majeure de la statistique nationale en autorisant l'étude des pratiques pénales en fonction de la nature des délits et des caractéristiques des prévenus. Cette étude est menée dans le cadre de l'arrondissement de Malines pour les trois années 1844, 1845 et 1846 – un peu plus de 1 700 affaires ont été relevées –, au niveau des délits les plus fréquents : vagabondage et mendicité, vols simples, vols avec circonstances aggravantes, maraudage, coups et blessures, délits de chasse.

Les deux sources témoignent de l'impact de la crise de 1846-1848 sur le système pénal belge, comme le montrent aussi bien les nombreux graphiques que les citations judiciaires reprises des archives parlementaires ou de la correspondance des parquets. Le nombre d'affaires traitées par la justice pénale belge (hors les tribunaux de police) a presque doublé entre 1844 et 1847, passant d'environ 25 000 à 45 000, conséquence d'une délinquance de crise (mendicité, vagabondage, vols simples et maraudages). L'un des thèmes majeurs de l'ouvrage est d'essayer de comprendre comment l'appareil pénal a pu faire face à un tel gonflement du contentieux. À l'issue d'une analyse fouillée et rigoureuse, le constat est évident : la justice pénale belge a absorbé sans apparente difficulté le surplus d'affaires, le traitant – aux différentes phases du processus pénal – comme dans la période antérieure, avec même une accélération des procédures. Avec prudence, l'auteur relève cependant des signes de « crispation pénale », en réponse aux préoccupations gouvernementales soucieuses avant tout du maintien de l'ordre public et du contrôle de la population misérable en temps de crise : affaiblissement de la répression des faits de violence (du moins sur le plan national) au bénéfice de celle des délits de crise, augmentation du taux de poursuite des parquets et justice plus rapide vont en ce sens. Au-delà de cette conclusion générale, l'ouvrage confirme les travaux antérieurs de Marie-René Santucci et de Nicole Arnaud-Duc sur les modalités de la répression correctionnelle des principaux délits comme sur la relative clémence à l'égard des femmes et des personnes âgées. Il éclaire le fort contraste entre les représentations contemporaines de la récidive, les fantasmes relatifs à la mendicité en réunion et la réalité d'une délinquance le plus souvent individuelle et très liée à la misère. Il formule nombre d'hypothèses, toujours avec grande prudence, sur les traditions locales propres à chaque parquet, sur le classement officieux effectué par les forces de police en temps de crise ou sur une justice de classe qui semble hésiter à infliger des peines sévères aux représentants des catégories aisées, du moins en matière de délit. C'est dire la richesse du travail de Frédéric Vesentini : modèle d'analyse scientifique des statistiques criminelles, il enrichit notre connaissance de la justice pénale, particulièrement pendant les périodes de crise.

Jean-Claude FARCY.

Noëlle Dauphin (dir.), *George Sand. Terroir et histoire*, Rennes, PUR, coll. « Histoire », 2006, 300 p.

Le bicentenaire de la naissance de George Sand en 2004 a été l'occasion de nombreuses manifestations, de l'exhumation de tout un pan de son œuvre non réédité depuis le XIX^e siècle et d'une modernisation considérable de la lecture de l'œuvre de celle qui était restée pour beaucoup l'amante scandaleuse ou la bonne dame de Nohant. Les années 2006 et 2007 ont donc vu la publication de plusieurs colloques consécutifs à cette année 2004. Signalons parmi d'autres la très belle publication du Colloque de Cerisy sous la direction de Brigitte Diaz et d'Isabelle Hoog Naginski (*George Sand. Pratiques et imaginaires de l'écriture*, Caen, Presses universitaires de Caen, 2006). Quelques manifestations ont également permis un regard croisé des littéraires et des historiens, comme le colloque qui s'est tenu au Sénat sur la politique de G. Sand (sous la direction de Martine Reid et de Michèle Riot-Sarcey, *George Sand. Littérature et politique*, Paris, Pleins feux, 2007).

L'ouvrage publié aux Presses universitaires de Rennes est justement le fruit d'un colloque interdisciplinaire de 2004 qui invitait à relire l'ensemble de l'œuvre et de la vie de Sand à la lumière de la problématique du terroir. Après un relativement récent *Balzac géographe. Territoires* (sous la direction de Philippe Dufour et de Nicole Mozet, Christian Pirot, 2004), voilà donc un volume parallèle qui se propose d'étudier les rapports privilégiés que George Sand a entretenus avec son terroir, sachant qu'elle a non seulement géré avec succès un grand domaine à Nohant dans le Berry et y a entretenu depuis l'enfance un réseau d'amitiés qui s'est avéré particulièrement efficace dans le combat politique de la décennie 1840, mais qu'elle a aussi été une excellente observatrice des mœurs rurales, une pionnière de l'ethnologie. Elle a participé à la fondation d'un imaginaire du terroir, veine particulièrement féconde à la fin du XIX^e siècle.

Le livre se découpe en deux parties. La première partie, intitulée « George Sand en son terroir. Enracinement social et réseau politique », s'attache à l'étude des rapports entre George Sand et le terroir. Une deuxième partie titrée « Du terroir à l'horizon national et européen », hétérogène, voire hétéroclite, étend l'espace réflexif à la France et à l'Europe.

Dans la première partie, plusieurs articles très intéressants et synthétiques problématisent la réflexion. Énumérons-les rapidement. L'introduction de Francis Démier ouvre plusieurs pistes et prévient que la réflexion ne trouve pas seulement sa source dans la distinction entre une démarche ethnographique avant son temps, l'idéalisme des romans champêtres et la description du Berry réel. Un autre des intérêts profonds de cette réflexion est de recentrer sur la réflexion politique de Sand qui a pour objectif l'émancipation de la société rurale de son temps. Elle met la paysannerie au centre de la question sociale. Dans un article dialectique et panoramique, véritablement pensé comme une introduction au volume, Gérard Peylet étudie d'abord la construction romanesque du Berry comme lieu mythique, affectif, coupé du temps, avant de montrer dans un deuxième temps comment ce paysage se trouve finalement influencé par l'histoire, soit que l'utopie ancrée dans le terroir soit marquée par le mythe du progrès, soit que le terroir s'ouvre sur le monde moderne. Dans un excellent article, Daniel Bernard étudie le regard ethnographique de George Sand qui décrit de manière réaliste les rituels de mariage dans le Bas-Berry ou les circonstances de la danse populaire. Elle pose véritablement des jalons dans le développement de l'ethnographie française.

Dans cette première partie, d'autres articles font l'historiographie d'un phénomène précis lié au terroir. Ainsi, Pierre Remérand revient sur la réalité de la situation de George Sand propriétaire terrienne, et Marie-Laurence Thibault étudie la manière dont George Sand présente dans les romans champêtres le contrat de louage de service. Quelques auteurs dans cette partie choisissent de faire abstraction de George Sand et de s'appuyer sur un corpus documentaire externe aux œuvres. Ainsi, l'article de Jean-Pierre Surrault revient sur la vie religieuse en Vallée noire à l'époque de Sand et y constate l'apogée d'une christianisation rurale qui était le cadet des soucis de la romancière. Noëlle Dauphin, de la même façon, analyse l'esprit public dans l'Indre à l'époque de George Sand.

Enfin, plusieurs contributions envisagent le territoire comme un découpage autant politique que géographique. L'article de Claude Latta revient sur l'importance du groupe politique formé autour de Pierre Leroux et de George Sand, groupe enraciné dans la vie politique du Limousin mais qui a joué un rôle important dans l'histoire de la république et du socialisme français (Pauline Roland, Grégoire Champsais, Louis Blanc). Stéphane Durand montre les liens entre George Sand et les commissaires du gouvernement provisoire du Cher en 1848.

La deuxième partie s'éloigne beaucoup de la problématique du terroir et croise d'une manière très générale la question de Sand et de l'histoire. Si le volume y gagne du côté de la synthèse sandienne, il perd aussi du côté de l'efficacité problématique. Des études hétérogènes, avec parfois quelques baisses de niveau, se succèdent. Pamela Pilbeam s'intéresse à l'impact de George Sand et des saint-simoniens outre-Manche. Dans un bel article, Philippe Boutry étudie la mise à l'index de *Mauprat* en 1841 grâce à une lecture très précise des *vota*, c'est-à-dire des avis motivés des consultants. Piroska Madácsy, dans une étude intitulée « Liberté et amour. George Sand et Sándor Petöfi face à la révolution de 1848 », présente l'action de Sándor Petöfi (1823-1849), poète hongrois qui partage à distance avec George Sand certains idéaux politiques. L'article est sans doute meilleur sur Petöfi que sur Sand dont le rôle dans la révolution de 1848 est grossièrement dessiné. Dans un autre article à tonalité européenne, Elena Musiani explore les rapports entre George Sand et l'Italie.

Trois articles plus expressément politiques terminent le volume. Dans un article intitulé « De l'utopie à l'histoire : *Mauprat* et le *Journal* de décembre 1851 », Julie Bertrand-Sabiani compare le *Journal* écrit dans le contexte dramatique de décembre 1851 avec le roman utopique et populaire de *Mauprat* rédigé une quinzaine d'années plus tôt. Éric Anceau réfléchit aux rapports entre George Sand et le pouvoir politique entre 1848 et 1870. Géraldi Leroy traite de l'insurrection de la Commune dans les agendas et la correspondance de George Sand. Il revient sur la désapprobation notoire de l'écrivain vis-à-vis de l'insurrection et il explique la logique possible de cette prise de position.

En guise de conclusion, l'article de Nadine Vivier revient sur le devenir des romans champêtres de George Sand. Cette conclusion intéressante en elle-même contribue à faire ressentir la disparité de l'ouvrage qui hésite entre la synthèse historique sur Sand et la problématique orientée vers le terroir. On pourra d'ailleurs, du côté de cette problématique du terroir, reprocher au livre de ne pas s'attacher à ce que George Sand fait dans son œuvre de ce matériau ethnographique. Les travaux de Jean-Marie Privat, inventeur de l'ethnocritique, invitent à d'autres types d'approches et notamment à l'étude de la transformation du matériau ethnographique grâce à l'imaginaire social (voir, par exemple, son

article « La noce de campagne, pour faire suite à *La Mare au Diable* », site du LAHIC, Laboratoire d'anthropologie et d'histoire de l'institution de la culture, <http://www.lahic.cnrs.fr/spip.php?article60>).

Marie-Ève THÉRENTY.

Sylvie Lapalus, « *La mort du vieux* ». *Une histoire du parricide au XIX^e siècle*, Paris, Tallandier, 2004, 633 p.

Il y a trente-cinq ans, Michel Foucault et son équipe du séminaire du Collège de France exhumaient le mémoire autobiographique d'un jeune paysan normand qui, en 1835, avait massacré sa mère, sa sœur et son frère. « *Moi, Pierre Rivière, ayant égorgé ma mère, ma sœur et mon frère...* » *Un cas de parricide au XIX^e siècle*, vite fameux, a projeté le parricide sous le regard des historiens. Mais l'angle d'attaque choisi – restituer autour du cas l'affrontement des discours psychiatriques et judiciaires – et le parti pris de refuser toute interprétation du texte même de Pierre Rivière ont finalement obscurci, plus qu'ils ne l'ont éclairé, le geste du parricide, renvoyé à une insondable complexité historique. Paradoxalement, donc, l'ouvrage, comme le souligne Sylvie Lapalus dans son introduction, a contribué à « renforcer le tabou auquel renvoie le parricide comme objet de recherche, tabou qui n'a d'égal que celui qui s'attache au crime lui-même » (p. 18).

Crime fondateur (voir les analyses bien connues de S. Freud dans *Totem et tabou*), crime tabou dans les sociétés occidentales, crime rare mais à la charge symbolique exceptionnelle, puisqu'il dénoue les liens de la filiation, le parricide avait très peu été étudié par les historiens, davantage intéressés par l'infanticide, son symétrique inversé. Consacré au parricide dans la France du XIX^e siècle, l'ouvrage de Sylvie Lapalus vient combler une lacune. Issu d'une thèse de doctorat soutenue en 2002, il s'inscrit dans le récent renouvellement de l'histoire contemporaine de la justice. Et, comme beaucoup de travaux en ce domaine, il porte sur un type de crime spécifique et sur un type de crime violent, exceptionnel, spectaculaire.

Disons-le d'emblée, c'est une réussite. Frappe d'abord l'ampleur de l'étude et de la documentation exploitée, puisque l'investigation a été menée sur l'ensemble du territoire national, ce qui est relativement rare, les travaux sur la criminalité se restreignant pour la plupart à une région ou à une juridiction. De même, l'enquête s'étend sur un siècle, de 1825 – date à partir de laquelle on dispose de statistiques judiciaires (le *Compte général de l'administration de la justice criminelle*) et du précieux périodique judiciaire *La Gazette des tribunaux* – jusqu'à la veille de la Première Guerre mondiale. Les sources judiciaires constituent sans surprise le cœur du corpus réuni : comptes rendus des sessions d'assises (AN, série BB20), dossiers de grâce (AN, série BB24), dossiers de procédures (AD, séries U). Au total, un corpus de 771 affaires a pu être constitué.

Pour saisir le parricide à la fois comme phénomène social et comme drame dans un itinéraire individuel, Sylvie Lapalus a choisi, de manière pertinente, de marier approche quantitative et approche qualitative. Les apports de la statistique, qui renseigne en particulier sur les différentes caractéristiques du crime et de son auteur, voisinent avec des analyses fines sur quelques cas connus : Pierre Rivière, bien entendu, dont l'auteur rouvre le dossier, mais aussi Claude C. et Charles Double, également parricides autobiographes dont Philippe Artières a déjà publié les textes.

Au contraire de maints travaux en histoire judiciaire qui ne cèdent à l'étude des représentations que pour la reléguer en fin d'analyse, Sylvie Lapalus a choisi de commencer son étude par l'examen des représentations sociales : choix heureux pour un crime dont il importe d'avoir à l'esprit la dimension symbolique. L'étude des regards portés sur le parricide montre combien ce crime est tabou dans le discours des contemporains : discours rare, décevant, clos sur lui-même, qui procède d'une logique de mise à distance et d'évitement – crime aussi fuyant et difficile à appréhender qu'il est grave, telle est l'idée centrale de la démonstration. Frappante, ainsi, dans la littérature, est la difficulté à envisager frontalement le parricide, soit qu'on le situe dans les temps reculés ou dans les contrées lointaines, soit qu'il n'accède au statut d'objet de représentation que s'il n'est pas vraiment un parricide ou qu'il est vidé de son sens : il s'agit en somme d'un « crime leurre », d'un « crime prétexte ». Dans la presse, ce crime des crimes fait l'objet de discours au fond fort conventionnels. Pareille déception attend le chercheur dans l'analyse du discours médical, fait de propos descriptifs, brefs et convenus ; érigé en crime archétypal, il est pourtant confondu avec tous les autres crimes, fondu qu'il se trouve dans une vaste symptomatologie psychopathique qui permet de faire l'économie d'une interprétation véritable. Dans le champ juridique, là encore, on constate le même désintérêt et très peu d'ouvrages ont été écrits sur la question. Défini dans l'article 299 du Code pénal de 1810 comme le « meurtre du père et de la mère légitimes, naturels ou adoptifs, ou de tout autre ascendant légitime », le parricide est placé au sommet de la hiérarchie pénale. Il est puni de la peine de mort, assortie d'un cérémonial particulier : le condamné est conduit sur le lieu de son exécution en chemise, nu-pieds, la tête couverte d'un voile noir, et – du moins jusqu'en 1832 – il subit avant d'être décapité l'ablation du poing droit. Cette rigueur du Code pénal fait naturellement écho à l'importance accordée au père dans le Code civil. Le parricide, en effet, met en faillite le principe sacré de la puissance paternelle et, plus largement, il sape les fondements d'une société qui érige l'institution familiale en valeur cardinale. Mais, crime suprême, le parricide apparaît dans le discours juridique comme un crime impensable, qu'on dénature pour le juger : on lui substitue d'autres qualifications, on en dissocie les éléments constitutifs, on minimise les faits.

De plus, la saisie judiciaire du crime est rendue difficile par la solidarité familiale, qui pousse à taire, à nier le forfait, à minimiser la culpabilité de l'auteur du crime, les victimes survivantes appelant généralement à la clémence. Contre toute attente, la répression du parricide est au XIX^e siècle moins sévère que ne le réclame le Code. Qui plus est, dans les prétoires, face à un crime posé par le droit comme inexcusable (art. 323 du Code pénal), peu à peu s'introduit une distinction entre parricide abominable et parricide tolérable, tandis que l'attention tend à se déplacer du coupable, dont on minore la responsabilité, à la victime dont on souligne le comportement coupable. Le parricide juvénile, qui inquiète tant, fait lui-même l'objet d'une réévaluation à la fin du siècle, quand monte la prise de conscience de la possible existence d'une paternité abusive, fautive, ou défaillante, parallèlement à l'émergence de l'enfant comme sujet de droit (lois sur la protection de l'enfance de 1889 et 1898). De telles analyses sur le traitement judiciaire des victimes – en l'occurrence, une criminalisation – sont précieuses, les spécialistes du judiciaire ayant privilégié l'étude des coupables au détriment de celle des victimes, ces « oubliées de l'Histoire », pour reprendre la formule de Benoît Garnot.

Alors que juristes, criminologues ou journalistes dénoncent au XIX^e siècle la progression effrayante de ce crime odieux, les réalités s'avèrent bien plus modestes. Le parricide, en effet, est un crime exceptionnel (en moyenne, 12 affaires sont

jugées par an) et qui, de surcroît, tend à diminuer au fil du siècle, avec des *maxima* en période de crise économique (1850, 1880). Bien perçue, en revanche, par les contemporains est la physionomie rurale du crime : plus de trois quarts des accusés sont des ruraux. Les accusés sont essentiellement des hommes, entre 21 et 30 ans, qui sont donc en train d'entrer pleinement dans la vie active, mariés, bien insérés socialement, quoique instables dans leurs emplois, qui appartiennent à la petite ou moyenne paysannerie. Les victimes également sont surtout des hommes, d'une moyenne d'âge élevée, un peu plus de 66 ans. Essentiellement donc, le parricide met aux prises le fils avec le père. Partout, le crime survient après une longue maturation de l'idée homicide. Avant de succomber au geste fatal, bien souvent la victime a déjà vécu un long calvaire, ponctué de violences et de mauvais traitements. Le parricide n'est que la conclusion d'un long processus de souffrances, conclusion brutale, car le passage à l'acte est toujours soudain et sauvage.

Quels mobiles pour ce crime contre-nature ? La réponse apportée par l'auteur est plurielle et nuancée, car en matière de parricide, souligne-t-elle, il n'y a pas de mobile univoque, mais un enchevêtrement de motivations, mêlant dimensions psychologique, relationnelle, statutaire, économique et sociale. La dimension individuelle propre à chaque criminel doit nécessairement s'articuler à des données plus larges. Comprendre le parricide, c'est d'abord le resituer dans cette France des campagnes, et plus précisément celle du faire valoir-direct, de l'Est et du Sud. Car les terres de prédilection du parricide sont celles des petits propriétaires, tenaillés par la faim de terres. C'est aussi le resituer dans cette France vieillissante, où baisse de la mortalité et augmentation de la durée de vie accroissent la dépendance des jeunes par rapport aux aînés, où également les structures manquent pour prendre en charge la vieillesse indigente.

Saisir le sens du crime et ses enjeux, c'est aussi et surtout scruter l'intérieur des familles forcé par la justice pour y repérer le nœud des conflits. Le parricide apparaît alors comme le crime de l'enfermement : il s'agit de familles fonctionnant en vase clos, dans la cohabitation forcée des générations et la promiscuité, où les protagonistes sont pris dans des relations d'interdépendance inextricables. Le parricide vise à l'évidence le pouvoir de commandement de la victime, et au premier chef du père, qui, au XIX^e siècle, règne en maître absolu dans son foyer. Il est protestation dramatique contre une situation perçue comme intolérable, que ce soit les abus de la correction paternelle, le veto parental sur les projets de mariage ou une censure excessive pesant sur la conduite sexuelle. À travers ce désir d'émancipation de la tutelle parentale, le parricide se révèle être fondamentalement le crime de l'impatience. C'est encore plus vrai si l'on considère que ce sont surtout les conflits d'avoir, et en particulier les problèmes d'héritage (plus de 50 % des affaires), qui sont la clé du parricide. Aussi la compréhension du parricide passe-t-elle par l'examen des modes de transmission du patrimoine dans la France du XIX^e siècle, France du Code civil qui impose l'égalité successorale mais où perdurent des pratiques de transmission inégalitaire. De fait, le parricide ne revêt pas partout la même signification. Dans les régions de partage égalitaire, il marque le refus de payer la rente viagère au parent qui s'est démis de ses biens de façon anticipée et le refus de prendre soin du « vieux », traité en bouche inutile. Dans celles où perdurent les pratiques de transmission préférentielle du patrimoine, le parricide exprime le refus des héritiers d'entériner l'égalité successorale et il dit à sa manière la persistance du droit d'aînesse dans les mentalités. Et, contrairement à ce que l'on pourrait attendre, le parricide n'est pas le geste du cadet exclu de la succession, ni de l'enfant naturel, mais celui de l'aîné ou de l'enfant unique, du fils légitime et de l'héritier institué, qui ne peut se satisfaire du moratoire imposé par ses

ainés. Tout à fait convaincante est la démonstration de Sylvie Lapalus, qui, on le voit, tord le cou aux représentations attendues : sous sa plume, l'auteur du parricide n'est ni un marginal, ni un exclu, ni un mal aimé, encore moins un révolté. Il serait même au contraire plutôt « conservateur », « rétrograde », incapable de prendre de la distance et de se penser différemment des générations précédentes, anxieux de tenir son rôle, d'être intégré dans la société de son père.

La démonstration aurait sans doute gagné à être davantage resserrée. Mais l'ampleur de l'enquête, la minutie et la rigueur de l'exploitation des données, l'intelligence et la finesse des analyses, leur précision également, notamment sur les aspects juridiques du sujet, font de ce livre, exempt d'erreurs factuelles (notons toutefois, p. 527, que Fualdès n'est pas le coupable mais la victime d'une affaire judiciaire célèbre du siècle), un ouvrage passionnant et important, dont l'apport est considérable tant pour l'histoire de la criminalité que pour l'histoire de la famille à l'époque contemporaine.

Anne-Emmanuelle DEMARTINI.

Anne Vauthier-Vézier, *L'estuaire et le port. L'identité maritime de Nantes au XIX^e siècle*, Rennes, PUR, coll. « Histoire », 2007, 235 p.

L'identité maritime de Nantes est un vaste sujet, et la construction d'un pont comme celui de Cheviré, achevé en 1991, ne peut que nous en montrer la permanence. Anne Vauthier-Vézier nous propose, dans cet ouvrage issu de sa thèse en histoire et sociologie, soutenue à Nantes en 1997, de s'intéresser à cette identité au XIX^e siècle, alors que le trafic maritime est en pleine évolution. En effet, la ville ligérienne se situe en fond d'estuaire, à 53 km de la mer, ce qui devient un handicap quand le tonnage des bateaux ne cesse de grossir. L'auteur s'intéresse donc à une période charnière de la relation de Nantes avec son fleuve. À cette inadaptation aux trafics maritimes s'ajoute le développement de Saint-Nazaire, que les Nantais commencent à craindre, après avoir cru pouvoir contrôler cette ville-champignon, à l'image des villes de l'Ouest américain. Cet avant-port de Nantes, devenu port en 1858, puis port autonome en 1889, partage (ou dispute) le même imaginaire. Le XIX^e siècle est marqué par l'échec d'une entité portuaire bicéphale autour de l'estuaire.

La grande qualité du travail d'Anne Vauthier-Vézier repose sur l'analyse des acteurs : les négociants, la chambre de commerce de Nantes, les constructeurs de chantiers navals, les multiples ingénieurs, où chacun use de ses relations pour réaliser ses volontés. La construction d'un territoire doit tout autant au site géographique qu'aux rêves des habitants. Au XIX^e siècle, Nantes défend sa place au sein du trafic maritime. Comme le rappelle l'auteur, « nous sommes dans une histoire concrète où la transformation de la Loire a aussi une portée sociale et culturelle » (p. 201). Afin de nous montrer cette complexité, Anne Vauthier-Vézier a fait le choix courageux d'un plan thématique : les deux premiers chapitres abordent les actions de Nantes sur son estuaire, tandis que les six autres chapitres retracent les enjeux et tractations pour mener ces projets ou promouvoir d'autres desseins. L'auteur parvient à se répéter relativement peu, tout en réussissant à approfondir son sujet à chaque étape. Le chapitre 8 s'apparente toutefois à une superconclusion, expliquant la démarche et les acquis, mais il eût été préférable d'intégrer les idées à nouveau développées aux chapitres précédents.

L'entreprise du plan thématique n'était pas simple, car l'aménagement de l'estuaire est chronologique. Jusqu'au milieu du XIX^e siècle, les travaux se concentrent sur le lit de la Loire. L'idée d'un canal latéral, afin de faciliter la navigation, est reprise fiévreusement quand le port de Nantes entre en crise, au début des années 1860, avec l'effondrement du système sucrier. Ce canal de la Martinière, entrepris à partir de 1882, est ouvert à la circulation en 1892. L'équipement relance le trafic portuaire de Nantes, mais, condamné par l'augmentation croissante du tonnage des navires (presque triplé entre 1893 et 1907), il cesse son activité en 1913. Les aménagements se reportent alors sur la Loire.

L'aménagement du fleuve permet de rassembler des éléments épars en un tout cohérent. Anne Vauthier-Vézier est attentive à remettre ces projets dans leur contexte, tant local que national et international. Pour l'ingénieur des Ponts et chaussées, le canal est ainsi porteur d'un rêve technologique, dans la lignée du canal de Suez ou de Panama, avec une utilisation de la photographie – dont on retrouve certains clichés dans le livret central de 34 illustrations noir et blanc – qui sert d'exemples documentaires (pour les élèves de l'école des Ponts et chaussées notamment) et qui contribue à la naissance d'une esthétique de la modernité. L'auteur n'oublie pas d'étudier les carrières, qui conduisent à une implication dans la vie locale, notamment dans les années 1860-1870. Néanmoins, le milieu maritime intéressé est divers. L'organisation de l'espace est synonyme de pouvoir, au sein des élites nantaises, au conseil municipal, au conseil général, à la chambre de commerce. Dans le dernier quart du XIX^e siècle, l'État interfère avec les intérêts locaux et réinscrit Nantes dans la conjoncture nationale.

Les travaux d'Anne Vauthier-Vézier ont parfaitement été intégrés par la recherche sur le maritime, et les passages, dans l'ouvrage collectif dirigé par Alain Cabantous, André Lespagnol et Françoise Péron *Les Français, la terre et la mer* (Paris, Fayard, 2005, p. 590-591), sur une ville de Nantes ne se résignant pas à devenir uniquement un port fluvial, lui doivent beaucoup. L'auteur a d'ailleurs fait l'effort d'actualiser sa bibliographie pour la publication de sa thèse. Restent, dans cet ouvrage dont la lecture se fait sans difficulté, des pages particulièrement instructives sur ces hommes qui ont combattu pour l'identité maritime de Nantes, sur les enjeux d'une politique d'adaptation, sur la permanence des représentations, sur la place des ingénieurs dans la société civile.

Johan VINCENT.

Corinne Marache, *Les métamorphoses du rural. L'exemple de la Double en Périgord (1830-1939)*, Paris, Éd. du CTHS (coll. « Histoire », n° 23), 2006, 562 p.

Le titre de l'ouvrage : *Les métamorphoses du rural*, n'est pas le simple habillage destiné à magnifier une monographie ; il s'agit bien d'une réflexion sur la modernisation et sur les mutations sociales et économiques du monde rural, fondée sur l'exemple d'un espace particulièrement handicapé en 1830, la Double, petite région du Périgord. Menée dans le cadre d'une thèse (dir. Pierre Guillaume, Bordeaux, 2003), cette étude ne pouvait prendre en considération une aire trop vaste si elle voulait exploiter un corpus documentaire le plus large possible. Elle s'est centrée sur les deux cantons de Montpon et Mussidan qui couvrent deux parties de la Double : le plateau forestier humide où sévissent jusqu'au milieu du

XIX^e siècle les fièvres paludéennes, et la vallée de l'Isle, axe de communication qui le borde au sud.

Corinne Marache met d'abord en lumière les mutations et les diversifications de l'économie, montrant combien l'idée de campagnes immobiles est loin des réalités. Même si la polyculture reste longtemps dominante, l'agriculture se transforme progressivement ; l'artisanat rural s'étoffe dans la seconde moitié du XIX^e siècle, il connaît un âge d'or avant de décliner au XX^e siècle, en partie face aux activités industrielles de la vallée de l'Isle (papeterie, tissages mécaniques, fabriques de cierges et de chaussures). La région s'inscrit dans les circuits d'échange, ce que manifeste la densification des foires et marchés. Elle bénéficie de l'implantation du « tertiaire moderne » avec l'asile d'aliénés qui s'installe en 1906 à la chartreuse de Vauclaire. Ce cas illustre bien les différences de temporalité : dans les campagnes proches de Paris, l'artisanat et l'industrie ont décliné dès la seconde moitié du XIX^e siècle, tandis qu'ici elles connaissent un essor tardif.

La deuxième partie explore tous les éléments explicatifs de ces changements : la taille des propriétés, dont la modicité est souvent mise en cause, les réseaux de communication qui s'améliorent et l'ouverture des esprits qui passe par les efforts scolaires. Ici les petites propriétés sont les plus nombreuses mais les grandes, supérieures à 50 ha, occupent plus de la moitié du sol en 1882. Leur part, ainsi que celle des toutes petites propriétés, tend à s'amenuiser ensuite. Les efforts pour améliorer les communications ont touché aussi bien les routes que les voies d'eau et la voie ferrée qui arrive en 1856. À ces études classiques, s'ajoute une réflexion plus neuve sur les initiateurs, décideurs et acteurs de la modernisation rurale. Élus locaux, sociétés d'agriculture et comices, syndicats et coopératives jouent un rôle très important par leurs encouragements. L'Église elle-même joue un rôle positif, d'autant que les trappistes d'Échourgnac ont développé l'industrie fromagère. Loin d'opposer une élite active se heurtant à des paysans routiniers, Corinne Marache décrit des élites qui se recomposent au fil du temps, des réseaux sociaux qui s'enchevêtrent, tout un monde rural en mouvement. À partir du Second Empire, le processus s'accélère : la région est assainie, les communications s'améliorent, l'horizon culturel des populations s'élargit.

Les changements se marquent encore dans le quotidien des habitants. Leur alimentation s'enrichit, les normes d'hygiène pénètrent ; le paysage architectural est modifié par la construction de nouveaux bâtiments. L'édification d'écoles et de mairies intervient assez tard ici, seulement dans les années 1880 ; le chef-lieu de canton acquiert aussi gendarmerie, poste et hôpital. Cette dernière partie accorde une place centrale à l'individu, à la perception des processus en cours et aux encouragements qui sont donnés à une intégration aux grands courants économiques et culturels ainsi qu'à l'éducation citoyenne dans les campagnes.

Cet ouvrage bien écrit est de lecture d'autant plus aisée qu'il s'appuie sur des cartes, des graphiques et sur de nombreuses photos prises comme sources. De plus, le CTHS présente une belle édition très soignée. Cette étude participe bien de ce renouveau de l'histoire rurale qui a délaissé les visions manichéennes de paysans vus comme des sauvages. Elle prend en compte toutes les sources et s'attache à une réflexion approfondie des représentations qui sont données par les urbains. Cela donne un ouvrage tout en nuances qui montre la complexité des influences qui s'exercent et la différence des temporalités : chaque région se transforme à son rythme, selon l'avancement des techniques et des motivations des acteurs.

Nadine VIVIER.

Pierre Chabert, *Les cercles, une sociabilité en Provence*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2006, 282 p.

Depuis les travaux de Pierrette Roubin et de Maurice Agulhon, la Provence est connue comme le domaine privilégié des cercles. Pierre Chabert a voulu dresser un tableau contemporain de ces cercles variés et s'est livré à une enquête approfondie qui a porté sur 44 communes, le plus souvent petites, de cinq départements (Bouches-du-Rhône et Var surtout). Il a tenté de comprendre comment les cercles, d'existence coutumière, s'étaient adaptés à la loi de 1901 sur les associations, et il a observé aussi l'adaptation des cercles à la civilisation contemporaine. La recherche remonte ainsi jusqu'au début du XX^e siècle. Fondée à la fois sur des sources d'archives, sur des enquêtes orales, elle est fouillée, et donne également lieu à un dossier de cartes et de documents divers. L'auteur a classé les cercles en deux catégories, cercles à fonction ludique et cercles politisés. Les premiers se trouvent de préférence dans l'espace aixois et sud-varois. P. Chabert montre les nouveautés qui affectent les activités des cercles, la fin des charivaris, le recul de la bibliothèque, l'introduction de la « pastorale », la place croissante du sport au détriment de la musique, l'influence de la mode et du répertoire national. Les cercles peuvent aussi être liés à une cave coopérative. La deuxième partie de l'ouvrage est consacrée aux cercles politiques. P. Chabert localise les cercles « rouges » dans le quart sud-est des Bouches-du-Rhône et la région varoise contiguë. La rivalité des cercles structure le village. P. Chabert distingue les cercles à tendance communiste, à l'est des Bouches-du-Rhône, où ils correspondent aux traces de l'infrastructure industrielle. Leur mémoire est plus républicaine et socialiste que proprement communiste (Résistance exceptée). Quant aux cercles socialisants qui caractérisent surtout les cantons de Saint-Maximin et de Barjols, ils sont davantage marqués par la présence des agriculteurs et la liaison avec les coopératives, et ils attachent plus d'importance à la mémoire de 1851. Les cercles « blancs » se différencient eux aussi entre cercles royalistes et cercles émanant du catholicisme social. Ces derniers, parfois très anciens, se trouvent surtout dans l'est des Bouches-du-Rhône. Ils cherchent à embrigader la jeunesse, par le patronage, le chant, le sport, la pastorale, tradition ancienne mais revitalisée après la guerre de 1914. Dans les cercles blancs royalistes subsiste un légendaire anti-franc-maçon et antiprotestant, et parfois – plus curieux – un souvenir des barbets. Dans sa conclusion, l'auteur résume les évolutions récentes : si le cercle demeure dans le village un facteur de permanence, s'il répond à la vieille tradition locale d'autogouvernement, en revanche, son existence est plus difficile aujourd'hui, et parfois il disparaît au profit d'associations plus spécialisées (sportives, théâtrales, maison des anciens, par exemple).

Cette enquête minutieuse est très utile. On regrettera cependant que le cadre chronologique assez vaste adopté par l'auteur rende plus difficile d'apprécier la situation actuelle des cercles apparemment en fort déclin. L'accent mis sur de petites communes masque peut-être l'existence, tout juste suggérée, de cercles d'autre nature dans des villes principales. Un aperçu, même rapide, de profondes évolutions de tous ordres subies par la région aurait éclairé la difficulté des cercles à se maintenir. Enfin, l'intérêt évident que l'auteur porte à la littérature populaire orale diffusée dans ces organismes (littérature, il est vrai, souvent très réjouissante) l'amène à consacrer à celle-ci une place importante qui parasite un peu l'étude des cercles proprement dits.

Raymond HUARD.

Jean Baubérot, Paul d'Hollander, Mireille Estivalèzes, *Laïcité et séparation des Églises et de l'État. Histoire et actualité*, Limoges, PULIM, 2006, 239 p.

Parmi les nombreux actes de colloques qui ont marqué le centenaire de la loi de séparation, ce volume se singularise par la diversité des registres du discours, en articulant l'intervention d'universitaires, d'enseignants, avec les exposés de militants issus de diverses familles de pensée, notamment de la Ligue de l'enseignement (Patrick Leresteux), co-organisatrice du colloque. Ce débat prend, dans la seconde partie de l'ouvrage, la forme d'une table ronde, dont la retranscription livre plutôt une juxtaposition de points de vue : si le Grand Orient de France (Jacques Servia) considère la loi de 1905 comme la pierre angulaire de la laïcité, le pasteur Joël Dutreuil rappelle le rôle joué par le protestantisme dans la construction d'une laïcité de dialogue, qu'appelle également de ses vœux le P. Xavier Bertrand, tandis que les quelques lignes consacrées au point de vue juif évoquent l'inquiétude devant l'antisémitisme (Claude Lehr). Hassan Izzaoui, recteur de la mosquée de Limoges, déplore que l'application de la loi de Séparation soit souvent opérée d'une manière restrictive pour les musulmans, ce que confirme Michel Morineau, en évoquant le regard méfiant porté par la société sur l'islam de France. Les divers intervenants souhaitent que la laïcité apparaisse aujourd'hui davantage comme un « terrain » que comme un « monument », comme une « culture » que comme un « culte ».

La première partie du recueil est composée d'articles, avec une ambition chronologique et thématique très vaste, incluant l'attention à l'iconographie (Philippe Pommier, Isabelle Saint-Martin), ainsi qu'un regard tourné vers l'étranger et la mondialisation (Claude Gauthier, Jean-Paul Willaime, Jean Baubérot). L'histoire de la mise en œuvre politique de la laïcité française tient une large place. Elle est détaillée pour le Limousin (Paul d'Hollander et Gilbert Beaubatie). Après deux étapes de détachement religieux, 1830 et 1870, la séparation de 1905, bien qu'ayant constitué un non-événement en ces terres radicales, consacre une troisième rupture, notable dans la pratique religieuse. Analysant le rôle de l'État dans le processus de laïcisation, Valentine Zuber signale l'alternance de mesures autoritaires et de phases de désengagement. Claude Langlois, retraçant l'histoire du Concordat, souligne le maintien des habitudes concordataires après 1905, selon la trilogie « reconnaître, financer, contrôler ». Jean Baubérot procède à un « redressement » historiographique de la figure et du rôle d'Émile Combes. Il met en valeur la continuité de la politique de laïcisation intégrale poursuivie entre 1899 et 1904, dans laquelle la loi de 1905 apparaît paradoxalement comme une rupture, au moins entre l'État et la libre-pensée. Bien que la laïcité française se soit historiquement construite sur un modèle régalien, une laïcité libérale s'est imposée au niveau juridique, tandis qu'une « catho-laïcité » est devenue « la religion civile à la française ». Jean-Paul Willaime ajoute que malgré l'usage idéologique du concept de laïcité en France, les pratiques françaises de la laïcité ont largement évolué vers une laïcité de reconnaissance sociale des religions, qui la mettent au diapason des autres États européens, où les formes de reconnaissance des religions n'empêchent pas une réelle séparation du politique et du religieux. La forte affirmation idéologique de la laïcité française s'accompagne paradoxalement d'une part d'implicite, que démontrent tant Micheline Marchadier en évoquant la formation des enseignants depuis 1880 qu'Isabelle Saint-Martin sur le plan iconographique. L'absence de figure propre de la laïcité, souvent confondue avec une Marianne au bonnet

phrygien, manifeste l'aspect fusionnel du combat républicain et du combat laïque en France. Mireille Estivalèzes expose la permanence des difficultés de l'enseignement du fait religieux à l'école laïque depuis 1880, mais souligne que l'enseignement actuel des sciences religieuses est un fait acquis, au moins dans l'enseignement supérieur.

La notion de laïcité varie selon les points de vue, les époques, les territoires concernés, et semble pouvoir correspondre à divers degrés de séparation entre sphère politique et sphère religieuse. Cette plasticité explique les difficultés de définition de ce terme français intraduisible.

Mathilde GUILBAUD.

Bertrand Joly, *Vie de Maurice Vergoin, député boulangiste, suivie des Souvenirs inédits de Maurice Vergoin. Notes sur le Mouvement républicain révisionniste et le boulangisme (16 mars 1888 - 6 octobre 1889)*, Paris, Honoré Champion, 2005, 271 p.

Deux livres en un, voire trois en un, telle est la gageure tenue avec succès par B. Joly. Titre et sous-titres suggèrent d'ailleurs la juxtaposition des approches. L'historien, spécialiste du (des) courant(s) nationalistes, nous livre les *Souvenirs* de Maurice Vergoin, député radical éphémère de Seine-et-Oise (1885-1889) et surtout membre du premier Comité républicain national, sorte d'état-major du général Boulanger. Les *Souvenirs* ne constituent pas un document de plus sur le boulangisme. C'est le seul témoignage direct qui renseigne sur les activités de son auteur et sur celles d'autres personnalités au sein du Comité et qui révèle les discussions intestines entre membres. En filigrane se lisent les vices de l'organisation qui entoure le général. En des notes de bas de pages et aussi en cours de biographie – on y reviendra –, B. Joly explicite, avec une érudition sûre, les allusions, relève les contrevérités – bref, mène une brillante explication de texte.

Le manuscrit original étant perdu, l'universitaire a confronté deux copies du texte, l'une conservée aux Archives nationales dans la série F7, l'autre aux Archives de la préfecture de police, et ce afin de proposer la version la plus complète possible du témoignage. Vergoin a entamé la rédaction de ses *Souvenirs* en août 1890, alors qu'il s'est réfugié à Bruxelles pour échapper à une condamnation ; malade, il pose la plume. La parution, peu de temps après, des *Coulisses du boulangisme* de Mermeix l'incite à reprendre son récit.

On l'aura compris, ses *Souvenirs* s'apparentent à un plaidoyer *pro domo* : Vergoin entend rentrer en grâce et en France. De fait, les révélations de Gabriel Terrail, dit Mermeix, député boulangiste de Paris, confortent la thèse bivalente de l'ex-député de Seine-et-Oise. Il veut démontrer, tout d'abord, que les vrais révisionnistes, des radicaux, ont été les dupes des intrigues des Dillon, trésorier du Comité, des Laguerre, Naquet, Arthur Meyer et même de Déroulède, qui n'ont pas hésité à traiter avec les royalistes pour obtenir des voix et des subventions. On connaît le rôle de la duchesse d'Uzès. Au risque de passer pour crédule et jobard, il entend prouver que lui et certain de ses amis – il cite souvent Susini, député de Corse – restent fidèles à leur volonté révisionniste. Pour emporter la conviction, il transcrit un court passage de sa profession de foi de 1889 alors qu'il est candidat dans le XX^e arrondissement : « Le parlementarisme corrompu, incapable, irresponsable et oppressif qui nous gouverne, voilà l'ennemi. La Constitution d'une

organisation démocratique se rapprochant le plus possible du gouvernement direct du peuple par le peuple, voilà le moyen. La République sociale, voilà le but. »

En second point, Vergoin souhaite blanchir Boulanger de toute compromission, ce qui est peu crédible ! Au passage, il mentionne quelques lettres échangées entre lui et le Général. Il cite complaisamment cette mise en garde qui le dédouane lui-même. Il écrit le 30 juillet 1889 à son chef : « L'influence d'Auffray [bras droit de Mackau] sur Laguerre, de Marcel-Habert et même de Déroulède vous perd. La victoire est à gauche. Marchez à gauche, non plus dans vos déclarations, elles sont suffisantes, mais dans votre tactique électorale. »

Les quelque 100 pages écrites par Vergoin nous renseignent sur son rôle en tant que secrétaire général du Comité – un secrétaire à qui Dillon enlève les registres lors d'une courte absence – et en particulier sur sa propagande intensive : « Plus de 500 réunions et conférences », prétend-il, et ce « à ses frais ». L'auteur apporte un démenti lui-même en dernière partie de son texte. Il dénonce les actes répréhensibles de la « camarilla », la majorité, à ses dires, qui contrecarre ses initiatives, « camarilla qui compromet la majorité, la perdit et à son insu joua son honneur politique dans les plus invraisemblables compromissions ». Ainsi, il la rend responsable d'avoir cassé un programme élaboré par la minorité. En une troisième partie, il raconte comment il a été la victime de la campagne électorale de 1889 pour laquelle, cependant, il s'est beaucoup dépensé – aux deux sens du terme selon lui. Ballotté d'une circonscription à l'autre par les intrigues des uns et des autres, il finit par avoir l'autorisation de se présenter à Charonne - Père-Lachaise, deuxième circonscription du XX^e arrondissement. Peu secondé, semble-t-il, il ne tomba cependant qu'au second tour. Mais il suffit. Laissons au lecteur le plaisir de lire le récit rocambolesque minable et cependant éclairant de ses expériences.

Somme toute, la narration est à l'image de son auteur, dont Bertrand Joly retrace la biographie avec le goût de l'archive qui le caractérise. Né à La Chapelle en 1850, bientôt annexée à Paris, Maurice Vergoin, fils unique d'une famille aisée, fait son droit, puis se montre aussi instable dans sa vie professionnelle que privée. Tour à tour avoué, magistrat mal noté, avocat sans cause, il ambitionne cependant d'entrer en politique. Franc-maçon, il a recours aux recommandations pour se tirer d'affaire ; publiciste dans la presse de Seine-et-Oise, il intrigue auprès du Comité radical et se présente aux législatives de 1885 sur une liste comportant des opportunistes et des radicaux. Élu à la Chambre, il s'y distingue en présentant des projets visant une réforme de la justice, mais bientôt le scandale le rattrape. Il est tout à la fois victime et « bourreau » de Mlle de Sombreuil, mi-cocotte, mi-aventurière. Cette mésaventure, où il est loin d'avoir un beau rôle, entache sa carrière. Il s'engage dans le boulangisme un peu par hasard, le 16 mars 1888 : « En quittant la Chambre, je rencontrai successivement MM. Laisant et Laguerre, et tous deux, tour à tour, m'entretinrent de la situation faite au général patriote. » Ils le convoquent à une réunion du Comité de Protestation nationale. Alors commence son « odyssée » au sein du boulangisme que brosse son biographe. C'est là où le bât blesse. La présentation de Vergoin le boulangiste et les notes accompagnant ses *Souvenirs* font, incontestablement, doublon ; elle déflore quelque peu le plaisir de la lecture du texte jusque-là inédit, mal écrit certes mais instructif. Vergoin rentre en France en mai 1891 ; il se tient désormais à l'écart de la politique. Il meurt à Paris, d'une méningite foudroyante, le 7 octobre 1892 ; il est enterré au Père-Lachaise. Clovis Hugues, Susini, Michelin assistent aux funérailles.

Un glossaire fort utile des personnes citées dans les *Souvenirs* constitue la courte troisième partie du livre. Une bibliographie des témoignages tournant autour du boulangisme et un index complètent utilement l'ouvrage. En analyste du nationa-

lisme, B. Joly, à travers le cas particulier de Vergoin, présente, en fin de biographie de son personnage, un entrelacs d'explications du phénomène boulangiste : les ambiguïtés du radicalisme en 1885, le blocage de la « *République absolue* », l'inorganisation des partis, la fascination exercée par Boulanger. Selon notre auteur, Vergoin a, de fait, bien vu la « dérive droitière du boulangisme », lui-même avouant des pointes antisémites qui vont alimenter le nationalisme fin de siècle. Le livre, fort intéressant, se lit comme un véritable roman – c'est un compliment –, malgré quelques redites. Sachons enfin gré à Bertrand Joly de ne pas avoir employé le vocable « populisme » ou ses dérivés, dont usent et abusent, à mon sens, observateurs du passé et du présent.

Rosemonde SANSON.

Albert Thibaudet, *Réflexions sur la politique*, édition établie par Antoine Compagnon, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 2007, 1 037 p.

Albert Thibaudet, *Réflexions sur la littérature*, édition établie par Antoine Compagnon et Christophe Pradeau, Paris, Gallimard, coll. « Quarto », 2007, index, 1 755 p.

À la veille de sa disparition, dans son dernier compte rendu pour la *Revue historique*, René Rémond rappelait l'importance qu'avait représentée pour lui la lecture d'Albert Thibaudet, en qui il voyait le fondateur de l'histoire des idées politiques. Esprit encyclopédique, Thibaudet a, on le sait, une triple formation : littéraire, il est aussi familier des auteurs de l'Antiquité que des classiques ou du symbolisme. L'œuvre de ce disciple de Bergson, bi-admissible à l'agrégation de philosophie, emprunte souvent son vocabulaire à celui-ci et fait une place prépondérante au sentiment de la durée et de la mobilité. Enfin, agrégé d'histoire en 1908, la même année que Marc Bloch, Thibaudet se montre également géographe, établissant une cartographie des familles politiques, comme dans *Les Idées politiques de la France*, ou bien une cartographie des lettres dans laquelle chaque œuvre a sa place.

Sa culture hybride, qui lui permet de suivre dans le même temps plusieurs séquences et des domaines divers que les spécialisations ont séparés, fait de lui un honnête homme, « un homme mêlé », au sens que donnait Montaigne. Thibaudet paraît être, selon le mot de Ramon Fernandez, « le critique de liaison par excellence » : agent de liaison entre le passé et le présent, il « expose les *concomitants* » d'une œuvre là où Taine en cherche les causes. Venu à la critique par hasard comme il le disait à Bergson, il est vite appelé par Gide à *La Nouvelle Revue française*, dont il devient un des piliers à partir de 1912, et ce jusqu'à sa mort en 1936. De cet observatoire, de son « belvédère », mois après mois, il suit avec acuité et sympathie le mouvement des idées politiques et des lettres passées ou présentes. Multiplie les classifications, il trace un réseau de relations d'une œuvre antérieure ou contemporaine à d'autres, d'un fait historique à l'autre, et ces relations permettent de mieux les définir par ressemblances ou dissemblances. En outre, à partir des années 1920, tout en publiant des œuvres majeures, Thibaudet se multiplie et collabore à de nombreux périodiques : *Candida*, *Les Nouvelles littéraires, artistiques et scientifiques*, *La Dépêche*, la *Revue de Genève*, *L'Europe nouvelle*, le *Journal de Genève*... Certaines années, comme en 1927, il va jusqu'à écrire une centaine d'articles.

Une grande partie des *Réflexions* publiées dans la *NRF* a été rassemblée après sa mort par Jean Paulhan sous le titre de *Réflexions sur le Roman, Réflexions sur la Critique, ou Réflexions sur la Littérature*, mais ces livres n'étaient plus disponibles. L'exécuteur testamentaire de Thibaudet prévoyait un ultime volume consacré aux réflexions sur l'histoire et la politique, mais il n'avait pas mené à terme ce projet, pas plus que l'édition de certains textes demeurés inédits comme les carnets de guerre ou *Le Dialogue socratique*. Dans l'édition des *Réflexions sur la littérature* qu'il propose aujourd'hui, Antoine Compagnon a réuni l'ensemble des *Réflexions* de la *NRF* déjà publiées ; dans les *Réflexions sur la politique* ont été rassemblées trois des œuvres majeures du critique : *Les Princes lorrains, La République des professeurs, Les Idées politiques de la France*. Puis les articles sur la politique tirés de la *NRF* précèdent une sélection de textes puisés dans les périodiques auxquels le critique collabora ; parmi eux, on retiendra plus particulièrement ceux consacrés à l'Europe, dont « Pour une définition de l'Europe », publié dans la *Revue de Genève* de septembre 1925.

Dans les *Réflexions* réunies ici, Thibaudet illustre un des traits de la littérature de l'entre-deux-guerres, l'essai-causerie mené sur le ton d'une libre conversation ; l'aspect politique et l'aspect littéraire y sont indissociables. Mais, en dépit de son style, cet auteur érudit et nonchalant n'est pas toujours facile à lire. S'il est aisé de reconnaître dans « l'homme à la pipe » Édouard Herriot, certains de ses sous-entendus, nombre de ses références ne peuvent plus guère être compris. Comme le notait Brasillach dans *L'Action française*, « ses perpétuelles allusions à des faits contemporains ou anciens, qu'il était parfois le seul à connaître, rendront de plus en plus sa lecture difficile ». Il convient donc de saluer le mérite de l'équipe éditoriale qui est parvenue à élucider beaucoup de ces allusions. La qualité et la précision de cette édition rendront de nombreux services.

Le critique jugeait lui-même que ses *Réflexions* avaient une nature de morceaux successifs. La disposition de ces deux volumes invite d'abord à les lire en continuité, dans l'ordre chronologique. Mais l'index établi pour l'un et l'autre livres permet aussi d'aller, comme le faisaient Thibaudet et Montaigne, « à sauts et à gambades ». Que l'on emprunte l'une ou l'autre voie, on s'aperçoit vite de la sagacité de l'observateur de la vie littéraire et politique, « jalon indispensable entre les maîtres du XIX^e siècle et la critique de l'après-Seconde Guerre », selon Antoine Compagnon, mais aussi, à bien des titres, éclairer d'une histoire socioculturelle et politique renouvelée.

Michel LEYMARIE.

Marie-Bénédicte Vincent, *Serviteurs de l'État : les élites administratives en Prusse de 1871 à 1933*, Paris, Belin, 2006, 367 p.

Dans la ligne des travaux sur les élites initiés depuis près d'une vingtaine d'années par Christophe Charle qui a rédigé pour ce livre une remarquable préface, Marie-Bénédicte Vincent propose une version simplifiée de sa thèse soutenue devant l'Université de Paris I en décembre 2003. Le matériel de base de cette étude prosopographique est constitué par les dossiers administratifs de 331 hauts fonctionnaires prussiens, soit environ un dixième du corps. Ces individus appartiennent à trois générations successives : la première vit la fondation du Reich, la seconde entre en fonction avec l'essor industriel et la croissance économique, la

troisième subit le choc de la guerre et de la disparition du régime impérial, ce qui permet à l'auteur de poser une question centrale pour l'Allemagne, celle de la continuité du personnel administratif de l'Empire dans le cadre du régime républicain de Weimar.

Dans un premier temps, l'auteur examine les différents facteurs qui conduisent à l'élaboration d'un esprit de corps : les études de droit sanctionnées par les deux examens d'État, la fréquentation des corporations étudiantes et le service militaire qui conduit au statut d'officier de réserve, la longue période de l'assessorat au terme de laquelle peut intervenir ou non la titularisation fondée autant sur des critères politiques, sociaux, religieux que sur la compétence. Ce mode de recrutement assure une surreprésentation des protestants, des sujets originaires des vieilles provinces prussiennes et des fils de fonctionnaires. La composante nobiliaire reste importante et s'accroît au fur et à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie : les présidents de districts, les présidents supérieurs, les directeurs ministériels sont en 1914 encore presque tous nobles. Dans les emplois techniques moins attractifs, comme les tribunaux administratifs trop souvent oubliés, le personnel est largement d'origine bourgeoise. Le personnage central de l'administration prussienne est le *Landrat* dont le statut et les fonctions administratives et sociales sont bien mises en valeur. On trouvera des indications sur le déroulement des carrières, les revenus, la notation administrative et la façon dont sont traitées les déviances, relativement rares dans cet échantillon. La vie privée du fonctionnaire n'échappe pas à ses supérieurs : on se méfie des célibataires, le rôle social des épouses est perçu comme positif, on accède à une demande de mutation dans l'intérêt des études des enfants.

La place de ces élites administratives dans la vie politique est une question centrale. Sous l'Empire, ils sont en majorité conservateurs ; une minorité est proche des nationaux libéraux ; un catholique membre du Centre, un Juif n'ont aucune chance de faire carrière. Les fonctionnaires s'identifient à l'ordre monarchique et sont fidèles au roi. En 1918-1919, les fonctionnaires de l'Ancien Régime restent en grande majorité en place (environ 10 % de départs) ; ils assurent la continuité de l'État et n'acceptent que du bout des lèvres le régime républicain. Les partis de la coalition qui gouvernent la Prusse (sociaux-démocrates, catholiques du Centre et démocrates) font entrer dans la fonction publique prussienne des membres de leur parti, mais ceux-ci ne sont qu'une minorité et ont du mal à se faire accepter par les fonctionnaires de vieille souche, d'autant plus que la réduction du nombre des fonctionnaires imposée en 1924 et la baisse du niveau de vie sont des facteurs d'insatisfaction qui ont leur traduction politique. La poussée du nationalisme affaiblit peu à peu l'esprit prussien ; à défaut du service du roi, on peut servir le Reich et l'Allemagne ; on le constate dans les provinces de l'Est « menacées » par la nouvelle Pologne, on le voit aussi en Rhénanie lors de l'occupation de la Ruhr, le Ruhrkampf. Les fonctionnaires rendent le régime républicain responsable d'avoir donné son « consentement » au *diktat* de Versailles. Ils sont en phase avec le tournant autoritaire du début des années 1930 et approuvent le « coup d'État prussien » effectué par von Papen en juillet 1932, ce qui prépare leur ralliement au régime national-socialiste. On doit constater que ce corps de fonctionnaires est traversé en permanence par le politique, et que le politique imprègne son comportement professionnel.

Relevons enfin les qualités d'écriture et d'exposition, à une réserve près : si l'on peut accepter à la rigueur « outsider », le mot « limogeage », qui est inadapté au contexte allemand, était à proscrire absolument.

Ce livre important qui complète la récente *Histoire de la Prusse* plus générale de Michel Kérautret et balaie bien des clichés et des idées reçues sur la Prusse, sou-

lève trois questions majeures : la première est le fonctionnement de l'État prussien dont les ministres, les secrétaires d'État, les directeurs ministériels sont issus sous l'Empire de cette fonction publique. Il aurait été utile de mieux situer ces sommets de l'État et d'attirer l'attention des lecteurs français sur les ministres de l'Intérieur successifs et leurs collaborateurs immédiats qui n'apparaissent dans ce livre que par la bande.

Les relations entre la Prusse et le Reich sont l'une des clés de l'histoire de l'Allemagne impériale ; elles sont esquissées dans la conclusion et par quelques notations éparses ; elles auraient peut-être mérité de plus amples développements. La fonction publique prussienne est la matrice de celle d'Empire à laquelle elle fournit de nombreux sujets. Ce sont des fonctionnaires prussiens qui peuplent au début les services des secrétaires d'État et de la Chancellerie. Avec l'apparition des offices du Reich (comme les assurances sociales), offices qui s'étoffaient au fil des années, on doit recruter d'autres types de fonctionnaires différents du Landrat prussien traditionnel. Cette donnée aurait mérité examen.

Enfin, le fil central de ce livre est la démonstration réussie de la continuité administrative de toute cette période. On ne doit pas considérer la guerre de 1914-1918 comme un « isolat » et 1918-1919 comme une coupure absolue et le début d'une ère nouvelle. La disparition du système monarchique et le changement constitutionnel s'accompagnent d'une continuité administrative qui est l'une des explications des difficultés rencontrées par le régime de Weimar, ce qui va faciliter, au nom du « relèvement national », la prise de pouvoir par les nazis.

François ROTH.

Akten der Reichskanzlei. Die Regierung Hitler, Band IV, 1937, éd. Friedrich Hartmannsgruber, Munich, Oldenbourg, 2005, 895 p.

Cet instrument de travail de haute qualité est publié avec le soutien de l'Académie des sciences bavaroise. La riche collection des Actes de la Chancellerie de Weimar se prolonge maintenant par les Actes de la Chancellerie du III^e Reich, dont voici le quatrième tome. Il rassemble les procès-verbaux du cabinet, de nombreuses lettres des ministères, avec la Chancellerie ou entre eux, et aussi l'agenda du secrétaire d'État de la Chancellerie. Il manque certes les documents les plus secrets, qui ont été détruits dans les derniers jours de la guerre. L'édition est effectuée avec la méthode la plus rigoureuse. Les textes retenus sont complétés (outre un titre condensé si nécessaire) par des notes précises qui expliquent l'affaire et indiquent les autres sources disponibles. La consultation est commodément orientée par l'organigramme des dirigeants, par le glossaire des abréviations, par des index des personnes, des lieux et des sujets. Si l'ordre chronologique adopté permet de suivre la progression d'une affaire, une introduction nerveuse et articulée opère un reclassement systématique. Dans une matière très abondante, les tendances principales de l'action gouvernementale à ce moment se détachent ainsi plus nettement.

Le lecteur remarque en premier lieu combien l'esprit du régime nazi a bouleversé le fonctionnement des institutions. Selon un haut fonctionnaire de l'Intérieur, « la science politique et la pratique administrative se fondent sur le principe que dans l'État national-socialiste le pouvoir législatif comme les autres manifestations

de la souveraineté procèdent du Führer et que le Führer est donc le législateur suprême, comme il est également la tête de l'administration ». Désormais, « toute forme de législation est une émanation du *Führertum* et doit être ainsi considérée comme un ordre du Führer. Il est donc finalement accessoire que l'ordre du Führer apparaisse sous la forme d'un décret ou d'une ordonnance du Führer ou bien avec la structure d'une loi » (26 septembre 1937). Comme la loi de pleins pouvoirs de 1933 fixait un délai de quatre ans, les services ont préparé une mise à jour ; Hitler la juge inutile et se satisfait d'une prolongation tacite : imposant sa volonté, il ne se soucie guère de la légitimer en droit. Le Reichstag se réunit bien le 30 janvier, pour écouter le Führer célébrer l'anniversaire de la prise de pouvoir. Il ne légifère plus, il peut fournir tout au plus une « consultation ». De même, les réunions du cabinet sont rares (six dans l'année) et ne comportent plus les débats que pratiquaient les coalitions de Weimar. Un ministre fait un rapport, le Führer donne quelques « explications » et le collège approuve avec empressement. Le mécanisme essentiel de décision est la présentation directe des questions au dictateur par le secrétaire d'État de la Chancellerie, Lammers. Ce bureaucrate discipliné enregistre laconiquement : « Le Führer a signé », ou : « Le Führer écarte cette solution », ou souvent : « Le Führer a pris connaissance » (décision ajournée).

Cela n'empêche pas conflits de compétence entre départements ministériels et rivalités de pouvoir entre hiérarques du régime. Hermann Goering cumule les titres et préside le cabinet le jour où le chancelier inaugure une autoroute. Mais il n'est pas autorisé à telle cosignature, car ce serait « politiquement délicat » (p. 79). Le ministère de la Propagande, que dirige Joseph Goebbels, fait rappeler la nécessité d'« une politique de presse unifiée », lorsque le ministère des Affaires religieuses publie un communiqué sans son accord. Face au ministre de la Guerre, le ministre de l'Agriculture Richard Darré se proclame responsable d'« assurer l'alimentation et l'approvisionnement du peuple comme de la Wehrmacht » (p. 57). Albert Speer, « chargé de mission pour la refonte urbanistique de la capitale », ne relève que du Führer, hors toutes les règles bureaucratiques. Rudolf Hess, « représentant du Führer », est son mandataire à la tête de l'appareil du Parti national-socialiste et il incarne la fonction dirigeante de cette « communauté qui porte l'État du III^e Reich » (p. 204). Robert Ley, chef du Front du Travail, revendique une compétence pénale sur les jeunes du Service du Travail, analogue à celle de la Wehrmacht sur les militaires. Il se heurte à Bernhard Rust, ministre de l'Éducation, sur le contrôle des écoles de formation de la Jeunesse hitlérienne. La correspondance entre ces deux « camarades de parti » est marquée d'une agressivité mal contenue, sous le tutoiement de rigueur. Une instruction générale précise que la nomination de femmes à de hauts postes administratifs doit rester exceptionnelle, et limitée à l'assistance, à l'éducation et à la santé (p. 127).

Dans ce recueil, la politique antijuive revient de manière lancinante et occupe beaucoup de place. Il ne s'agit pas encore de l'extermination de la « solution finale », mais d'une discrimination systématique, visant à l'exclusion. Les lois de Nuremberg en ont posé le principe en 1935, on en règle maintenant l'application. La révision du Code pénal interdit les mariages et sanctionne tout rapport sexuel avec les personnes « de sang allogène ». Toute exemption individuelle pour les « métis », issus d'unions mixtes, est soumise à l'approbation explicite du Führer. On étudie minutieusement les modalités d'une fiscalité spéciale à établir sur les Juifs (p. 12). Leur émigration paraît « souhaitable », mais on ne manque pas de la taxer par une imposition supplémentaire (*Reichsfluchtsteuer*) (p. 186).

Avec les confessions chrétiennes, le conflit s'aigrit à ce moment, mais il y a au sommet la volonté de le masquer. D'une part, la volonté d'embrigadement ren-

contre chez les protestants une résistance tantôt feutrée, tantôt ouverte. D'autre part, l'encyclique de Pie XI *Mit brennender Sorge* puis le blâme sévère du cardinal américain Mundelein mettent en fureur le ministre des Affaires religieuses Hanns Kerrl. Le Führer annonce en privé « un discours qui refoulerait dans l'ombre les 95 propositions de Luther et qui servirait à achever l'œuvre de la Réforme dans un esprit allemand » (p. 129). En fait, il se contente de tourner de plus en plus les dispositions du Concordat, sans le dénoncer formellement. Il ne supprime pas la perception par le fisc de l'« impôt d'Église », comme on le lui propose (p. 202). Relevons à cet égard le courage peu connu du baron von Eltz-Rubenach, ministre des Transports, technocrate de sensibilité conservatrice. Il refuse l'offre d'adhérer au Parti, dont il ne peut couvrir l'orientation antireligieuse. « Ma conscience me l'interdit », explique ce catholique fervent. « Je dois rester fidèle à Dieu mon seigneur et à moi-même. » Il préfère donner sa démission et subir quelques tracasseries sur le paiement de sa retraite (p. 24).

Si les actes diplomatiques sont publiés ailleurs, le ministère des Affaires étrangères n'est pas absent de ces dialogues interministériels. Il participe à la définition de la politique commerciale envers les pays étrangers, il rappelle la lettre des engagements du Concordat (p. 113, 129), il se préoccupe beaucoup de l'image que donne la nouvelle Allemagne. Le ton des directives intérieures, écrit le ministre von Neurath, « ne convient nullement aux relations extérieures, comme nous avons dû le constater à notre détriment de façon répétée » (p. 459). Hitler accepte parfois d'ajourner telle décision, « pour des raisons psychologiques, surtout vis-à-vis de l'étranger » (p. 21) : c'est dans sa manière d'échelonner les coups qu'il frappe, afin d'amortir les réactions hostiles. Cependant, il se montre intransigeant lorsque son idéologie raciste est en jeu, ainsi pour la stérilisation des « Rheinland-bastarde » (enfants de tirailleurs noirs, nés pendant l'occupation française) (p. 82).

Le projet urbanistique de la capitale lui inspire des paroles rassurantes : « Puisse le Dieu tout-puissant nous accorder la paix, afin que nous y puissions accomplir cette œuvre énorme » (p. 632). Le projet d'expansion impérialiste, qu'il formule à ce moment dans le « protocole Hossbach », n'est révélé qu'à un noyau dirigeant très restreint. Mais il inspire évidemment le Plan de quatre ans, qui donne la priorité aux industries d'armement et qui oriente en ce sens toutes les décisions économiques et sociales. Goering en assume la responsabilité suprême et il y déploie son arrogance coutumière, qui engendre un affrontement chronique avec le ministre de l'Économie Hjalmar Schacht. Ce banquier habile s'inquiète d'une dérive inflationniste qui s'amplifie et en novembre il donne sa démission de ministre, en conservant pour quelque temps la direction de la Reichsbank. C'est le conflit interne le plus grave de cette période, que le Führer a tenté d'apaiser et que l'information officielle a soin de minimiser.

Pierre BARRAL.

Luc Forlivesi, Georges-François Pottier, Sophie Chassat (dir.), *Éduquer et punir. La colonie agricole et pénitentiaire de Mettray (1839-1937)*, Rennes, PUR, coll. « Histoire », 2006, 256 p.

Dans *Surveiller et punir*, Foucault l'évoque en citant une inscription qui ornait les murs de la colonie : « Dieu vous voit » ; elle doit sa célébrité à un écrivain qui, à partir d'elle, a construit un destin de marginal. Pourtant, si son nom est connu de

beaucoup, la colonie agricole et pénitentiaire de Mettray, œuvre du magistrat F.-A. Demetz, n'avait jusqu'à présent fait l'objet d'aucune monographie. C'est chose faite avec ce collectif qui analyse cette institution modèle et son histoire. Ce volume vient ainsi compléter les travaux déjà considérables en France, ainsi ceux de Christian Carlier (*La prison aux champs. Les colonies d'enfants délinquants du nord de la France au XIX^e siècle*, Paris, L'Atelier, 1994) et d'Éric Pierre (*Enfance et justice au XIX^e siècle. Essai d'histoire comparée de la protection de l'enfance, 1820-1914*, Paris, PUF, 2001) sur ces établissements qui se développèrent au cours des années 1830-1850 ; il s'inscrit également dans le développement d'une histoire de l'enfance délinquante particulièrement riche, grâce notamment à Jean-Jacques Yvorel et au groupe de Vaucresson.

Comme le souligne en ouverture du volume J.-J. Yvorel, Mettray doit d'abord être replacé dans l'ensemble du dispositif de prise en charge des mineurs en justice en ce temps des monarchies constitutionnelles ; Mettray est ainsi pensé en complément de la prison et du patronage. Or, si Mettray a servi de modèle, elle n'a en fait pas d'équivalent, car la copie fut une injonction de courte durée comme le montre Éric Pierre. Faut-il rappeler que la colonie est l'objet de nombreuses affaires dont l'une, ici étudiée et démontée en détail par F. Chauvaud, qui intervient en 1909 et est l'occasion d'une floraison de représentations de Mettray et du sort de ses petits pensionnaires ? De même, plusieurs articles portent sur le fonctionnement de l'institution et notamment sur la communauté qui vit avec les jeunes colons. À partir des archives, c'est ainsi une grande famille de la colonie que les généalogistes révèlent ; on regrettera simplement que toute cette partie du volume sur l'ordinaire de Mettray n'ait pas fait l'objet d'un plus grand soin d'écriture. On le regrettera d'autant plus que ces contributions dévoilent le tissu social dans lequel et à partir duquel cette institution se déploie.

On ne discutera pas ici de l'analyse de S. Chassat sur le choix de Foucault d'en faire « la forme disciplinaire à l'état le plus intense » et de l'imaginaire philosophique qui selon cette philosophe le porte, mais on s'arrêtera sur deux articles complémentaires portant sur l'architecture ; c'est, à nos yeux en effet, avec les articles sur la figure de son architecte, Guillaume-Abel Blouet (1795-1853), et l'histoire de sa construction que ce volume constitue une contribution importante à l'histoire pénitentiaire. Philippe Saunier et Fabienne Doulat mettent en évidence le rôle central que cet architecte joua dans le développement de la colonie, mais également dans le formidable succès du modèle carcéral. Retraçant son voyage en Amérique en 1836-1837 dans les pas de celui de Tocqueville (1831-1832) étudié par Michelle Perrot, Doulat montre que Blouet devient le spécialiste de la construction pénitentiaire et l'un des artisans de l'enfermement cellulaire. Saunier montre de son côté comment s'articule théorie et architecture dans le projet de Mettray ; on voit ainsi comment Demetz et Blouet travaillèrent ensemble à l'édification de cet établissement qui est entré à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques en septembre 2003. Ce rôle de l'architecture que soulignent ces deux contributions nous semble marquer un tournant dans l'approche historique de l'architecture ; elle n'est plus pensée comme la réalisation de théories, mais les architectes sont considérés comme des acteurs sociaux à part entière, des acteurs sociaux qui agissent en interaction avec d'autres : les législateurs, les citoyens, etc. Les plans des architectes, ici reproduits, ne sont plus des illustrations, mais ils sont des discours à analyser. L'histoire de l'architecture dans le sillage de l'histoire de la ville et de l'urbanisme entre ainsi de plain-pied dans l'histoire sociale.

Serge Jaumain, Michaël Amara, Benoit Majerus, Antoon Vrints (dir.), *Une guerre totale ? La Belgique dans la Première Guerre mondiale. Nouvelles tendances de la recherche historique. Actes du Colloque international organisé à l'ULB du 15 au 17 janvier 2003, Bruxelles, Archives générales du Royaume (« Études sur la Première Guerre mondiale », 11), 2005, 665 p.*

Ce volume dresse le bilan des études sur la Grande Guerre en Belgique qui connaissent depuis une dizaine d'années un remarquable renouveau à l'étranger et chez les historiens belges, à l'image du livre de Sophie de Schaepdrijver, *La Belgique et la Première Guerre mondiale*, récemment recensé dans la *Revue historique*. Les 36 communications en anglais, en néerlandais ou en français nous rappellent également que la Belgique a, justement, été remise au cœur de l'historiographie, notamment à la suite de la publication du livre de John Horne et Alan Kramer, *German Atrocities, 1914. A History of Denial* (Londres, 2001). Son cas est en effet exemplaire, puisqu'elle a vécu « un spectre d'expériences – invasion, occupation, collaboration, exil, combats et libération – plus complet » que les pays les plus fréquemment étudiés (J. Horne, p. 445). Ces actes dans lesquels, malgré leur titre, on ne s'interroge guère sur le concept de *guerre totale* récemment étudié par Jean-Yves Guiomar (*L'invention de la guerre totale*, Paris, Le Félin, 2004), reprennent la structure générale du colloque autour de trois axes : 1 / le vécu de l'occupation par les Belges et les Allemands, avec toute une sous-partie consacrée aux Belges en Allemagne (déportés du travail, prisonniers de guerre) ; 2 / le regard porté sur la Belgique et la question des réfugiés ; 3 / les conséquences du conflit sur la société d'après guerre.

Dans le cadre strictement limité d'un compte rendu, nous n'avons pu retenir que certains éléments qui, d'évidence, ne dévoilent qu'imparfaitement la diversité et la qualité des interventions. B. Majerus met en évidence l'utilisation de l'espace public pour montrer la mobilisation du pays au temps de l'invasion qui rassemble, un temps, la nation souvent désormais perçue, à l'étranger, comme la victime héroïque d'un ennemi barbare (S. Jaumain). Chantal Kesteloot rappelle que les activistes wallons, peu nombreux, réclament le fédéralisme, souvent dans une démarche de réaction au militantisme flamand, plus puissant, plus compromis et dont la propagande se développe même auprès des prisonniers de guerre (Rainer Pöppinghege).

En dehors de l'activisme, l'éventuel engagement de la population – auquel participent de nombreuses femmes (E. Gubin) – relève, selon S. de Schaepdrijver, de deux types : un premier, clandestin, de résistance ; un second, caritatif de charité. L'historienne dégage également deux images du pays occupé : l'une, patriotique, promouvant une communauté solidaire dans le sacrifice ; l'autre, « dystopique », stigmatisant l'égoïsme, la malveillance, la résistance civile. Les visées de l'occupant sur Anvers (Christoph Schmidt-Suppran) ou ses tentatives d'appropriation culturelle (Christina Kott) nous rappellent l'importance de la Belgique dans les desseins expansionnistes du II^e Reich. José Gotovitch souligne, à la suite de l'étude de M. Amara, « l'extraordinaire ségrégation de classe qui régit tant le monde des réfugiés que l'appréhension du phénomène "réfugié" » dans lequel l'État se substitue peu à peu à l'initiative privée (p. 408). Cet interventionnisme se retrouve dans la protection infantile et maternelle qui connaît alors, paradoxalement, un sérieux développement auquel contribue aussi l'essor des œuvres (Godelieve Masuy-Stroobant, Catherine Jacques et Valérie Piette).

En 1919, la Belgique n'est plus, comme en 1914, en position centrale dans le conflit, mais en marge de « la reconstruction du système de pouvoir européen ». De même, la mémoire dominante étant celle des anciens combattants, l'occupation, expérience majeure des Belges, est refoulée (J. Horne, p. 445), même si la loi du 14 juillet 1919 relative aux « morts pour la patrie » s'attache aussi bien aux civils qu'aux militaires. Après guerre, la mémoire évolue, aussi bien l'« officielle », prise en charge par les autorités qui, par exemple, érigent des monuments aux morts (Stéphanie Claisse), que « la vive » (souvenir de l'expérience vécue, avec le cas si particulier des nouveaux cantons de l'Est évoqué par Andréas Fickers). Progressivement, à l'image du « cheminement de décripation idéologique » (J. Horne, p. 451) d'Henri Pirenne (Peter Schöttler), les esprits se démobilisent et la sévérité vis-à-vis des Allemands ou des activistes flamands s'atténue. Cette rapide évocation espère encourager la consultation de cet ouvrage qui est tout à la fois une précieuse mise au point et une stimulante invitation à la poursuite de recherches novatrices.

Jean-Marc GUISLIN.

Pierre Caspard, Jean-Noël Luc, Philippe Savoie (dir.), *Lycées, lycéens, lycéennes. Deux siècles d'histoire*, Lyon, INRP, 2005, 501 p.

Cet ouvrage rassemble la majeure partie des communications présentées lors du colloque *Lycées et lycéens en France, 1802-2002*, organisé sur l'initiative de l'Université de Paris IV et de l'INRP, à l'occasion du bicentenaire de la création des lycées. Du lycée napoléonien, établissement phare d'un enseignement secondaire réservé à l'élite, au lycée de masse du XXI^e siècle, simple étape pour ceux qui rejoignent l'enseignement supérieur, l'institution lycéenne a perduré, par-delà des métamorphoses successives.

Après une rapide esquisse des mutations du lycée entre 1802 et 2002, Jean-Noël Luc dresse, en introduction, un tableau des travaux publiés et en cours sur l'histoire des lycées, et signale les nouvelles perspectives qui s'offrent aux chercheurs. La première partie s'intitule « Enjeux politiques, sociaux et culturels ». De l'analyse des réinventions successives des lycées entre 1802 et 1902 (Philippe Savoie) à l'examen des réformes engagées par Paul Langevin et Gustave Monod pour transformer le lycée d'élite en lycée de masse (Jean-Michel Chapoulic), les 8 contributions proposées ici témoignent de l'inscription de l'institution lycéenne dans l'histoire politique, sociale et culturelle des deux siècles écoulés. Patrick Cabanel et Jean-Luc Marais abordent ainsi la question de la laïcité. Le premier, soulignant la surreprésentation des minorités protestante et juive dans les lycées de la III^e République, met en évidence le rôle joué par les lycées dans la laïcisation de la société française. Le second s'attache à la figure paradoxale de l'aumônier des lycées, « cheval de Troie de l'esprit laïque dans l'Église » (p. 115).

La deuxième partie : « Évolution des enseignements », reflète la vitalité de l'histoire des disciplines. Les sources les plus diverses – textes officiels, travaux d'élèves, rapports d'inspection, correspondance administrative, presse enseignante, manuels, etc. – sont ici sollicitées pour éclairer l'émergence et les mutations de divers enseignements (histoire, littérature, mécanique et mathématiques). Deux études transverses viennent compléter cette partie. Évelyne Héry, analysant les réactions des professeurs de lycée devant la réforme de 1902, aborde un problème récurrent dans l'histoire de l'éducation : quelle prise peut avoir la volonté politique

de réformateurs sur des pratiques enracinées dans le corps professoral ? Ludivine Bantigny, quant à elle, évoque les différentes tentatives visant à adapter la culture lycéenne au monde moderne dans les années 1950.

La troisième partie : « Sociabilités, représentations et pratiques collectives », porte sur les principaux acteurs de l'institution lycéenne – lycéens et professeurs. Deux approches complémentaires du corps enseignant sont ici proposées : tandis que Bruno Poucet privilégie, à travers l'étude des professeurs de philosophie, l'identité fondée sur la discipline d'enseignement, André D. Robert et Yves Verneuil mettent en avant l'appartenance catégorielle, dans des contributions respectivement consacrées aux professeurs des classes élémentaires des lycées et à la Société des agrégés. Le lycéen est envisagé par Anne-Marie Sohn comme une nouvelle figure de référence pour les jeunes et les parents des années 1960. Robi Morder propose enfin une première description des mouvements lycéens – beaucoup moins connus que les mouvements étudiants.

Les sept contributions de la dernière partie : « Ordre et changement dans l'administration des lycées », montrent comment des paramètres extérieurs à la relation pédagogique ont pesé, de façon déterminante, sur l'histoire de l'institution lycéenne. Les recherches présentées ici portent aussi bien sur les acteurs de l'administration scolaire, comme le vice-recteur Octave Gréard, rénovateur des lycées parisiens (Stéphanie Dauphin), ou les recteurs d'académie (Jean-François Condette), que sur les problèmes gérés par cette administration. Antoine Prost étudie ainsi la mise en place des mécanismes juridiques, administratifs et financiers qui ont permis de réaliser l'ambitieux programme de constructions qu'exigeait la croissance rapide des effectifs scolaires dans les années 1960, et la progressive remise en cause de ce système à partir des années 1970. Les enjeux liés à l'existence des internats publics au XIX^e siècle (Patrick Clastres), ou à la discipline dans les lycées à l'aube du Second Empire (Jean-Claude Caron), signalent l'importance de cette administration scolaire qui a, jusqu'ici, suscité moins de travaux que le spectacle pédagogique lui-même.

À travers ses 27 contributions, qui ne sauraient être toutes citées ici, cet ouvrage rend bien compte de la richesse de l'histoire des lycées, champ de recherches en expansion. Tant par le profil varié des auteurs – venant de l'histoire, mais aussi de la sociologie, des sciences de l'éducation ou de la littérature – que par la diversité des questionnements, il reflète la position particulière de l'histoire des lycées, à la croisée de l'histoire pédagogique, administrative, politique, culturelle, sociale et économique.

Clémence CARDON-QUINT.

Jean-Noël Luc, Gilbert Nicolas, *Le temps de l'école. De la maternelle au lycée, 1880-1960*, Paris, Éd. du Chêne, coll. « Gens de France », 2006, 331 p.

Le temps de l'école n'est pas seulement un « beau livre », même si, de fait, il est magnifique. Sur plus de 300 pages étincèle la splendeur de ses photographies, qui doivent beaucoup au sérieux, à la fraîcheur, à l'audace de leurs principaux modèles, ces enfants et adolescents saisis au cours d'un siècle d'histoire scolaire. On imagine le temps et la détermination qu'il a fallu pour parvenir à pareille moisson : cette collecte de quelque 400 clichés représente en elle-même une prouesse scientifique et éditoriale, qu'il y a lieu de saluer comme telle. Nonobstant,

c'est par deux autres mérites que l'ouvrage se distingue : la rigueur et la précision de l'information sur une histoire de l'enseignement ici synthétisée ; la qualité du regard porté aux photographies, qui ne servent jamais d'illustration ou de prétexte au texte, mais sont considérées comme objets d'histoire et dignes à ce titre d'une attention aussi méticuleuse que pour toute autre source.

Pour Jean-Noël Luc et Gilbert Nicolas, il ne s'agit pas de faire resurgir par nostalgie un monde perdu, bien que le lecteur ne puisse s'empêcher de goûter avec délice les fragments de ce temps enfoui. On y retrouve le sarrau et le col d'astrakan, les toges et épitoges, les lavallières et les coiffes bretonnes, les gilets passepoilés du maître. On y savoure les réminiscences de tout un folklore scolaire : distribution des prix et fêtes des écoles, mais aussi croix d'honneur, saint-Charlemagne honorant les élèves studieux, « Père Cent » des normaliens... On se régale des perles que les auteurs ont cueillies au gré des archives : « Je ne connais pas ce monstre », s'insurge un sénateur au sujet d'un professeur femme, en 1881 ; « Les élèves perdent leur temps dans cette classe », juge un inspecteur général en 1923 à propos de... l'enseignement d'Alain ; « Vous n'avez qu'à me verser le prix de son gage, puis elle ira à l'école », enjoint en 1939 un cultivateur aux gendarmes s'enquérant de sa fille employée comme domestique ; « Vous ne pouvez plus doter vos filles ? Envoyez-les à l'école Pigier ! », conseille une publicité de l'entre-deux-guerres... La politique n'en est pas absente : on la trouve chez ces instituteurs et institutrices coiffés de bonnets phrygiens et levant le poing, un certain 14 juillet 1936 ; sous Vichy, avec ces portraits de Pétain affichés dans les salles de classe et recommandant : « Soyons dignes de lui », ou cette image d'un parc de jeux dont un écriteau précise qu'il est interdit aux enfants juifs. Les contournements et détournements des prescriptions autoritaires ne s'opèrent pas moins en temps d'Occupation, comme en témoigne entre autres exemples le hardi « Maréchal, ôte-toi d'là », à la fois potache et politiquement subversif.

Philippe Ariès avait naguère affirmé que la scolarisation, à compter de la fin du XVII^e siècle et jusqu'à nos jours, n'avait été qu'« un long processus d'enfermement des enfants (comme des fous, des pauvres et des prostituées) ». La cloche héritée de la Restauration, le tambour commandant l'entrée en classe ou les marches au pas cadencé, que l'on relève dans certaines des images ici présentées, semblent en confirmer l'hypothèse. En ce domaine pourtant, prenant leurs distances avec l'héritage foucauldien, les auteurs nuancent le questionnement : faut-il y voir en effet une mise au pas de la jeunesse ou la recherche de l'efficacité ? Mais outre ces symboles d'un autoritarisme scolaire ponctuellement proche du modèle militaire – les bataillons scolaires formant la quintessence de cette identification –, outre ce véritable enfermement que constitua longtemps l'internat – qui fit dire à Barrès : « J'étais seul. L'enfer commençait » et à Jules Isaac qu'il lui inspirait le « désir fou de se sauver à mille lieues » –, l'ouvrage met aussi l'accent sur la part de liberté laissée à l'élève et n'oublie pas même les écoles de plein air. Les expériences alternatives et l'« éducation nouvelle » font l'objet d'analyse, des pratiques pionnières et célèbres – École Monge (1869), École alsacienne (1873), Collège Sévigné (1880), École des Roches (1899) – jusqu'aux initiatives plus éphémères. Par-delà les grandes figures comme Maria Montessori ou Célestin Freinet, par-delà les méthodes expérimentales et les activités dirigées, c'est toute une étude de la pédagogie, des rythmes scolaires et du progressif assouplissement de la discipline qui est ici privilégiée.

On l'a dit, le livre est également remarquable pour la façon dont il « lit » les images. Toutes ces photographies ont été regardées à la loupe – sans doute parfois au sens strict du terme tant chaque détail, même minuscule et à peine perceptible, y est commenté. Aucun n'échappe à la vigilance des auteurs, qui le signalent non par

pur appétit descriptif, mais par souci d'interprétation, que celle-ci soit d'ordre psychologique (pour les émotions que reflètent les visages) ou, surtout, sociologique. Il y avait lieu en effet d'évoquer la question cruciale des appartenances sociales dans cette école qui, comme chacun sait, ne fut jamais une et indivisible. Une réflexion d'histoire sociale à partir du vêtement se révèle donc très riche dans son exhaustivité. Les textes accompagnant les photographies témoignent aussi d'une grande attention à l'évolution des identités sexuées et des effets de génération. Plus généralement, c'est à un questionnement sur la mise en scène, parfois la dramaturgie de ces images, que les auteurs se sont attelés : si la spontanéité ne fait jamais tout à fait défaut, les nécessités liées aux « besoins de la photo » apparaissent le plus souvent flagrantes, dans le rigoureux alignement des tables ou la perfection des bras croisés, par exemple. Jean-Noël Luc et Gilbert Nicolas se sont aussi systématiquement efforcés d'identifier les personnages présents lorsque c'était possible.

On ne regrettera qu'une aberration éditoriale : l'absence de notes de bas de page, compensée par une riche bibliographie, se conçoit certes aisément ; mais elle conduit parfois les auteurs, pour éviter de citer leurs références, à des expressions contorsionnées telles que : « selon la formule d'une historienne », « pour reprendre les mots d'un historien », laissant le lecteur profane bien en peine d'identifier les-dits chercheurs.

Le livre est à la fois superbe et utile. La ferme décision d'aborder toutes les facettes de cette histoire dépasse de loin le simple traitement dichotomique des « deux écoles », que ce clivage concerne école publique et école privée ou enseignement primaire et enseignement secondaire/supérieur. Ces lignes de partage sont naturellement fort bien traitées. Les écoles confessionnelles sont dûment représentées, face à l'école républicaine, mais – on le relèvera – il ne s'agit pas là que des écoles catholiques. Au-delà, rien n'a été oublié : ni l'éducation correctionnelle, ni les écoles professionnelles et spécialisées de toutes sortes, ni le périscolaire et les mouvements de jeunesse, et surtout pas l'éducation outre-mer. Celle-ci fait l'objet de très belles pages, où se côtoient les burnous et les chéchias, les écoles coraniques et celles de la République. C'est l'occasion de rappeler que les diplômes délivrés aux indigènes n'y étaient guère équivalents à ceux que glanaient les enfants et jeunes de métropole ; de souligner aussi les contrastes puissants entre les colonies à forte tradition scolaire, comme l'Indochine, et les zones totalement déshéritées, telles de nombreuses régions d'Afrique noire ; et de citer enfin les propos de Léopold Sédar Senghor au sujet des préceptes ainsi inculqués : « Tous les catéchismes enseignés n'ont pu nous faire croire à notre infériorité. »

Ludivine BANTIGNY.

François Chaubet, *La politique culturelle française et la diplomatie de la langue. L'Alliance française (1883-1940)*, préface de Jean-François Sirinelli, Paris, L'Harmattan, 2006, 321 p.

La diplomatie culturelle est aujourd'hui un des domaines prometteurs de l'histoire politique et culturelle. L'ouvrage de François Chaubet, première étude universitaire à considérer l'Alliance française de façon systématique, de sa naissance à la Seconde Guerre mondiale, comble une lacune et donne à l'association sa place dans l'histoire de l'action culturelle extérieure. La disparition d'une partie de ses archives rendait la tâche difficile (mais l'auteur a pu consulter à leur retour de Moscou les archives confisquées en 1940 par les Allemands et récupérées par les Soviétiques). L'essentiel de la documentation provient des archives du ministère des Affaires

étrangères (Service des Œuvres françaises à l'étranger, services culturels français, archives des ambassades) et d'autres fonds d'archives publics et privés.

Créée en 1882 autour du diplomate Paul Cambon pour assurer le développement de la langue et de la culture françaises, l'Alliance française est caractéristique de ces associations à la croisée du privé et du public. L'auteur montre que cette association privée, dont l'image est demeurée un peu désuète, inventa en fait la diplomatie culturelle française moderne, entre 1895 et 1910, en s'inspirant du principe que la langue est le vecteur essentiel du rayonnement culturel de la France. L'action systématique de l'État s'avéra beaucoup plus tardive, lorsqu'il apparut que l'action culturelle était part intégrante d'une politique extérieure ambitieuse. L'Alliance française participa ainsi pleinement des objectifs de l'État-nation républicain en faveur du rayonnement de la langue française et des valeurs universalistes qui lui sont attachées.

François Chaubet met en lumière l'intuition féconde des initiateurs : faire diffuser la langue française et sa culture par de petits cercles répandus sur tous les continents. L'Alliance se caractérise par un dispositif décentralisé, souple, peu coûteux, des moyens d'action spécifiques (cours de langues, tournées de conférences, soutien et diffusion du livre). La grande force de l'Alliance fut de recruter parmi les différentes élites républicaines, des universitaires intégrés dans la haute administration, des personnalités, des hommes politiques de premier plan comme Paul Deschanel, Louis Barthou, Jules Siegfried, Anatole Leroy-Beaulieu. Dans les années précédant 1914, l'Alliance française joua un rôle d'aiguillon de l'administration du ministère des Affaires étrangères en matière d'action culturelle. Pendant le conflit, ses responsables et les foyers à l'étranger prirent leur part dans la diffusion des idées patriotiques. Lorsque, après la guerre, l'action culturelle devient un des objectifs majeurs de toutes les puissances européennes, la France, qui a une longueur d'avance, mais doit affronter la concurrence avec le modèle anglo-saxon et la montée de l'anglais (le British Council est créé en 1934), commence à réorganiser son action, son réseau d'écoles et ses Instituts français. Le milieu des années 1930 voit se développer, face aux politiques culturelles des pays démocratiques la propagande lancée par des pays comme l'Allemagne et l'Italie. L'action culturelle française reçoit une nouvelle impulsion à partir de 1936-1939 avec notamment la politique du livre lancée par Pierre Viénot.

Au terme de son étude, l'auteur s'interroge sur la tentation qui pourrait apparaître de surestimer le poids du culturel dans les ressources de la puissance. Il en donne comme exemple le « choc de Munich » dans un pays où la francophilie existait parmi les élites. Après 1945, l'Alliance française prend de nouveau place à l'intérieur de l'action culturelle française et voit sa spécificité reconnue. À l'heure où les interrogations sur la francophonie sont d'actualité, il est précieux de se pencher sur l'histoire d'un des plus anciens acteurs de la « diplomatie de la langue ».

Nicole RACINE.

Albert Gazier, *Autour d'une vie de militant*, présentation et annotations de Frédéric Cépède et Gilles Morin, Paris, L'Harmattan, coll. « Des poings et des roses », 2006, 320 p.

Voilà un ouvrage bien singulier. Il s'agit en effet de la publication – partielle – des écrits autobiographiques d'Albert Gazier, constitués de deux documents distincts : d'une part, un *Journal* tenu entre 1943 et 1972 et essentiellement consacré aux voya-

ges du syndicaliste et de l'homme politique socialiste ; d'autre part, des *Témoignages* rédigés en 1977, à l'aide du *Journal*, et inachevés. Pour faciliter la confrontation d'écrits, rédigés à des décennies d'intervalles, Frédéric Cépède et Gilles Morin ont choisi une publication chronologique, alternant ainsi les *Témoignages* et le *Journal*.

La lecture débute donc par les « années de formation » d'Albert Gazier, qui revient brièvement, dans ses *Témoignages*, sur les événements qui décidèrent de son engagement : la Première Guerre mondiale et la perte de son père, l'entrée dans la vie active comme commis libraire dans le Quartier latin et l'engagement syndical (à la CGT) et politique (à la SFIO) ; enfin, le premier grand combat du syndicaliste, lors des grèves de 1936. Le chapitre suivant, sur la guerre et la résistance syndicale et politique, est sans doute un des plus intéressants. C'est en effet lorsqu'il est appelé à Alger, pour siéger comme représentant de la CGT clandestine à l'Assemblée consultative provisoire, que Gazier commence à rédiger son *Journal* : il y souligne le climat d'intrigues qui règne à Alger, dresse de courts et incisifs portraits du personnel politique, émet des jugements parfois sévères, mais souvent clairvoyants et n'épargne ni l'Assemblée ni les socialistes. En outre, la confrontation du *Journal* et des *Témoignages* permet d'apprécier l'évolution de l'univers mental d'un homme de gauche, patente sur la question coloniale, dont il fait la découverte en se rendant à la Conférence de Brazzaville en janvier 1944, comme délégué CGT de l'Assemblée consultative provisoire. Choqué par les brutalités commises à l'encontre des indigènes et par la persistance du travail forcé, l'homme de gauche n'en est pas moins prisonnier de son éducation : il n'échappe pas dans son *Journal* à des réflexions stéréotypées (l'Africain « grand enfant »), qu'il condamne fermement trente ans plus tard dans les *Témoignages*.

Mais Albert Gazier n'est pas l'homme du reniement : ainsi, celui qui fut parlementaire et ministre à huit reprises sous la IV^e République tente dans ses *Témoignages* un plaidoyer pour le régime mal aimé, et analyse les contradictions socialistes face à l'épineuse question algérienne. Il maintient enfin son analyse de la crise de mai-juin 1958 – qu'il a vécue depuis le gouvernement, comme ministre de l'Information – et l'opposition qu'il avait manifestée au retour du général de Gaulle et au nouveau régime.

L'intérêt de ces écrits réside sans doute moins dans ce qu'ils apportent à la connaissance des événements que dans l'éclairage qu'ils offrent de la personnalité d'Albert Gazier. On pénètre dans l'intimité de l'homme politique, avec ses cas de conscience, ses doutes. On découvre un homme exigeant envers lui-même, mais non dénué d'humour, pudique, et marqué par sa culture janséniste. L'introspection à laquelle il s'astreint en guise de « bilan » personnel de fin d'année, jugeant son état physique, sa mémoire, son « imagination », sa « bonté », son activité, et les exigences qu'il se fixe pour l'année à venir ne laissent pas d'étonner. Les témoignages de Pierre Mauroy, Lionel Jospin, Marc Blondel et Bernard Gazier jettent à leur tour un éclairage sur ce personnage attachant. L'appareil critique et l'« esquisse » biographique nourrie de Frédéric Cépède et Gilles Morin apportent un complément remarquable à cette lecture peu ordinaire.

Anne-Laure OLLIVIER.

Jean-Philippe Legois, Alain Monchablon, Robi Morder (dir.), *Cent ans de mouvements étudiants*, Paris, Syllepse, 2007, 434 p.

Au travers de ses colloques, publications et site, le Groupe d'études et de recherches sur les mouvements étudiants, lancé en 1995, a contribué à faire du

mouvement étudiant un objet d'étude scientifique. Les revendications étudiantes, qu'elles prennent la forme de grèves, manifestations ou engagements pacifiques, ont bousculé l'Histoire. De l'affaire Dreyfus à Mai 68 en passant par la guerre d'Algérie sans oublier la réforme Devaquet, le CIP ou le CPE, ces mobilisations ont accompagné et parfois provoqué les bouleversements politiques et mutations socio-culturelles du pays. Au-delà de ces moments forts qui marquent des générations, c'est toute une population étudiante qui se structure en acteur collectif en intervenant dans les domaines croisés du politique, du syndical et de l'associatif. La multiplication récente des travaux sur les mouvements étudiants témoigne d'une prise de conscience du phénomène, mais il manquait une synthèse proposant des cadres périodiques et thématiques ainsi que des outils (bibliographie, chronologie, documents) utiles aux chercheurs. Dans cette perspective, J.-P. Legois, A. Moncha-blon et R. Morder ont coordonné l'ouvrage *Cent ans de mouvements étudiants*. Il ne s'agissait pas de revenir sur la condition étudiante en France (D. Fischer, *L'histoire des étudiants en France de 1945 à nos jours*, Paris, Flammarion, 2000), mais de se concentrer sur les mouvements étudiants de la fin du XIX^e à nos jours. Les auteurs établissent une chronologie de l'action étudiante dans ses grandes phases, explorent divers domaines d'engagement (santé, sport, logement), analysent les modes et structures du militantisme (corporation, syndicat, théâtre, bénévolat, rites), évoquent les rapports de force avec d'autres partenaires (Université, Église, État, partis et syndicats). L'ouvrage est le fruit d'un an de travail entre historiens, sociologues, juristes, politistes et anthropologues. Le dialogue pluridisciplinaire est réel et s'accompagne d'une valorisation des archives (projet CAARME avec la ville et l'Université de Reims).

L'ouvrage nuance d'anciennes grilles d'analyse (celle des trois âges ; folklorique, social puis syndical du mouvement étudiant) et bouscule les problématiques classiques de l'instrumentalisation en montrant la complexité de ces questions d'autonomie, d'apolitisme et de courroie de transmission. Il dépasse les lectures réductrices d'un folklore étudiant jugé souvent archaïque pour l'envisager sous les formes d'une sociabilité identitaire. La première partie met à mal certains clichés. L'histoire du mouvement étudiant ne commence pas en 1907 avec la création de l'UNEF. Dès le XIX^e se forge une identité corporative au travers de manifestations, pétitions, meetings, grèves, chahuts, publications, sociétés secrètes. Autant de mobilisations qui témoignent d'une expression collective distincte préparant les regroupements ultérieurs. De fait, apparaissent à partir des années 1870 les premières AGE dans le cadre de l'expansion universitaire de la III^e République. La situation se retourne dans les années 1890-1900. Proches des Républicains modérés, les AGE sont accusées par la gauche d'être des « couveuses à sous-préfets ». Les tensions de l'affaire Dreyfus fragilisent les associations gagnées par un nationalisme aux relents parfois antisémites. L'entre-deux-guerres ne constitue pas un simple intermède entre la période supposée glorieuse des origines et le drame de Vichy. Le milieu étudiant devient plus varié (un tiers d'étudiantes et des classes moyennes mieux représentées) et l'UNEF plus « sociale » (revendications sur le logement, la santé ou l'allocation d'étude). Avec son maillage de services, le syndicat s'impose face aux autres organisations étudiantes et jeunesse des partis. Jean Zay l'associe à la gestion des œuvres universitaires et scolaires. Le monde étudiant s'engage peu durant l'Occupation. Convoité par Vichy (écoles de cadres et maisons d'étudiants), il résiste à cet embrigadement. Dans la collaboration (des Jeunes du Maréchal aux Jeunesses de Doriot) comme dans le combat clandestin (de Défense de la France aux mouvements communistes), la part étudiante reste marginale. Excepté ceux qui subissent les lois d'exemption, les autres poursuivent surtout leurs études

malgré les difficultés matérielles de l'heure. Entre attentisme et accommodation, le monde universitaire et scolaire ne se distingue pas du reste de la société.

Le mouvement étudiant ne verse pas complètement à gauche après guerre et ne s'engage pas d'emblée contre la guerre d'Algérie. Certes le monde étudiant, toujours plus nombreux, féminin et diversifié (recul du droit au profit des lettres et sciences), est marqué par l'esprit progressiste de la charte de Grenoble en 1946. L'UNEF obtient un système d'assurance maladie géré par une mutuelle puis la cogestion du CNOUS. Mais la guerre froide puis les conflits coloniaux divisent les étudiants. L'UNEF est tenue de 1950 à 1956 par une « majo » conservatrice. L'opposition à la guerre d'Algérie s'organise lentement autour des étudiants socialistes et jécistes. Au début limité à la dénonciation de la torture, l'engagement ne se radicalise qu'après 1959 quand le sursis étudiant est menacé. Mais le rapprochement avec l'UGEMA et la manifestation du 27 octobre 1960 provoquent la rupture avec le gouvernement qui coupe les fonds et crée la rivale FNEF. Les années 1968 ne constituent pas un apogée du mouvement mais une période de crise. Au sein d'une université qui se massifie déjà (660 000 étudiants en 1971), l'UNEF voit ses effectifs fondre et ses AGE se diviser. L'UEC et la JEC alimentent le syndicat de leurs dissidents mais y exportent une culture du courant et de l'agitation sur fond de mobilisation contre la guerre du Vietnam. Très engagé contre l'État gaulliste, le syndicat suit tant bien que mal la révolte du Quartier latin qui déborde les cadres préexistants par ses modes et thématiques de contestation. Gênée par la loi Faure sur la participation étudiante, émietée entre les courants antagonistes de l'extrême gauche, l'UNEF prône le boycott tandis que des syndicats modérés, gaullistes ou plus à droite (UNI) s'organisent. Les années 1970 voient moins la décomposition du mouvement étudiant que sa redéfinition qui annonce les mobilisations des années 1980. La scission de 1971 entre communistes, d'un côté, et socialistes et révolutionnaires, de l'autre, casse l'unité syndicale mais les combats étudiants continuent (grèves de 1973 contre la loi Debré). Dans cette agitation, les lycéens sont en pointe qui inventent la « coordination ». En redonnant la priorité aux revendications universitaires, la grève de 1976 contre la réforme du deuxième cycle clôt les années 1968. Après l'alternance de 1981, l'UNEF-ID socialiste, plus puissante que sa rivale communiste, se rapproche du PS et profite de la grève contre la réforme Devaquet en 1986 pour se renforcer. Des années 1990 à nos jours, l'engagement ne décline pas dans un monde universitaire marqué par le recul du militantisme traditionnel et la généralisation de la précarité étudiante. Le syndicalisme se relance avec la réunification des UNEF en 2001 et l'abandon d'une ligne trop contestataire. D'autres organisations voient le jour comme Sud-Étudiant et la Confédération étudiante. Parallèlement à ces recompositions apparaissent à la fin des années 1980 de nouvelles structures associatives professant l'apolitisme comme la FAGE ou PDE. Dans ses bastions, une UNI notabilisée depuis sa reprise en main par le RPR milite pour la sélection. L'ampleur des mobilisations contre certains projets gouvernementaux (CIP en 1994, CPE en 2006) atteste que le mouvement étudiant conserve son impact, même si la gestion des crises s'est modifiée.

Le lecteur sera frappé par le caractère pionnier de ces mouvements. Leur histoire annonce sur dix ou vingt ans les grandes évolutions du monde politique (crise du syndicalisme des années 1970-1980, contestation des hiérarchies traditionnelles, émergence des coordinations, féminisation). Le mouvement étudiant apparaît comme un laboratoire des mutations. Sur la question de l'apprentissage, les auteurs, renonçant au superficiel décompte par le haut des célébrités passées par l'UNEF, préfèrent une approche globale qui apprécie le travail de formation généraliste. Refusant le mirage d'un « éternel » étudiant, l'ouvrage insiste sur les évolu-

tions structurelles qui marquent le monde étudiant et se traduisent dans ses modes d'engagement. La démocratisation et la diversification du supérieur ont bouleversé les codes socioculturels de l'étudiant mais aussi ses revendications et sa perception par la société. Les organisations marquées à droite (FNEF, CLERU, CELF, UNI surtout) sont un peu délaissées au profit des mouvements de gauche, mais le lecteur dispose là d'un outil indispensable.

François AUDIGIER.

Olivier Forcade, Sébastien Laurent, *Secrets d'État. Pouvoirs et renseignement dans le monde contemporain*, Paris, Armand Colin, 2005, 238 p.

Le renseignement, c'est-à-dire un certain type d'« information enrichie » et confidentielle dans des domaines sensibles, les structures qui le collectent et l'exploitent mais aussi toute une série d'activités parfois plus « directes » et brutales, est un objet d'histoire neuf en France, alors qu'il a déjà suscité de nombreux travaux à l'étranger, en particulier dans les pays anglo-saxons. La publication récente d'un ouvrage qui se veut tout à la fois de synthèse et de prospection est donc plus que bienvenue. Les deux auteurs avancent dans l'introduction quelques explications sur le relatif désintérêt dont cette activité a été victime dans l'historiographie française : des clichés véhiculés par une culture de grande diffusion ont dévalorisé par avance tout travail scientifique ; à l'inverse, le renseignement est davantage considéré et son histoire prise dans les pays à vocation mondiale que furent et sont la Grande-Bretagne et les États-Unis. Ces explications n'emportent pas la conviction : la France n'est pas le seul pays où la littérature et le cinéma d'espionnage ont produit une image conventionnelle (pas forcément négative, d'ailleurs) de cette activité et la France fut aussi, quoique dans de moindres proportions, une puissance mondiale. Il nous semble que l'une des raisons de la modestie de la contribution française à cette histoire tient à la culture du secret très forte dans un pays où l'État a toujours su faire respecter une certaine loi du silence, jusques et y compris dans l'accès aux archives qui gardent la mémoire de ses actes.

Quoi qu'il en soit, l'ouvrage propose une vision très complète du renseignement qui privilégie une approche analytique et historique et se garde de tout jugement de valeur sur les implications morales de son objet (qui, pour autant, ne devraient pas être négligées). Se démarquant de l'école anglo-saxonne des *Intelligence Studies* qui a porté une attention presque exclusive à la contribution du renseignement à la prise de décision d'une façon plutôt pragmatique ou empiriste, ce travail s'efforce de replacer le renseignement dans une réflexion plus générale et théorique sur l'information et l'État qui associe renseignements extérieur et intérieur, public et privé, humain (*humint* dans le jargon des « agences », pour *human intelligence*) et technologique (*sigint* pour *signal intelligence*). Après un premier chapitre qui pose les définitions et brosse un panorama général, les auteurs étudient le lien entre la construction des États démocratiques et le développement des services de renseignement dans les cas de la France, de la Grande-Bretagne, des États-Unis, d'Israël, puis la place centrale des « services de sécurité » dans les États totalitaires et autoritaires. Le glissement progressif vers un âge où le renseignement devient un facteur essentiel de la prise de décision stratégique est bien montré à travers une série de chapitres sur les guerres mondiales, les crises internationales, jusqu'à l'époque plus récente où la guerre économique, qui est aussi une « guerre cogni-

tive », tend à prendre autant d'importance que les conflits militaires. Les auteurs posent, pour finir, les importantes questions du contrôle du renseignement dans les démocraties et de la privatisation en cours de cette activité. Questions d'autant plus urgentes que, traditionnellement, « les organes de renseignement se tiennent au plus près de l'autorité politique tout en entretenant soigneusement leur autonomie. En ce sens, les centrales ne constituent pas une antidiplomatie ni une infradiplomatie mais une supradiplomatie » (p. 169). Un livre à méditer, donc, et à saluer pour sa volonté affirmée – et mise en œuvre – d'une histoire internationalement comparée.

Laurent MARTIN.

Europa und die Europäer. Quellen und Essays zur modernen europäischer Geschichte, Rüdiger Hohls, Iris Schröder, Hannes Siegrist (dir.), Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 2005, 490 p. (Festschrift für Hartmut Kaelble).

Ce volume de *Mélanges* est dédié à Hartmut Kaelble, professeur à l'Université de Berlin, qui s'est beaucoup intéressé à l'affrontement des nationalismes dans le passé et à l'émergence d'une conscience collective en Europe. Sur ces thèmes, le cercle des élèves et des amis a rassemblé 66 contributions, aux sujets fort variés mais à la vision convergente. Presque tous les auteurs sont allemands, de diverses générations (on regrette l'absence de leurs coordonnées biographiques). Chacun a été invité à choisir et à commenter un document significatif dans son champ personnel de recherches (en général, un texte ; quelquefois, une illustration). Cette démarche originale fait du livre un utile recueil de sources. Dans l'espace, il donne la parole à chaque pays, de l'Espagne à la Russie ; il ne néglige pas non plus l'examen du continent comme un ensemble. Dans le temps, il commence à la chute de Byzance (1453), avec l'humaniste Aeneas Silvio Piccolomini, le pape Pie II ; il jette un regard attentif sur la fin du XVIII^e et sur le XIX^e siècle ; il considère avant tout le XX^e siècle et s'achève sur le discours de Joschka Fischer à l'Université d' Humboldt (2000). Intensification progressive qui correspond à l'évolution réelle des mentalités. Et l'ordre chronologique règle la disposition des documents à l'intérieur de chaque chapitre.

L'ensemble est en effet articulé selon sept thèmes : « Le travail, l'économie et la société », soit l'infrastructure de « l'Europe laborieuse et efficace », de l'épreuve de l'artisanat devant la révolution industrielle à la concurrence de deux systèmes sociaux dans l'Allemagne divisée après 1945 ; « La religion et la mutation des valeurs », soit la communauté de foi et les idéaux humanistes qui transcendent les frontières ; « L'image de soi et l'image de l'étranger entre la nation et l'Europe », soit la perception de l'identité collective face aux peuples voisins ; « L'Europe et le monde », soit la découverte du Vieux Continent par des Américains amusés et par des colonisés dépaysés. « Autocratie, dictature et démocratie », soit la palette des régimes politiques aux principes contraires, avec des exemples typiques ; « Guerre et paix », soit l'évocation des conflits sanglants qui ont opposé les peuples européens pendant des siècles ; « Organisation et institutionnalisation de l'Europe » ou « le phénix sortant de la cendre », soit « comment l'Europe du temps des guerres mondiales et l'Europe partagée de la guerre froide a pu être transformée par les

Européens et par beaucoup d'autres en l'Europe pacifique et réunie de l'Union européenne ».

L'enchaînement des sujets, des pays, des époques comporte par la force des choses quelque émiettement. Les index nécessaires de lieux et de personnes facilitent l'orientation. Certains articles révèlent une pièce inédite, d'autres jettent sur un texte très connu un éclairage neuf. Chacun pêchera ce qui l'intéresse davantage, selon sa curiosité propre. Beaucoup retiendront sans doute le cahier de cartes géographiques, si significatif, comme la piquante caricature sur l'échec général des révolutions de 1848, puis, pour sa tonalité tragique, les ordres de proscription contre les koulaks en Union soviétique et contre les Juifs dans l'Allemagne nazie, ou bien, dans une optique optimiste, la prophétie de l'écrivain suisse Denis de Rougemont.

Au-delà, on peut regretter que les éditeurs n'aient pas tenté de proposer un bilan global. Mais, des contributions ici rassemblées, un mouvement général de fond ressort, sans que ce soit explicitement formulé. L'Europe n'a d'abord été qu'une péninsule de la mappemonde, une « expression géographique », comme on l'a dit de l'Italie. Au long des siècles, il s'y est progressivement ébauché une communauté de valeurs partagées, mais elle n'établissait qu'une liaison diffuse au niveau culturel, car les différences de mentalité et les heurts des intérêts nourrissaient les particularismes nationaux. Progressivement, les facteurs économiques ont assuré le développement des échanges au-delà des frontières. Enfin, très récemment, la volonté politique de leaders résolus à la réconciliation a été déterminante pour mettre en place et faire vivre une structure institutionnelle, qui reste certes fort inachevée.

Deux collègues français ont fourni une contribution. Christophe Charle présente les rapports d'artisans anglais sur l'Exposition universelle de Paris en 1867 ; Étienne François, un classement plurinational des grands hommes européens en 2003 (Churchill au premier rang, de Gaulle et Marie Curie *ex aequo* au deuxième). Et, dans un ensemble très riche, le lecteur français retrouvera des textes classiques de Rousseau (1762), de Napoléon (1806), de Pétain (1940), de Léon Blum (1948), de Robert Schuman (1950). Il goûtera une pochade du jeune Aristide Briand comme les clichés du film *La grande illusion*, de Jean Renoir (1937). Il relèvera les enquêtes d'opinion effectuées en 1928 puis en 1954, les directives de la zone d'occupation (1945) et la réflexion du grand germaniste Pierre Bertaux (1963). Il enregistrera les observations formulées à Lourdes par l'Allemand catholique Heinrich Hansjakob (1874) ou dans la capitale par le romancier américain Henry James (1876) et par le poète sénégalais Léopold Sédar Senghor (1961). De tous ces documents, des commentateurs allemands de la jeune génération dégagent le suc, avec pertinence et compétence.

Pierre BARRAL.